

BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD



TOME CXX - ANNEE 1993  
3<sup>me</sup> LIVRAISON

## TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin) .....	70 F
Pour un couple, ajouter une cotisation .....	70 F
Droit de diplôme .....	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires .....	130 F
Abonnement pour les particuliers non membres ...	210 F
Abonnement pour les collectivités .....	210 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire) .....	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) <i>selon le cas</i>	

---

*Il est possible de régler sa cotisation 1993, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.*

---

*Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant :*

- les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.*
- les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

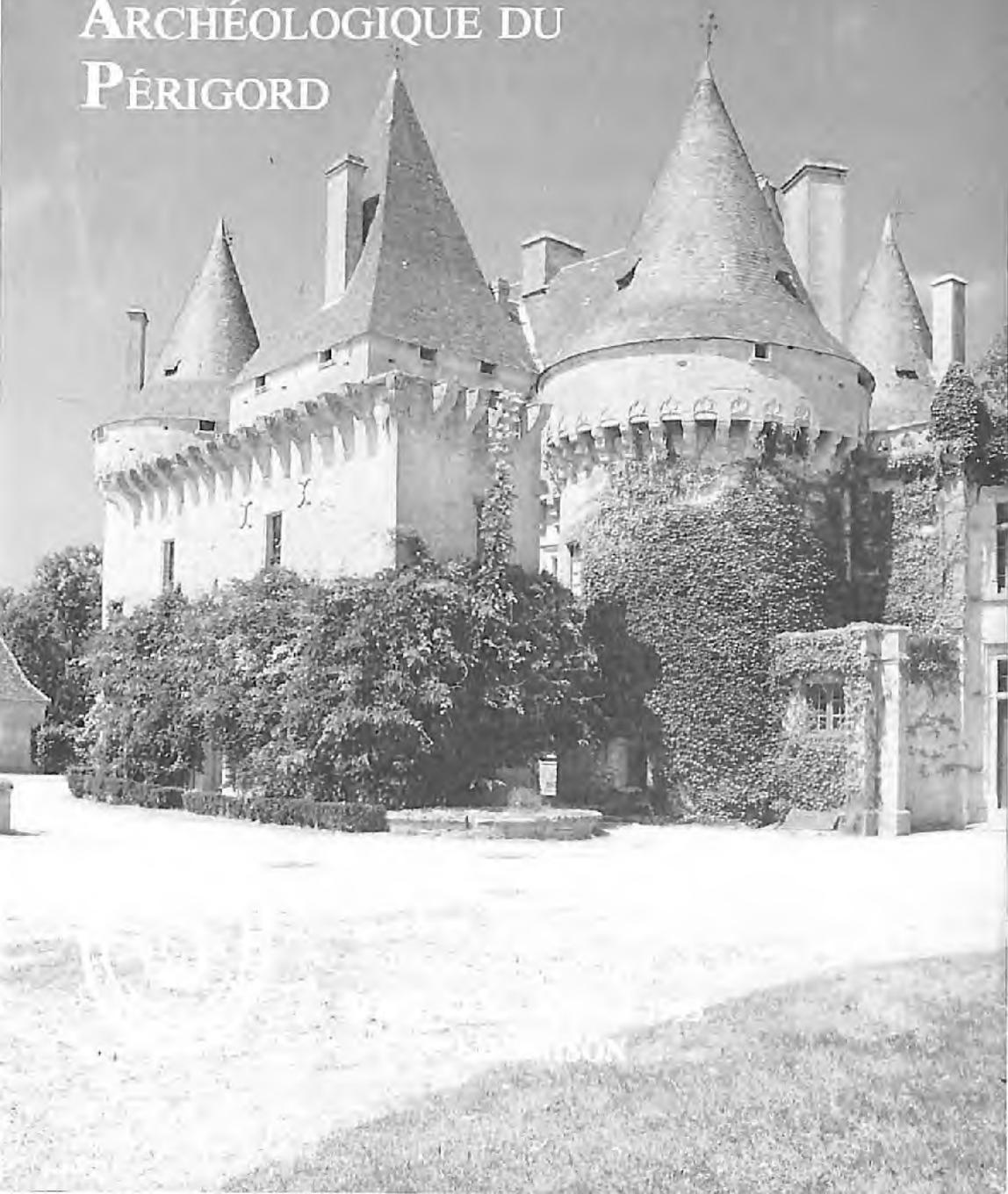
Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, complétées par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

---

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD



## SOMMAIRE DE LA 3<sup>me</sup> LIVRAISON 1993

● <b>Compte rendu de la séance</b>	483
du 7 juillet 1993.....	485
du 4 août 1993.....	489
du 1er septembre 1993.....	493
● <b>Notre Président à l'honneur</b> .....	493
● <b>Le Solutréen de l'Abri Pataud, Les Eyzies-de-Tayac</b> (Roland Nespoulet).....	499
● <b>Where is Baia-Villa? What was the Baian Territory?</b> (David Bryson).....	519
● <b>Evolution territoriale de la seigneurie de Badefols-sur-Dordogne</b> (Pascal Belaud).....	537
● <b>Montaigne européen et citoyen du monde</b> (Professeur Jacques de Feytaud).....	549
● <b>Les «nobles citoyens» de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle (suite III)</b> (Gontran du Mas de Paysac).....	561
● <b>Dictionnaire des officiers périgourdins de l'armée royale qui ont</b> <b>combattu aux Etats-Unis pendant la guerre d'Indépendance</b> (Général A. de Brianson).....	619
● <b>Le château de Marzac et son histoire (Jean-Louis Galet)</b> .....	629
● <b>Un hôtel qui fait école (Annie Herguido et Jacques Mougnaud) ...</b>	639
● <b>Dans notre iconothèque:</b> <b>Une épitaphe gallo-romaine baladeuse? (Brigitte Delluc,</b> <b>Gilles Delluc et Bernard Galinat)</b> .....	645
● <b>Au fil des Archives:</b> <b>Sur les tapisseries du château des Bories</b> .....	649
● <b>Notes de lecture :</b>	
D. Audrerie: <i>Visiter le Périgord</i> (P. Pommarède).....	651
Ch. Bourrier: <i>Le château de Beynac</i> ; P. Thibaud : <i>L'Auvézère et la Loue</i> ; F. Les Nail: <i>Les clochers-murs en Périgord</i> ; Ensemble Tre Fontane et J. Roux : <i>Les troubadours périgourdins</i> ; G. Callerot: <i>L'étang des Trois-Jules</i> ; R. Bouet : <i>Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française</i> ; C. Laroze : <i>Visiter les jardins d'Eyrignac</i> ; G. Pustelnik: <i>La Dordogne</i> (D. Audrerie).....	652
● <b>Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture</b> .....	653

Le présent bulletin tiré à 1.600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture. Ont également participé à la préparation de ce numéro:  
Mmes Delluc, Lafosse, MM. Audrerie, Berthier, Bouet, Delluc, Fournieux.

Photo de couverture: Tursac, le château de Marzac  
(photo René, Marsac-sur-Isle).

# COMPTE RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 7 JUILLET 1993

Présidence du père Pommarède, président.

Présents : 103 - Excusés : 5

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

## NÉCROLOGIE

Emmanuel Leymarie.

## FÉLICITATIONS

M. Michel Drancourt, promu officier de la Légion d'honneur.

M. Pierre Borie-Duclaud, élu majoral du Félibrige.

Mme Dominique Lavigne, promue chevalier des Palmes académiques.

M. et Mme Rousset, à l'occasion du mariage de leur fils Patrick.

M. et Mme T. Rossy-Delluc, à l'occasion de la naissance de leur fille Valentine.

## ENTRÉES D'OUVRAGES

- Les églises à clochers-murs en Périgord, par François le Nail, coll. Vieilles Eglises en Périgord (tome III) sous la direction de Dominique Audrerie, édition P.L.B. Le Bugue 1993 (don de l'éditeur) ;

- Une interview de Montaigne sur la médecine, propos recueillis par Philippe Albou, Librairie Klincksiek Paris 1993 (don du D<sup>r</sup> Marty) ;

- L'Auvèzère et la Loue, par Pierre Thibaud, édition Fanlac Périgueux 1993 (don de l'éditeur) ;

- Parfums de bal, anciens musiciens de la Dordogne, Archives départementales de la Dordogne, Périgueux 1993 (don de M. Bordes) ;

- Histoire du Quercy, sous la direction de Jean Lartigaud, édition Privat Toulouse 1993 (don de l'éditeur).

## ENTRÉES DE DOCUMENTS

- Note sur les trappistes et la Double, par M. Berthier

- Note sur les James et les Maziéras aux Antilles, par M. Rateau ;

- Testament de Taillefer (1831), note de M. Salviat.

## REVUE DE PRESSE

- Dans *Historia* n°559 de juillet 1993, B. et G. Delluc traitent de "A Lascaux, vivaient des Cro Magnons"

- Dans le *bulletin de la Société d'Art et d'Histoire de Sarlat et du*

*Périgord Noir* n°53 du 2ème trimestre 1993, L.F. Gibert poursuit son étude sur la seigneurie de Berbiguières au XVII<sup>e</sup> siècle, R. Nouvel traite de Joubert et le Sarladais et B. Bénéjean présente le projet culturel du musée de Sarlat.

- Dans le *bulletin du Centre d'Histoire et de Généalogie du Périgord* n°31, on peut notamment relever les généalogies des Lespine et des Lasgrogas, la suite de l'étude de J.R. Bousquet sur l'état civil, une étude de J. Chevè sur la dénomination des rues de Périgueux

- Dans la *Presse Parlementaire* de mars 1993, Dominique Audrerie présente les paysages périgourdins

- Dans *Civis* de mai 1993, Guy Barbier donne un portrait de Maine de Biran

- *Lo Bornat* d'avril-mai-juin 1993, donne des informations sur la vie de l'associatin et publie plusieurs textes d'auteurs occitans

- Dans le *Journal du Périgord* n°17 de Juillet 1993, on relève notamment : compagnon, un métier au bout du voyage par D. Lavigne, les petites églises du Nontronnais par M. Couturier, Séguin de Badefols capitaine mercenaire par L. de Montvert-Chaussy, monastères et chapelles par C. Tanet, Alexis de Gourgues par T. Hardé

- Le *bulletin de l'A.R.A.H.* n°5 de juin 1993 donne une série d'informations et de courtes études intéressant le pays de La Force

- Les *dictz de Bruzac* n°3 donnent des informations sur les travaux et les activités intéressant les châteaux de Bruzac

- *Rellets du Périgord* n°7 traite du pays de Brantôme et de Schubert

- Les *documents d'archéologie et d'histoire périgourdine* n°7 - 1992 proposent notamment : la lame appointée par J. Gaussen, le mégalithisme en Périgord par D. Pauvert, le tumulus du 1er âge de fer de Coursac par Ch. Chevillot, le chantier de la piscine de Vesunna par C. Barrière, le cahier de compte de livraison du faïencier Jean Babut à Bergerac par C. Lacombe, dix ans qu'ont transformé la Double (1864-1873) par J. Cubelier de Beynac et P. Esclater

- Dans *Mémoire de la Dordogne* n°2, un intéressant dossier analyse les rapports des archives et de l'archéologie avec Serge Maury, Claudine Girardy-Caillat, François Michel, Ludovic Pizano et Yan Laborie ; Christian Chevillot présente un essai d'écriture à la charnière de l'âge de bronze final et le premier âge du fer.

## COMMUNICATIONS

Le conseil d'administration a décidé de nommer le Dr Marty délégué à la sonothèque.

La prochaine sortie de notre compagnie se déroulera le dimanche 5 septembre prochain entre Dronne et Côte.

M. Leclerc a dessiné plusieurs projets de médaille pour notre compagnie. Les membres présents peuvent en apprécier les esquisses.

M. Chassaing rappelle la mémoire de Jean-Pierre Rossignol né à Sarlat le 27 janvier 1803. Il fut membre de l'Institut et professeur au Collège de France. Une note sur sa vie est déposée dans notre bibliothèque.

M. Soubeyran rappelle qu'une intéressante exposition est actuellement présentée au musée du Périgord sur les chasseurs de rennes en Sibérie. Il présente ensuite le projet de M. Nouvel pour le musée gallo-romain à Périgueux et fait circuler les panneaux figurant le musée. Il évoque également les controverses qu'il y a eu sur les projets antérieurs, notamment ceux de MM Beauchamp et Robert.

Mme Mouillac présente une importante étude sur Cadouin et les chemins de Saint-Jacques. S'appuyant sur une abondante documentation, cette étude semble attester que Cadouin, avec sa précieuse relique, attirait les pèlerins en marche vers Saint-Jacques de Compostelle. De plus, les

Jacquets semblent avoir laissé des traces sur l'édifice lui-même à travers les nombreuses coquilles relevées dans le cloître. Ce travail si riche sera soumis au comité de lecture pour publication dans le bulletin.

#### ADMISSIONS DU 7 JUILLET 1993

- M. Paracini Bernard, 37, rue de Vienne, 27140 Gisors, présenté par le Dr Audibert et M. Turri ;
- M. Pouget Marc, 5, impasse Gabriel-Péri, 24750 Trélissac, présenté par Mmes Bélingard et Dotte-Mespoulède ;
- Mme Signès Michèle, place des Tilleuls, 24640 Cubjac, présentée par Mme Barjou et M. Terreaux-Barjou ;
- M. Sardou Pierre-Henri, 64, cours des Roches, 77186 Noisiel, présenté par Père Pommarède et Mme F. Marteau.

Le président:  
P. Pommarède.

Le secrétaire général:  
D. Audrierie.

#### SEANCE DU MERCREDI 4 AOUT 1993

Président : P. Pommarède, président, et le doyen Lajugie

Présents : 117 - Excusés : 7

#### ENTRÉES D'OUVRAGES

- Cinquante ans médecin en Périgord Quercy, par le Dr Ch. Ayzac, chez l'auteur 1993;
- Recettes de la Fantille en Périgord, par Monique Lafon, édition Libero-Liber Bayonne 1993 (don de l'éditeur);
- Derniers chasseurs de rennes de Sibérie, catalogue de l'exposition présentée au musée du Périgord durant l'été (don de M. Soubeyran);
- Maison et famille à Périgueux à la fin du Moyen Age, étude de A. Higounet-Nadal (don du colonel Garrigou-Grandchamp).

#### ENTRÉES DE DOCUMENTS

- Choisir Périgueux, l'émotion à fleur de pierre ;
- Catalogue de l'accroissement des archives départementales mars-avril 1993.

#### REVUE DE PRESSE

- Dans le bulletin de la *Société préhistorique française* n° 3 - mai-juin 1993, Henri Delporte donne un compte rendu du livre de B. et G. Delluc sur l'Art pariétal archaïque en Aquitaine;
- *Imédia*, le journal du tourisme périgourdin n° 4, dresse le bilan des activités touristiques dans le département;
- *Périgord mon pays* n° 755 du 2<sup>e</sup> trimestre 1993 poursuit son enquête sur les rues de Paris portant le nom d'un périgourdin ;
- Dans *l'Agriculteur de la Dordogne* du 16 juillet 1993, Jean-Louis Galet rappelle que le Ve Régiment de Chasseurs doit être dissout en 1994.

#### COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le P. Pommarède invite le doyen Lajugie à se joindre à lui pour présider la présente séance.

Le secrétaire général rappelle que le P. Pommarède recevra, à l'issue, de la réunion, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur. Cette décoration est une joie pour tous les amis du récipiendaire et un honneur pour notre compagnie.

M. Bordes indique que se tient actuellement à Bergerac, une intéressante exposition sur "Fonte et fer du Périgord", accompagnée d'un important catalogue. A Sainte-Foy-La-Grande, a été organisée une exposition sur le livre et l'enfant au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le P. Pommarède a pu se procurer, grâce à des amis italiens, une cinquantaine de photographies inédites intéressant Rachilde et des documents sur la mort du père de celle-ci.

Monsieur de Saint-Sernin présente une Périgourdine peu connue : Thérèse-Zoé Charles de Peyssard (1787-1819) et fait circuler son portrait conservé dans sa famille. Elle était la fille de messire Jean Pascal Charles de Peyssard, écuyer garde du corps du Roy, et de dame Anne du Tour de Puiabry. Elle fut mariée à 17 ans à François Marie de Mazerat, adjoint au maire de Nontron le 28 juin 1804 (9 messidor an XII). Elle est morte à 33 ans en ayant pris froid en sortant du bal de la sous-préfecture de Nontron pour fêter le retour de Louis XVIII. Son père est né à Peyssard (Château-l'Evêque) le 9 septembre 1755 et mort au même lieu, le 28 octobre 1808 ; il fut garde du corps du roi, réformé le 1er janvier 1776, en 1792 maire de Périgueux (il avait cessé d'être garde du corps disait-il sous la Révolution dès qu'il avait vu naître une lutte entre le despotisme qu'il détestait et la liberté qu'il avait dans le cœur). Il fut député de la Dordogne à la Convention lors du procès de Louis XVI; il vote contre l'appel au peuple pour la mort et contre le sursis de concert avec son collègue Musset. Il eut l'audace d'accuser le roi d'avoir empoisonné le serrurier Jamin et il lui obtint une pension viagère de 1200 livres par an. Son parrain fut Jean Charles de Peyssard, archiprêtre du Bugue, et prononça les serments constitutionnels. Il fut nommé par l'abbé Pontard vicaire supérieur de son séminaire.



*Thérèse-Zoé Charles de Peyssard (1787-1819)*

### CONNAISSEZ-VOUS LA CALPRENEDE ?

Telle est la question posée par M. Jean-Jacques Despont sur un personnage bien méconnu aujourd'hui, un auteur qu'on ne lit plus, un simple nom perdu dans les abîmes de l'histoire. Savez-vous que c'était un des auteurs les plus féconds du XVIII<sup>e</sup> siècle français ? Une oeuvre qui se compte par dizaines de volumes.

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, son oeuvre n'a pas été rééditée. De son temps, il fut encensé par les uns, pourfendu par les autres, mais qui était donc ce personnage ? Une chose est certaine : c'est un pur produit de notre Périgord Noir. Il naquit en effet tout près de Sarlat, à Salignac, au manoir de Toulgou, dont il subsiste encore, en dépit des dégâts que les siècles lui ont infligés, une partie importante de l'habitation initiale, surmontée, à un angle, une petite tour carrée en torchis. Gautier de Costes est né vers 1610 de Pierre de Costes et de Catherine du Verrier-Genouillac. Nous ne savons pas grand-chose de son enfance et de sa prime jeunesse qu'il passa en Périgord, sous la direction d'un précepteur. Puis, il fut envoyé à l'Université de Toulouse pour y recevoir une formation de juriste.

Ses études le passionnèrent tellement qu'il profita de cet exil toulousain pour écrire sa première tragédie : *La mort de Mithridate* (il n'avait guère plus de 23 ou 24 ans). C'est à cette époque qu'il prit un pseudonyme, comme tout auteur qui se respecte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses écrits sont désormais signés du nom de : La Calprenède. Sans doute en souvenir de l'allée de charmes, chère à son enfance, qui conduisait à la demeure paternelle (en occitan, calpre c'est le charme, d'où Calprenède : charmille). La première représentation de *La Mort de Mithridate* fut donnée en 1636. Son succès fut durable. Il quitta bien vite les études juridiques, pour lesquelles il avait peu de goût, et il se dirigea vers la carrière des armes, qui convenait mieux à sa bouillante nature. Il se rendit à Paris, entra en qualité de cadet dans le régiment des Gardes du roi, devint rapidement officier. Ses traits d'esprit l'ont rendu célèbre mais, en même temps, ils nous masquent bien souvent l'homme véritable. Un jour, le cardinal de Richelieu ayant dit, au sujet d'une de ses tragédies : "... que les vers étaient fort beaux, mais un peu lâches", La Calprenède se serait écrié : "Cap de Diou, Votre Eminence devrait savoir qu'il n'y a rien de lâche dans la maison de La Calprenède". Très vite, notre Périgourdin passe à la cour de France pour un méridional spirituel, beau parleur et d'agréable compagnie. En effet, en tant qu'officier des gardes, il était souvent dans l'antichambre de la reine, où l'on trouvait bien des dames sensibles à ses gasconnades. Or, un jour, la reine Anne d'Autriche se plaignit que ses servantes et même ses dames de compagnie la négligeaient. Il fallut bien lui avouer qu'un jeune officier de la garde royale, bel homme de surcroît, était "le plus charmant conteur qui se puisse imaginer" et qu'on ne se laissait jamais de l'écouter. La reine voulut le voir sur l'heure, le trouva spirituel, lui fit octroyer une pension avec le titre de "Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi". Beau parleur, bien en cour et mal marié, voilà notre homme dans les années 1650. Il avait épousé, en 1648, une femme de noblesse normande, deux fois veuve déjà : Madeleine de Lice. C'était une précieuse connue dans les salons de l'époque sous le nom de "Délie". Du roman à la réalité, il y avait la vie et, très vite, il s'avéra que ces deux êtres n'étaient pas faits pour vivre ensemble. Il en souffrit et, sans doute, bien des plaisanteries, bien des mots d'esprit cachaient une profonde tristesse intérieure.

Il eut de ce mariage une fille prénommée Jeanne, mariée en 1669 à Armand de Coustin de Bourzolles de Caumont, comte de Beaurepos.

Sa carrière débuta par le théâtre. Il écrivit 10 pièces, dont la plus célèbre resta : *La mort de Mithridate*, représentée quelques mois avant *Le Cid*. *La mort des enfants d'Hérode*, bien mauvaise pièce au demeurant, fut un échec complet. Avec les pièces suivantes : *Jeanne d'Angleterre* et *Le comte*

d'Essex, il choisit des sujets presque contemporains, hardiesse qu'on ne retrouve que chez les grands auteurs de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La Calprenède, sans aucun doute, a eu une influence sur Corneille et Racine, mais incontestablement, il n'avait pas leur talent. C'est dans l'œuvre romanesque que La Calprenède allait donner libre cours à sa brillante et - oh combien ! - intarissable imagination. Aujourd'hui, on pourrait qualifier cette littérature de "roman-fluve". Son premier roman : *Cassandra*, ne compte pas moins de 10 volumes (plus de 4.000 pages), écrits entre 1642 et 1645. Le récit raconte les amours impossibles d'un chef Scythe (Oroodate) et de Statira, fille du roi des Perses Darius, qui va épouser Alexandre le Grand. A côté de l'intrigue principale, se développent parallèlement d'autres intrigues amoureuses à trois personnages. Mais c'est aussi, pour notre auteur, l'occasion de dresser, en puisant dans les auteurs de l'Antiquité comme Plutarque et Quinte-Curce, un portrait d'Alexandre le Grand qui, à défaut d'être juste au regard de l'historiographie contemporaine, ne manque pas de finesse et de grandeur. Ainsi, à côté de ces grandes libertés prises avec l'histoire authentique, nous trouvons des récits très colorés, mais tout à fait conformes à la vérité, comme les grands moments de la conquête d'Alexandre que sont les batailles de Granique, d'Issos et d'Arbelles. Pour le lecteur contemporain, malgré des longueurs, des intrigues sans fin, des aventures invraisemblables, c'est finalement un roman assez bien construit et digne de ce nom. Le Grand Condé appréciait les romans de La Calprenède ; il accepta même la dédicace de son second roman : *Cléopâtre*. Le second roman, *Cléopâtre*, passe pour le meilleur de La Calprenède. C'est une œuvre en 12 volumes, parue en 1647, et qui ne compte pas moins de 4153 pages très exactement. L'héroïne principale n'est pas la célèbre Cléopâtre, reine d'Egypte, mais la fille d'Antoine et Cléopâtre connue dans l'histoire sous le nom de Cléopâtre Sélééné. Comme toujours, l'intrigue est fort compliquée : c'est l'étonnante et adroite combinaison d'aventures amoureuses.

Parmi tous ces personnages, un nom retient notre attention : Artaban. En effet, "fier comme Artaban" est une expression proverbiale tirée de l'œuvre de La Calprenède. Combien de fois prononcée sans en connaître l'origine. Mais comme La Calprenède est bien oublié, le héros noble et généreux de Cléopâtre est devenu, par les hasards de l'histoire, une sorte de matamore tonitruant et vaniteux. Pendant dix ans, La Calprenède ne va plus rien publier. Puis, en 1661, paraît son dernier roman : *Pharamond*, qui restera inachevé par la mort prématurée de l'auteur. Ce roman en 7 volumes, dont la moitié seulement a été écrite par lui, sera achevé par un auteur totalement oublié aujourd'hui : Vaumorière. Le cadre est la France à l'époque mérovingienne. Mais ce n'est qu'un prétexte pour présenter le début du règne du Roi-Soleil. Le héros du roman, comme il le laisse entendre dans la dédicace au jeune roi, représente Louis XIV.

Homme surprenant et haut en couleur, La Calprenède eut une fin de vie curieuse, bien digne de ce personnage hors du commun. En 1663, La Calprenède étant au château de Mortefontaine, voulut montrer aux dames de son entourage son adresse mais, par accident, son fusil éclata et la poudre lui sauta au visage, le blessant grièvement. Il ne survécut pas longtemps à cet accident. En effet, à peine remis, il fut blessé au front d'un coup de tête que lui donna son cheval qu'il avait relevé trop vivement dans un faux pas. Cela lui fut fatal. Il mourut quelques jours après, dans la maison d'un de ses amis, au Grand Andely-sur-Seine, peut-être le 26 octobre 1663.

ADMISSIONS DU 4 AOUT 1993

- M. Boussarie Michel, Le Cluzeau, 24330 Saint-Crépin-d'Auberoche, présenté par M. et Mme Rousset J.;

- M. Martial Pierre, 10, av. Pierre-Larousse 92240 Malakoff, présenté par MM. Chassaigne J.J. et Delcel S. ;
- Mme Avarguez Andrée, 4, place Clément-Laval, 24430 Marsac-sur-Isle, présentée par Mme Faure et Mlle Aymard ;
- Dr Douret Marcel, Creyssac, 24530 Saint-Félix-de-Bourdeilles, présenté par MM. Audrerie D. et Demoures A. ;
- Mme Liller Denise, La Métairie, le bourg, 24260 Saint-Cirq, présentée par MM. de Saint Ours R. et Alix R. ;
- Mme Storme du Chevron d'Abzac Monique, 23, rue Léon-Barbier, 78400 Chatou, présentée par le père Pommarède et le colonel Garrigou-Grandchamp ;
- M. Lenoir Henri, 82, rue V.-Hugo, 24000 Périgueux, présenté par le père Pommarède et M. Mention J.L. ;
- Mme Favallier Jeanne, 10 rue Jeanne-d'Arc, 92310 Sèvres, présentée par MM. Mouillac G. et Boissert Th.

Le président:  
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général:  
Dominique Audrerie.

#### SEANCE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1993

Présidence : Madame Rousset, vice-présidente;  
Présents : 101 - Excusés : 7  
Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

#### ENTRÉES D'OUVRAGES

- Cluzeaux et souterrains du Périgord, par Serge Avrilleau, édition Libro-Liber Bayonne 1993 (don de l'auteur et de l'éditeur) ;
- Poitou-Charente-Aquitaine, guide du tourisme industriel et technique, éditions Solaz Paris 1993 ;
- Le clergé du Périgord pendant la Grande Guerre (1914-1922), publication du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord 1992.

#### ENTRÉES DE DOCUMENTS

- Etude d'Alain Lage sur Emile Laurent (1830-1900), économiste (don de l'auteur) ;
- Notes concernant le fonds Hautefort aux Archives départementales du Maine-et-Loire (don de l'amiral de Presles).
- Dernières publications de l'académie des Beaux-Arts (don de Marcel Landowski, secrétaire perpétuel de l'académie)

#### REVUE DE PRESSE

- Les cahiers de La Chapelle-Saint-Robert n° 11 proposent trois études: Le concordat par l'abbé G. d'Abbadie d'Arrast, Trente ans d'activités municipales (1804-1834) par Marcel Belly, Occupation d'un propriétaire cultivateur vers 1810 par Marc O. A. Plazer.
- Dans la *Semaine religieuse* n° 32 du 21 août 1993, une note rappelle que sainte Radegonde était honorée notamment à la Cité et à Saint-Front de Périgueux.

- Dans *Sud-Ouest* du 18 août, Alain Bernard signale qu'un camp d'adolescents a été organisé au château de Pelvézy à Saint-Geniès sur le thème de la préhistoire et de l'archéologie. Dans la livraison du 23 août, Pierre Thibaud rappelle un anniversaire oublié : le 23 août 1793, la Convention nationale décrétait que dix communes des districts de Brive et d'Uzerche devaient être rattachées au district d'Excideuil.

- Dans *'Agriculteur de la Dordogne* du 27 août 1993, Jean-Louis Galet signale la création d'un musée de la Vie sauvage au Bugue.

### COMMUNICATIONS

En l'absence du président, Mme Rousset, vice-présidente de notre compagnie, ouvre la séance. Le père Pommarède tient cependant à remercier tous ceux qui lui ont manifesté leur amitié à l'occasion de la remise des insignes de chevalier de la Légion d'honneur.

La mise en ordre de la bibliothèque se poursuit activement grâce au travail assidu de MM. Mouillac et Michel ; qu'ils en soient à nouveau remerciés.

Mme Chevê indique que les 24, 25 et 26 septembre prochain se tiendra à Sireuil un colloque sur les anciennes noblesses européennes, ruptures et continuités. Elle profite de l'occasion pour faire le point sur les difficultés actuelles rencontrées par le CPIE de Sireuil, dont la presse s'est fait l'écho.

M. Jacques Lagrange doit publier, dans quelques semaines, un ouvrage intitulé : *1944 en Dordogne*. L'auteur nous présente, avant la sortie, un aperçu d'un chapitre de cette étude sociologique et statistique. On sait combien cette période confuse englobant l'occupation, la collaboration, la libération et l'épuration, demeure particulièrement sensible dans les mémoires. A l'aide de plus de quatre cents témoignages recueillis, et la consultation d'importantes archives privées, notre collègue souhaite nous éclairer, d'une façon différente, sur les événements de l'époque. Par exemple, la justice de la Libération est abordée en plusieurs parties. Au lendemain du 20 août 1944, les résistants désireux de répondre à la demande pressante d'une foule réclamant des châtimens immédiats pour les coupables, établissent un tribunal d'exception qui prend des dispositions sommaires. Le 7 septembre, la cour martiale, composée exclusivement de maquisards de toutes obédiences, prend le relais et rend la justice. Cette juridiction cède la place, le 6 novembre, à la cour de justice, constituée de magistrats professionnels et d'un jury populaire désigné sur le principe de celui d'une cour d'assises. Elle juge les infractions au code pénal, alors que la chambre civique, toujours composée de magistrats de carrière, juge les infractions de toutes sortes à la législation d'avant 1940. 54 personnes, ayant eu en Dordogne une action contraire aux intérêts de la France républicaine, seront exécutées à la suite des sentences de ces tribunaux. En parallèle à ce chiffre, M. Lagrange évoque la mémoire des 1.500 victimes des Allemands et de leurs collaborateurs de tous bords. Même s'il doit soulever des polémiques, ce livre à paraître, sur des faits vieux de cinquante ans, ne semble pas manquer d'opportunité.

M. Serge Avrilleau profite de la sortie de son ouvrage sur les cluzeaux et souterrains du Périgord (tome 2, inventaire du Ribéracois pour les cantons de Montagnier, Montpon et Mussidan), pour faire le point sur les recherches en ce domaine. Il y a lieu désormais de faire la différence entre les "cluzeaux de falaise" ou "fortification troglodytiques" rupestres d'une part et les "souterrains-refuges", sous le niveau du sol, qui doivent être dénommés simplement "souterrains" ou "souterrains aménagés" d'autre part. Car l'expression "cluzeaux", utilisée seulement dans le Sud-Ouest, recouvre des

structures trop différentes. Il faut notamment mettre en évidence les galeries de faite ou de communication, les carrières, les aqueducs, les mines, les glaciers, les marnières et les fosses ovoïdes.

Mme Herguido, à l'occasion de la restructuration des écoles de Savignac-Les-Eglises, rappelle l'historique de l'implantation des deux écoles actuelles, écoles primaires de filles et de garçons, édifiées en 1891 et en 1901. Ce fut, pour le conseil municipal, bien des difficultés à résoudre : financement, choix du terrain, recherche de locaux provisoires.

Le président:  
J. Rousset.

Le secrétaire général:  
D. Audrière.



## Notre Président à l'honneur

*Pour la première fois dans la vie, plus que centenaire, de notre association, un président en exercice est distingué pour ses services rendus au pays. L'essentiel de cet honneur décerné revient, bien entendu, au récipiendaire. Cependant, à travers cette forte personnalité, c'est l'ensemble de l'oeuvre accomplie par des milliers de membres de la S.H.A.P. qui est couronné.*

*Il convenait que le Bulletin de notre honorable Compagnie relate d'une façon particulière, la cérémonie au cours de laquelle le président P. Pommarède a reçu les insignes de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.*

La rédaction

## Une séance peu ordinaire

par Henri DELABROUSSE-MAYOUX



*Rassemblés dans la cour de notre hôtel, les membres de la S.H.A.P. et les invités du nouveau légionnaire demeurent attentifs.*

Le mercredi 4 août 1993, jour de la séance mensuelle de la Société historique et archéologique du Périgord, restera dans les annales de notre Société comme un jour rempli d'émotion et de fierté.

En effet, notre président, le père Pommarède à qui le ministre de l'Éducation nationale et de la Culture vient de décerner la croix de chevalier de la Légion d'honneur a tenu à ce que cette éminente distinction lui soit remise officiellement au siège de notre Compagnie, à l'issue de la séance mensuelle du mercredi.

C'est ainsi que peu avant 16 heures, commencent à arriver des personnalités de renom, M. Yves Guéna, sénateur-maire de Périgueux, M. Gérard Fayolle, président du Conseil général de la Dordogne, M. l'abbé Audat représentant Mgr Poulain, le général Genest, adjoint au général commandant la Région militaire Atlantique, venu tout spécialement de Bordeaux, le colonel Garrigou-Granchamp, commandant le 5ème Régiment de chasseurs, et bien d'autres personnalités que l'on m'excusera de ne pouvoir citer. En outre, de nombreux invités extérieurs à notre Compagnie, viennent se joindre aux membres de notre Société restés pour entourer leur Président et lui manifester ainsi leur chaleureuse amitié.

Le Conseil d'administration de la Société historique et archéologique du Périgord entoure maintenant le président qui, visiblement très ému, remercie tout ceux et toutes celles qui, par leur présence ou par écrit ont tenu à lui témoigner leur sympathie à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre prestigieux de la Légion d'honneur qui, déclare-t-il "consacre plus les institutions que j'ai servies que moi-mêmes.

Mais nous, nous savons bien que c'est avant tout l'homme de grande culture que le ministre a voulu honorer, avant les institutions aussi prestigieuses soient elles.

Et c'est bien ce que va brillamment montrer le docteur Gilles Delluc, président d'honneur de notre Société, en décrivant les multiples facettes du père Pommarède. Il va ainsi parler de son extraordinaire érudition en matière de connaissance de l'histoire locale, de ses publications et de son action appréciée de tous à la tête de la Société historique et archéologique du Périgord. La présentation du Dr Delluc, comme toujours très dense mais concise et précise tout à la fois, est écoutée par une assistance très attentive qui ne veut rien perdre de l'événement.

A leur tour, M. l'abbé Audat au nom de Mgr Poulain, puis MM. Guéna et Fayolle prononcent, chacun sur un registre différent, des paroles d'éloge à l'intention du père Pommarède.

Il revenait au général Genest de parler plus particulièrement du prêtre au service de l'Aumônerie militaire. Tout le monde connaît en effet l'apostolat déployé depuis plus de vingt ans par le père Pommarède auprès des jeunes appelés du 5ème Régiment de Chasseurs de Périgueux. Il était bon, alors que va bientôt s'achever

cette tranche de sa vie pour laquelle le père Pommarède s'est tant dévoué, hommage lui soit rendu par une autorité militaire.

Enfin, arrive le moment émouvant de la remise de la croix de la Légion d'honneur par le colonel Gaston Pommarède, saint-cyrien de la promotion "Sainte-Odile Lafayette", (1917-1918), instant oh combien touchant d'un oncle donnant l'accolade à son neveu ! Le général Genest, en tenue, parrain du récipiendaire est à ses côtés.

Cette Légion d'honneur, maintenant agrafée sur sa poitrine, le père Pommarède peut être fier de la porter puisqu'elle lui vient de son père, mort en déportation et qu'elle a été également portée par son grand père, mort au champ d'honneur en 1915.

Après tout ces instants de grande émotion partagée et d'éloges mérités, l'assistance est conviée par notre président à un vin d'honneur fort apprécié.



*Dans son attitude familière de conteur passionnant,  
le président prononce son allocution.*

Oui, vraiment, ce mercredi 4 août 1993 ne ressemblait en rien aux autres mercredis de la S.H.A.P. !

Merci père Pommarède et encore une fois bravo. !

H. D.-M

## Des propos choisis

par Jacques LAGRANGE

Intervenant au début de la cérémonie, le nouveau promu ne manqua pas de saluer l'imposante assistance, par des propos du fin lettré que ses amis se plaisent à reconnaître en lui. S'adressant d'abord aux sociétaires, il leur dit :

*"Je n'ai pas voulu que l'Ordre de la Légion d'honneur bouleversât l'ordre de notre séance, justement qualifiée d'ordinaire, mais je tiens à saluer et remercier les collègues accoutumés à nos communications et à nos échanges : honorer le président de votre Compagnie, c'est honorer toute votre société. Je vous exprime ma gratitude pour l'amour et le travail que vous portez à notre patrimoine, les bienfaits dont chaque page de notre Bulletin garde mémoire. (...) Je n'évoquerai que le regard clair de Jean Secret, l'oeil malicieux du Dr Lafond, la scientifique et débordante activité de notre Président d'honneur, Gilles Delluc."*

Puis, se tournant vers les invités, le récipiendaire laissa libre cours à son cœur :

*"Rachilde disait que la Légion d'honneur était un trait de sang - c'est pour moi un lien de sang. La croix qui va m'être remise est celle de mon grand-père, chef de bataillon à Périgueux, tué au Champ d'honneur en 1915 : c'est aussi celle de mon père, disparu en déportation à Buchenwald en 1944. En recevant d'eux cette parcelle de gloire, je m'aperçois que le ruban a pâli, mais j'ose affirmer que le sang reste vif."*

Plusieurs personnalités prirent ensuite la parole. Le docteur Gilles Delluc évoqua, avec un soupçon de malice, les temps d'une jeunesse rampante dans les grottes du Périgord, là où se nouent les amitiés les plus résistantes. Pour sa part, le général de division Jacques Genest salua *"l'aumônier militaire, l'animateur au quotidien de la communauté chrétienne du 5<sup>e</sup> Chasseurs"*.

Monseigneur Poulain, retenu à Lourdes, faisait lire son message par son chancelier : *"Vous êtes vraiment une figure du Périgord et nous n'ignorons plus, grâce à vous, la séparation, chez nous, de*

*l'Eglise et de l'Etat. D'autres recherches se poursuivent avec ténacité, la rumeur en arrive jusqu'à ma Normandie natale : bientôt nous serons parfaitement informés sur le culte de Saint-Front en France et au-delà...*" Après le président du Conseil général, M.Gérard Fayolle, qui apporta ses félicitations chaleureuses au président de la société dont il est membre, il restait au ministre Yves Guéna, sénateur-maire et vice-président du Sénat, de louer : *"l'homme de science reconnu et admiré par ses pairs au sein ou à la tête de la Société, pour ce qu'il est et ce qu'il a fait, l'homme curieux de tout ce qui touche à l'histoire du Périgord"*.

Un buffet frugal et un monbazillac de qualité furent servis à quelque trois cents personnes. L'ombre gagnait lentement le Puy Saint-Front. Les invités se retiraient comme à regret, non sans avoir complimenté une nouvelle fois et salué leur hôte. Celui-ci se faisait un plaisant devoir de raccompagner chacun jusqu'au portail de la rue du Plantier, en ayant pour eux les paroles qu'il convenait. La cérémonie avait été simple et conviviale, comme il est de tradition dans une vieille et belle maison.

J. L.

The first part of the paper  
 discusses the general theory  
 of the subject. It is  
 divided into two main  
 sections. The first section  
 deals with the general  
 theory of the subject, and  
 the second section deals  
 with the special theory  
 of the subject.

The second part of the  
 paper discusses the  
 special theory of the  
 subject. It is divided  
 into two main sections.  
 The first section deals  
 with the special theory  
 of the subject, and the  
 second section deals  
 with the special theory  
 of the subject.

# Le Solutréen de l'Abri Pataud, Les Eyzies-de-Tayac

par Roland NESPOULET

*Depuis plus de cent ans, les indications concernant la présence d'industries solutréennes à Pataud s'étaient multipliées, mais les objets conservés étaient en fait très peu nombreux.*

*Au cours des travaux (1989-1991) pour la remise en état du site, un matériel archéologique relativement abondant a été récolté, en divers points de la propriété, notamment sous l'ancien four de la ferme. Au total, 32 feuilles de laurier et 31 pointes à face plane sont aujourd'hui inventoriées. L'étude historique, ainsi que l'étude du matériel et de son contexte archéologique ont permis de préciser la dernière occupation paléolithique de Pataud au Solutréen, vraisemblablement durant sa phase moyenne.*

*La présente publication est un hommage à la Société historique et archéologique du Périgord, qui, depuis plusieurs années, accueille généreusement les étudiants.*

## I/ Les abris Pataud et Movius

Le gisement préhistorique de l'abri Pataud en Dordogne, propriété du Muséum National d'Histoire Naturelle, est situé sur la rive gauche de la Vézère, au cœur même du village des Eyzies-de-Tayac, à mi-chemin entre le célèbre abri Cro-Magnon (250 m en

amont) et le château des Eyzies où est installé le Musée National de la Préhistoire.

Le massif calcaire qu'a creusé la Vézère à la fin du Tertiaire et au Quaternaire s'est formé au Crétacé supérieur. L'étage visible aux Eyzies est le Coniacien. Une importante activité karstique s'est développée dans cette région. Les grottes et abris-sous-roches de la vallée de la Vézère, comme l'abri Pataud, en sont les témoignages directs.

Au pied de la haute falaise des Eyzies, orientée sud-sud-ouest, l'abri Pataud est un ancien abri-sous-roche. Son remplissage est principalement dû à l'effondrement progressif d'un ou plusieurs surplombs rocheux durant la première moitié du Paléolithique supérieur, avec une alternance d'éboullis calcaires stériles et de niveaux archéologiques.

Ainsi, sur plus de neuf mètres de dépôts, quatorze niveaux principaux d'occupation humaine se succèdent, de l'Aurignacien ancien (34.000 ans B.P. en moyenne, Movius 1971) à un niveau attribué au Solutréen inférieur n'ayant pas fait l'objet de datations radiocarbone. Toutefois, toujours selon le même auteur, une datation relative peut être proposée grâce à un niveau correspondant de Laugerie-Haute est, daté de 20.890 ans B.P. (*ibid*) (tabl.1).

Fouillé méthodiquement de 1958 à 1964 par une équipe franco-américaine dirigée par le professeur américain H.L. Movius, l'abri Pataud s'est révélé être un des grands gisements du Périgord, par la richesse de son matériel et par l'intérêt et la clarté de sa stratigraphie. Un énorme témoin archéologique a été préservé et l'on peut penser que toute la partie sud de la propriété, jusqu'à la maison-laboratoire et au-delà, contient encore d'importants dépôts archéologiques en place.

La propriété Pataud <sup>(1)</sup> comporte un deuxième abri-sous-roche, non effondré, situé légèrement au-dessus de l'abri Pataud, à 50 m au sud (fig.1). C'est "...un vaste abri rocheux, large d'une trentaine de mètres, profond d'une dizaine de mètres. Sa voûte est quasi horizontale et son sol aplani par des occupations humaines successives. La hauteur de la voûte au-dessus du sol actuel est voisin de 2,60 mètres..." (Delluc, 1986, p.604). Il est appelé usuellement *cave troglodytique Pataud* (*ibid.*), mais selon les mêmes auteurs, l'appellation d'*abri Movius* semble mieux convenir, afin d'éviter toute confusion avec l'abri Pataud. C'est l'appellation que nous utiliserons. Cet abri, qui contient aujourd'hui le Musée de Site de l'Abri Pataud, revêt une importance toute particulière pour la compréhension de la présence solutréenne à Pataud, comme nous allons le voir.

<sup>1</sup> La propriété Pataud, ou simplement Pataud, désigne l'ensemble du site. Le terme d'abri Pataud est réservé au gisement préhistorique proprement dit, c'est-à-dire aux surfaces fouillées par le Professeur H.L. Movius entre 1953 et 1964.

## II/ Historique

L'inventeur de l'abri Pataud est Martial Pataud, son propriétaire, un agriculteur, mort aux Eyzies-de-Tayac en 1909 à l'âge de 73 ans. Avant que le Professeur Hallam Léonard Movius Junior n'en fixe définitivement le nom lors de sa première fouille de sondage en 1953, les préhistoriens ont appelé l'abri Pataud de diverses façons : abri Pataud, Patod, Pattod, Patot, Pattot, Morsodon (ou chez) Morsadou, Marsadou, Morsodon, Morson (déformation de Martial en patois), ou encore Croze-de-Tayac. Ainsi retrouve-t-on dans les écrits anciens ou sur certaines pièces découvertes avant 1953 ces diverses appellations.

A la fin du siècle dernier, Martial Pataud, en creusant sur son terrain, trouve de nombreux silex et ossements. Il semble qu'il en ait vendu à Emile Rivière avant 1892, année à laquelle ce dernier a pratiqué une fouille sur le site, ainsi qu'à Louis Capitan en 1895 ou 1896. Les très nombreuses pièces découvertes alors sont attribuées par les deux auteurs au Magdalénien, avec lequel, à l'époque, on confondait fréquemment le Gravettien.

En 1899, Otto Hauser fait des fouilles à Pataud. Il note du Solutréen en deux endroits chez "Pattot". Mais sa description s'arrête là et la carte qu'il fournit n'est pas assez précise pour que l'on puisse bien localiser les endroits où il a fouillé (Hauser, 1911, p.17). Il faudra ensuite attendre l'année 1909 pour que soient publiées les premières observations intéressantes sur le Solutréen à Pataud. C'est Denis Peyrony qui, le premier, localise assez précisément les endroits où il a trouvé des pièces solutréennes. D'après lui, la couche solutréenne est présente en trois points de la propriété. Il dit y avoir trouvé soit "de magnifiques feuilles de laurier", soit des pointes à face plane (Peyrony, 1909, p.139). Ces observations, faites près de cinquante ans avant la destruction de la grange Pataud, ne concernent donc pas le gisement fouillé ensuite par H.L. Movius, et attestent de la richesse des niveaux supérieurs en industrie solutréenne.

En 1960, Denise de Sonnevile-Bordes classe l'industrie lithique solutréenne de Pataud dans le Solutréen supérieur d'après trois pièces conservées à l'IPH à Paris marquées "Croze-de-Tayac" (collection Vésigné) <sup>2</sup> : deux feuilles de laurier dont une de très bonne facture et surtout une lamelle à dos (Sonneville-Bordes, 1960, p.320-321). Cette attribution est remise en question en 1966 par Philip Smith dans *Le Solutréen en France*. Il compare la présence solutréenne de l'abri Pataud à celle de l'abri Cro-Magnon : "Le Solutréen (à l'abri Pataud) y est aussi fuyant qu'à Cro-Magnon" (Smith, 1966, p.158). Contrairement à Denise de Sonnevile-Bordes, il considère qu'une

2. A ce propos, Paul Fitte nous a informé qu'il possède deux autres feuilles de laurier fragmentaires provenant de la Croze-de-Tayac. Il les tient de Jean-Pierre Peyrille (ou Joseph, le père). Jean-Pierre Peyrille avait ramassé un nombre important de pièces solutréennes aux abords de l'abri Pataud. Certaines sont parties aux Etats-Unis, d'autres en Suisse. Vésigné tenait les pièces solutréennes étudiées et publiées par Denise de Sonnevile-Bordes de Jean-Pierre Peyrille (information Paul Fitte).

seule lamelle à dos, en l'absence de pointe à cran, ne suffit pas à prouver l'existence d'un Solutréen supérieur, malgré l'existence d'une feuille de laurier de très bonne facture. Pour Philip Smith, "l'occupation solutréenne à Pataud, comme celle supposée pour Cromagnon, était localisée et dispersée, et représente une courte station durant le Solutréen moyen" (*ibid.*).

Entre-temps, H.L. Movius a fouillé sous la grange en 1953 et de 1958 à 1964. Après avoir constaté l'importance du site en 1953, (Movius, 1954), il est à l'origine du rachat de la propriété aux descendants de Martial Pataud par le Muséum National d'Histoire Naturelle, l'opération étant financée par des fondations américaines. C'est ainsi que les fouilles ont été menées par une équipe franco-américaine dirigée par le Professeur H.L. Movius. Dans les premiers sondages de 1953, deux fragments de feuilles de laurier en position secondaire sont retrouvés dans la terre végétale surplombant les dépôts de pente, en contrebas de la grange. Dans l'abri Pataud la fouille met au jour un petit niveau archéologique contenant une pointe à face plane. H.L. Movius, tout en nommant ce niveau "Couche 1", ne semble pas lui accorder une grande valeur archéologique. Le niveau est très fin, disparate, partiellement cryoturbé et pauvre en matériel lithique et osseux. Il note toutefois la présence d'une nappe d'ocre rouge, encore visible aujourd'hui sur une des coupes stratigraphiques témoins. Une deuxième pointe à face plane a été trouvée en 1963, dans l'éboulis 0-1, juste au-dessus de la couche 1 ; Movius n'en parle dans aucune de ses notes et ne l'a pas publiée. Ceci est étonnant, d'autant plus que cette pièce est coordonnée, contrairement à l'autre pointe à face plane.

En se basant sur les observations de Philip Smith classant la première pointe à face plane dans le "sous-type E", H.L. Movius attribue ce niveau au Solutréen inférieur, mais avec un point d'interrogation, faute de matériel plus abondant et plus caractéristique.

En 1964, H.L. Movius fait sonder la zone située immédiatement au sud du gisement, sous l'ancien four de la ferme. Il s'agit certainement du premier endroit repéré par Denis Peyrony en 1909. D'après les notes de fouilles, une feuille de laurier entière, un fragment de feuille de laurier et un éclat solutréen y sont découverts entre 37 et 47 cm sous la surface du sol, ainsi que de nombreux nucléus, du débitage et de la faune.

Malheureusement, mis à part ces trois pièces, le reste du matériel n'a pas été retrouvé<sup>3</sup>. De plus, selon les notes prises par Brigitte Delluc auprès du Professeur Harvey M. Bricker les 3 et 4 janvier 1984, une vingtaine de feuilles de laurier fragmentaires aurait été en

3. Il est possible que l'étiquetage du lot correspondant au sondage du four de 1964 (Lot J) ait été détruit par l'humidité lorsque le matériel était stocké dans l'abri Movius (information Brigitte Delluc).

fait dégagée de ce sondage. Aucun document (notes ou carnet de fouille), ni matériel archéologique ne recourent cette information.

En 1986 et 1987, lors des travaux d'aménagement du Musée de Site de l'Abri Pataud, Brigitte Delluc découvre 7 pièces <sup>(4)</sup> solutréennes dans le sol en terre battue de la cave troglodytique attenante à la maison-laboratoire (abri Movius), ainsi que dans la cour de l'ancienne ferme. D'après ses observations, les pièces solutréennes découvertes n'étaient pas rapportables à une couche visible. Elles étaient plutôt situées dans les zones remaniées proches de la surface, voire en surface pour une pointe à face plane. En rebâtissant l'ancien mur d'entrée, trois fragments de feuilles de laurier et un fragment de pointe à face plane ont même été retrouvés dans le mortier : ils avaient servi de cales ! L'installation du Musée de Site, le nettoyage du gisement et de la propriété en 1989 et 1990 ont permis de découvrir d'autres pièces à caractère solutréen. De nombreux outils, éclats de débitage, des galets, de la faune ont pu être récoltés dans les meilleures conditions, au pied de la coupe stratigraphique sous le four, à l'endroit même où H.L. Movius avait fait effectuer un sondage en 1964. Parmi les outils découverts se trouvaient de nombreuses feuilles de laurier, entières ou fragmentées. Durant les campagnes de fouilles de 1990 et 1991, le nettoyage des coupes stratigraphiques extérieures (avant leur relevé) a permis de retrouver des fragments de feuilles de laurier dans la terre végétale les surplombant, sans toutefois permettre de les attribuer à un niveau archéologique précis. De plus, quelques éclats de débitage ont été coordonnés dans la couche 1 à l'occasion d'une campagne de prélèvements de sédimentologie, de palynologie et de micromorphologie.

En 1986, enfin, Brigitte et Gilles Delluc ont été les auteurs d'une découverte tout à fait extraordinaire. En compagnie du maçon qui réparait le mur séparant l'abri Movius du laboratoire, ils reconnaissent un magnifique bouquetin sculpté en bas relief sur la voûte de l'abri (Delluc, 1986), attribuable par son style au Solutréen.

### III/ Données archéologiques

#### A/ Les niveaux supérieurs

Sont appelés niveaux supérieurs tous les dépôts postérieurs à la couche 1, fouillée par H.L. Movius en 1958 et 1963 (Movius, 1975). Cette désignation stratigraphique englobe tous les dépôts de surface et les dépôts supérieurs sur l'ensemble de la propriété. Il est important de souligner que ces dépôts, surtout les dépôts de surface, ont subi des remaniements considérables au cours des siècles. L'aménagement de l'habitation et de ses dépendances (grange, four, etc.) par Martial Pataud et ses prédécesseurs, a occasionné des nivellements du talus, au pied de la falaise, comme le signale H.L. Movius (Movius, 1977).

4. Le matériel archéologique extrait en 1986 a été rétrié récemment. C'est en fait 30 pièces à caractères solutréens qui ont été trouvées.

### 1) Les dépôts de surface :

Les dépôts de surface, qui couvrent la quasi-totalité de la propriété, sont totalement remaniés sur une épaisseur moyenne de 30 cm. De couleur brun-rouge à presque noir (terre végétale), ils contiennent des objets extrêmement disparates : matériel archéologique en position secondaire, fragments de poterie récente, éclats de verre, morceaux de fer, etc. Ainsi, ils n'auraient pas nécessité une présentation particulière si de nombreuses pièces présentant des caractères solutréens évidents n'y avaient été découvertes. 52 pièces présentant des caractères solutréens provenant des dépôts de surface ont été répertoriées. La plupart de ces pièces, sans origine planimétrique et stratigraphique précise, donnent néanmoins une idée de l'extension possible et de l'importance des niveaux solutréens à l'abri Pataud. Grâce à la vigilance de Brigitte Delluc, lors des travaux d'aménagement de la maison-laboratoire et du Musée de Site, un certain nombre de ces pièces sont bien localisées, notamment dans l'abri Movius (sol en terre battue, fondations du mur de façade et mur bâti) et sur la terrasse, dans le drain longeant la maison-laboratoire.

### 2) La coupe du four :

Les niveaux supérieurs, hors de l'abri Pataud, sont aujourd'hui visibles sur une coupe stratigraphique bordant la rue Clape, entre le gisement proprement dit et la maison-laboratoire de l'abri Pataud. Formés d'éboulis calcaires stériles, ils contiennent dans leur partie sommitale un niveau archéologique très limité, situé sous l'ancien four de la ferme (coupe du four). Connue depuis le début du siècle, cette coupe a été l'objet d'un sondage en 1964 (Movius, 1964), puis d'un nettoyage en 1989 (Delluc, 1991). Denis Peyrony, en 1909, notait un niveau très riche en feuilles de laurier, derrière la grange Pataud. Il s'agit sans doute du même endroit, car la seule confusion possible serait la zone située au nord de l'emplacement de la grange. Or, dans cette partie de la propriété, comme les sondages de H.L. Movius l'ont prouvé, le remplissage est stérile (Movius, 1975). En 1964, H.L. Movius a fait exécuter un sondage d'un mètre carré, juste sous l'ancien four de la ferme. Nous possédons aujourd'hui les notes prises lors de ce sondage (non publiées). Trois feuilles de laurier y ont été découvertes, ainsi que du débitage, des nucléus et de la faune. Entre 1989 et 1991, le nettoyage et le ravivage de cette coupe ont permis le ramassage d'un abondant matériel archéologique. Elle est orientée nord-sud, longue de 28,70 m et d'une épaisseur maximum de 3,90 m. Son extrémité nord est à 5 m de l'origine du carroyage de H.L. Movius. Elle a été relevée en 1991 (Delluc, 1991). Le seul dépôt archéologique visible se situe sous les restes de l'ancien four de la ferme. Il ne possède pas de couleur particulière mais il est facilement repérable par le matériel archéologique qui affleure encore sur la coupe. Ce niveau s'étend aujourd'hui du nord au sud sur 4,50 m, entre

0,15 m et 0,60 m sous la surface. Sa base est située à 2,50 m au dessus du plan de référence (75,71 m N.G.F., Movius, 1975). Le volume fouillé et/ou éboulé entre 1964 et 1989 est estimé à 6,50 m<sup>3</sup>, correspondant à une surface de 4,50 m<sup>2</sup>.

Malgré la faible quantité de restes osseux retrouvés, qui ne permet pas une étude approfondie de la faune pour ce niveau archéologique, un certain nombre de remarques peuvent néanmoins être faites. La description paléontologique du matériel osseux est sans surprise par rapport aux observations effectuées par J. Bouchud sur la faune de la couche 1, attribuée par H.L. Movius au Solutrén ancien (?) (Movius, 1975, p.8) : une majorité d'os de Renne et des éclats de diaphyses de Boviné ou de Cheval (fiches Bouchud). Les données taphonomiques sur l'état de conservation des ossements s'accordent tout à fait avec les observations stratigraphiques (proximité de la surface), les données sédimentologiques (ruissellement dans les sédiments en place) et avec les observations faites sur le matériel lithique (concrétionnement relativement abondant). L'association du Renne, dominant, et du Cheval, présent, témoignant d'un climat froid dans un paysage ouvert, ne contredit en rien les données-paléontologiques des niveaux solutréens de Laugerie-Haute. Dans son étude sur les faunes du Paléolithique supérieur dans le sud-ouest de la France, F. Delpech indique que les animaux les plus rencontrés au Solutrén à Laugerie-Haute est et ouest sont le Renne et le Cheval (Delpech, 1983, p.78). Les données de l'étude palynologique, qu'elle met en parallèle avec les données fauniques, fait apparaître deux périodes froides et sèches, avec un taux de boisement faible (10 à 11%). L'une se situe au Solutrén inférieur (couche 31 de Laugerie-Haute est et couches 12 a et 12 b de Laugerie-Haute ouest), l'autre prend place au Solutrén moyen (couche 29 de Laugerie-Haute est et couches 8 et 10 de Laugerie-Haute ouest).

## B/ Dans l'abri Pataud proprement dit

### 1) L'éboulis 0-1

Dans l'abri Pataud, les niveaux supérieurs correspondent à l'éboulis 0/1. Remanié dans sa partie sommitale, il a livré quelques rares objets lithiques, dans une pointe à face plane, trouvée à sa base (fig.4n). De couleur jaune à marron clair, son épaisseur moyenne est de 0,50 m (Farrand, 1975). Les données sédimentologiques font état d'un concrétionnement carbonaté sur 60 à 70% des plaquettes calcaires, indiquant un lessivage provenant de la surface. Ce dépôt contient également de grands blocs calcaires, témoins du dernier effondrement de l'abri-sous-roche. Il s'est formé sous un climat froid et peu humide (*ibid.*).

Selon H.L. Movius, la faune est absente de l'éboulis 0/1 et de la couche 1. Jean Bouchud, dans son étude de la faune de l'abri Pataud, ne présente ni l'éboulis 0/1, ni la couche 1 (Movius, 1977 ; Bouchud, 1975). Pourtant, nous avons retrouvé, dans les fiches de J. Bouchud conservées au laboratoire de l'abri Pataud, un certain nombre de déterminations paléontologiques mais le matériel osseux correspondant n'a pas encore été retrouvé. Pour l'éboulis 0/1, les restes osseux sont rares : dans les zones CVII, CVIII, DVII et DVIII, "3 menus éclats de diaphyse et 1 éclat de canon postérieur de Renne".

## 2) La couche 1

Fouillée en 1958, puis en 1963, par H.L. Movius, elle a livré un matériel archéologique relativement pauvre et son industrie lithique est typologiquement peu convaincante. Son attribution hypothétique à un Solutréen inférieur n'est basée que sur la détermination typologique d'une pointe à face plane (non coordonnée) de sous-type E, selon Philip Smith (Movius, 1975 ; Smith, 1966).

Une coupe stratigraphique contenant la couche 1 est actuellement visible dans l'abri Pataud. Orientée est-ouest, elle est située à 16 m au nord de l'origine du carroyage Movius. Elle correspond à la bordure nord de la fouille. Son épaisseur moyenne est de 1,75 m et a été relevée en 1989 (Delluc, 1989). L'épaisseur moyenne de la couche 1 est de 5 cm. Elle est postérieure à la couche 2 (Protomagdalénien), dont elle est séparée par l'éboulis stérile 1/2. Du 7 mai au 14 septembre 1958, H.L. Movius et son équipe installent le carroyage à l'emplacement de l'ancienne grange Pataud et commencent les fouilles. Le carroyage est formé de tranchées ("trenches") et de carrés ("squares") de deux mètres de large sur une surface de 12 m<sup>2</sup>. H.L. Movius indique que deux mois furent nécessaires au nettoyage de la surface délimitée par le carroyage et à la fouille du remplissage sur une épaisseur de 3,50 m à 4 m (représentant un volume de 42 m<sup>3</sup> à 48 m<sup>3</sup>). La présence de très gros blocs d'effondrement (l'un deux était long de 10 m et épais de 4 m) oblige H.L. Movius à utiliser la dynamite afin d'atteindre les niveaux sous-jacents. C'est dans ces conditions que la couche 1 est dégagée. Au nord de la fouille, dans la tranchée VI, elle se présente sous la forme d'une fine lentille brun-rougeâtre (Movius, 1959). Peu de matériel archéologique est recueilli, dont la pointe à face plane non coordonnée citée plus haut. H.L. Movius pense alors à un Protosolutréen ; il reviendra sur cette attribution après l'avis de P. Smith, au profit d'un Solutréen inférieur. Le rapport de fouille de 1958, concernant la couche 1, conclut qu'une extension au nord de la fouille serait souhaitable en 1959 pour une meilleure compréhension de ce niveau archéologique. Cette extension a finalement lieu en 1963. Les notes de fouilles (juillet 1963) sont beaucoup plus précises sur la répartition spatiale des outils lithiques.

La couche 1 a fait l'objet d'une étude sédimentologique par W. Farrand en 1964 (Farrand, 1975). Trois prélèvements ont été effectués dans la coupe stratigraphique à 16 m (zone DIX sud-ouest, coordonnées moyennes : x = 70 cm, y = 10 cm, du haut au bas de la coupe). La couche 1 a les mêmes caractéristiques que l'éboulis 0/1, selon W. Farrand, qui la place dans le même ensemble géologique (Ensemble a) que les couches 2 et 3. Il note que la couche 1 a subi une cryoturbation sensible. Comme l'éboulis 0/1, elles s'est formée sous un climat froid et un peu humide (*ibid.*, p. 30).

Les fiches de J. Bouchud font état des découvertes suivantes : dans les zones CVII, CVIII, DVII, DVIII, (l'indication stratigraphique mentionne la couche 1, mais la subdivision n'est pas donnée) correspondant à la campagne de fouille de 1963, 85 esquilles indéterminées attribuées par J. Bouchud au Renne (60 gros débris d'os de Renne + 25 menus éclats d'os de Renne) ; un fragment de fémur de Renne ; une esquille indéterminée brûlée. Ce matériel osseux n'a pas été retrouvé.

#### IV/ Les objets gravés et l'art

##### A/ Les objets gravés

Deux objets peuvent se classer dans cette rubrique, ils ont été retrouvés dans la coupe du four. L'un est un fragment osseux de forme régulière, aux bords parallèles, long de 42 mm, large de 18 et épais de 3. Il est strié et incisé. Le fragment est décrit posé verticalement selon sa plus grande longueur. Un de ses bords porte sept incisions profondes, l'autre bord en porte trois. Sur une des faces deux à trois des incisions se prolongent horizontalement jusqu'à la moitié de la pièce. C'est le seul os travaillé de ce niveau (fig. 2). L'autre est un éclat de silex retouché d'assez grande dimension (longueur = 78 mm) assez fin (épaisseur = 5 mm). Il comporte plus de 50% de surface corticale. C'est le cortex qui est strié. Les stries sont parallèles et peu profondes.

##### B/ L'art

Il concerne la sculpture d'un bouquetin sur le plafond de l'abri Movius, ainsi qu'un trait isolé situé à proximité du bouquetin. Sa présentation a fait l'objet de publications (Delluc, 1986 et 1991). Par son style, il est attribué par B. et G. Delluc à l'époque solutréenne. Notre propos est de préciser le contexte archéologique à la lumière de faits nouveaux. Les pièces solutréennes situées dans la maçonnerie du mur de façade, citées par les mêmes auteurs, et suggérant un remaniement postérieur de niveaux archéologiques détruits par des occupations médiévales et sub-actuelles ont probablement leur origine *in situ*. En effet, on imagine très bien que les pièces solutréennes qui

avaient servi de cales dans la maçonnerie ont été ramassées à proximité. Il est donc justifié de penser que le niveau solutréen, dans l'abri Movius devait être suffisamment important pour que nous ayons pu retrouver au total 30 pièces à caractère solutréen lors de sondages très limités dans et devant l'abri Movius. Cette information s'accorde bien avec les observations que nous possédions déjà.

## V/ Le matériel lithique

### A/ Quelques observations sur les matières lithiques (silex)

Une étude détaillée de l'outillage et du débitage en silex nous a permis d'isoler un certain nombre de matières premières, que nous avons classé de I à V. Nous présentons ici la conclusion de ces observations.

Les trois lots étudiés sont, dans l'ordre de leur importance numérique :

\* Niveaux supérieurs (la coupe du four) : 939 pièces en silex.

\* Couche 1 : 183 pièces en silex.

\* Niveaux supérieurs (sauf la coupe du four) : 54 pièces en silex.

Cet essai de classement des silex (au total 1176 pièces ont été vues, représentant un poids total de 13,580 Kg), fait apparaître une gestion différencielle des matières premières par les tailleurs préhistoriques. Deux ensembles se dégagent nettement. Les matières premières locales (classes I à III) sont de loin les plus abondantes dans le matériel étudié (95% pour la coupe du four, 98% pour la couche 1), mais l'outillage ne représente en moyenne que 6% d'une classe (8,6% pour la coupe du four, 3,7% pour la couche 1). Les matières premières absentes ou plus rares aux abords de l'habitat (classes IV et V) sont relativement peu abondantes dans le matériel étudié (5% pour la coupe du four, 2% pour la couche 1), mais l'outillage représente en moyenne 30% d'une classe (37,8% pour la coupe du four, 23,4% pour la couche 1). Un éclat de la classe V, que nous avons présenté à Paul Fitte, semble provenir d'un niveau turonien. Ce type de matière première a été décrit comme du "fumclois" par André Morala (Morala, 1980).

### B/ Les autres matières premières lithiques

Dans la coupe du four, 251 galets entiers ou fragmentaires ont été trouvés, représentant un poids total de 20,748 kg. Il s'agit de galets de Quartz ou Quartzite, gros (environ 150 mm de diamètre) à petits (10 à 20 mm de diamètre), et de galets de Gneiss ou Granite, en général fragmentaires. Pour Gérard Delorme, à qui nous avons montré quelques exemplaires, il s'agit de matériaux allochtones au Périgord, amenés directement par la Vézère ou, indirectement, provenant des

parties de plateaux sidérolitiques effondrés lors du creusement de la vallée de la Vézère. Sur 29 galets entiers, 4 portent des traces de percussion et l'un des traces plus évidentes d'utilisation comme percuteur dur. 65 galets sont cassés. Il semble qu'un nombre relativement peu important d'entre eux porte les traces d'éclatement par la chaleur (rubéfaction partielle). 157 fragments de galets ont également été dénombrés.

Dans la couche 1, quatre fragments d'ocre ont été coordonnés en 1963, lors de l'extension de la fouille vers le nord. Ils se trouvaient dans la zone CVIII nord-est. L'un d'eux est de couleur jaune et d'un diamètre de 18 mm. Les trois autres fragments sont plus rouges (l'un d'eux est rouge vif) et ont un diamètre de 13 à 24 mm. ils sont à mettre en relation avec la coloration rougeâtre de la couche 1 décrite par H.L. Movius (Movius, 1975, p.8).

### C/ L'outillage

Un inventaire complet du matériel lithique, a permis de faire le point sur la totalité de l'outillage rapportable au Solutréen à Pataud. Trois lots ont été isolés (tableau 2).

**1) Les niveaux supérieurs, sauf la coupe du four** (dépôts de surface et abri Movius).

Il est difficile d'aller plus loin que la description pour cet ensemble de pièces lithiques. Il n'y a pas de contexte stratigraphique probant, et ces pièces ont été triées au milieu d'autres moins caractéristiques, voir typiques d'une autre culture (pointe de la gravette par exemple). On peut toutefois noter que la relative importance numérique des pointes à face plane trouvées dans l'abri Movius (n=25) est un fait nouveau (fig.3). Les observations des précédents auteurs (Peyrony, 1909 ; Smith, 1966, Delluc, 1986) et les renseignements recueillis auprès de Paul Fitte concernant les ramassages de Jean-Pierre Peyrille au début de ce siècle, font état de feuilles de laurier principalement. La présence des pointes à face plane ne signifie pas forcément l'existence de Solutréen inférieur. En effet, certaines pointes sont retouchées sur toute la face supérieure, alors qu'à Laugerie-Haute ouest, ce type de pièce est absent des niveaux de Solutréen inférieur (Smith, 1966, p.76).

**2) Les niveaux supérieurs, la coupe du four** (fig. 4 j, k, l, o)

La qualité de l'outillage non solutréen est assez médiocre dans l'ensemble, ce qui tranche avec la qualité, parfois très bonne, de certaines pièces solutréennes (14 pièces au total). Le même type de remarque avait été fait par Philip Smith sur le niveau 11 de Laugerie-Haute ouest (Smith, 1966).

La plupart des pièces solutréennes de la coupe du four sont comparables aussi bien à des pièces des couches 29 de Laugerie-Haute est et 10 de Laugerie-Haute ouest, qu'à des pièces des couches 30 (Laugerie-Haute est) et 10 (Laugerie-Haute ouest). L'absence de micrograttoirs "grimaldiens" décrits par Philip Smith dans les couches 29 (Laugerie-Haute est) et 10 (Laugerie-Haute ouest), indique peut-être que ce niveau correspond au début du Solutrén moyen. Mais il faut rester extrêmement prudent pour une attribution chronologique par la typologie, étant donné le caractère tout à fait inhabituel de la répartition des types d'outils "non solutréens" de la coupe du four (grattoirs : 4,9% ; burins : 9,9%).

De plus, les quelques données climatiques que nous possédons semblent indiquer un climat plutôt sec dans un paysage dégagé, alors qu'à Laugerie-Haute, le début du Solutrén moyen prend place sous un climat plus humide avec un taux de boisement relativement important (Laville, 1975 ; Delpech, 1983).

En définitive, il paraît difficile de trancher entre le début ou la fin du Solutrén moyen.

### 3) L'éboulis 0/1 et la couche 1 de l'abri Pataud (fig. 4 n)

Le nombre de pièces d'industrie lithique est peu important et les deux seules pièces présentant des caractères solutréens sont de bien maigres indices. Il faut reconnaître que du point de vue typologique, si l'on considère que la couche 1 correspond probablement à du Solutrén, il est malgré tout difficile de trancher entre solutrén inférieur ou moyen. Les deux pointes à face plane de l'éboulis 0/1 et de la couche 1 sont complètes, bien que cassées (cassures récentes ?).

## VI/ Conclusion

Les résultats de notre étude ne permettent aucune affirmation catégorique. Toutefois, il semble bien, à la vue de la totalité du matériel lithique, que les indications convergent vers une occupation des abris Pataud et Movius au Solutrén moyen, comme le pensait Philip Smith. Les raisons en sont les suivantes :

- aucune pointe à cran, attestant la présence d'un Solutrén supérieur, n'a été retrouvée. La feuille de laurier d'excellente facture et la lamelle à dos publiée par Denise de Sonneville-Bordes (Sonneville-Bordes D., 1960) sont des découvertes isolées, d'origine inconnue, et peu significatives.

- les feuilles de laurier sont nombreuses (32 pièces), parfois d'une très bonne facture.

- les pointes à face plane (31 pièces) sont de différents sous-types, qui peuvent se situer aussi bien à n'importe quel stade du Solutrén (Smith, 1966) et sont parfois de très bonne facture. Elles ne peuvent être en aucun cas une preuve de l'existence de Solutrén

inférieur, d'autant plus que dans la majorité des cas, elles ont été trouvées associées à des feuilles de laurier.

- une indication supplémentaire peut être fournie grâce au silex de type "fumélois" (Turonien). Des différentes pièces que nous avons présentées à Paul Fitte, puis à André Morala, certaines semblent attribuables à ce type particulier de matière première. Selon André Morala, trois pointes à face plane provenant de l'abri Movius, trois éclats de débitage provenant de la coupe du four et cinq éclats de débitage provenant de la couche 1 sont probablement en silex turonien. Huit autres éclats de débitage peuvent rentrer dans la variabilité de ce type de silex, un dans le débitage de la coupe du four et sept dans le débitage de la couche 1. Il ne s'agit pas de la preuve de la contemporanéité de ces différents niveaux, mais d'une indication sur leurs rapports éventuels.

- les données fauniques sont en accord avec les données sédimentologiques ; elles permettent de comparer la coupe du four avec certains niveaux de Solutrén moyen à Laugerie-Haute. Il faut espérer que de nouveaux résultats sur la stratigraphie de ces dépôts apporteront des indices sur leur nature et leurs rapports possibles <sup>(5)</sup>. Ainsi, l'attribution de la couche 1 de l'abri Pataud au Solutrén inférieur est à prendre avec encore plus de précautions, en regard des découvertes récentes. On peut penser qu'à Pataud, l'époque solutréenne est représentée par les vestiges d'une halte temporaire de chasseurs de Rennes au Solutrén moyen.

R.N. <sup>(6)</sup>.

- 
5. Deux thèses sont actuellement en cours, une sur la microphologie (Saïd Lafaar, IPH) et une sur la sédimentologie (Rabaa Samsar, IPH).
6. Roland NESPOULET, Laboratoire de l'Abri Pataud, 24260 Les Eyzies de Tayac : Le texte que nous présentons ici est la synthèse d'une étude que nous avons menée dans le cadre de la maîtrise en Histoire des Arts et Archéologie de l'Université Paul Valéry, Montpellier III, sous la direction de Paul Boutié, en 1992. Nous le remercions d'avoir bien voulu diriger notre travail, ainsi que le Professeur Henry de Lumley, qui nous a permis d'étudier le matériel archéologique conservé au Laboratoire de Préhistoire de l'Abri Pataud. Nous remercions également Brigitte et Gilles Delluc, pour leurs nombreux conseils, ainsi que Marie Perpère, Paul Fitte, Gérard Delorme et André Morala. L'étude détaillée de la faune de la coupe du four a été faite par Marylène Matou-Mathis (CNRS, IPH, Paris).

## BIBLIOGRAPHIE

**BREZILLON Michel**

1968 : *La dénomination des objets de pierres taillées. Matériaux pour un vocabulaire des préhistoriens de langue française*, IV<sup>e</sup> suppl. à Gallia Préhistoire, Paris éd. du CNRS, 413 p., ill.

**CAPITAN Louis**

1902 : L'abri-sous-roche de Morson ou Croze-de-Tayac (Dordogne), *Comptes Rendus de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 31<sup>e</sup> session, Montauban, p. 268-269.

**DELLUC Brigitte et Gilles**

1986 : Un bouquetin sculpté de style solutréen dans la cave troglodytique Pataud (Les Eyzies, Dordogne), in : *l'Anthropologie*, tome 90, numéro 4, Paris, p. 603-612, 7 fig.

1991 a : *L'Art pariétal archaïque*, XXVIII<sup>e</sup> suppl. à Gallia Préhistoire, Paris, éd. du CNRS, 393 p., 235 fig., V tabl.

1991 b : L'Abri Pataud, in : J.P. Rigaud, informations archéologiques de la circonscription d'Aquitaine, *Gallia Préhistoire*, p.21-22, 1 fig.

**DEMARS Pierre-Yves**

1982 : *Utilisation du silex au Paléolithique supérieur : choix, approvisionnement, circulation. L'exemple du Bassin de Brive*, Cahiers du Quaternaire, 5, 254, p., ill.

**DELPECH Françoise**

1983 : *Les faunes du Paléolithique supérieur dans le sud-ouest de la France*, Cahiers du Quaternaire, édition du CNRS, Paris, 453 p., ill.

**HAUSER Otto**

1911 : *Le Périgord Préhistorique*, imprimerie Georges Réjou, le Bugue, 23 p., 7 pl.

**LARTET Louis**

1869 : Mémoire sur une sépulture des anciens troglodytes du Périgord, *Annales des Sciences Naturelles*, 5<sup>e</sup> série, tome 10, p. 133-160, 7 fig. (Reliquae Aquitanicae, part. IX, p.62-72, fig 37-43).

**LAVILLE Henri**

1975 : *Climatologie et Chronologie du Paléolithique en Périgord, Etude sédimentologique de dépôts en grottes et sous abris*, Etudes Quaternaires, Université de Provence, Marseille, Mémoire n° 4, 422 p., 181 ill., 6 tabl.

**LEROI-GOURHAN André (sous la direction et avec la coll. de)**

1988 : *Dictionnaire de la Préhistoire*, PUF, Paris, 1222 p., ill.

**LUMLEY Henry de (sous la direction de)**

1984 : *Art et Civilisations des chasseurs de la Préhistoire*, Laboratoire de préhistoire du Musée de l'Homme, Paris, 415 p., ill.

**MORALA André**

1980 : Observations sur le Périgordien, *l'Aurignacien et leurs matières premières lithiques en Haut Agenais*, mém. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Toulouse, 189 p.

1983 : A propos des matières premières en Agenais, *Bul. de la Société préhistorique française*, 80, p.189.

**MOVIUS Hallam Leonard Junior**

1954 : Les Eyzies : a test excavation, *Archeology*, Volume 7, n°2, p.82-90.

1955 : Une fouille préliminaire à l'Abri Pataud, Les Eyzies (Dordogne).

*Bulletin de la Société d'Etudes et de Recherches Préhistoriques, Les Eyzies, n°5, p. 35-40.*

1971 : Radiocarbon dating of the upper Palaeolithic sequence at the Abri Pataud, Les Eyzies (Dordogne), in : *The origin of Homo Sapiens (Ecology and Conservation)*, UNESCO, p. 253-259.

1975 : Excavation of the Abri Pataud, les Eyzies (Dordogne). Stratigraphy, *Bulletin of the American School of Prehistoric Research, Peabody Museum, Harvard University*, 30, 165 p., ill., plans.

1977 : Excavation of the Abri Pataud, Les Eyzies (Dordogne), Contributors, *Bulletin of the American School of Prehistoric Research, Peabody Museum, Harvard University*, 31, 305 p., ill., tabl., plans.

**PEYRONY Denis**

1909 : Sur la stratigraphie du Gisement Pataud, dit Morson, aux Eyzies (Dordogne), in : *Comptes Rendus de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 38<sup>e</sup> session, Lille, 1, 3<sup>e</sup> partie, p.139.

1947 : Le remplissage des vallées de la Vézère et de la Beune et ses rapports avec les industries préhistoriques, *Gallia Préhistoire*, Tome 8, p.180-184.

1949 : Le Périgord Préhistorique, Essai de géographie humaine, *Société Historique et Archéologique du Périgord*, Périgueux, 92 p.

**RIVIERE Emile**

1899 : La Croze-de-Tayac (Dordogne), *Comptes Rendus de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 28<sup>e</sup> session, Boulogne-sur-Mer, p. 294.

1901 : L'Abri-sous-roche de Morsodon ou Croze-de-Tayac (Dordogne), *Comptes Rendus de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 30<sup>e</sup> session, Ajaccio, p. 756-762.

1906 : Trente-sept années de fouilles préhistoriques et archéologiques en France et en Italie. *Comptes Rendus de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 35<sup>e</sup> session, Lyon, deuxième partie, p. 773-798.

**SERONIE-VIVIEN M. et M.R.**

1987 : *Les silex du Mésozoïque nord-aquitain. Approche géologique de l'étude des silex pour servir à la recherche préhistorique*, suppl. au tome XV, Bull. de la Société linnéenne de Bordeaux, 132 p., ill.

**SMITH Phillip**

1966 : *Le Solutréen en France*, Publications de l'Institut de Préhistoire de l'Université de Bordeaux, Imprimerie Delmas, Bordeaux, 449 p., 81 fig., 6 tabl., 4 cartes, 3 plans et 21 graphiques.

**SONNEVILLE-BORDES Denise**

1960 : *Le Paléolithique Supérieur en Périgord*, CNRS, Imprimerie Delmas, Bordeaux, 2 tomes, 558 p., ill.

**VALENSI Lionel**

1960 : De l'origine des silex protmagdaléniens de l'Abri Pataud, les Eyzies, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, tome 57, p. 80-84.

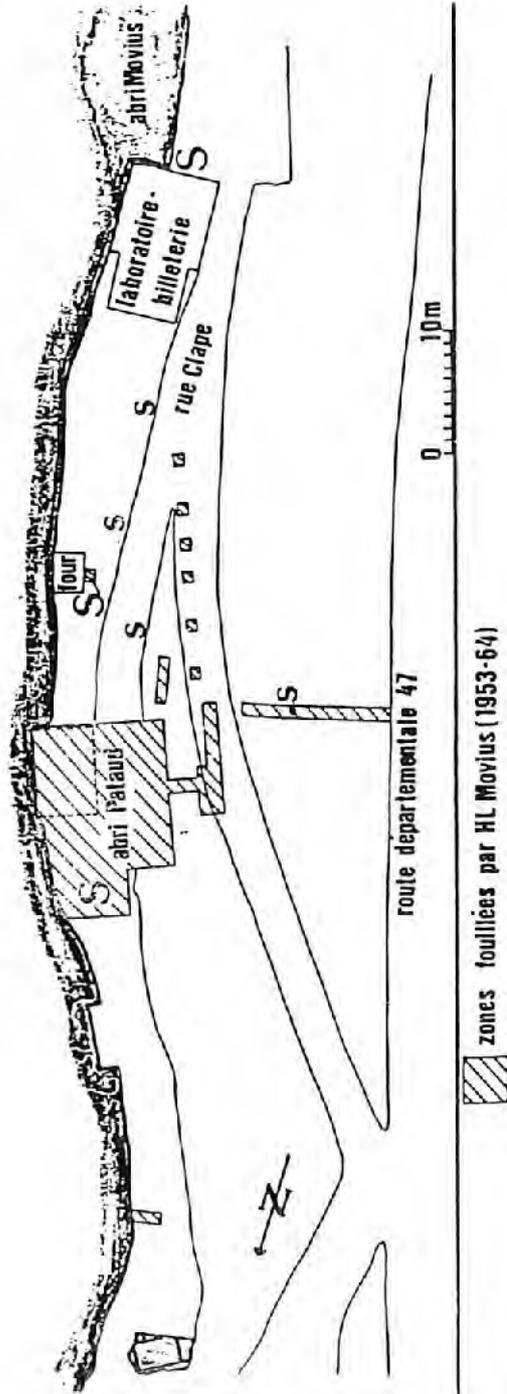
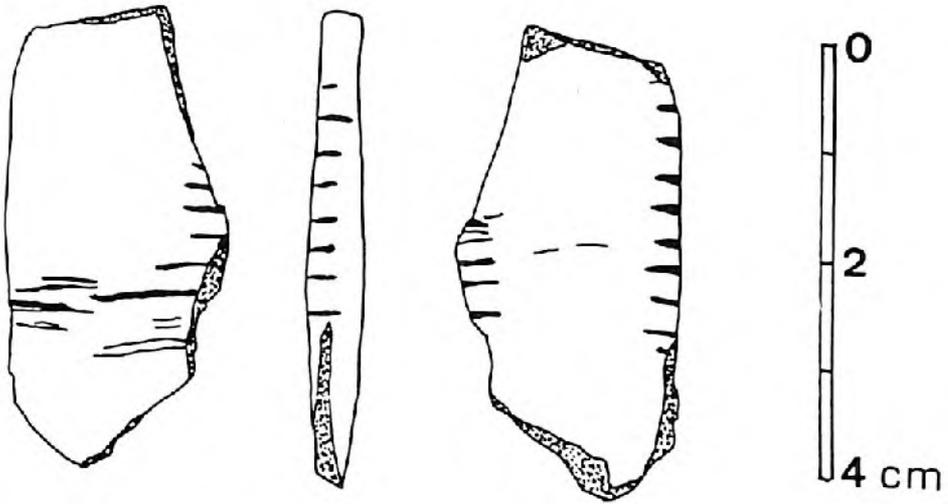


Figure 1 : Plan de la propriété Pataud, d'après Movius, 1975 ; S, présence de Solutréen ; s, découverte isolée.



*Figure 2 : Fragment osseux strié et incisé provenant du niveau solutréen de la coupe du four.*

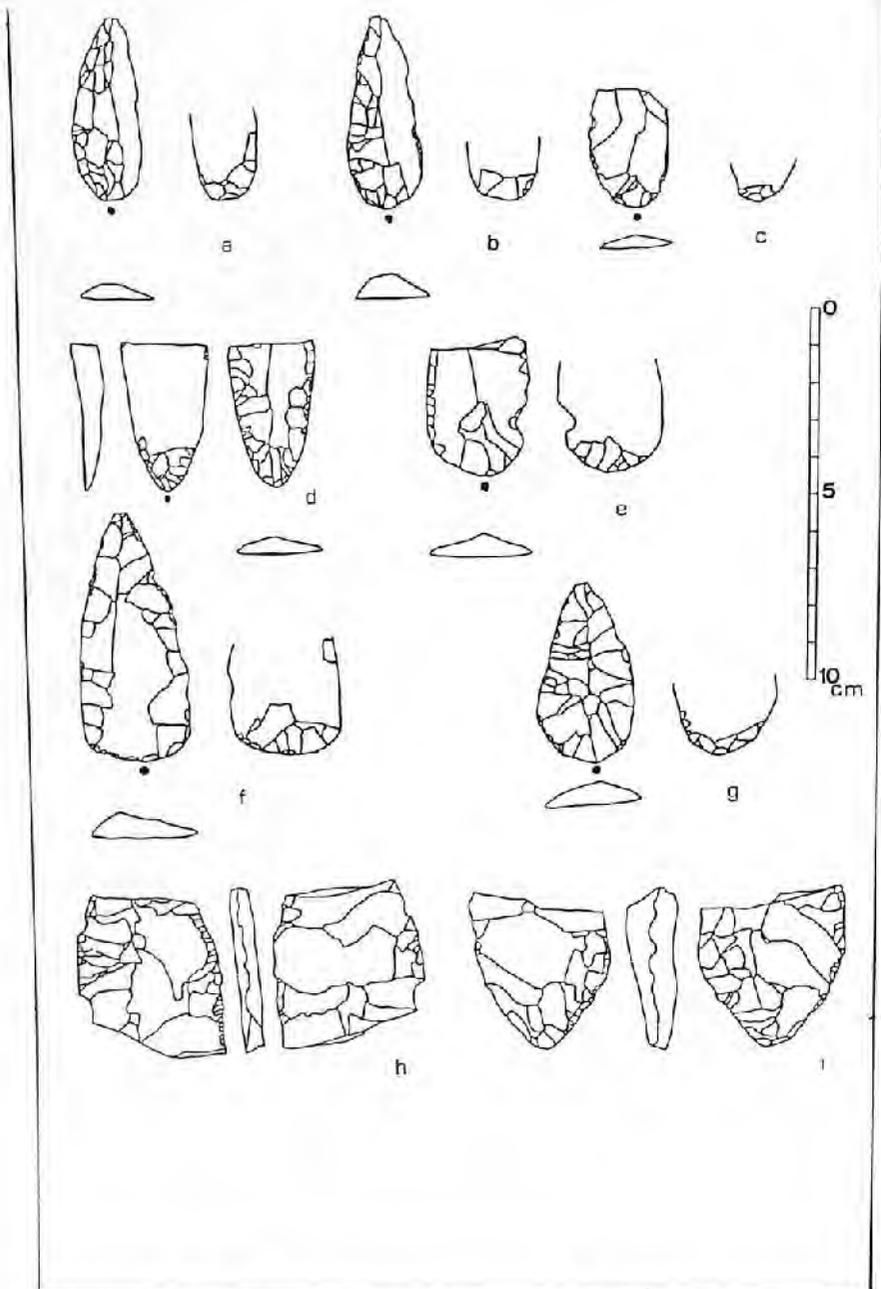


Figure 3 : Abri Movius : a à g, pointes à face plane ; h et i, feuilles de laurier.

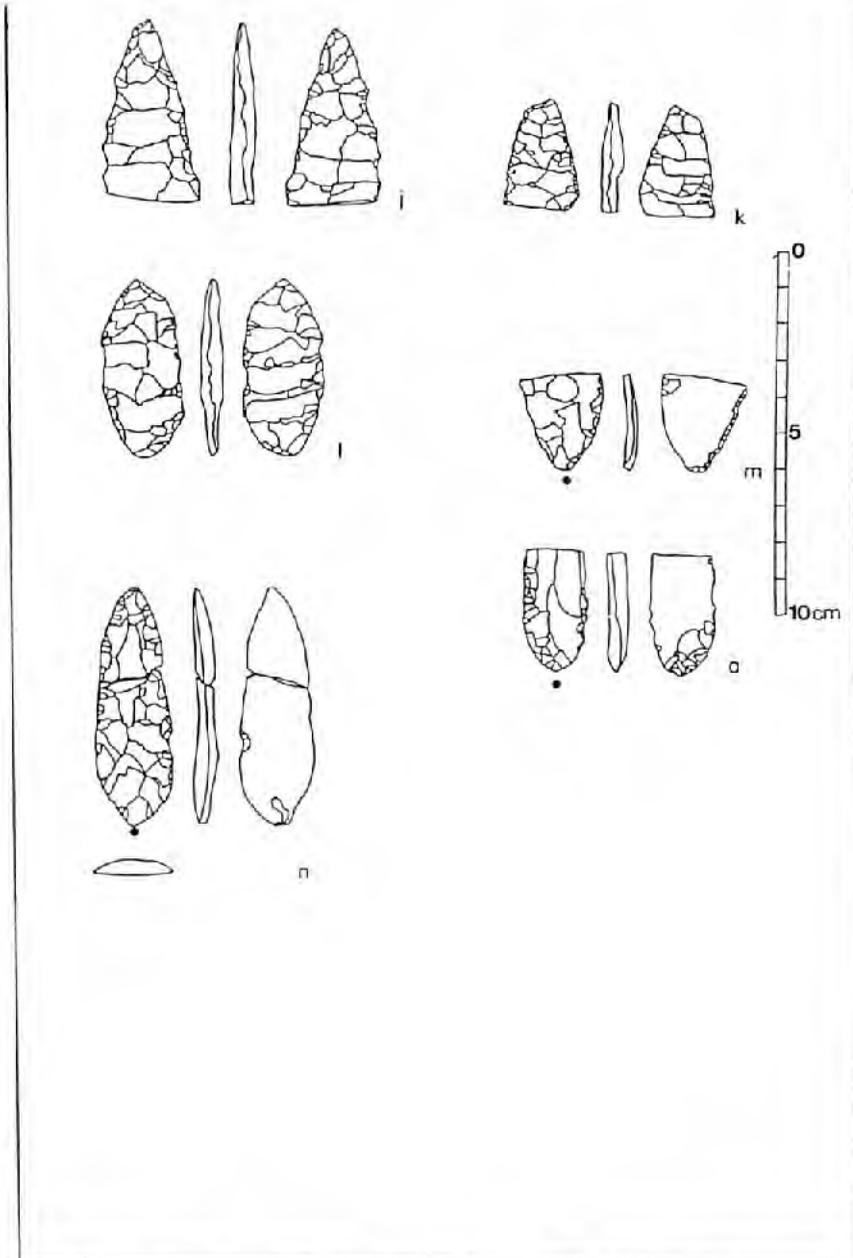


Figure 4 : Coupe du four (niveaux supérieurs) : j à l, feuilles de laurier ; m, éclat solutréen retouché ; o, pointe à face plane. Abri Pataud (éboulis 0/1) : n, pointe à face plane.

Couche	Culture
couche 1	Solutréen inférieur ?
couche 2	Périgordien VII (Protomagdalénien)
couche 3	Périgordien VI
couche 4	Périgordien V
couche 5	Périgordien IV
couche 6 à 14	Aurignaciens ancien à évolué

Tableau 1 : Stratigraphie de l'abri Pataud, d'après Movius, 1975.

Origine	feuilles de laurier	pointes à face plane
dépôts de surface ou origine inconnue	15	2
coupe du four	12	2
abri Movius	5 (dont 3 dans la maçonnerie du mur de façade)	25
abri Pataud éb .0/1 et couche 1	0	2

Tableau 2 : Décompte des feuilles de laurier et des pointes à face plane (63 pièces).

# Where is Bahia-Villa ? What was the Baian Territory ?<sup>(1)</sup>

par David BRYSON

## Part One : The Twelfth Century

### INTRODUCTION

At the beginning of the twelfth century, the region of the Bergeracois south of the river Dordogne was largely a dependency of the counts of Périgord. Another presence was, however, marking itself felt: that of the monasteries. Among these was the Cistercian abbey of Cadouin, at the region's eastern limits (*Map A*<sup>(2)</sup>, location D). Its presence reflected and contributed to the growth of pilgrim traffic, and also to agriculture development, especially through the establishment of vineyards. Cadouin has also left us, in its cartulary, rare records of the early history of this region. The usefulness to the regional historian of these and some of the later documents of the period of English government has, however, been impeded by problems of the identification of certain place names.

Two of the most perplexing questions facing the historian of this region are, for the period from the twelfth to the fourteenth century, the identification of the place called «Baia-Villa» (or «Baivilla»), and the feudal territory called the «Baianès». Those questions have been

1. This article is based on an aspect of the author's thesis proposal, «Labadie and the Bianès: Perceived Influences of Location on a Village and Territory in Southwestern France (275-1598)», Department of History, La Trobe University, Melbourne, Australia, under the supervision of Mr John Cashmere, Department of History, La Trobe University, and Dr Constant Mews, Department of History Monash University.
2. By A. Delmas (drawn by J. Godard), in A. Delmas, «Pouillé de Diocèse de Sarlat d'après une pancarte de 1340», in *BSHAP*, T. 110, 1983, pp. 13-31. The locations on Map A marked A, B, C and D, and 1-12, are my own.

considered by some of the finest historians of the region; most notably, the Vicomte de Gourgues in the nineteenth century, and J.-M. Maubourguet in the twentieth - but only in the context of works which were either general in intent, or had other special aims. This paper will examine the two questions in greater detail than de Gourgues or Maubourguet were able to do, in the hope that a close analysis of the documents in which the two place names are mentioned will lead us to a more precise understanding of them.

For the twelfth century, the principal source documents are found in the cartulary of Cadouin.

### 1. - Where is Baia-Villa?

I will begin by examining the document of the year 1135, which contains the earliest reference to the place or territorial entity called Baia-Villa<sup>(3)</sup>. It concerns the donation of a «manse», or subsidiary property of a domain<sup>(4)</sup>, identified as being within the area of Baia-Villa. The donation of the interests in the manse, it will be seen, is made separately by three different donors or groups of donors, in three different locations. In order to make clear this division, it will break the unified text into parts by the use of square brackets and numbers :

(1)[In nomine Domini, sit notum omnibus et futuris et presentibus quod Boso, comes de Granolio, et mater et uxor ejux, Comtorissa, concesserunt et dederunt pro animarum suarum et parentum suorum salute Caduniensi ecclesie quicquid juris eorum in Petragoricensi consulatu, tam in Cadunio quam extra Cadunium, eadum Caduniensis ecclesias jam adquisierat vel adquisitura erat. Similiter etiam, in Baia-Villa mansum de Novo-Prato totum ex integro sic ab heredibus ejusdem mansi monstratum est. Hoc donum factum est apud Granolium, in manu Geraldii, ejusdem Caduniensis ecclesie abbatis, testibus Bernardo de Beurona et Raymundo Cornuto, sacerdotibus, predicte ecclesie monachis, et militibus Petro de Granolio et Amblardo, fratre ejus, et Grimuardo et Gauterio de Veirinas et Helia Ebrardi et Helia Caboz, et Petro de Sancto-Crispino, capellano de Granolio, anno ab incarnatione Domini MCXXXV.](2) [Hoc donum eodem modo fecit et firmavit Audebertus, frater ejus, comes Montisguilelmi, in manu Bernardi de beurona, Caduniensis monachi, apud ecclesiam de Manbos, testibus Celebrinio de Monteguilelmo et Helia de Lagraulet... de Manbos et Arnaudo]

3. J.-M. Maubourguet, éd. *Cartulaire de l'Abbaye de Cadouin*, Cahors, Imp. A. Coueslant, 1926, p. 73.

4. Maubourguet, *Cart. Cad.*, p. IX.

(3)[Stephanus de Breavi<sup>(5)</sup> et fratres ejus dederunt ecclesie Caduniensi partem decime quam habebant in supradicto manso, in manu Geraldii, Cadunensis ecclesie abbatis. Hujus doni testes sunt Bernardus de Spinazac et Bernardus de la Croza et Geraldus Laurentius].

Part <sup>(6)</sup> of the text concerns the donation by Boson, count of Grignols and count of Périgord, his mother, and his wife the countess, of properties acquired by the abbay of Cadouin in Périgord, including the manse of Novo-Prato in Baia-Villa. This donation took place in their castle of Grignols, south of Périgueux. At least five of the witnesses<sup>(7)</sup> appear to have been from the region of Grignols.

In Part [2]<sup>(8)</sup>, the confirmation of the donation of those same properties by Boson's brother Audebert, count of Montisguilelmi, took place in what can reasonably be considered his home church of Monbos (*Map A*, location 1), in the parish adjoining and dependent on the castle of Puyguilhem (*Map A*, location 2)<sup>(9)</sup>. Again, at least two of the witnesses are presumed to have been from the region of Puyguilhem<sup>(10)</sup>, and the representative of Cadouin receiving the donation was also one of those present at the Grignols ceremony<sup>(11)</sup>.

We will now examine Part[3]<sup>(12)</sup> of the text. Here we have the donation of a «dîme», or tenth-interest, in the same property. This dîme donation is made at an unspecified place.

Clearly, these donation ceremonies, each of which included the manse «in Baia-Villa», were carried out in three places at different times, two of the three representatives of Cadouin at Grignols (one of

5. Footnote(1) p. 74: «A | VERSION «A» in Coll. Périgord], XXXVII, 239, B [Version «B» in *Ibid.*], LXXVII, 130, en marge: «peut-être: de Brea».

6. [1] «In the name of the Lord, let it be known to all those present and future that Boson, Count of Grignols, and his mother and his wife the Countess, have conceded and donated to the church of Cadouin for the salvation of their souls and that of their parents, whatever in their jurisdiction in the consulate of Périgord, whether in Cadouin or outside Cadouin, the same church of Cadouin has acquired or will have acquired. Likewise also, the manse of Novo-Prato in Baia-Villa, entire and complete, is designated thus by the heirs of the same manse. This donation was made at Grignols, into the hands of Geraldus, abbot of the aforesaid church of Cadouin, witnessed by Bernard de Beuron and Raymond Cornutus, priests, monks of the aforesaid church, and the knights Pierre de Grignols and his brother Amblard, and Grimuard and Gauterius de Veyrines and Hélié Ebrard and Hélié Caboz, and Pierre de Saint-Crispin, chaplain of Grignols, in the year of the incarnation of our Lord 11357.

7. The knights Petro and Amblardo de Grignols, Grimuardo and Gauterio de Veirinas (probably Veyrines, south of Vergt), and the chaplain of Grignols, Petro de Sancto-Crispino.

8. [2] «Audebert, his [Count Boson's] brother, Count of Montguilelm [Puyguilhem?], has made and confirmed this donation in the same way, into the hands of Bernard de Beuron, monk of Cadouin, at the church of Monbos, witnessed by Celebrinus de Montguilhem and Hélié de Lagraulet, de Monbos and Arnaud».

9. This Puyguilhem is only 3 km west of Monbos church. The question of whether the «Montisguilelmi» of 1135 is the same place as the «Podium Guillelmi» or «Podium Willelmi», of 1265 (*Rec. leod.*) and after, is one I cannot yet answer. But that question seems in any case irrelevant to the present problem.

10. Celebrino de Montguilelmi and... de Manbos.

11. Bernard de Beuron, monk of Cadouin.

12. [3] «Etienne de Breavi [or Brea] [Brie, Bride, Brive?] and his brothers have given to the church of Cadouin the tenth part that they had in the above manse, into the hands of Geraldus, abbot of the church of Cadouin. To this donation the witnesses are Bernard de Spinazac [Lespinassat?] and Bernard de la Croix and Geraldus Laurentius».

them the abbot) having then divided between them the duty of receiving the donations at Monbos and «X» (the unspecified place of the dîme donation).

In his 1926 edition of the Cadouin cartulary, Maubourguet suggests a possible location for Baia-Villa: «Baiville, commune de Monbos(?)», (p. 80), but ventures a more positive opinion, in his Introduction (p. XIII), about the manse of Nouveau Pré in Baia-Villa: «Au sud, et sans doute dans la paroisse de Monbos, 1135». Maubourget's view is consistent with that of De Gourgues, who, in this *Dictionnaire Topographique du Département de la Dordogne* (Paris, Imp. Nationale, 1873), says of Baia-Villa (p. 9), «BAIAVILLA? cne de Monbos? - 1135 (cart. de Cadouin)».

De Gourgues and Maubourguet are still our only authorities on the question of the identity of Baia-Villa. But does a careful reading of this document reveal anything to indicate that Baia-Villa or its manse of Novo-Prato were in, near, or even in the region of Monbos? There appear to be no grounds in this document for the suggestion that Novo-Prato and hence Baia-Villa were located in or around the church, village or parish of Monbos. All that is certain is that Baia-Villa and the manse of Novo-Prato were somewhere in Périgord.

The brief description which precedes the text of this document in Maubourget's edition of the *Cartulaire de Cadouin* makes no mention the dîme donation:

1135

CXXXIX. Donation par Bosen, comte de Grignols, de tout ce qu'ont acquis les moines de Cadouin dans ses dépendances périgourdines, ainsi que d'un manse, avec la confirmation de son frère, Audebert.

It may be, that it is a closer examination of the text of the dîme donation in particular which will provide us with clues as to the possible location of Novo-Prato, and hence of Baia-Villa.

The place of the dîme donation is, unusually, not stated, but it was not done at Monbos, because it was received by Geraldus, abbot of Cadouin, who was not present at the Monbos ceremony, though he was the receiver at Grignols. The abbot's monk Bernard de Beuron, on the other hand, was a witness at Grignols, and the receiver at Monbos, but was not at the donation of the dîme.

The manse is singled-out in the document because a tenth-interest in it was held separately, and donated, by one Stephanus de Breavi (or «de Brea») and his brothers. It is possible that these donors, and at least two of the three witnesses to that donation were from the region directly south of Bergerac.

There is a place called «Bride» (*Map A*, location 3) on the

Belleyme map<sup>(13)</sup> of 1765 (now Bridet), then in the parish of Saint-Christophe, now in the southern suburbs of Bergerac, and another place called (and still called) «la Brie» (*Map A*, location 4), where the northern limit of the parish/commune of Monbazillac met the southern border of Saint-Christophe. Let us assume that the place name bride (or Brie) corresponds with the donor family name de Spinazac. Let us also assume that Spinazac corresponds with Lespinassat [le Spinassat] (*Map A*, location 5), an important property just 1 km east of Bride<sup>(14)</sup>. Between the two is the place called «Borie neuve» (*Map A*, location A) on the Belleyme map, now la Métairie Neuve. Let us tentatively locate the manse of Novo-Prato<sup>(15)</sup> at la Métairie/Borie Neuve, then in the parish of Saint-Christophe, now in the southern suburbs of Bergerac.

(As to the second witness, Bernardus de la Croza, there is a place on the Belleyme map named «la Croix» (*Map A*, location 6)<sup>(16)</sup> in the parish of la Mongie [cne Lamonzie-Saint-Martin], 6,75 km west of Bride).

There are some other pieces of evidence supporting this identification of the manse Novo-Prato. On the Belleyme map, about 250 metres north of Borie Neuve, is a place in the parish of la Madeleine (la Madeleine) called «la Grange des Dimes», just south another place called «la Baylie» (now la Beylive). Later items in the Cadouin cartulary show that the monastery had «bories» in the parishes of la Madeleine (1209) and Saint-Christophe (1238)<sup>(17)</sup>. The term «borie» is interchangeable with «manse»: that is, as a subsidiary farm property the borie in la Madeleine as «Mérilles»<sup>(18)</sup>. The distance between la Mérille<sup>(19)</sup> (*Map A*, location 7) and la Métairie Neuve is just 750 metres, and the only thing separating them is, even today, the property of Lespinassat. For present purposes, then, we will propose this identification of la Métairie Neuve as Novo-Prato. But if we accept that the manse of Novo-Prato «in Baia-Villa» appears to have

13. Carte de Guyenne, Belleyme, Ingr. Géog. du Roy, Nos. 28, 29 (Institut Géographique National). Modern map references are to Cartes Topographiques 1: 25.000 Nos. Ste-Foy-La-Grande 7-8 (1736 est), 1737 est Duras, 1836 ouest Bergerac, 1936 est Bergerac, 1837 ouest Eymet, 1837 est Issigeac, 1936 ouest Lalinde, Belvès 1-2 (1937 ouest), Institut Géographique National.
14. While there are also places on the modern map called Lespinasse and la Briaude just south of Sigoulès, not far from Monbos, the place called la Briaude is not on the Belleyme map, and so we must assume it came into existence after 1765.
15. There are also places called «Prade» (Monbazillac), «la Prade» (Gageac), «la Prade» and «Pradet» (Saussegnac), and «Prat-Barrat» (in the town of Bergerac itself).
16. There was also a place called les croix (now les croux) 1 km west of labadie (Colombier).
17. Maubourquet, *Cart. Cad.*, p. XIII.
18. *Ibid.*, p. IX.
19. *Ibid.*, p. XIII.
20. The bridge carrying the route to Agen over the Lespinassat stream at la Mérille was, or became, the place at which the toll on salt was collected for the account of the town of Bergerac. (L de La Roque, *Annales historiques de la ville de Bergerac*, 1976, [reprint of edition of 1891], selected commentary from a French translation of the Jurades by Etienne Trelhier, Bergerac, 1627: items of 1352 [p. 27]; 1385 [p. 45]).

been directly south of Bergerac<sup>(21)</sup>, in the parish of Saint-Christophe, where then was Baia-Villa?

The answer to this problem may lie in the concept of Baia-Villa as a feudal villa, a «great domain» or royal bailliage covering a relatively vast area south of Bergerac, within were a number of discontinuous tenant holdings. We will explore this concept in Part Two of this paper, when we analyse a document in the Gascon Rolls concerning the «tenementum sive affarium de Baivilla» in 1289<sup>(22)</sup>.

## 2. What was the Baian Territory?

I will now introduce the problem of the Baian Territory by examining a slightly later document from the same cartulary<sup>(23)</sup>:

Vers 1182(?)

LIII. Folio 23vo. - Vente d'une dîme par Pierre de Bouan, prêtre, pour 90 sols périgourdiens:

Ego Petrus de Boon sacerdos, facio pactum cum Petro, abbate caduniensi, concilio et assensu Guillelmi Gaufridi, archidiaconi Villatensis, obediensarii illius honoris, et Taimundi de Vernio, fratris ejus, archidiaconi Bajacensis, atque Arnaldi Gausberti, magistri scholarum Petragoricensis urbis, in manu Helie Lavaure, archipresbyteri Gaiacensis... Pro hac donatione predictae decime, dederunt mihi memorati fratres nonaginta solidos monete petragoricensis<sup>(24)</sup>.

This, the donation (or sale, as it is called in the introductory description) of a dîme, or tenth-interest, in which it is described elsewhere in the *Cartulaire de Cadouin*<sup>(25)</sup> as a vineyard, or the production and sale of wine from a vineyard at a place called Bouan, is the earliest documented use of the term «Bajacensis» (or Baiacensis) I have found, although Maubourguet<sup>(26)</sup> indicates a substantially earlier (1109) reference, in the cartulary of the benedictine monastery of la Sauve-Majeure, for the adjoining archpresbytery of Gaiacensis.

In 1182, the Baiacensis was, along with that of the Villatensis<sup>(27)</sup> in this document, an archdeaconate of the diocese of Périgueux. When

21. An «Americus de Prato Novo» was an important official of the town of Bergerac in 1264 (*Recogniciones feodorum in Aquitania*, ed. C. Bémont, Paris, Imp. Nationale, 1914, =503, p. 225: «Americus de Prato Novo et Petrus Siuennal burgenses de Brageriaco, procurates majoris, juratorum et totius communitatis de Brageriaco, ...».

22. *Rôles Gascons*, t. II (1273-1290), ed. C. Bémont, Paris, Imp. Nationale, 1900, =1719, p. 527.

23. *Cart. Cad.*, p. 39.

24. «Pierre de Bouan priest, make an agreement with Pierre, abbot of Cadouin with the advice and consent of Guillaume Gaufridus, archdeacon of Villatensis [Villadeix], in obedience to his honor, and Raymond de Vern [Vergt?], his brother, archdeacon of Baiacensis as well as Arnaud Gausbert, schoolmaster of the town of Périgueux, into the hands of Hélie Lavaure, archpresbyter of Gaiacensis... In recognito for this donation of the aforesaid dime, the brothers have given me ninety Périgourdin sous».

25. *Cart. Cad.*, XVII: «la dime de la vendange et du vin».

26. J.-M. Maubourguet, *Le Périgord méridional des Origines à l'an 1370*, Cahors, A. Coueslant, 1926, p. 253.

27. Villadeix, a region around Vergt, north of Bergerac. (Maubourguet, *Le Périgord*, p. 250).

the Périgord south of the river Dordogne was made part of the newly-created diocese of Sarlat in 1318, the Baiacensis became the archpresbytery of Bouniagues<sup>(28)</sup>, with its residence (still visible) in the bourg of Bouniagues (*Map A*, location 8), 2,7 km south of the village of Labadie (Colombier) (*Map A*, location 9). In or about 1182, the resident archdeacon was Raymond of Vern (or Vergt), the brother of the archdeacon of Villadex, north of the river Dordogne. While there appears to be no evidence as to where the archdeacon's residence of the Baiacensis was, it is assumed to have been in Bouniagues all along. (De Gourgues, under Baiacensis, simply puts «See Bouniagues»<sup>(29)</sup>). The ecclesiastical district of the Baiacensis, it will be argued, can be considered to have been approximately the same in outline as the feudal territory of the lords of Bergerac south of the river Dordogne called the Bajanès or Baianès.

If, as proposed, Novo-Prato «in Baia-Villa» was Borie Neuve (*Map A*, location A), then at least part of the «great domain» of Baia-Villa was in the archdeaconate of Baiacensis (Bouniagues). And if, in that scenario, we find another place «in Baia-Villa» which was in the archpresbytery of Gaiacensis (Flaugeac, *Map A*, location 10). We will then be able to conclude that «Baia-Villa» extended into both the Baiacensis (Bouniagues) and the Gaiacensis (Flaugeac). If, however, Novo-Prato actually was at or near Monbos, as de Gourgues poses as a possibility, and Maubourguet asserts as probable («sans doute»), and we find another place «in Baia-Villa» which was in the archdeaconate of Baiacensis (Bouniagues), then precisely the same conclusion can also be drawn.

Bouan (*Map A*, location C) is a hamlet near Saint-Naixent (*Map A*, location 11), 2,7 km north of Labadie (Colombier) and 5,5 km north of Bouniagues. That is the identification offered by Maubourguet<sup>(30)</sup>. This Bouan was in the archdeaconate of Baiacensis, and, as we have seen, the document tells us that the sale was made with the advice and consent of, among others, the archdeacon of Baiacensis. Moreover, this Bouan near Saint-Naixent was also an important vineyard, and the Hospitaller commander of Saint-Naixent was a substantial producer of wine in the fourteenth century<sup>(31)</sup>.

It should be noted that there are other places in the region called Bouan<sup>(32)</sup>; it is, for instance, the name a lieudit (*Map A*, location B) in the commune of Gageac-Rouillac, 2,5 km west of Moncuq. The document tells us that the dîme was received was then in Gageac

28. The archpresbytery called the Gaiacensis in this document became the archpresbytery of Flaugeac, and its residence was moved from Gageac to Flaugeac.

29. *Dic. Top.*, p. 9.

30. *Cart. Cad.* XVII.

31. In 1378: «Le Seigneur commandeur de Saint-Nexans fit requérir les consuls de lui permettre de faire entrer 18 ou 20 tonneaux de vin pour faire descendre à Libourne, et lui fut répondu que nul n'entreroit du vin dans la ville [de Bergerac] s'il n'étoit habitant». (La Roque, *Annales historiques de la ville de Bergerac*, item of 1378, p. 40).

32. The Belleyme map also shows three places named Bouan immediately west of the town of Bergerac, north of the river.

(Map A, location 12), 3.5 km west of this Bouan. As the «pancarte» shows, this other Bouan was in the archpresbytery of Flaugeac in 1340 (Map A, location B), and, therefore, almost certainly in the archpresbytery of Gaiacensis in 1182. While this lieu-dit Bouan adjoins one of the greatest of the Monbazillac vineyards, La Salagre, the Belleyme map does not show a vineyard in the immediate area of this Bouan.

In either case, the sale, by Pierre de Bouan (Petrus de Boon), a priest, to the abbey of Cadouin, of a tenth-interest in the wine produced from the vineyard of Bouan, is especially interesting for the clear evidence it gives of the early development of the vineyards on, and wine production from, the slopes south of the river Dordogne. What is most surprising is the degree to which the area of the modern A.O.C. (Appellation d'origine Contrôlée) Bergerac south of the Dordogne, which resulted from a number of factors such as soil type, exposure, drainage, and traditional planting, appears to conform with the area of the ecclesiastical districts of Bouniagues and Flaugeac. Within that, the smaller defined area of the modern A.O.C. Monbazillac conforms quite precisely with the known area of the feudal castellany of Moncuq, whose western border was the parish of Gageac-Rouillac (around Bouan, Map A, location B), and whose eastern limits lay just beyond the Labadie Colombier heights, at the border with Saint-Naixent (near the other Bouan, Map A, location C).

B. Ginestet's book *Bergerac Monbazillac* (Paris, J. Legrand, 1987) contains maps of A.O.C. Bergerac and A.O.C. Monbazillac, and a map of the underlying soil types. Ginestet notes that the area east of the Seignal stream, which is to say the ecclesiastical districts of Flaugeac and Bouniagues, is particularly characterized by well-drained heights which have resisted soil erosion thanks to «four layers of «calcaires lacustres» interlaced with deltaic and marine formations called «molassiques»<sup>(33)</sup>.

What is this telling us? Were the old ecclesiastical and feudal boundaries the result, not merely of political forces, but of a combination of unifying factors, which may have included topography and agriculture? Maubourguet was not unaware of this:

Il n'est pas inutile de constater que les circonscriptions archipresbytérales avaient un fondement géographique [...]. De l'autre côté du Couseau, le Couliou, la Conne, la Banège et une portion du Dropt formaient la circonscription de Bouniagues. Enfin, l'archiprêtre de Flaugeac, appuyé à l'est sur le Seignal et l'Escourrou, s'étendait autour de la Gardonette et de la partie du Dropt périgourdin<sup>(34)</sup>.

33

p. 52

34.

*Le Périgord Méridional des Origines à l'an 1370*, p. 253.

### Interim Conclusions

A location immediately south of Bergerac (now called «la Métairie Neuve») has been proposed for the manse «in Baia-Villa» called «Novo-Prato» in the Cadouin document of 1135. That has not, however, led us directly to a particular place called Baiville. By taking the approach that «Baia-Villa» may have been a «great domain» covering an area south of Bergerac within were a number of scattered holdings, we will, in Part Two, analyse the correspondences between the family names of tenants of Baia-Villa contained in a Rôles Gascons document of 1289, and place names in the Bergeracois south of the river Dordogne. This will permit us to outline a potential area for the «geat domain» of Baia-Villa within which we will look for a place or places corresponding to «Baiville». From this, and the application of data from other contemporary documents such as those in *Recogniciones feodorum in Aquitania*, we may be able to propose a location for the place called Baia-Villa or Baivilla.

As for Baian Territory, we have proposed a close relation between it and the then archdeaconate of Bouniagues (the «Baiacensis»). In Part Three, we will plot the area delimited to the east by a line contained in a document of 1283 in Gascon Register A, and to the west, north and south by the adrea of the archdeaconate/archpresbytery of Baianès: Bouniagues, and places within that area called Baianès in documents or named on maps. This plot may enable us to propose an approximate outline and working definition of the Baian Territory.

(Please forward)

D. M. B.

## Où est Bahia-Villa ? Qu'est-ce le Baianès ? <sup>(1)</sup>

par Davis BRYSON

(traduit de l'anglais par N. PROSPER)

### Première partie : Le douzième siècle

<sup>1</sup> Cet article est basé sur un aspect de la proposition d'un mémoire que prépare l'auteur, intitulé, «Labadie et le Baianès: Influences perçues de leur location sur un village et un territoire du sud-ouest de la France (275-1598)», Département d'Histoire, La Trobe University, Melbourne, Australie, sous la direction de M. John Cashmere, La Trobe University, et du Dr Constant Mews, Monash University.

## Introduction

Au début du douzième siècle, la région du Bergeracois au sud de la rivière Dordogne était en grande partie une dépendance des comtes du Périgord. Cependant une autre présence avait commencé à se faire sentir: celle des monastères. Parmi ces derniers figurait l'abbaye cistercienne de Cadouin, à l'extrémité est de la région (*Carte A*<sup>(2)</sup>, Emplacement D). Sa présence attestait l'accroissement du mouvement des pèlerins tout en y contribuant, et en aidant le développement agricole, en particulier par l'établissement des vignobles. Cadouin nous a aussi légué dans son cartulaire de rares documents sur l'histoire de la naissance de cette région. Pour l'historien de la région, leur utilité et celle des sources postérieures sur la période de gouvernement anglais ont cependant été entravées par les problèmes de l'identification du nom de certains endroits.

Deux des questions les plus embarrassantes auxquelles doit faire face l'historien de la région sont, pour la période du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, l'identification du lieu nommé Baia-Villa (ou Baivilla), et le territoire féodal nommé le Baianès. Ces questions ont été abordées par quelques-uns des historiens les plus distingués de la région, notamment, le vicomte de Gourgues au XIX<sup>e</sup> siècle, et J.-M. Maubourguet au XX<sup>e</sup> siècle - mais seulement dans le contexte d'études dont la portée était soit générale soit limitée à d'autres problèmes précis. Dans notre article, nous nous proposons d'étudier ces deux questions plus en détail que n'ont pu le faire Gourgues et Maubourguet, en espérant qu'un examen plus minutieux des rares documents qui font mention de ces deux endroits aboutira à une meilleure compréhension de leur histoire.

Pour le XX<sup>e</sup> siècle, les principales sources documentaires se trouvent dans le cartulaire de Cadouin.

### 1. - Où est Baia-Villa ?

Nous allons d'abord étudier le document de l'an 1135, qui contient la première référence au lieu ou entité territoriale appelée Baia-Villa<sup>(3)</sup>. Il concerne le don d'un manse, ou propriété accessoire d'un domaine<sup>(4)</sup>, identifié comme faisant partie de la région de Baia-Villa. La donation des intérêts dans le manse, on le verra, est faite séparément par trois différents donateurs ou groupes de donateurs, en trois lieux différents. Afin de bien clarifier cette division, nous allons couper le texte intégral en trois parties:

(1) [In nomine Domini, sit notum omnibus et futuris et presentibus quod Boso, comes de Granolio, et mater et uxor

2. Par A. Delmas (dessin de J. Godard), A. Delmas, «Pouillé de Diocèse de Sarlat d'après une pancarte de 1340», *BSHAP*, t. 110, 1983, pp. 13-31. Les emplacements A, B, C, D et 1-12 sur la *Carte A* sont indiqués par l'auteur.

3. J.-M. Maubourguet, éd. *Cartulaire de l'Abbaye de Cadouin*, Cahors, Imp. A. Coueslant, 1926, p. 73.

4. Maubourguet, *Cart. Cad.*, p. IX.

ejuX, Comtorissa, concesserunt et dederunt pro animarum suarum et parentum suorum salute Caduniensi ecclesie quicquid juris eorum in Petragoricensi consulatu, tam in Cadunio quam extra Cadunium, eadam Caduniensis ecclesias jam adquisierat vel adquisitura erat. Similiter etiam, in Baia-Villa mansum de Novo-Prato totum ex integro sic ab heredibus ejusdem mansi monstratum est. Hoc donum factum est apud Granolium, in manu Geraldii, ejusdem Caduniensis ecclesie abbatis, testibus Bernardo de Beurona et Raymundo Cornuto, sacerdotibus, predictae ecclesie monachis, et militibus Petro de Granolio et Amblardo, fratre ejus, et Grimuardo et Gauterio de Veirinas et Helia Ebrardi et Helia Caboz, et Petro de Sancto-Crispino, capellano de Granolio, anno ab incarnatione Domini MCXXXV.](2) [Hoc donum eodem modo fecit et firmavit Audebertus, frater ejus, comes Montisguilelmi, in manu Bernardi de beurona, Caduniensis monachi, apud ecclesiam de Manbos, testibus Celebrinio de Monteguilelmo et Helia de Lagraulet... de Manbos et Arnaudo] (3)[Stephanus de Breavi<sup>(3)</sup> et fratres ejus dederunt ecclesie Caduniensi partem decime quam habutant in supradicto manso, in manu Geraldii, Caduniensis ecclesie abbatis. Hujus doni testes sunt Bernardus de Spinazac et Bernardus de la Croza et Geraldus Laurentius].

La première partie <sup>(6)</sup> du texte se rapporte à la donation effectuée par Boson, comte de Grignols et comte de Périgord, sa mère, et son épouse la comtesse, de biens acquis par l'abbé de Cadouin dans le Périgord, y compris le manse de Novo-Prato dans Baia-Villa. Cette donation eut lieu dans leur château de Grignols, au sud-ouest de Périgueux. Au moins cinq des témoins<sup>(7)</sup> semblent venir de la région de Grignols.

Dans la deuxième partie<sup>(8)</sup>, la confirmation de la donation de ces mêmes biens par le frère de Boson, Audebert, comte de

5. Note 1 en bas de la page 74: «A [Version «A» in Coll. Périgord], XXXVII, 239, B [Version «B» in *ibid.*], LXXVII, 130, en marge: «peut-être: de Brea».

6. [1] «Au nom du Seigneur, qu'il soit connu de tous présents et à venir que Boson, comte de Grignols et sa mère et son épouse la comtesse, ont cédé et fait don, à l'église de Cadouin, pour le salut de leur âme et celle de leurs parents, de tout ce que cette même église a acquis ou aura acquis, à l'intérieur comme à l'extérieur de Cadouin, sous leur juridiction au consulat du Périgord. De même, le manse de Novo-Prato dans Baia-Villa, en entier et au complet, est ainsi désigné par les héritiers du même manse. Ce don a été remis à Grignols entre les mains de Geraldus, abbé de la susdite église de Cadouin, devant les témoins Bernard de Beurona et Raymond Cornutus, prêtres, moines de la susdite église, et les chevaliers Pierre de Grignols et son frère Amblard, et Grimuard et Gauterius de Veyrinas et Hélie Ebrard et Hélie Caboz, et Pierre de Saint-Crispin, chapelain de Grignols, en l'an 1135 de l'incarnation de notre Seigneur».

7. Les chevaliers Petro et Amblardo de Grignols, Grimuardo et Gauterio de Veirinas (probablement Veyrinas, au sud de Vergt), et le chapelain de Grignols, Petro de Sancto-Crispino.

8. [2] «Audebert, son frère [celui du comte Boson], comte de Montguilelm [Puyguilhem?], a fait et confirmé cette donation de la même manière, entre les mains de Bernard de Beurona, moine de Cadouin, à l'église de Manbos, devant les témoins Celebrinus de Montguilhem et Hélie de Lagraulet, de Manbos et Arnaud».

Montisguillemi, se déroula dans ce qui était vraisemblablement sa propre église locale à Monbos (*Carte A*, Emplacement 1), dans la paroisse qui avoisinait le château de Puyguilhem et en était une dépendance (*Carte A*, Emplacement 2)<sup>9)</sup>. Encore une fois, au moins deux des témoins semblent être originaires de la région de Puyguilhem<sup>(10)</sup>, et le représentant de Cadouin qui reçut le don était aussi un de ceux qui avaient assisté à la cérémonie de Grignols<sup>(11)</sup>.

Examinons maintenant la troisième partie du texte<sup>(12)</sup>. Ici nous avons la donation de la dîme, ou dixième d'intérêts dans la même propriété. La donation de cette dîme a lieu dans un endroit qui n'est pas spécifié.

Il est évident que ces cérémonies de donation, dont chacune comprenait le manse «in Baia-Villa», se déroulèrent dans trois endroits différents à trois moments différents, deux des trois représentants de Cadouin à Grignols, dont l'abbé, s'étant alors partagé la tâche de recevoir les dons à Monbos et à «X», (le lieu inconnu de la donation de la dîme).

Dans son édition de 1926 du cartulaire de Cadouin, Maubourguet propose une localisation possible de Baia-Villa: «Baiville, commune de Monbos?» (p. 80), mais avance une opinion plus positive dans son introduction (p. XIII), sur le manse du Nouveau Pré dans la Baia-Villa: «Au sud, et sans doute dans la paroisse de Monbos, 1135». L'avis de Maubourguet s'accorde avec celui de Gourgues, qui, dans son *Dictionnaire Topographique du Département de la Dordogne*, (Paris, Imp. Nationale, 1873), dit de Baia-Villa (p. 9), «BAIAVILLA? cne de Monbos? - 1135 (cart. de Cadouin)».

Gourgues et Maubourguet sont à ce jour nos seules autorités en matière de l'identité de Baia-Villa. Mais une lecture soigneuse de ce document révèle-t-elle que Baia-Villa ou son manse étaient dans, ou près de Monbos, ou même dans cette région? Ce document ne semble offrir aucune confirmation de l'hypothèse que Novo-Prato, et donc Baia-Villa, se trouvaient à l'intérieur ou aux alentours de l'église, du village ou de la paroisse de Monbos. Tout ce qui est certain c'est que Baia-Villa et le manse de Novo-Prato étaient situés quelque part en Périgord.

La brève description qui précède le texte de ce document dans l'édition de Maubourguet du Cartulaire de Cadouin ne fait aucune mention de la donation de la dîme:

1135

CXXXIX. Donation par Boson, comte de Grignols, de tout ce qu'ont acquis les moines de Cadouin dans les dépendances

9

Ce Puyguilhem n'est situé qu'à 3 km à l'ouest de l'église de Monbos. Nous ne sommes pas encore en mesure d'affirmer si le «Montisguillemi» de 1135 est le même lieu que le «Podium Guillelmi» ou «Podium Willelmi», de 1265 (*Rec. leod.*) et ultérieurement. Cette question n'est de toute façon pas importante pour la présente étude.

périgourdines, ainsi que d'un manse, avec la confirmation de son frère, Audebert.

Il se peut, cependant, qu'un examen plus minutieux du texte de la donation de la dîme, en particulier, nous fournisse des indices sur la localisation possible de Novo-Prato, et donc de Baia-Villa.

Exceptionnellement, le lieu de la donation de la dîme n'est pas indiqué, mais elle n'eut pas lieu à Monbos, car elle fut reçue par Geraldus, abbé de Cadouin, qui n'était pas présent à la cérémonie de Monbos, bien qu'il fût le réceptionnaire à Grignols. Le moine de l'abbé, Bernard de Beuron, cependant, fut un témoin à Grignols, et le réceptionnaire à Monbos, mais ne fut pas du nombre à la donation de la dîme.

Le manse a été choisi comme le point central parce que le dixième d'intérêts dans cette propriété était détenu séparément, et donné par un certain Stephanus de Breavi (ou «de Brea») et ses frères. Il est possible que ces donateurs et au moins deux des trois témoins de cette donation fussent originaires de la région immédiatement au sud de Bergerac.

Il existe un lieu nommé Bride (*Carte A*, Emplacement 3) sur la carte de Belleyme<sup>(13)</sup> de 1765, connu de nos jours sous le nom de Bridet, alors dans la paroisse de Saint-Christophe et situé maintenant dans les banlieues sud de Bergerac, et un autre endroit appelé, même aujourd'hui, «la Brie» (*Carte A*, Emplacement 4), où l'extrémité nord de la paroisse/commune de Monbazillac rejoignait la frontière sud de Saint-Christophe. Supposons que l'endroit appelé Bride (ou Brie) corresponde à la famille donatrice du nom de Breavi (ou Brea). Le premier des témoins est Bernardus de Spinazac. Supposons également que Spinazac corresponde à Lespinassat [le Spinassat] (*Carte A*, Emplacement 5), une importante propriété juste à 1 km à l'est de Bride<sup>(14)</sup>. Entre les deux se trouve l'endroit appelé «Borie Neuve» (*Carte A*, Emplacement A) sur la carte de Belleyme, maintenant la Métairie Neuve. Situons provisoirement le manse de Novo-Prato<sup>(15)</sup> à la Métairie/Borie Neuve, alors dans la paroisse de Saint-Christophe, de nos jours dans les banlieues sud de Bergerac.

10. Celebrino de Montagueilmi et... de Manbos.

11. Bernard de Beuron, moine de Cadouin.

12. [3] «Etienne de Breavi [ou Brea] [Brie, Bride, Brive?] et ses frères ont remis à l'église de Cadouin la dixième partie qu'ils possédaient dans le susdit manse, entre les mains de Geraldus abbé de l'église de Cadouin. De cette donation ont été témoins Bernard de Spinazac [Lespinassat?] et Bernard de la Croix et Geraldus Laurent».

13. Carte de Guyenne, Belleyme, Ingr. Géog. du Roy, Nos. 28, 29 (Institut Géographique National). Les références aux cartes modernes se rapportent aux Cartes Topographiques 1: 25.000 Nos. Ste-Foy-La-Grande 7-8 (1736 est), 1737 est Duras, 1836 ouest Bergerac, 1936 est Bergerac, 1837 ouest Eymet, 1837 est Issigeac, 1936 ouest Lalinde, Belvès 1-2 (1937 ouest), Institut Géographique National.

14. Bien qu'il existe aussi des lieux sur la carte moderne appelés Lespinasse et la Briaude, juste au sud de Sigoulès, non loin de Monbos, l'endroit nommé la Briaude ne figure pas sur la carte de Belleyme, et nous devons donc présumer qu'il fut créé après 1765.

15. Il y a aussi des endroits nommés «Prade» (Monbazillac), «la Prade» (Gageac), «la Prade» et «Pradet» (Saussignac), et «Prat Barrat» dans la ville de Bergerac elle-même.

(Quant au deuxième témoin, Bernardus de la Croza, il existe un endroit sur la carte de Belleyme appelé «la Croix» (*Carte A*, Emplacement 6)<sup>(16)</sup> dans la paroisse du Monteil, à 3,5 km à l'ouest de bride).

Il existe d'autres pièces qui confirment cette identification du manse de Novo-Prato. Sur la carte de Belleyme, à approximativement 250 mètres au nord de Borie Neuve, se trouve un lieu dans la paroisse de la Magdelaine (La Madeleine) appelé la Grange des Dixmes, juste au sud d'un autre lieu appelé «la Baylie» (aujourd'hui la Beylive). D'autres articles dans le cartulaire de Cadouin montrent que le monastère avait des bories dans les paroisses de la Madeleine (1209) et de Saint-Christophe (1238)<sup>(17)</sup>. Les termes «borie» et «manse» sont interchangeables: c'est-à-dire qu'ils désignent tous deux une propriété de fermage accessoire à un grand domaine<sup>(18)</sup>. De plus, Maubourguet cite la borie qui se trouve dans la Madeleine sous le nom de Mérilles<sup>(19)</sup>. La distance entre la Mérille<sup>(20)</sup> (*Carte A*, Emplacement 7) et la Métairie Neuve ne dépasse pas 0,75 km, et la seule chose qui les sépare, même de nos jours, est la propriété de Lespinassat.

Nous proposons cette identification de Novo-Prato. Mais si nous acceptons que le manse de Novo-Prato «in Baia-Villa» semble avoir été situé directement au sud de Bergerac<sup>(21)</sup>, dans la paroisse de Saint-Christophe, où donc était Baia-Villa?

La réponse à cette question peut résider dans le concept de Baia-Villa comme une villa féodale, un grand domaine ou bailliage royal s'étendant sur une partie relativement vaste du pays au sud de Bergerac, dans lequel se trouvait un nombre de propriétés dépendantes éparses. Nous allons explorer ce concept dans la deuxième partie de notre article, lorsque nous analyserons un document des *Rôles Gascons* concernant le «tenementum sive affarium de Baivilla» en 1289<sup>(22)</sup>.

16. Il existait aussi un endroit nommé les Croix (aujourd'hui les Croux) à 1 km à l'ouest de Labadie (Colombier).

17. Maubourguet, *Cart. Cad.*, p. XIII.

18. *Ibid.*, p. IX.

19. *Ibid.*, p. XIII.

20. Le pont qui traverse le ruisseau de Lespinassat à la Mérille sur la route d'Agen, devint, l'endroit où le péage du sel fut perçu pour le compte de la ville de Bergerac. (L. de La Roque, *Annales historiques de la ville de Bergerac*, 1976, [réimpression de l'édition de 1891], commentaire sélectif d'une traduction des Jurades par Etienne Treliet, Bergerac, 1927; articles de 1352 [p. 27]; 1385 [p. 45]).

21. Un certain «Americus de Prato Novo» était un fonctionnaire important de la ville de Bergerac en 1264 (C. Bémont, éd. *Recogniciones teodorum in Aquitania*, Paris, Imp. Nationale, 1914, =503, p. 225: «Americus de Prato Novo et Petrus Siquennal burgenses de Brageriaco, procurates majoris, juratorum et tocius communitatis de Brageriaco, ...».

22. *Rôles Gascons*, t. II (1273-1290), éd. C. Bémont, Paris, Imp. Nationale, 1900, =1719, p. 527.

## 2. Qu'est-ce que le Baianès?

Nous allons présenter le problème du Baianès en examinant un document d'une date légèrement ultérieure dans le même cartulaire<sup>(23)</sup>.

Vers 1182(?)

LIII, Folio 23vo. - Vente d'une dîme par Pierre de Bouan, prêtre, pour 90 sols périgourdins:

Ego Petrus de Boon sacerdos, facio pactum cum Petro, abbate caduniensi, concilio et assensu Guillelmi Gaufridi, archidiaconi Villatensis, obediensarii illius honoris, et Taimundi de Vernio, fratris ejus, archidiaconi Bajacensis, atque Arnaldi Gausberti, magistri scholarum Petragoricensis urbis, in manu Helie Lavaure, archipresbyteri Gaiacensis...  
Pro hac donatione predicte decime, dederunt mihi memorati fratres nonaginta solidos monete petragoricensis<sup>(24)</sup>.

Ici, dans cette donation (ou vente, comme elle est désignée dans l'introduction) de la dîme, ou dixième d'intérêts, de ce qui est décrit ailleurs dans le Cartulaire de Cadouin<sup>(25)</sup> comme un vignoble, ou la production et la vente du vin provenant d'un vignoble dans un endroit nommé Bouan, nous voyons le premier usage documenté du terme «Bajacensis» (ou Baiacensis). Maubourguet a signalé une référence plus ancienne (1109), dans le cartulaire du monastère bénédictin de la Sauve-Majeur, pour l'archiprêtré avoisinant de Gaiacensis.

En 1182, le Baiacensis était, avec celui du Villatensis<sup>(27)</sup> cité dans ce document, un archidiaconat du diocèse de Périgueux. Quand la partie du Périgord au sud de la rivière Dordogne fut incorporée au diocèse nouvellement créé de Sarlat en 1318, le Baiacensis devint l'archiprêtré de Bouniagues<sup>(28)</sup>, avec sa résidence, encore visible, dans le bourg de Bouniagues (*Carte A*, Emplacement 8), à 2,7 km au sud du village de Labadie (Colombier) (*Carte A*, Emplacement 9).

En 1182, ou à peu près à cette époque, l'archidiaconat en résidence était Raymond de Vern (ou Vergt), le frère de l'archidiacon de Villadeix, au nord de la rivière Dordogne. Bien que nous n'ayons aucune indication sur le lieu de la résidence de l'archidiacon du Baiacensis, nous présumons qu'elle était toujours à Bouniagues. (Gourgues, sous l'entrée BAIACENSIS, dit simplement: «Voy.

23. *Cart. Cad.*, p. 39.

24. «Je [soussigné] Pierre de Bouan, prêtre, passe un accord avec Pierre, abbé de Cadouin, selon le conseil et le consentement de Guillaume Gaufridus, archidiacon de Villadeix [Villadeix], en obéissance à son honor, et Raymond de Vern [Vergt?], son frère, archidiacon de Baiacensis, aussi bien qu'Arnaud Gausbert, insituteur de la ville de Périgueux, entre les mains de Hélie Lavaure, archiprêtre de Gaiacensis... En reconnaissance de la donation de cette susdite dîme, les frères m'ont remis quatre-vingt-dix-neuf sous périgourdins.»

25. *Cart. Cad.*, XVII: «la dîme de la vendange et du vin».

26. J.-M. Maubourguet, *Le Périgord méridional des Origines à l'an 1370*, Cahors, A. Couestant, 1926, p. 253.

27. Villadeix, une région aux alentours de Vergt, au nord de Bergerac. (Maubourguet, *Le Périgord*, p. 250).

28. L'archiprêtré appelé le Gaiacensis dans ce document devint l'archiprêtré de Flaugeac, et sa résidence fut transférée de Gageac à Flaugeac.

Bouniagues»<sup>(29)</sup>. Nous pensons que le district ecclésiastique du Baiacensis peut être considéré comme ayant eu les mêmes limites que le territoire féodal des seigneurs de Bergerac au sud de la rivière Dordogne appelé le Bajandès ou Baianès.

Si, comme nous le suggérons, Novo-Prato dans Baia-Villa était la Borie Neuve (*Carte A*, Emplacement A), alors au moins une partie du grand domaine de Baia-Villa se trouvait dans l'archidiaconat de Baiacensis (Bouniagues). Et si, dans ce scénario, nous trouvons un autre endroit «in Baia-Villa» dans l'archiprêtré de Gaiacensis (Flaugeac, *Carte A*, Emplacement 10), nous serons alors en mesure de conclure que «Baia-Villa» s'étendait jusqu'au Baiacensis (Bouniagues) et jusqu'au Gaiacensis (Flaugeac).

Si, de plus, Novo-Prato était vraiment à ou près de Monbos, chose que Gourgues avance comme une possibilité et que Maubourguet affirme comme une probabilité («sans doute»), et si nous trouvons un autre lieu «dans Baia-Villa» qui était dans l'archidiaconat de Baiacensis (Bouniagues), alors nous pouvons en tirer exactement la même conclusion.

Bouan (*Carte A*, Emplacement C) est un hameau près de Saint-Naixent (*Carte A*, Emplacement 11), à 2,7 km au nord de Labadie (Colombier) et 5,5 km au nord de Bouniagues. C'est l'identification proposée par Maubourguet<sup>(30)</sup>. Ce Bouan était dans l'archidiaconat de Baiacensis, et, comme nous l'avons vu, le document nous révèle que la vente fut faite suivant le conseil et le consentement de l'archidiacre de Baiacensis, parmi d'autres. De plus, ce Bouan situé près de Saint-Naixent, était aussi un vignoble important, et le seigneur commandeur de Saint-Naixent était un viticulteur connu au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>(31)</sup>.

On se doit de noter qu'il existe d'autres endroits dans la région appelés Bouan<sup>(32)</sup>; c'est, par exemple, le nom d'un lieu-dit (*Carte A*, Emplacement B) dans la commune de Gageac-Rouillac, à 2,5 km à l'ouest de Moncuq. Ce document nous informe que la dîme fut reçue par Hélié Lavaure, archiprêtre de Gaiacensis, dont la résidence était alors à Gageac (*Carte A*, Emplacement 12), à 3,5 km à l'ouest de ce Bouan. Comme le montre la pancarte, cet autre Bouan était situé dans l'archiprêtré de Flaugeac en 1340 (*Carte A*, Emplacement B), et, donc, presque certainement dans l'archiprêtré de Gaiacensis en 1182. Alors que le lieu-dit de Bouan touche à un des plus grands vignobles de Monbazillac, la Salagre, la carte de Belleyme ne montre pas de vignoble dans les environs immédiats de Bouan.

29. *Dic. Top.*, p. 9.

30. *Cart. Cad. XVII.*

31. En 1378: «Le Seigneur commandeur de Saint-Nexans fit requérir les consuls de lui permettre de faire entrer 18 ou 20 tonneaux de vin pour faire descendre à Libourne, et lui fut répondu que nul n'entreroit du vin dans la ville [de Bergerac] s'il n'étoit habitant». (La Roque, *Annales historiques de la ville de Bergerac*, item of 1378, p. 40).

32. La carte de Belleyme montre aussi trois endroits nommés Bouan immédiatement à l'ouest de la ville de Bergerac, au nord de la rivière.

Quel que soit le cas, la vente d'un dixième des intérêts sur le vin produit par le vignoble de Bouan à l'abbé de Cadouin, par Pierre de Bouan (Petrus de Boon), un prêtre, offre un intérêt particulier grâce à la forte preuve qu'elle fournit du développement initial des vignobles et de la production du vin sur les côtes au sud de la Dordogne. Ce qui surprend le plus, c'est de constater à quel point la zone d'appellation d'origine contrôlée de Bergerac, au sud de la Dordogne, dont la formation a résulté d'un nombre de facteurs tels que la qualité du sol, le degré d'exposition aux éléments, le système de drainage, et les méthodes traditionnelles de culture, semble coïncider avec la région de districts ecclésiastiques de Bouniagues et de Flaageac. A l'intérieur de ces limites, la zone, plus restreinte, de l'A.O.C. de Monbazillac correspond très précisément à la région connue de la châtellenie de Moncuq, qui partageait sa frontière occidentale avec la paroisse de Gageac-Rouillac (dans les environs de Bouan, *Carte A*, Emplacement B), et dont les limites orientales se trouvaient juste au-delà des hauteurs de Labadie Colombier, dans la partie qui touche à Saint-Naixent (près de l'autre Bouan, *Carte A*, Emplacement C).

L'œuvre de B. Ginestet intitulé Bergerac Monbazillac (Paris, J. Legrand, 1987) comporte un plan des zones d'A.O.C. de Bergerac et Monbazillac, et un autre des types de terres sous-jacentes. Ginestet signale que la région située à l'est du ruisseau Seignal, c'est-à-dire les districts ecclésiastiques de Flaageac et Bouniagues, est nettement caractérisée par de hautes plaines bien drainées qui ont résisté à l'érosion du sol grâce à « quatre couches de calcaires lacustres intercalées dans les formations deltaïques et marines dites molassiques »<sup>(33)</sup>.

Qu'apprend-on? Les anciennes frontières ecclésiastiques et féodales étaient-elles le résultat, non seulement de forces politiques, mais un ensemble de facteurs propres à unir les habitants qui auraient pu inclure la topographie et l'agriculture? Maubourguet ne l'ignorait pas lorsqu'il écrit:

Il n'est pas inutile de constater que les circonscriptions archipresbytérales avaient un fondement géographique [...]. De l'autre côté du Cousseau, le Couliou, la Conne, la Banège et une portion du Dropt formaient la circonscription de Bouniagues. Enfin, l'archiprêtre de Flaageac, appuyé à l'est sur le Seignal et l'Escourrou, s'étendait autour de la Gardonnette et de la partie du Dropt périgourdin<sup>(34)</sup>.

### Conclusions provisoires

Dans le document de Cadouin de 1135, une localisation immédiatement au sud de Bergerac (maintenant appelée « la Métairie

33. p. 52.

34. *Le Périgord Méridional des Origines à l'an 1370*, p. 253.

Neuve») a été proposée pour le manse qui se trouve dans Baia-Villa appelé Novo-Prato. Suivant l'hypothèse que Baia-Villa peut avoir été un grand domaine s'étendant sur une région au sud de Bergerac dans lequel existait un nombre de propriétés éparpillées, nous proposons, dans la deuxième partie de notre article, d'analyser les correspondances entre les noms de famille des tenanciers de Baia-Villa contenus dans le document des *Rôles Gascons* de 1289, et les noms d'endroits dans le Bergeracois au sud de la Dordogne. Ceci nous permettra d'esquisser un plan potentiel du grand domaine de Baia-Villa, à l'intérieur duquel nous chercherons un ou plusieurs endroits qui correspondent à «Baiville». De là, et avec l'application de données puisées dans d'autres documents contemporaines tels que ceux des *Recogniciones feodorum in Aquitania*, il nous sera peut-être possible de proposer une localisation pour le lieu appelé Baia-Villa ou Baivilla.

Quant au Baianès, nous avons suggéré un lien étroit entre lui et l'archidiaconat contemporain de Bouniagues (le Baiagensis). Dans la troisième partie, nous relèverons la région délimitée à l'est par une ligne qui figure dans un document de 1283 dans le *Gascon Register A*, et à l'ouest, au nord et au sud, par l'étendue de l'archidiaconat/archiprêtré de Baiacensis/Bouniagues, et des endroits à l'intérieur de cette région appelés Baianès dans les documents ou indiqués sur les cartes. Cette esquisse pourrait nous aider à proposer un contour approximatif et une définition fonctionnelle du Baianès.

(A suivre)

D.B.

# Evolution territoriale de la seigneurie de Badefols-sur-Dordogne

par Pascal BELAUD

*Il semble intéressant près de deux siècles après le démembrement de la seigneurie de Badefols-sur-Dordogne, et le démantèlement de son château ordonné par Lakanal le 11 novembre 1793, de dresser la carte évolutive de ce qu'ont pu être les contours de ce domaine au travers des différentes phases de son existence.*

Bien qu'assez riche quantitativement, la documentation de base prélevée dans les fonds d'archives et les ouvrages relatifs à l'histoire du Périgord est, regrettons-le, fort incomplète. L'aspect succinct, voire laconique, de certains documents sur ce sujet, l'absence de "terriers", synonymes de nos cadastres, et quand bien même s'ils ont existé, la modification ou la disparition de nombreux toponymes, n'en permettent souvent qu'une vision globale et ponctuelle, loin d'équivaloir la précision de nos propriétés foncières ou de nos limites communales actuelles.

La relative complexité du système féodal foncier, par le phénomène répétitif de la co-propriété (coseigneurie) ou de l'interpénétration de droits usuels) (banalités, péages, redevances, etc.) et judiciaire (haute, moyenne et basse justice) dans les seigneuries, châtellenies ou juridictions voisines, participent aux difficultés de ce constat.

Ainsi, au XII<sup>e</sup> siècle, l'ensemble s'annonce terriblement morcelé et par voie de conséquence, relativement incohérent. Même l'emploi

du "Dictionnaire topographique de la Dordogne", des anciennes matrices cadastrales, du répertoire de l'I.N.S.E.E. et des cartes d'état-major<sup>(1)</sup>, ne permettent pas de localiser géographiquement la majorité de ces toponymes cités dans les textes des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Quand apparaît vers 1120<sup>(2)</sup>, dans les actes du cartulaire de Cadouin le nom de Badefols, il n'est pas encore question de seigneurie et l'on reste indéterminé quant au statut ou à l'importance de la place. Sans prévaloir d'une quelconque origine patronymique ou toponymique, il n'en est pas moins vrai qu'un certain **Guillaume de Badafol**, sa femme **Imbergue** et leurs fils **Aimeric** et **Gérald**, concèdent au prieuré d'Aillac<sup>(3)</sup> les droits souverains qu'ils exercent sur l'église **Saint-Martin de Bannes** et dans les terres de la paroisse. Un second acte concerne une vente dans le manse de **Galhac** (Gaulhiac, au nord de Molières).

L'analyse de ce même cartulaire<sup>(4)</sup> permet aussi de constater qu'à partir de 1115, date de la fondation du monastère, une poignée de familles se partagent les terres périphériques de Badefols, englobant indifféremment les espaces boisés ou cultivés. Parmi les plus représentatives, jusqu'au milieu de ce XII<sup>e</sup> siècle, nous citerons les **Beynac**, **Biron**, **Cussac**, **Cugnac**, **Madaillan**, **Mussidan**, **St Germain**... Elles donnent ou plus rarement vendent à l'abbaye de **Fontevrault**, **Robert d'Arbrissel** et **Géraud de Salles**, tous trois cofondateurs de l'abbaye de **Cadouin**, des terres ou des droits divers dans les lieux suivants :

- **Cadouin** (et la forêt de la Bessède), **La Salvetat**, **Calès**, **Cabans**, **Bigaroque** et dans la **Borde du Bélingou** (ruisseau du...). Tous ces noms existent encore.

En revanche, ceux qui suivent ne sont plus localisables :

- **Auriola** ou **Auriol** : zone d'exploitation agricole. Ses nombreuses références dans le cartulaire, prouvent qu'il s'agissait d'une surface cultivable assez vaste, située entre **Cadouin** et la **Dordogne**. D'après l'un des actes, une forêt portait ce nom et paraissait cotoyer celle de **Cadouin**. On sait également que cette terre était proche du ruisseau de "**Molamigara**" (?). On retrouve dans ce nom le terme de "**mola**" qui signifie "**moulin**" ou "**meule**"<sup>(5)</sup>.

1. Le vicomte de Gourgues, Paris 1673 - A.D.D., série 63 P - "Nomenclature des Hameaux, Ecartés et lieux-dits habités de la Dordogne", I.N.S.E.E., 2 tomes, Limoges 1948 - I.G.N., 1/25.000, 1936 et 1937 (est et ouest).
2. B.N., manuscrits latins, 9196, f<sup>o</sup> 479, 480; PO 1357 (pièces originales), f<sup>o</sup> 366 (l'acte est daté par erreur en 1185); Fds Prd (fonds Périgord), t. 142, f<sup>o</sup> 52 (résumé en français); t. 37, f<sup>o</sup> 241 vo.
3. Prieuré de chanoines réguliers uni plus tard à Cadouin, B.N. Fds Prd, t. 37, f<sup>o</sup> 64 - J.M. Maubourguet "Le Périgord Médical", t. 1, p. 55.
4. La liste de noms et de lieux qui suit n'est pas exhaustive. Pour la compléter, consulter: J.M. Maubourguet, "Le Cartulaire de l'abbaye de Cadouin", Cahors 1926 et "Adjonctions au Cartulaire", B.S.H.A.P., t. 57, p. 147.
5. Auriac, dans la commune de Calès convient parfaitement à la position de ce lieu mais son suffixe "ac" (acum), démontre une origine gallo-romaine peu compatible avec ce Auriol. Cependant, nous le trouvons écrit "Auriol" dans un registre cadastral de 1843 (A.D.D., 63 P 137).

- **Bassa-Calderia** ou **Basse-Caudière** (et font de...) : situé dans ou non loin de la Bessède, cet endroit possédait un moulin. Il faut le placer sur l'un des ruisseaux des communes de Cussac, Paleyrac ou Urval.

- **Vallis Seguni** ou **Val Seguin** : ce vallon, dans la même forêt, n'était pas très éloigné du lieu précédent. Il est donné pour être l'emplacement où s'éleva l'abbaye de Cadouin. On trouve "**la Séguinie**" dans la commune de Calès.

- **La Romegeria** ou **la Roumagière** : dans l'ancienne matrice cadastrale de Molières de 1843, on signale un "**bois de Roumagué**" et une "**fontaine de Roumaguet**" <sup>(6)</sup>.

- **Le Peiras** ou **Peyrat** : "**le Peyral**", commune de Cussac ; "**le Peyrat**", commune de Paleyrac.

- **Belle-Selve**, **Val de Septem-Fontes** (dans la forêt), **Daenairada**, **Las Escuria**, forêt de **Colueles**, **Pelade** (la **Piolade** ?), moulins et eaux nommés **Paracol** (Parcou, commune d'Urval ?) et le manse de **Boscatel** (Boschatel)...

Le nom de **Biron** nous est connu depuis 1076. Son union, dans la moitié du XII<sup>e</sup> siècle, avec les **Gontaut**, originaires du Lot-et-Garonne et cités dès l'an 926, va provoquer à **Badefols** un bouleversement radical des propriétés foncières. En fait, ces deux familles sont les véritables géniteurs de la seigneurie.

En 1147, ou au plus tard en 1164 <sup>(7)</sup>, les **Gontaut-Biron** sont physiquement installés en ce lieu. Cet état est mis en évidence par les actes de leurs donations envers la congrégation religieuse. Datés des années 1164, 1166 et 1189 <sup>(8)</sup> ils sont presque tous rédigés à **Badefols** et concernent essentiellement des pièces de terres et de bois comprises dans une forêt de la Bessède beaucoup plus étendue à cette époque. Leurs descriptions font intervenir de nombreux autres toponymes.

- **Las Salas** : village de "**Salles**", dans la Bessède, à 3,5 km au sud de Cadouin. Autre lieu-dit "**les Salesses**", à côté de La Salvetat.

- **Vallem de Milolassa** : vallon à placer dans la Bessède, entre Cadouin, Montferrand-du-Périgord et Saint-Avit-Sénieur.

- **Sambuco** : nom affecté à l'une des sorties du bourg de Cadouin (ou lieu proche)

- **Podium-Rubeum** ou **Puy Rouge** : situé dans la forêt. Quantité de lieux portent ce qualificatif. Ils désignent une abondance de terre

6. Roumaguet, Roumeguet, Romaguet, Romegust et plus anciennement le Couzage, est un affluent de la Couze. Ces graphies sont proches du nom cité.

7. La première de ces dates est sujette à caution. Il est possible qu'à la suite d'une confusion dans les textes, l'acte se reporte à l'année 1164.

8. 1164: B.N., man., latin, 9196, f° 488; Fds Prd., t. 12, f° 269 vo; t. 142, f° 23 vo (résumé en français); t. 143, f° 230 - A.D.D. Archives Gontaut Saint Geniès, 1 Mi 498-R2 (copie latine du 7 décembre 1772, sur l'original de Cadouin).  
1166: B.N., man., latin, 9196, f° 487; Fds Prd., t. 142, f° 23 vo; (résumé en français);  
1189: B.N., man., latin, 9196, f° 477, 478; Fds Prd., t. 12, f° 268; t. 37, f° 239 vo; t. 142, f° 23 vo (résumé en français); t. 143, f° 209 - A.D.D., 1 Mi 496-R2 (copie latine du 7 décembre 1772, sur l'original de Cadouin).

ferrugineuse avec ou sans extraction. "Coste Rouge", "Terme Rouge", près de Cadouin. "Tertre Rouge", "Pech Roux", "Maine Rouge", "Mas Rouge", "Lac Rouge", dans les environs.

- **Ratum** ou le **Rat** : lieu-dit entre Cadouin et Saint-Avit-Sénieur. Il existait près de Molières un "Rat Noir" qui s'est transformé en "Roc Noir". "Ratarel", dans la même commune.

- **Petra Levata** ou **Pierre Levée** : il existe bien le hameau de "Peyrelevade", à 2 km au sud-est de Bouillac, mais de nombreux lieux portent cette appellation sous cette forme ou sous des formes équivalentes.

- **Fontem Leutardi** : "la Font Niotard", dans la commune de Molières. La matrice cadastrale de 1843 l'orthographe "a la fon de Léotar".

- **La Peironia** ou **La Peyronie** : peut-être **Naud de la Peyre**, à 15 km à l'est de Bouillac. "Peyronnet" et "Fontaine de .." se trouvent également dans les communes de Cadouin et de Montferrand-du-Périgord.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les **Gontaut-Biron** augmentent leurs acquisitions dans cet environnement. Quand, à la suite d'une division successorale, **Pierre I de Gontaut** devient le maître absolu du domaine, il est alors nettement question d'un statut seigneurial. Ses démêlés avec une branche collatérale des **Biron** en 1239, pour le contrôle du péage de Badefols<sup>(9)</sup>, tout autant que son ardeur mise envers et contre les revendications indépendantistes de certains vassaux, prouvent sa volonté à parachever une unification domaniale<sup>(10)</sup>.

L'accord du 15 février 1276<sup>(11)</sup>, entre l'abbaye de Cadouin et le seigneur de Badefols lui confirme un droit exécutif sur la justice du bourg d'Alles. Une trentaine de noms de villages, bordes ou manses y sont également cités. Ces lieux dans leur quasi totalité sont impossibles à situer<sup>(12)</sup>.

Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, s'élèvent les bastides. Trois d'entre elles, de fondation anglaise, s'attachent plus particulièrement à l'histoire de Badefols en raison de leur proximité et du chevauchement de leur juridiction. Ces bastides sont : **Lalinde**, **Beaumont** et **Molières**.

9. B.N., PO 1367, f° 320 vo; Chérin 94, Gontaut 1939, f° 2, 22, 24 (résumé en français) et f° 25, Fds Prd, t. 14, f° 320, t. 15, f° 48 vo, t. 122, f° 7; t. 143, f° 128.

10. Registre censier de la seigneurie de Badefols du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, A.N., KK 1222; B.N., Fds Prd, t. 142, f° 65. On y relève les noms suivants: Sen Vincen: Saint Vincent de Badefols était un village situé au-dessus du château, dans le lieu-dit "la Garenne de Badefols". Il fut détruit à une époque indéterminée mais son église subsista jusqu'en 1715 puis fut transférée dans l'actuel bourg. - Rio Lambert (?) et la Vaicheira Menor (?), près de Badefol. - Mirabel: Au Mirabel, dans la commune de Calès.

11. B.N., Chérin 94, Gontaut 1939, f° 2 vo, 62, 75; Fds Prd., t. 142, f° 7 vo, 118 vo; t. 143, f° 134, 138 - A.D.D., 1 M 493 (inclus dans l'acte du 14 avril 1467).

12. Certains ont l'objet d'une consonnance proche de lieux existants: la Pessé: a Pesse, Pessel (Cussac), Pessel (Urval) - Branda: la Branda, au Branda (Molières), sur la Brande (Calès), la Brande (Pontours) - Torol: combe Tourol (Cussac) - Marcheychol: Marcheyssol (Saint-Avit Sénieur) - Perier: le Périer (Limeuil).

a) **Lalinde** : sa charte de fondation énonçant ses "privilèges, franchises et libertés", date du 26 juin 1267<sup>(13)</sup>. Elle est donnée par le prince Edouard. L'article n°34 de ce document stipule que le château de Badefols et ses appartenances se rattachent à la juridiction de cette ville sans pour autant nous préciser ce qu'elles comprennent.

b) **Beaumont** : elle est érigée en 1272 avec l'autorisation de Gaston et Pierre de Gontaut, coseigneurs de Badefols<sup>(14)</sup>. On en déduit que leurs biens s'étendent alors jusqu'à ce lieu. L'article n°35 de sa charte définit son territoire dont nous n'en extrairons que la partie commune avec Badefols.

"Pareillement, voulons et concédons que la place forte de Saint Avit Sénieur, et ses appartenances...et toute la paroisse de l'église de Bourmiquel (Brunebello), à savoir de cette église du côté de la susdite bastide de Beaumont (Bellomontis), suivant la ligne, qui de la susdite église de Bourmiquel va directement à la fontaine de Roumaguet (fontem vocatum Roumegust) et de cette fontaine le long du ruisseau récemment appelé le Cousage, se dirige et monte jusqu'à l'église des lépreux de Saint-Avit-Sénieur.."

c) **Molières** : les "libertés et coutumes" de cette bastide lui sont attribuées le 20 novembre 1286<sup>(15)</sup>, mais sa construction est antérieure à cette date.

"Pareillement, voulons et concédons que l'honneur et le déroit de cette bastide St Jean de Molières, s'étendent du port de Pontours(Pomos) en suivant la ligne de ce port à l'église de Bourmiquel (Burniquel) y comprise, et de Bourmiquel en allant à la fontaine de Roumaguet (fontem de Romeguet) et de cette fontaine en suivant le Couzage (Cosage) jusqu'à la mare du prieuré de Saint-Avit, entre la dite bastide et le château de Saint-Avit, et de la dite mare...jusqu'à La Salvetat des moines incluse, puis descend au village de Mazeyrolles (Maseyrolas)<sup>(16)</sup>, et de ce village aux bornes de Belvès (Bello-Verere), et de ces bornes directement à la Dordogne puis rejoignait le port de Pontours en suivant le cours du fleuve.."

Ces énoncés soulèvent quelques remarques. S'il est normal de rencontrer dans les deux derniers textes des noms identiques (par les frontières communes de ces bastides) la division de Bourmiquel semble plus étrange. Ainsi, son église est attribuée à Molières tandis

13. B.S.H.A.P., 1883, p. 89 - *"Annales Agricoles et Littéraires de la Dordogne"*, 1835, p. 321 - Ch. Bémont, "Hôles Gascons", n° 25 - Abbé Goustat, *"Lalinde et les libertés communales"*, p. 39 - L. Dessalles, *"Histoire du Périgord"*, P.L.B., p. 402.
14. L. Testut, *"La Bastide de Beaumont en Périgord"*, Bordeaux, 1920 - B.N., PO 1357, 1° 321; Fds Prd, t. 46, 1° 37.
15. B.S.H.A.P., 1877, p. 415 - J.M. Maubourquet, t. 1, p. 154 - G. Veaux, *"Molières, sept siècles déjà"*, Bayac.
16. Mazeyrolles est à 12 km au sud de Belvès. Il se trouve assez loin de la bastide dont les limites descendaient cependant jusqu'à Marsalès. Nous constatons ici les "caprices" de son parcours. J. Maubourquet a traduit ce nom par Marzelle, dans la commune de Cussac, mais il est de nos jours un moulin en ruine qui porte le nom de "Baumelle" sur la carte de Belleyme.

que le reste de sa paroisse est englobée dans les limites de Beaumont. La seconde de ces remarques concerne le tracé de Molières. Certains auteurs (J.M. Maubourguet, A. Vigié, C. Veaux), restent perplexes quant à sa véracité qu'ils jugent dans son ensemble "fort capricieux". Nous devons, en accord avec eux, admettre qu'un réel problème se pose sur sa configuration. Qui plus est, comment se fait-il que la seigneurie de Badefols, incluse dès 1267 dans la juridiction de Lalinde (un arbitrage royal le confirmera en 1363), se retrouve, en 1286, dans celle de Molières ? En vérité, un accord en date du 23 mai 1284 <sup>(17)</sup> entre le seigneur de Badefols et les maire et consuls de la bastide, démontre une individualité sur leur haute et basse justice respective. Quatre années plus tard, ce même seigneur transigera avec Lalinde, puis de nouveau avec Molières, afin de régler définitivement ces contestations d'ordre territorial. Nous ne connaissons pas le contenu de la première transaction, mais la seconde date du 8 juillet 1288 <sup>(18)</sup>.

"La juridiction haute et basse de Molières s'étend et commence au chemin antique <sup>(19)</sup> en dessous du Puy Michan, par lequel on va habituellement de Cadouin vers Badefols jusqu'au tour de la ligne de l'Eyridé (Lyréda), placée dans la terre Petri de Manso (\*) dans le tènement de l'Eyridé et ensuite se dirige droit sur la combe qui est entre les tènements de Mancet (\*), de Linars (\*) et de Faurenta (\*), lequel tènement de Faurenta est en continuité de la terre Petri Gelina (\*) et ensuite jusqu'au chemin, dans la même combe, par lequel on va de Badefols à Molières, et de cette combe jusqu'au pré Grimoardi Terrin (\*) , non compris, et toujours de cette combe jusqu'au pré qui s'arrête à Molières, et dudit pré droit jusqu'au fossé près du tènement de Gromoardi Terrin, lequel s'arrête du côté de Badefols et divise les tènements de la Faia (la Faye) (\*), Montessor (\*), et de la Caeria <sup>(20)</sup>, et de cette combe, droit jusqu'aux environs de Molières et de Bourniquel, sur l'itinéraire du monastère..."

En possession de ces éléments, le tracé d'une carte devient possible (fig.a), mais il n'est pas aussi précis que nous pourrions le souhaiter <sup>(21)</sup>. Malgré ces inconvénients, on remarque que la frontière,

17. B.N., Chérin 94, Gontaut 1939, f° 2 vo, 22 vo, Fds Prd, t. 142, f° 12, 27 vo, t. 143, f° 118 - A.D.D., 1 Mi 498-R2, f° 35.

18. Ch. Bémont, "Rôles Gascons", n° 1526 - B.N., Chérin 94, Gontaut 1939, f° 3, 22vo; fonds Moreau, t. 6, f° 35 (lettres de confirmation du roi Edouard, au 20 mai 1289); Fds Prd, t. 14, f° 320, t. 142, f° 28, 53 - A.D.D., 1 Mi- 498-R2, f° 37 - Anselme, "Histoire généalogique et chronologique...", t. 7, p. 319 (pour Lalinde seulement).

19. Ce "chemin antique" doit être le prolongement de celui qui traverse la forêt de la Bessède et connu sous le nom de "chemin terre". Il rejoignait la port de Badefols en suivant l'ancienne route de Bergerac à Sariat, aujourd'hui confondue avec celle conduisant au nouveau cimetière de Badefols.

\* Tous ces noms ont totalement disparu.

20. Caeria: Caire ou Cayre, lieu-dit dans la commune de Calès.

21. La rectitude des lignes de cette carte ne reflète pas toujours les contours exacts de la seigneurie aux différentes époques. Ils ne sont qu'approximatifs en raison des principes exposés auparavant.

côté sud, passe à l'Eyridé (2 km au sud-est de Badefols). La surface occupée par la seigneurie apparaît alors relativement modeste.

Quand intervient l'accord, en 1281 <sup>(22)</sup>, entre le prieur de Cadouin, celui de Saint-Avit-Sénieur, Guillaume de Biron, Gaillard de Couze et Guillaume de Cugnac à propos de l'arpentage des terres de l'abbaye dans les paroisses de Molières, Bourniquel, Cussac, Calès, La Salvetat, Bouillac, Salles, Cabans et Pontours, nous ne voyons pas apparaître le seigneur de Badefols, ce qui tend à prouver que sa domination ne s'exerce effectivement pas sur ces terres.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la superficie de la seigneurie s'accroît considérablement. Le seigneur du lieu se nomme **Seguin de Gontaut**. Partisan anglais durant quelque temps, son retour à la France lui permet de rentrer en possession de ses terres auparavant confisquées. Nous sommes le 24 juillet 1342 <sup>(23)</sup>. Son territoire est alors borné aux juridictions de Couze, en suivant la rivière de ce nom, **Belvès, Bigaroque et Limeuil**. La Dordogne, côté nord, lui sert de frontière naturelle. Au sud, sa limite atteint **Saint-Avit-Sénieur**, car depuis le 29 octobre 1344 <sup>(24)</sup>, la bastide de Molières a été réunie à la juridiction ou l'honneur de Badefols. Les habitants de cette ville conservèrent néanmoins les avantages établis par leur charte.

Très peu de documents sur la gestion du domaine, complètent la description. Signalons cependant celui du 5 mai 1356 <sup>(25)</sup> qui concerne l'arrentement d'une pièce de terre à Mauzac. Il démontre, pour cette époque, une exceptionnelle emprise de la seigneurie sur la rive droite de la Dordogne.

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, un événement majeur se produit dans la seigneurie. A la suite des conflits franco-anglais auxquels s'ajoutent les multiples rebondissements des guerres intestines périgourdines, le château de Badefols est assiégé, pillé puis détruit. De toutes parts s'élèvent les revendications successorales sur le domaine ruiné et déserté. En 1458, à la demande de **Richard de Gontaut** (reconnu après de nombreux procès marquants les décennies précédentes comme le légitime héritier), une enquête est effectuée afin de connaître la situation et les revenus de la seigneurie <sup>(26)</sup>. Un paragraphe de cette procédure nous la décrit de la façon suivante : "...et se extendent les fins et limitations de lad. chastellenie, terre et seigneurie dud. lieu de Badeffol jusques au port de **Lumeilh** (Limeuil) que diste dud. lieu de Badeffol environ une lieue et demie dud. pais de Pierregort et se extent dud. port de Lumeilh jusques au

22. B.N., Fds Prd, t. 37, f° 89 - J.M. Maubourguet, t. 1, p. 180 - Vicomte de Gourgues, "Le Saint Suaire", Paris 1870, p. 162, 258.  
 23. A.N., R2 443, n° 18 - B.N., Fds Prd, T. 14, f° 320 vo, t. 142, f° 32, 54 vo.  
 24. J.M. Maubourguet, t. 1, p. 311, 328.  
 25. B.N., Fds Prd, t. 142, f° 33.  
 26. B.N., Chérin 94, Gontaut 1939, f° 153 à 168 vo, Fds Prd, t. 142, f° 100 à 117 - A.D.D., 1 Mi 498-R1, f° 94.

Lac Merlent<sup>(27)</sup> et dud. Lac Merlent se extent jusques à la fourest de La Besede (forêt de La Bessède), incluse lad. fourest et de lad. fourest jusques à la Croix de Lamani<sup>(28)</sup> et de lad. au molin de Montfarrant (Montferrand du Périgord) et dud. molin de Montfarrant se extent jusques à la division de la justice de Saint Avit Seigneur et dud. Saint Avit Seigneur jusques a Molieres et dud. lieu de Molieres jusques à la Coze (la Couze) de l'archevesque de Bourdaux (archevêque de Bordeaux) et de lad. seigneurie de Coze jusques audit port de Lumeilh en suivant lad. Dordonhe et la moitié de lad. reviere de Dordonhe et dure lad. juridiction de Badeffol, terre et seigneurie environ trois lieux et deux et demie de large dud. pais de Pierregort".

Les paroisses de Saint-Vincent de Badefols<sup>(10)</sup>, Pontours, Saint-Front, Las Salas (Les Salles), Aillac, Alas (Alles, comprenant 35 villages), La Salvetat (dans laquelle est incluse l'abbaye de Cadouin), Chaleis (Calès), Cussac et Bruniquel (Bourniquel), sont incluses dans la châtellenie. Les ports de Badefols, Sors, la moitié de celui de Trémolat et la moitié de celui de Lalinde, le sont également.

A la fin de la guerre de Cent Ans (1453), on note avec intérêt que la seigneurie de Badefols atteint l'apogée de son expansion territoriale mais, paradoxalement, elle ne représente plus qu'une propriété déserte et totalement improductive. De nouvelles épreuves guettent Richard de Gontaut et son fils Jean. Sous l'effet de pressions politiques, ils vendent le 25 septembre 1471<sup>(29)</sup> la "seigneurie, châtellenie et baronnie" de Badefols à Patrice Foucault (ou Foucaud), chambellan du duc d'Aquitaine. En fait, depuis les apports dotaux du mariage de Richard, les pôles d'intérêts de la famille se sont nettement orientés vers les seigneuries de Saint-Géniès, Saint-Martial (de Nabirat), Cazals, la Nadalie, Valojoux et la Chapelle-Aubareil, dans le Sarladais<sup>(30)</sup> et à Campagnac, dans la commune de Belvès. L'analyse quantitative des actes signés de leurs mains dans chacun de ces domaines confirme cette tendance.

La suite n'est qu'un véritable imbroglio faisant intervenir tour à tour le vicomte de Turenne puis le roi de France Louis XI qui, en 1482, la rachète et la donne aux moines de Cadouin<sup>(31)</sup>.

Une étude de vigié sur les possessions des archevêques de Bordeaux dans les châtellenies de Couze et de Bigaroque, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, complète et précise les limites de Badefols, au levant et au couchant<sup>(32)</sup>.

- Côté est, un chemin partant de Cadouin par la porte "del Seye", rejoignait Limeuil. Il séparait, en passant à "Fon-Beuryt"

27. A 0 km au sud de Limeuil, un lieu-dit porte le nom de "La Merlin". Une pièce d'eau se trouve à proximité. Sur l'ancienne matrice cadastrale de la commune de Cussac (A.D.D., 63 p 253), on le trouve écrit "Lac Merlin".

28. Croix de Lamani (ou Laman): non localisé. S'agit-il d'un carrefour important?

29. B.N., PO 2612, f° 36; Fds Prd., t. 142, f° 44 - A.D.D., 1 Mi 517, N° 118.

30. L.F. Gibert, "Les mutations seigneuriales...", B.S.H.A.P., 1983, p. 221.

31. A.N., K 176, N° 103 - A.D.D., 34 H 8; 1 Mi 517, N° 120.

32. A. Vigié, "Les possessions des archevêques de Bordeaux", B.S.H.A.P., 1910, p. 444.

(Fonbeney), les paroisses d'Alles et de Cussac vis-à-vis de Cabans et de la chatellenie de Bigaroque. Signalons que le lieu-dit "La Merlin", assimilé hypothétiquement au "Lac Merlent" (énoncé en 1458), se place sur ce même chemin.

- A l'ouest, la chatellenie de Couze confronte du côté de Badefols à une borne en pierre se trouvant près du chemin qui va de Belvès vers Couze, du côté du nord, au-delà d'une certaine combe se trouvant entre la dite borne et la colline la plus élevée de Couze et descendant au-delà de la même combe vers Badefols au moyen de boules et signes anciens, droit au fleuve de Dordogne et comprenant une pêcherie ancienne appelée "Lo Pesqueyro", sur le fleuve lui-même dépendant très anciennement du castrum de Couze..."<sup>(33)</sup>.

Le 14 août 1509<sup>(34)</sup>, à la suite de nombreux procès, les Gontaut-Badefols récupèrent enfin leurs biens. Sept années se sont écoulées depuis l'établissement d'une procédure dans laquelle sont définies les raisons de leurs prétentions sur ce domaine composé, d'après celle-ci, des paroisses de Saint-Vincent (de Badefols), Pontours, Calès, Cussac, Saint-Front, Bourniquel, Salles, La Salvetat. Celles d'Alles et Aillac n'y sont curieusement pas citées<sup>(35)</sup>.

On distingue mal par la suite, faute d'information, ce que devient ce territoire. Il est vrai que les activités politiques et militaires des générations suivantes les conduisent souvent assez loin de la seigneurie mais, la plupart d'entre-eux résident cependant au château de Badefols et les documents habituellement rencontrés sur la gestion d'un domaine tels, les arrentements ou les reconnaissances de fiefs, sont ici absents ou n'ont pas été découverts. Quelques renseignements s'échappent pourtant de ce voile obscur :

- En 1524, la juridiction s'étend jusqu'au village de Bourmet, dans la paroisse de Cussac<sup>(36)</sup>, où Guy de Gontaut fait planter un poteau afin d'y faire exécuter un malfaiteur.

- En 1545, nouvelle enquête sur les droits et les péages de la juridiction sans en préciser ses limites<sup>(37)</sup>.

- Le 23 décembre 1563, achat de la justice de Cadouin par Armand de Gontaut, petit-fils de Guy<sup>(38)</sup>.

- Avant 1570, le domaine de Drayaux (sur la rive droite de la Dordogne) est incorporé à la seigneurie. Nous le retrouverons ultérieurement sous la dénomination "les deux métairies de Drayaux".

33. Cette pêcherie appartenait à Badefols dont le port dépendait des archevêques de Bordeaux.

34. B.N., Fds Prd, t. 37, f° 145 vo; t. 142, f° 76 - A.D.D., 1 Mi 517, N° 139.

35. Enquête de 1502, B.N., Fds Prd, t. 143, f° 152.

36. B.N., Fds Prd, t. 142, f° 77. Il doit plutôt s'agir du village de Brunet, situé sur l'axe Limeuil-La Merlin défini auparavant.

37. B.N., Fds Prd, t. 142, f° 79; Chérin 94, Gontaut 1939, f° 103 - A.D.D., 1 Mi 493, n° 153; 1 Mi 516, N° 152.

38. J. Valette, "Les aliénations des biens des bénéficiaires du diocèse de Sarlat en 1563 et 1569", B.S.H.A.P., 1955, p. 87.

- Le 15 juillet 1570, achat d'un moulin et du 1/3 d'un pré situés à Cussac et Molières, confrontant avec le chemin qui va de Cadouin à la Dordogne <sup>(39)</sup>.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, faute d'hériter mâle, le domaine tombe en déshérence. Il passe alors dans la maison de **Montaut-Navailles** par l'alliance d'une fille d'**Hélie de Gontaut**, dernier seigneur en titre de la lignée des Badefols.

Trois générations de cette famille possèdent successivement la seigneurie mais leur présence n'apporte aucun élément quant à la géographie du lieu.

En 1693, **Judith de Montaut**, dame de la baronnie de Badefols, vend pour des raisons financières l'ensemble de la seigneurie à une famille que nous connaissons fort bien : celle des **Gontaut-Biron**, branche cousine des Badefols. En somme, ils récupèrent ce qui avait été divisé au XIII<sup>e</sup> siècle. Ils la garderont jusqu'au-delà de la révolution française mais Badefols fait figure de parent pauvre et de résidence secondaire parmi leurs propriétés de **Biron, Lauzun, Montferrand, Montaut, St Blancard, Chef-Boutonne, Brizambourg, la Chapelle Aubareil, Saint-Géniès, La Valade, Mugron, etc.**

Par l'intermédiaire de leurs fondés de pouvoir, la seigneurie n'est plus alors qu'un réservoir à rentes diverses, aptes à financer les immenses besoins d'argent de ses propriétaires installés à Paris.

Lorsqu'en 1766 <sup>(40)</sup>, la justice de Badefols ne s'étend plus que sur Badefols et des fractions des paroisses de **Cussac, Allès <sup>(41)</sup>, Cadouin**, et quatre ou cinq villages de **Pontours**, il ne fait aucun doute que bon nombre de territoires ont été cédés ou vendus....

Quelques années avant la Révolution, en 1778, un inventaire est dressé en vue de la succession de Jean-Louis de Gontaut-Biron, décédé en 1772 <sup>(42)</sup>. La seigneurie de Badefols apparaît successivement diminuée et ne comporte plus que :

- le château et ses terres environnantes,
- la maison du fermier, sur le bord de la Dordogne,
- la métairie de Madame, à l'ouest du bourg,
- les métairies de Drayaux,
- une pêcherie sur la Dordogne, à Mauzac,

39. A. Gontier du Soulas, "Précis généalogique sur la maison Gontier du Soulas et sur les trois branches Gontier de Biran", Bergerac, 1900.

40. Abbé Goustat, "Lalinde et Molières", B.S.H.A.P., 1913, p. 153.

41. La portion du fiefement et de la paroisse d'Allès dépendant de la juridiction de Badefols, se trouve définie dans un "arpentement d'Allès" du 16 avril 1754 (A.D.D., 1E suppl. 33). Le lieu-dit "La Merlin" cité dans ce texte prend ici toute son importance. Il représente la division des paroisses de Cabans, Allès et Cussac et celle des juridictions de Limeuil, Bigaroque et Badefols.

42. Archives municipales de Bergerac; fonds Pourquery de Boisserin, case 20, liasse 3, N° 1 - A.N., T. 479/9 - J. Bouchereau, "Description du château de Badefols", B.S.H.A.P., 1968, p. 99.

- la halle du bourg,
- le moulin de Tralis, dans la commune de Calès,
- les écuries et la grange du bourg.

La révolution passée et le château détruit, le domaine est toujours en la possession des **Gontaut-Biron**, ayant échappé aux séquestrations de rigueur à cette époque. Un nouvel état général sur l'actif des biens immeubles de la seigneurie n'apporte que de très légères modifications à ceux définis précédemment. Elle ne représente à ce moment qu'une centaine d'hectares, affermés jusqu'au 5 messidor de l'an 14 (24 juin 1806), pour un montant total de 4000 livres<sup>(43)</sup>.

Par la suite, elle sera morcelée puis vendue à divers particuliers...

Quant au château de Badefols, il fut pendant près de six siècles, l'orgueil et le symbole de la seigneurie. Aujourd'hui, les vents balayent ce promontoire arasé sur lequel s'épanouissent les ronces et la végétation<sup>(44)</sup>.

Prélevons alors une strophe d'un poème de **Max P. de Gurbert** lui rendant hommage<sup>(45)</sup> :

*"Mais au sommet du mont la bastide impassible  
N'éprouve à ce tableau ni regret ni douleur  
Trop d'hivers ont passé sur son coeur insensible  
Et son regard lointain ne craint plus le malheur.*

Ne devons-nous pas craindre pour lui que l'usure du temps n'achève à nos dépens le démantèlement commencé par l'homme il y a deux cents ans ?

P.B

43. A.N., T. 479/1,2.

44. L'évolution architecturale du château de Badefols n'est pas du ressort de cette étude. A l'aide d'inventaires et d'états des lieux des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, nous avons pu reconstituer la structure et le contenu de cette forteresse, telle qu'elle se présentait avant sa destruction de 1793.

45. "La Bastide de Badefols", Lou Bornat, 1924, T. 10, p. 72.



# Montaigne européen et citoyen du monde

par le Professeur Jacques de FEYTAUD

*Comme tous les enfants, lorsque je retournais en Périgord chez ma grand-mère, et qu'en cachette, je grimpais au grenier, je croyais découvrir, dans ce territoire interdit, et qui me paraissait immense, toutes les merveilles du monde. Un jour, j'escaladai un tonneau bien plus haut que moi. Il était rempli de papiers, et j'entrepris d'y pêcher au hasard. En tête d'un cahier, je découvris des mots magiques : "Nous, Henri, par la grâce de Dieu Roy de France et de Pologne." Ce fut un éblouissement. L'union de ces deux noms me paraissait inexplicable. Intimidé, je remis le cahier et je descendis précipitamment, avec le sentiment d'avoir violé quelque mystère. J'ai retrouvé plus tard, dans le tonneau malheureusement presque vide, parmi quelques épaves, le merveilleux cahier. C'est un recueil d'actes royaux pour les Pasquet, seigneurs de Savignac, Saint-Mesmin et Las Renaudias, race du fameux "Plumet Blanc", que le second roi de Montaigne, Henri IV, appelait ainsi parce qu'il voyait flotter son panache au vent des batailles.*

*Quand je le découvris pour la première fois, j'ignorais qu'à la suite de la Saint-Barthélemy, le duc d'Anjou, qui en était un des principaux instigateurs, tandis qu'il assiégeait les huguenots à La Rochelle (1573), avait été élu triomphalement roi de Pologne, avec l'accord des protestants de ce pays, aux acclamations de "Gallum ! Gallum !" et que, presque aussitôt, la mort de Charles IX (1574) le faisait aussi roi de France.*

Cette ouverture au monde n'était pas une nouveauté. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, notre roi Henri Ier n'épousait-il pas Anne de Russie ? Les princes amis de Montaigne, qu'il sert avec ferveur, n'étaient-ils pas, grâce aux alliances ancestrales, un vivant condensé de toutes les races d'Europe, et même d'Orient, par les khans des Polowtses ?

Montaigne appartient à notre province, mais ne se réduit pas à ses limites provinciales. "Que le Gascon y arrive, disait-il, si le Français n'y peut aller" (I, XXVI, 222 A), et, prédécesseurs de Malherbe, les puristes du temps lui reprochaient ses gasconismes. On trouve même dans son livre un proverbe patois, qui a fait couler beaucoup d'encre : "*Bouha prou bouha, mas a remuda lou dits, qu'em?*" (I, XXV, 176 Add).

Et ce n'est certes pas qu'il "ne regarde Paris de bon oeil : elle a, dit-il, mon coeur dès mon enfance... Je ne suis français que par cette grande cité", ajoute-t-il, mais c'est parce qu'elle est "la gloire de la France, et l'un des plus nobles ornements du monde" (III, ix, 240). Ce grand monde dont France, Paris ou Périgord ne forment qu'une des parties, et dont Montaigne se disait citoyen. Il en est solidaire tout naturellement, par sa naissance, son éducation et sa terre.

Ce n'est point un hasard si la Société des Amis de Montaigne, qui vient, bien inutilement, d'ajouter à son titre l'adjectif "Internationale", car elle l'était par essence, a des correspondants en Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Roumanie, Suisse, sans oublier notre Pologne. Dans tous ces pays, et dans d'autres, abondent les lecteurs, admirateurs, traducteurs et commentateurs de Montaigne. Et c'est tout naturellement que les Filles de Marie Notre-Dame, dont Jeane de Lestonnac, sa nièce bien-aimée, a fondé la communauté, ont ouvert leurs écoles dans toutes les parties du monde.

Peu de jours après vous avoir reçus au château de Montaigne, j'étais invité, en octobre dernier, par les Hollandais à Rotterdam, pour leur parler du pays de Montaigne, tandis que le thème du Colloque International de Bordeaux, cette même année, s'intitule *Montaigne et l'Europe*. Claude-Gilbert Dubois vient de publier en cinq langues *l'Europe de Montaigne. Propositions pour une communauté culturelle européenne* (Editions Interuniversitaires). Vous le voyez, Montaigne apparaît à de bons esprits d'une brûlante actualité, et même comme un guide dans les choix d'aujourd'hui.

Bien entendu, je ne sais pas ce que Montaigne aurait voté au sujet de Maastricht. Mais il aurait voté sans doute, car "se tenir chancelant & métais... en une division publique", il ne le trouvait "ni beau ni honnête" (III, i, 5).

Peut-être eût-il souscrit à l'opinion d'un Bossuet ou d'un Comeille : "Le pire des états, c'est l'état populaire" (*Cinna*, II, i, 521 ; v. Bossuet, *Cinquième Avertissement aux Protestants*). Son

contemporain, Guillaume Salluste Du Bartas, en a signalé les inconvénients, et notamment celui du suffrage universel :

"Le populaire état est une nef qui flotte  
 Sur une vaste mer, sans nord et sans pilote  
 Un conseil composé de mille esclaves rois  
 Où l'on ne pèse point, ains on compte les voix  
 Où propose le sage, où l'imprudent dispose  
 Une foire où l'on met en vente toute chose".  
 (*Seconde Semaine*).

Il est vrai que Montaigne se ralliait volontiers au bon sens de ce "bon monsieur de Pibrac" dont les opinions lui semblent "si saines", et dont il cite un des quatrains :

"Aime l'état tel que tu le vois être :  
 S'il est royal, aime la royauté ;  
 S'il est de peu, ou bien communauté,  
 Aime l'aussi, car Dieu t'y a fait naître".  
 (Cité III,ix, 220).

Ce qui est sûr, c'est que Montaigne n'aurait pas approuvé les anathèmes que se sont infligés les partisans du oui et les partisans du non. Il connaît trop le naturel contestataire et querelleur de ses compatriotes. Non seulement ils s'accrochent mal aux étrangers, mais en font sottement les spectateurs de nos discordes. "Indiscrète nation ! nous ne nous contentons pas de faire savoir nos vices & folies au monde par réputation, nous allons aux nations étrangères pour les faire voir en présence. Mettez trois français aux déserts de Lybie, ils ne seront pas un mois ensemble sans se harceler & égratigner : vous diriez que cette pèlerinage est une partie dressée pour donner aux étrangers le plaisir de nos tragédies..." (II, xxii, 494 B). Il faut épargner les condamnations : on pouvait être pour le oui sans "forfaiture", et si l'on penche pour le non, on n'appartient pas nécessairement à un "gang de démolisseurs". Foin de tous jugements sommaires : "*(II) est de la Ligue, car il admire la grâce de Monsieur de Guise. L'activité du Roi de Navarre l'étonne : il est Huguenot. (II) trouve ceci à dire aux moeurs du Roi : il est séditieux en son coeur*" (III, x, 292 Add). "A chaque opposition, on ne regarde pas si elle est juste, mais, à tort ou à droit, comment on s'en défera. Au lieu d'y tendre les bras, nous y tendons les griffes" (III,viii, 177).

Laissons cela, et retournons à notre thème.

Que le premier des prix Montaigne à l'Académie Nationale de Bordeaux ait couronné l'oeuvre d'un montaigniste japonais, M. Sékiné, et le second celle de l'abbé Gierczynski notre confrère de Pologne, a été agréable à tous les amis de Montaigne, et bien conforme à son esprit. Dès la séance d'ouverture du Congrès International de 1980, que j'eus l'honneur de présider, j'évoquais cet œcuménisme de Montaigne, à qui rien d'humain n'était étranger,

comme nous le rappelle aux poutres de sa "librairie" un antique vers de Térence.

N'est-ce pas tout d'abord par l'Italie, où l'on mené ses chevauchées, qu'il se sent citoyen du monde ? "Avant le premier dénouement de (sa) langue" (I, xxvi, 224 A), le latin, qu'en nourrice on parlait seul autour de lui, l'avait fait compatriote de Plaute, de Térence, de Virgile et d'Ovide, de Cicéron et de Sénèque, alors qu'il ne savait "non plus de Français ou de Périgourdin que d'Arabesque" (*Ib.* 225 A).

"J'ai eu connaissance des affaires de Rome longtemps avant que je l'aie eue de ceux de ma maison : je savais le Capitole & son plan avant que je susse le Louvre, & le Tibre avant la Seine" (III, ix, 272). Il s'est senti dès lors comme l'enfant d'un grand Empire, dont l'étendue paraissait se confondre avec tout l'univers connu. Il avait, dans ses premiers ans, le langage latin "si prêt & si à main" que les plus illustres maîtres "craignaient, dit-il, à m'accoster" (I, xxvi, 225-6 A). En somme, on pouvait voir en lui ce que nous montre Rabelais de son jeune page Eudémon, "qui mieux ressemblait un Gracchus, un Cicéron ou un Emilius du temps passé qu'un jouvenceau de ce siècle" (*Garg.* XV)<sup>1</sup>.

On comprend sa fierté, quand le Sénat et le peuple de Rome le firent citoyen Romain. Il en a serti le diplôme, comme un diamant de prix, au cœur de ses *Essais* (III, ix, 276-7).

En France, il trouvait partout l'Italie. La jeune gloire des Médicis unissait leur blason aux lys des Rois de France. Pétrarque inspirait nos poètes. A Sarlat, où fleurit l'enfance de La Boétie, cet autre lui-même, un Nicolas Gaddi avait fait revivre Florence.

Si cette institution latine de Montaigne, lorsque son intelligence se forme, l'ouvre largement sur le monde, la terre même, autour de son château, et le territoire environnant attirait ses pensées vers des horizons élargis.

C'est à propos des lois changeantes des Anglais, non seulement en politique, mais surtout en religion, sujet qu'allait traiter, pour l'adjoindre à l'ouvrage de son père sur l'*Hérésie*, le fils de Florimond de Raemond, jeune ami de Montaigne et son successeur au Parlement, que les *Essais* nous laissent entrevoir une lueur fugitive : "De quoi, dit leur auteur, j'ai honte & dépit, d'autant que c'est une nation à laquelle ceux de mon quartier ont eu autrefois une si privée accointance qu'il reste encore" ("en ma maison", ajoute-t-il en 88), aucunes traces de notre ancien cousinage" (II, xii, 335 A).

Et cet éclair, qui nous fait ciller au passage : "celui-là s'en va avau le vent, comme dit la devise de notre Talbot" (II, i, 8 A), qui fait problème aux érudits, mais, on le verra, sans raison.

1. A cinquante ans, il écrira dans ses *Essais* "Le langage latin m'est comme naturel, je l'entends mieux que le Français..." (III, II, 29).

Un cousinage anglais ? En dépit des critiques qui taxent Montaigne de vantardise (on ne voit pas pourquoi c'en serait une), cela n'a rien qui nous doive étonner. Tout au contraire, c'est la chose la plus commune. Les *Rôles gascons* d'Angleterre, *Patent Rolls*, *Close Rolls*, archives de la Tour de Londres, grouillent de noms qui sont bien de chez nous. Je pense qu'il n'est guère de famille ancienne dans nos provinces qui n'y puisse trouver un homonyme ou un parent. De part et d'autre de la mer, c'était, au siècle précédent, même pays. Les vieilles relations s'en étaient toujours maintenues.

Il y avait beau temps que l'ancêtre Grimon Eyquem, seigneur de Montaigne, expédiait ses chargements à destination d'Angleterre, où il avait des attaches, quand son fils Pierre devint par son mariage proche parent des Lopez de Toulouse qui, depuis la Garonne, naviguaient sur Anvers ou Londres, où ils tenaient leurs établissements (v. Roger Trinquet, *La jeunesse de Montaigne*, Nizet, Paris 1972, p.63).

Nombre de familles françaises ont été possessionnées en Angleterre, et nombre de seigneurs anglais en France. Tout près du château de Montaigne, Diane de Foix-Candale, dont il apercevait les tours, tirait son surnom du comté de Kendall en Angleterre, et sa nièce bien-aimée, Jeanne de Lestonnac, est baronne de Landiras par héritage de l'anglais Jean de Stratton. Bientôt, les Eyquem de Montaigne de Bussaguet et du Taillan, dans le Médoc, pourront unir sur leur pennon les léopards royaux au blason de Montaigne, après leur alliance avec une Brénieu, descendante des Rois d'Angleterre par les York et par les Suffolk.

Quant à "notre Talbot", chef infortuné de l'armée anglaise, il était mort sur la Lidoire, tout près du château de Montaigne. Ce n'est pas seulement cette proximité qui justifie le possessif. En effet, à cette bataille de Castillon, en 1453, qui marque la fin de la Guerre de Cent Ans et, officiellement, celle du Moyen Âge<sup>2</sup>, les Français vainqueurs prirent Jean d'Anglade, qui s'était rallié à la bannière de Talbot et qui, devenu libre par la grâce de Louis XI, s'empessa d'épouser, dès 1479, Ysabeau de Ferraignes, veuve du bisaïeul de Montaigne, Ramon Eyquem, disparu l'année précédente. Talbot entraînait ainsi dans la tradition familiale.

De nouveau veuve en 1492, Ysabeau ne mourut qu'en 1508. Pierre de Montaigne, alors âgé de treize ans, se souvenait évidemment des récits de sa grand-mère. Ne doutons pas qu'après souper, se chauffant en hiver dans les longues soirées "à un beau clair et grand feu", où grillaient ses châtaignes, écharbottant le feu "avec un bâton brûlé d'un bout", et faisant, comme le bonhomme Grandgousier, "à sa femme et famille de beaux contes du temps jadis" (*Gargantua*, XXVIII), il n'ait, plus d'une fois, parlé à Michel et à ses frères de grand-mère d'Anglade et de son aventureux mari, du Lichou et de la

2

Si l'on ose employer ce terme, depuis qu'à la suite de Régine Pernoud, Jacques Heers, magistralement, vient d'en dénoncer l'imposture (*Le Moyen-Âge, une imposture*, Perrin).

Lidoire où tournaient ses moulins, de la grande bataille et de "notre Talbot". Peut-être même le souvenir familial de la politique de réconciliation dont bénéficièrent les d'Anglade, et qui avait si bien réussi à Louis XI, fut-il pour quelque chose dans les sages conseils donnés par Montaigne au roi de Navarre, lorsqu'il devint Henri IV, roi de France.

Bordeaux et la Garonne s'ouvraient encore plus largement au vaste monde. Nous avons conservé l'une des nombreuses maisons qu'y possédaient les Eyquem de Montaigne. Celle-ci est située dans la vieille rue de la Rousselle.

La Rousselle était le bastion du commerce fluvial et maritime bordelais, et l'odeur de morue (l'argent n'a pas d'odeur) empestait, dit-on, tout le quartier. Les Montaigne occupaient deux groupes d'immeubles en ce lieu. Le parrain de Ramon Eyquem, Ramon de Gaujac, y possédait, à l'est, une demeure dont l'arrière donnait sur le fleuve et sur ses abords. Ramon Eyquem en tenait une semblable, et deux autres en face de la première. En 1497, Grimon Eyquem, achète dans la rue une nouvelle maison. Son fils aîné, Pierre, seigneur de Montaigne, y habite. Lorsqu'il est maire, en 1554, il renonce à la Cour des Aides de Périgueux en faveur de Michel et prend en fief, à la Rousselle, une autre maison, qu'il finit par acheter. Elle existe toujours. Montaigne y a vécu, s'y est marié en 1565, et l'habita jusqu'en 1570, où il démissionna du Parlement de Bordeaux. Il est évident qu'il y résidait de nouveau, lorsqu'à son tour, il devint maire, plutôt qu'à la "mairie", moins commode, au-delà de l'Hôtel de Ville. Une plaque commémorative a été posée sur la façade banale du bâtiment moderne dont le rez-de-chaussée servit de magasin ou de garage. Mais derrière ces murs sans caractère, un vestibule aux arcades de plein cintre, un oratoire voûté d'ogives, une tourelle dont la porte murée laisse deviner l'ouverture, ornée de nervures flamboyantes, et un vaste entrepôt nous offrent les précieux vestiges de ces grands bourgeois négociants de jadis. Juste en face, la rue de la Porte-Saint-Jean, ouverte sur le port à travers le rempart du XII<sup>e</sup> siècle, laisse apercevoir la Garonne, évoquant les vaisseaux qui abordaient tout près des entrepôts des Montaigne. Sur l'arrière, dans la rue Neuve, une impasse, qui franchit une voûte, mène à la maison proche qui appartient aux Lartigue, famille d'alliance de Montesquieu, et au balcon d'où fut prêchée la Réforme à Bordeaux. Ceux des Montaigne qui devinrent protestants n'ont eu que quelques pas à faire.

La situation au bord du fleuve qui portait les vaisseaux chargés par la maison des Montaigne peut suggérer l'appel du large. Elle ne suffit pas à expliquer le cosmopolitisme de l'auteur des *Essais*. Mais, de même qu'on ne comprend pas bien les curieux périples de Saint Paul, que pratiquait Montaigne, si l'on ne tient pas compte des itinéraires précis que suivaient en son temps les commerçants internationaux du textile, auxquels sa famille appartient, on ne peut

éviter, lorsqu'on évoque l'orientation des *Essais*, de rappeler la tradition commerciale des ancêtres de Michel, dans sa lignée paternelle, et plus encore dans son ascendance maternelle. Il est resté fidèle à l'invitation au voyage du grand commerce maritime et des relations internationales, que lui transmet la famille de sa mère, cette maison Lopez dont les dimensions sont européennes et dont les vues ont dépassé l'Europe.

Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, partant pour son premier voyage de 1492, Christophe Colomb fut aidé financièrement par Luis de Santangel, son protecteur et son défenseur auprès de la reine Isabelle. Or, Luis de Santangel avait pour gendre Angel Lopez de Villanueva (v. Trinquet, p. 140, qui cite Serrano y Sanz, *Origines de la dominacion espanola en America*, t. I, Madrid, 1918, comme référence pour les Santangel. V. Strowski, B.S.A.M., 3<sup>e</sup> série, juill.-sept. 1964). On peut penser que ce souvenir demeurerait vivant chez les parents d'Antoinette Lopez, ou de Louppes de Villeneuve, née vers 1513, sept ans seulement après le décès de Colomb (1506), et qui épousa Pierre de Montaigne, père de l'écrivain, en 1528 (1529, n.st., Trinquet, p.102). Cette accointance avec l'explorateur célèbre explique peut-être en partie l'intérêt de Montaigne pour la découverte du Nouveau Monde (II, xii, 219, 259 A), et pour les Indiens d'Amérique, qu'il rencontre à Rouen auprès de Charles IX et avec qui il eut loisir de converser (I, xxxi, 280 A). Il nous le dit au chapitre *Des Cannibales*, membres trop méconnus de la communauté humaine. Tout cela s'accordait avec la naturelle inclination au cosmopolitisme dont toute son oeuvre témoigne (v. aussi I, xxx, 262-3 B etc).

Lorsqu'on demandait à Socrate "d'où il était" note Montaigne, "il ne répondit pas : d'Athènes, mais : Du monde" (I, xxvi, 204 A).

"Non parce que Socrate l'a dit, reprend Montaigne, mais parce que c'est mon humeur, & à l'aventure non sans quelque excès, j'estime tous les hommes mes compatriotes..."(III, IX, 240).

"C'est mon humeur". Cette pente à l'universel, ce sentiment de la communauté, il l'a reçu avec la vie. Il est certain que la famille d'Antoinette de Louppes, que Pierre Eyquem épouse au retour d'Italie, est essentiellement cosmopolite. Nous savons que ce père, avant même son mariage, était déjà en rapports avec l'internationale des Lopez, puisqu'associé à Antoine Lopez de Bordeaux, il envoya un bateau de vin et de pastel à un Lopez d'Anvers. Il serait surprenant que Montaigne, lors de ses passages à Toulouse, où les Lopez tenaient les premiers rangs, ne les ait pas visités. Ces Lopez furent capitouls et durent se défendre contre des ennemis qui leur reprochaient leur commerce avec l'Espagne et leurs relations avec les étrangers. A cette époque, la "firme" des Lopez étendait ses comptoirs en Angleterre autant qu'aux Pays-Bas (Trinquet, p.155, n.162).

En 1585, le jésuite Martin del Rio, en qui Juste Lipsé, qui admirait aussi Montaigne, voit la merveille de son siècle, vint à

Bordeaux, probablement chargé d'une mission du Pape ou de Philippe II auprès du roi de Navarre, devenu fraîchement l'héritier légitime de la couronne de France mais retourné à l'hérésie (v. Strowski, B.S.A.M., 3è série, Juill.-Sept. 1964). Humaniste et philologue, sénateur au Conseil de Brabant, vice-chancelier, chancelier, ce haut personnage, fils d'Eléonore Lopez, est le jeune cousin issu de germains de Montaigne, dont la seconde mairie s'achève, qui poursuivait la même politique et qui n'a pu manquer de s'en expliquer avec lui.

Martin del Rio, chancelier de Brabant, puis jésuite en Espagne, professeur d'Ecriture Sainte à Salamanque, à Douai, à Liège et à Louvain, est petit-fils de ce Martin Lopez grand-oncle de Montaigne, qui s'était établi à Londres et à Anvers. Il est le type même des grands esprits de cette époque, les Erasme, les Gouvea, qui se trouvaient partout chez eux dans une Europe où tous les gens savants s'exprimaient en latin, cette langue internationale. (v. Trinquet, p. 137).

Lorsqu'il galope sur les routes d'Europe, Montaigne est curieux de voir d'autres pays et d'autres mœurs. Le même mouvement qui, hors de France, le pousse à refuser d'être "*servi à la Française*" quand on le lui propose, dit-il, par "*courtoisie*", et le jette toujours "*aux tables les plus épaisses d'étrangers*" (III, ix, 258, Add.), ouvre son esprit à une vaste enquête sur l'homme, c'est-à-dire sur lui-même. Car, en dépit des apparences, en chaque homme, il trouve un semblable. Les Français lui font honte, qu'effarouchent des formes contraires aux leurs. Ils leur semble être hors de leur élément, quand ils sont hors de leur village". Loin de s'accommoder à des habitudes étrangères, ils les traitent de barbares : "Pourquoi non barbares, puisqu'elles ne sont françaises ?" (III, ix, 258).

Ce défaut si répandu entraîne une vision étriquée de l'univers. Elle fausse les perspectives. "Nous sommes tous contraints & amoncelés en nous, & avons la vue raccourcie à la longueur de notre nez". Nos petits désagréments prennent plus d'importance que les malheurs de la France et du monde : "A qui il grêle sur la tête, tout l'hémisphère semble être en tempête & orage." Nous ne regardons guère au-delà de notre clocher. "Quand les vignes gèlent en mon village, note-t-il, mon prêtre en arguments l'ire de Dieu sur la race humaine, & juge que la pépie en tienne déjà les Cannibales" (I, xxvi, 203-4 A). Montaigne sort de son "quartier". Il va vers la terre des hommes, il s'intéresse à eux, à leurs soucis et à leur vie. Voyons-le faire en ses voyages. Les eaux de Plombières, de Bade ou de Lucques ne sont pour lui qu'une nécessité thérapeutique. Mais comme avec enthousiasme il prend son bain d'humanité ! Quel plaisir et quel profit, de "frotter & limer notre cervelle contre celle d'autrui" (I, xxvi, 198, A). Comme lui semblent ridicules les voyageurs qui se rallient entre eux et ne songent qu'à critiquer les indigènes. Il veut, bien au

contraire, pratiquer leurs usages, s'y plier, nouvel Alcibiade, dont la "merveilleuse nature" s'accommodait aussi bien à la fastueuse Perse qu'à l'austère Lacédémone (I, xxvi, 217 A). Il se conforme aux comportements de ses hôtes, cherche à se fondre au milieu d'eux, au point qu'on oublie qu'il est étranger. Saint-Paul, qu'il lit de près, ne lui donnait-il pas l'exemple, Juif avec les Hébreux ou Grec avec les Grecs (I Cor, ix, 20-22) ? Lui se fait Allemand avec les Allemands, Suisse avec les Suisses et Italien en Italie, au point de rédiger lui-même, quand son secrétaire le lâche, son *Journal* en langue toscane.

C'est en Italie qu'il s'attarde. N'était-il pas un Romain dès l'enfance ? Il se sent accueilli à Rome comme chez lui et, le 13 mars 1581, le "très illustre Michel de Montaigne, très distingué en toutes choses et très cher à ce peuple glorieux" y reçoit avec bonheur les lettres latines authentiques par lesquelles le Sénat et le Peuple Romain, *Senatus Populusque Romanus*, non sans l'aveu du Pape, lui décranaient la citoyenneté romaine.

Mais, au cœur du voyage, sa famille et son roi savent toujours où le reprendre "car à peine, dit-il, ai-je perdu mes girouettes de vue" (III, ix, 259).

Il n'y a là nulle contradiction. Qu'est-ce qu'une frontière ? Et que change-t-elle entre les humains ? "Pourquoi me tuez-vous ? - Eh quoi ! ne demeurez-vous pas de l'autre côté de l'eau ?...Plaisante justice, qu'une "(montagne ou une)" rivière borne ! Vérité au deçà des Pyrénées, erreur au-delà" (*Pensées*, Br. 293).

La forte expression de Pascal, qui s'inspirait directement de l'*Apologie* de Montaigne (II, xii, 334 A ; 336 Add.) évoque irrésistiblement dans mon cœur le poème d'un jeune écrivain polonais. Sa frontière à lui n'était pas une muraille de Chine, ni un mur de la honte avec ses meurtrières, bâti pour arrêter les idées et les homes. C'était une ouverture et une solidarité, cette "limite" est chemin d'amitié : "Quand je pense : Patrie, je m'exprime et m'enracine, écrivait-il, le cœur m'en parle comme d'une secrète frontière allant de moi vers les autres, nous embrassant tous en un passé plus ancien que nous". Ce poème était d'Andrzej Zawiem. Et vous connaissez tous l'auteur, car cette signature était le pseudonyme qu'avait pris jadis Karol Wojtyla, aujourd'hui Pape sous le nom de Jean-Paul II.

Il y définissait de manière admirable la profondeur de l'enracinement et son vrai sens : "Terre, nous descendons vers toi, pour te dilater en tout homme." N'est-ce pas ainsi que Barrès, pour qui, comme pour Montaigne, "culte du moi" signifie surtout "culture du moi", nous indique la direction de sa recherche ? "Ayant longtemps creusé l'idée du "moi" ....., disait Barrès, par l'observation intérieure, je descendis parmi les sables sans résistance jusqu'à trouver au fond et pour support la collectivité".

On le voit, si de tels propos conservent aujourd'hui une actualité sociale et politique saisissante, ils dépassent la politique. Inséparable, certes, de sa province, de sa nation, de sa race, comme un Mauriac ne se détache pas de ses landes et de ses pins, Montaigne, pas plus que Mauriac, ne se réduit à l'écrivain régionaliste. Il s'agit chez eux, comme chez Pascal, "de nous-mêmes et de notre tout", de cette condition humaine dont le chef d'oeuvre de Malraux porte si dignement le titre, et justement pour cela, déconcertait. Ilya Ehrenbourg et ses lecteurs de la *Pravda*, obnubilés par des questions mineures, occasionnelles et caduques, qui cachent trop souvent les perspectives immortelles, et prisonniers de cette "frénésie pour un parti qui", en définitive, et selon le mot de Voltaire, "se perd dans la foule et dans l'immensité des choses".

L'essence du génie, tout au contraire, est dans son universalité. Chacun de nous peut se reconnaître en Montaigne, parce que chaque homme, comme il l'a dit, porte en soi "la forme entière de l'humaine condition" (III, ii, 21).

Cette citoyenneté élargie n'a pas détourné Montaigne plus que Socrate d'aimer et de servir sa patrie. Il a plus d'une fois exposé sa vie pour elle sur les champs de bataille, comme négociateur secret ou lorsqu'il était maire de Bordeaux. Mais, devant sa conscience, l'intérêt d'un pays ou d'une race ne pourrait justifier l'injustice ou la cruauté.

"J'embrasse, écrivait-il, un Polonais comme un Français, postposant cette liaison nationale à l'universelle & commune" (III, ix, 240-1). Des Polonais, il en rencontrait à la cour de Henri II, où ils avaient suivi ce prince qui fut aussi roi de Pologne. Mais la mention n'était pas exclusive. Au lieu de cheminer vers la proche Italie, il aurait volontiers, note son secrétaire, poursuivi jusqu'à Cracovie, ou bien en Grèce ; il aurait eu plaisir à découvrir des pays inconnus (*Journal*, p.154). Il festoierait tout aussi bien un naturel de la Hongrie, un Sicilien, un Grec, un Allemand ou des Persans (III, ix, 258-9).

"Comment peut-on être Persan ?" Ne vous semble-t-il pas que Montesquieu lui répond et l'approuve, non seulement lorsqu'il se moque de ceux de ses compatriotes qui trouvent si étrange ce qui n'est pas de leur clocher, mais aussi lorsqu'il note, sérieusement, dans ses *Cahiers* : "Si je savais une chose utile à ma nation qui fût ruineuse à une autre, je ne la proposerais pas à mon prince, parce que je suis homme avant d'être Français, ou bien parce que je suis nécessairement homme, et que je ne suis Français que par hasard..."

Si je savais quelque chose utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime". Montesquieu ajoutait : "Je suis un bon citoyen".

Montaigne l'est aussi, qui sert de tout coeur, nous l'avons dit, son pays et son roi, mais qui n'a jamais approuvé ceux qui, autour de lui, comme par exemple Coligny, pensaient "dérivée" les fureurs civiles

en les dirigeant contre nos voisins, ne croyant pas, pour lui, "que Dieu favorisât une si injuste entreprise" (II, xxiii, 178 A).

Dès 1571, ayant résigné sa charge de conseiller, il avait cru pouvoir prendre en sa "librairie" une retraite bien gagnée. A trente-huit ans, après seize ans de vie active, il estimait qu'il en avait déjà assez fait pour les autres et que le moment venait de penser à soi. Ne nous récrions pas. On vieillissait vite en ce siècle. Au XVII<sup>e</sup> encore, on est barbon à quarante ans. Montaigne croyait donc avoir fini de vivre. Il ne savait pas que le vrai Montaigne était encore à naître, et que sa vie n'avait pas commencé. Et cette vie n'est pas du tout la fin d'existence tranquille que, dans le sein des doctes Muses, pour y achever sa carrière, il s'était proposé lorsqu'il fit peindre l'inscription de son cabinet.

Guerres, voyages, politique, missions secrètes, sans oublier la peste, l'arrachent de sa terre. Il est, comme il dit, "le cul sur la selle" (III, ix, 260), peut-être plus souvent que, dans sa librairie, il n'est assis sur un fauteuil commode. Mais enfin il est vrai qu'il y séjourne volontiers.

Alors, dans les moments où rien ne l'appelle au dehors, "*je passe là, dit-il et la plupart des jours de ma vie, et la plupart des heures du jour. Je n'y suis jamais la nuit*" (III, iii, 53 Add.). La nuit, c'est volontiers dans sa tour qu'il la passe, et dans la chambre où il aime dormir "seul, à la royale" (III, xiii, 402), entre librairie et chapelle. Et c'est alors, sans doute, qu'étendu au-dessus de la voûte indestructible du sanctuaire, qui soutenait la tour comme la foi fonde sa vie, tandis qu'au-dessus, dans la salle haute, les inscriptions de ses solives disent la vanité des interrogations purement humaines et la vérité des Ecritures, Parole révélée à qui il s'abandonne, il pouvait murmurer, avant de s'endormir : "*O que c'est un doux et mol chevet, et sain, que l'ignorance et l'incuriosité, à reposer une tête bien faite*" (III, xiii, 372 Add.).

Le jour venu, Montaigne remonte dans sa librairie. Il n'y entre pas dans un milieu clos. La tour est un point fixe, un centre. Ce ne fut jamais une tour d'ivoire. Car le centre suppose une circonférence. C'est un point de départ d'où s'élancent des rayons.

De cette tour, la pensée de Montaigne prend son départ, s'élanche vers le monde. Vers ses voisins, vers ses amis, vers les hommes d'autres races ou d'autres temps. Même au cours des mois où il n'en sort guère, sa riche expérience le garde en contact avec l'univers. Il s'est incorporé un monde. Et chacun des mille volumes, en cercle autour de lui, est aussi un appel au large (III, xii, 348 ; v. II, xvii, 434 A). Les murs de cette librairie ne sont pas ceux d'une prison. Par "trois vues de libre prospect", le regard s'envole vers l'horizon, dans des directions différentes.

L'esprit de Montaigne est dans sa tour comme l'abeille dans sa ruche. Sortir de soi et y rentrer sans cesse, c'est ainsi que l'abeille, dit-

il, va "piloter" les fleurs, et puis revient pour en faire son miel (I, xxvi, 196 A).

Ce mouvement perpétuel qui le porte du centre de soi-même vers les autres, et des autres le replie sur soi-même qui est le centre, rythme l'allure de sa pensée. Un balancement sans fin entre ce que Montaigne trouve en soi, ce que lui apprennent les livres, ce qu'il déchiffre chez les hommes, à travers le temps et l'espace, délimite de plus en plus précisément, par la comparaison, par la fusion de ces apports divers, sa quête de ce qui fait l'homme.

Tout ainsi que depuis la tour, et par les fenêtres ouvertes, un coup d'oeil lui suffit pour s'évader au bout de l'horizon, ainsi, de ce sommet, son esprit domine et parcourt un vaste paysage humain.

C'est là que naît sa méthode et qu'elle se développe. Scepticisme qui est recherche et non pas seulement doute ; qui n'est pas un terme mais un moyen. Enquête ouverte sur le monde - et sur ce microcosme, qui est l'homme - et dont les éléments ne peuvent s'ordonner qu'en lui-même, dans le recueillage. C'est ainsi que tout se compose et s'exprime dans les *Essais*.

Citoyen de Montaigne, de la France et du monde, les citoyennetés de Montaigne ne s'opposent pas l'une à l'autre. Elles se correspondent à des niveaux différents. Elles s'impliquent nécessairement. Qu'il cherche "*où se cacher*" (III, iii, 54 Add.) au fond de soi comme dans une ville forte, il ne renie pas la France et le monde. C'est leur solidité qui fonde sa citadelle.

Aussi n'est-il jamais plus près des hommes que lorsqu'il semble avoir fermé la porte entre eux et lui. Sa solitude n'est pas séparation. C'est une approche. L'âge et la maladie ne sont pas un obstacle, au contraire. Le miel se butine au-dehors, mais il s'élabore au sein de la ruche.

"Quand j'étais enfant, écrit Proust, dans une note liminaire de son premier livre, *Les Plaisirs et les Jours*, le sort d'aucun personnage de l'Histoire Sainte ne me paraissait aussi misérable que celui de Noé, à cause du déluge qui le tint enfermé dans l'arche durant quarante jours. Plus tard, je fus souvent malade, et pendant de longs jours, je dus rester dans l'arche. Je compris alors que jamais Noé ne put si bien voir le monde que de l'arche, malgré qu'elle fût close et qu'il fût nuit sur la terre".

J. de F.

# Les «nobles citoyens» de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle

*suite III\**

par Gontran du MAS de PAYSAC

\* voir tome CXX, pages 73 et tome CXXI, page 279.

## B - LA DÉFENSE D'UNE IDENTITÉ SOCIALE

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, plus encore qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie de Périgueux semblait sur la défensive.

Au XVII<sup>e</sup> siècle encore et jusqu'au début du règne de Louis XIV, noblesse et bourgeoisie restaient localement deux mondes distincts. Face à une noblesse périgourdine partageant son temps entre la terre et l'armée, la bourgeoisie partageait le sien entre la ville et sa résidence rurale. En «massacrant» selon son expression «le commandant et la garnison que les ennemis de l'Etat» (c'est-à-dire les frondeurs) avaient établis à Périgueux pendant la minorité de Louis XIV» Périgueux avait montré sa fidélité à la monarchie <sup>(1)</sup>. Ses privilèges étaient respectés, rien alors ne venait nuire à sa quiétude juridique.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, point encore de titres ronflants. La qualification de bourgeois était employée dans les actes à bon escient, pour rappeler une réalité. La noblesse de Périgueux n'avait pas honte à l'occasion de porter cette qualification, tel Joseph de Testard, dans un procès daté de 1687 <sup>(2)</sup>.

1. A.D.D., Pgx., FF 155.

2. *Ibid.*, 2 B 350, justice seigneuriale de Saint-Astier, acte de Janvier 1687, renseignement communiqué par P. Pommarède.

La situation devint plus vive à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où Molière se faisant le reflet des querelles élitaires de son temps, caricatura bourgeois et gentilshommes. Mais sous le règne de Louis XIV, Périgueux n'osait protester. Comment pouvait-on valablement riposter contre les atteintes de plus en plus nombreuses faites aux privilégiés fiscaux de la ville lorsque l'on menaçait de faire patienter quelques mois de plus un régiment de dragons dans vos murs ?

La mort de Louis XIV réveilla brusquement les exaspérations contenues. Du coup, la Régence confirma avec quelque hâte le privilège de franc fief de Périgueux mis en cause la dernière année du régime précédent<sup>(3)</sup>. Dans le même temps, on assista également à un retour vers des valeurs nobiliaires, tendance qu'apparaît également à Périgueux. La réouverture du procès des francs-fiefs en 1736<sup>(4)</sup> ne fit qu'amplifier dans cette ville la revendication par la bourgeoisie d'une identité nobiliaire.

Mais ne croyons pas que cette crise d'identité ait été la seule que connurent nos privilégiés. Dans sa vie quotidienne et depuis le règne de Louis XIV, la bourgeoisie adoptait un comportement, sans doute largement inspiré de la noblesse, mais qui, tout compte fait, formait ce mode de vie de la bourgeoisie semi-rurale périgourdine.

Comme tant d'autres bourgeoisies locales, celle de Périgueux chercha au XVIII<sup>e</sup> siècle à paraître. Elle suivait en cela le style de cette société d'Ancien Régime comme en témoignaient les cérémonies, le style épistolaire de l'époque et les titulatures artificielles figurant en tête du moindre document municipal.

Cette recherche de l'apparence sociale qui répondait aux ostentations nobiliaires de l'époque se retrouve dans l'idéal social de la bourgeoisie de Périgueux, qui était de «vivre noblement», un idéal qui se manifestait dans la défense du statut juridique, dans le nom, dans l'architecture et dans l'utile choix de ces familles :

## 1 - Contre-offensive juridique

Sans revenir trop en détail sur l'histoire du procès des francs-fiefs, il faut comprendre à quel point ce long procès eut une influence sur l'attitude de la bourgeoisie. L'enjeu de ce procès était moins fiscal que symbolique. En effet, les taxes de francs-fiefs étaient de façon générale perçues sur les roturiers tenant des terres. Etre dispensé de ces taxes, comme Périgueux, revenait à être traité comme la noblesse. On comprend pourquoi dans ces conditions, lorsque le 19 janvier 1736, l'intendant de Guyenne refusa par ordonnance de tenir compte du privilège de franc-fief de Jean Minvielle bourgeois de Péri-

3. A.D.D. Pgx., FF 152 - Lettres patentes du roi Louis XV (Paris, mai 1718) confirmant les habitants de Périgueux dans leurs privilèges, notamment dans celui de posséder fiefs et arrière fiefs, sans en payer aucune finance.

4. *Ibid.*, Pgx., FF 154-155.

# RECUEIL DE TITRES

ET AUTRES

PIECES JUSTIFICATIVES

*EMPLOYÉS dans le Mémoire sur LA CONSTITUTION  
POLITIQUE de la Ville & Cité de Périgueux, Séparés  
à l'Extrait & formant le Mémoire l'Origine, le Caractère & les  
droits de la Seigneurie qui lui appartient, & de laquelle ses  
Citoyens & Bourgeois sont tous & un chacun Propriétaires  
par indivis.*



A P A R I S,

De l'Imprimerie de QUILLAU, Imprimeur de LL. AA. SS. Messieurs  
les Princes DE CONTI & Comte DE LA MARCHÉ, rue du Fouarre,

M. DCC. LXXXV.

# M É M O I R E

S U R

LA CONSTITUTION POLITIQUE  
DE LA VILLE ET CITÉ  
DE PÉRIGUEUX,

*Où l'on développe l'Origine, le Caractère & les Droits  
de la Seigneurie qui lui appartient, & dont nous ses  
Citoyens & Bourgeois sommes Propriétaires par indivis.*



A P A R I S,

De l'Imprimerie de QUILLAU, Imprimeur de LL. AA. SS. Mgrs. les Princes  
de CONTI & Comte de la Marche, rue du Fouarre,

1775.

*Les deux ouvrages publiés par Périgueux en 1775  
dans le contexte du procès des Francs-fiefs (ADD usuel).*

goureux<sup>(5)</sup>, la ville de Périgueux tint à se substituer à ce dernier et se pourvut devant le Conseil du Roi<sup>(6)</sup>.

La longue procédure qui s'en suivit conduisit Périgueux à mener des recherches approfondies sur son histoire séculaire. Voilà pourquoi nous possédons aujourd'hui tant d'archives sur cette ville. Or, plus elle faisait des recherches, plus elle se défendait, plus elle désespérait ou espérait la confirmation de ses privilèges et plus la conscience d'une identité particulière et originale se développait au sein de la bourgeoisie. La preuve en est donnée par l'évolution progressive vers une forme nobiliaire des qualifications désignant la bourgeoisie dans les pièces de cette procédure allant de 1736 à 1789.

En 1738, dans un imprimé intitulé «Humbles remontrances adressées au Roi» (l'on voit le sérieux de l'entreprise) l'on trouve la phrase suivante : «Sans prendre la qualité de nobles, lesdits habitants jouissent de toute antiquité et sans interruption des privilèges de la noblesse<sup>(7)</sup>. La distinction entre les deux termes de noble et d'habitant reste ici claire. Dans les textes et événements qui suivirent, Périgueux adopta peu à peu une attitude plus nette et l'idée que la bourgeoisie possédait de par ses privilèges l'état de noblesse fit son chemin sans être encore vraiment affirmée.

En 1745 au moment du mariage du Dauphin, 7 bourgeois de Périgueux adressèrent un placet au roi disant «qu'en leur qualité de bourgeois de Périgueux» ils jouissaient déjà de tous les privilèges des autres nobles de France». Ils demandaient à Louis XV de bien vouloir «fixer» plus, particulièrement leur état (sic) en les anoblissant expressément eux et leur postérité<sup>(8)</sup>.

Cet argument d'une situation équivalente à la noblesse se trouve à nouveau en 1750, dans les conclusions d'un «mémoire servant de réfutation à l'avis de l'inspecteur du Domaine»; la ville y écrit que les bourgeois de Périgueux sont inféodés d'un fief de la couronne... Cette inféodation...tout ainsi que tous les autres nobles de France, les a mis dans un état de nobilité semblable aux nobles pour tout ce qui est relatif au fief<sup>(9)</sup>.

C'est dans un mémoire de 1755 que l'expression même de «nobles bourgeois de Périgueux » est employée pour la première fois, semble-t-il, dans un document municipal<sup>(10)</sup>. Puis le terme de bourgeois, trop péjoratif va disparaître pour être remplacé par celui d'habitant ou de citoyen (mot désignant dans les actes médiévaux que redécouvre alors la ville, les habitants de l'ancienne Cité, par opposition aux bourgeois de St-Front).

Dans un mémoire de 1773, bien plus tardivement, apparaît l'expression «nobles habitants de Périgueux»<sup>(11)</sup>. En 1778, un dernier

5. A.D.D., Pgx., FF 154

6. *Ibid.*, Pgx., FF 155.

7. *Ibid.*, Pgx., FF 154.

8. *Ibid.*, Pgx., FF 156.

9. A.D.D., Pgx., FF 156.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*, Pgx., FF 161.

cap est franchi ; dans une requête adressée au roi est employée la formule suivante : «Plaise au Roi maintenir les suppliants dans leur état et tenue noble de citoyens seigneurs de Périgueux».

A partir de cette date, les termes se stabilisent. Dans les textes officiels, la ville emploie désormais l'expression de «citoyens-seigneurs de la ville de Périgueux» et ce, jusqu'à la veille de la Révolution<sup>(12)</sup> tandis qu'à son égard l'administration emploie celle plus prosaïque de «citoyens de la ville de Périgueux»<sup>(13)</sup>. On le voit le terme même de bourgeois a fini par disparaître.

## 2 - Le nom et ses attributs

### a) Les qualifications de «nobles bourgeois» et «noble citoyen».

Peut-on retrouver une influence de ces qualifications honorifiques utilisées par la ville au cours de ce procès dans les actes privés de la bourgeoisie ? Afin de répondre à cette question, toutes les qualifications figurant dans les notices familiales pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, ont été relevées. Cette recherche a montré que l'expression de «noble bourgeois» apparaît pour la première fois en 1732 (donc avant le grand procès des francs-fiefs) dans l'acte de mariage de «Gratien Dumartial sieur de Boisset, noble bourgeois de Périgueux, avec Marie de Badilhac, demoiselle de la Borie<sup>(14)</sup>. Par la suite, cette expression assez rare, apparaît encore dans les registres paroissiaux en 1773<sup>(15)</sup>, 1778<sup>(16)</sup> et dans les années 1783<sup>(17)</sup>.

En fait, la grande qualification que va retenir la bourgeoisie de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle dans ce contexte de la querelle des francs-fiefs est celle de «noble citoyen». D'après l'abbé Farnier, cette qualification apparaît pour la première fois en 1753 dans le compte-rendu d'une réunion des notables de Savignac les deux Eglises où était présent un - «de Merlihot, noble citoyen de la ville de Périgueux»<sup>(18)</sup>.

En fait, c'est surtout vers 1770 que l'on voit se développer cette qualification si caractéristique de la bourgeoisie de Périgueux pendant le règne de Louis XVI. Elle fut précédée en 1766 par celle plus humble de «Notable citoyen» employée pour désigner «Me Antoine Dufraisse fils»<sup>(19)</sup>.

Cette expression de noble citoyen a plusieurs origines. Le mot même de citoyen renvoie bien sûr au «glorieux passé gallo-romain» de la ville ; son origine antique est bien plus honorifique que le terme de bourgeois. Quant au mot «noble», il est là pour rappeler les privilèges de la ville et permettre aux bourgeois de se distinguer des

12. *Ibid.*, Pgx., FF 165 et FF 169.

13. *Ibid.*, Pgx., FF 169 (lettres du Grand Sceau du 29 août 1785).

14. A.D.D., reg. par. de Saint Martial Viveyro.

15. *Ibid.*, reg. par. d'Excideuil (famille Mourmiac de Sens).

16. *Ibid.*, reg. par. du Grand Castang (famille Mourmiac de la Forêt).

17. *Ibid.*, reg. par. de Marsanéix.

18. Farnier (abbé), *Autour de l'abbaye de Ligueux*, Lisle: Ribes, 1931, t. II, p. 257.

19. A.D.D., reg. par. de Preyssac d'Agonac.

autres habitants de la ville. Enfin, l'expression complète de «noble citoyen de Périgueux» vient rappeler que les privilèges n'étaient pas personnels mais propres à la ville.

La place de cette qualification est importante : elle suit toujours le nom, dont elle vient préciser la qualité, alors que la noblesse de la région faisait traditionnellement précéder le sien dans les actes importants de la simple qualité de «noble».

Mais au-delà de ces explications ponctuelles, l'expression même de «noble citoyen» n'est pas sans rappeler, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'expression de «Citoyen-Noble», employée à Perpignan pour désigner la catégorie très originale, dans le droit nobiliaire français, des bourgeois reçus dans la noblesse par simple approbation d'un conseil spécial de la ville<sup>(20)</sup>, situation qui a dû faire rêver Périgueux au temps du procès des francs-fiefs.

Entre 1700 et 1789, les recherches ont permis de dénombrer 46 bourgeois qui utilisèrent régulièrement cette qualification et il est probable que des recherches exhaustives dans les minutes des notaires des paroisses résidentielles de nos bourgeois permettraient d'accroître ce chiffre. Par rapport au nombre de familles bourgeoises qui vécurent à Périgueux pendant cette période (soit 274) cela fait une proportion d'environ 17%.

Ces «nobles-citoyens» d'après les professions qu'ils exerçaient, appartenaient dans leur grande majorité à la catégorie des bourgeois vivant noblement. Certains d'entre eux étaient d'anciens militaires qui avaient eu l'honneur d'être reçus chez les gardes du corps. 3 nobles, 11 avocats, proportion importante, et un chirurgien (désigné seulement comme «l'un des nobles citoyens de la ville»)<sup>(21)</sup> complètent ce groupe de bourgeois confortablement installés dans leur cadre provincial.

#### b) La forme du nom : particule et nom de terre

On a beau écrire dans des études sur la noblesse que la particule -«de»- devant un nom n'était en rien révélatrice de noblesse, à l'inverse de la particule «von» en Allemagne, il n'empêche que sous l'Ancien Régime, à une époque où la noblesse restait le groupe dominant, cette particule - «de» - restait un des marchepieds de la considération.

La noblesse elle-même montrait le chemin depuis longtemps ; ne faisait-elle pas précéder son nom patronymique, lorsqu'il s'agissait d'un surnom médiéval ou d'un prénom par cette particule bien incapable d'exprimer ici un génitif, tels les - de Chapt, de Beaupoil, de Martin, etc.

Les bourgeois de Périgueux ne se privaient pas du port de cette particule bien inoffensive puisqu'elle n'entraînait aucune conséquence

20. CHERIN (L.N.H.), *Abrégé...*, op. cit., p. 414.

21. A.D.D., Pgx, GG 101.

juridique. Pourtant les noms ne se prêtaient pas tous à ces formes poétiques. Le mieux était alors en toute simplicité d'allonger son nom au pire de celui de sa métairie ou du tènement dont on possédait les droits féodaux. Par palliers successifs les noms patronymiques changeaient. Ainsi voit-on une famille Pandrignie ou Pandrinie qualifiée d'abord de sieur de Montet (1759)<sup>(22)</sup> puis de Pendrignie du Montet en 1775<sup>(23)</sup>. L'année précédente était décédé à Périgueux un Simon du Montet, sieur de Pandrigne (sic) officier au régiment de Périgord<sup>(24)</sup>.

A notre époque où l'orthographe des noms de famille est figée, on ne peut soupçonner la fantaisie et la liberté qui régnaient au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les noms de personnes. Dans un même acte il arrivait que l'on désignât une personne sous deux noms distincts en employant des orthographes différentes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle par exemple, chacun sait à Périgueux que Dupuy de Crousen est le fils de Dupuy de Monferrier<sup>(25)</sup> (Crousen et Monferrier étaient les noms de métairies voisines, de la paroisse de Bassillac).

L'on trouve aussi chez nos bourgeois de Périgueux une certaine élégance à retourner son nom en inversant l'ordre du patronyme et du nom de terre. Ainsi la famille Bellefond devint-elle pour quelques temps Verneuil de Bellefond<sup>(26)</sup> ou les Tamarelles, les de Boisset de Tamarelle<sup>(27)</sup>, les Vernias, les Laforest de Vernias<sup>(28)</sup>. La tentation était grande en cas «d'illustre alliance» de relever le nom de sa mère. Tels les la Roussie qui devinrent pour une génération les la Roussie de St Aulaire, les du Castaing, du Castaing de St Angel, tandis qu'une famille noble les du Reclus s'intitulaient du Reclus de Cablanc, du nom de la famille - Chevalier de Cablanc -, importante dans le Périgueux du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi avec une liberté orthographique et une absence de formalisme dans les noms qui servaient à les désigner, les bourgeois de Périgueux, comme d'autres, accordait une importance à la consonance de leur nom. Le recueil de titres de 1775, souvent cité ici, montre bien cette tendance puisqu'il met des particules à tous les «citoyens», même à un simple marchand tel Valen, qui, les archives de sa famille le prouvent, n'en demandait pas tant.

### c) La qualification d'écuyer

La qualification la plus désirée par la bourgeoisie car elle signifiait en droit la noblesse, était celle «d'écuyer»<sup>(29)</sup>. Sous Louis

22. A.D.D., Pgx, BB 33, folio 6 v.

23. Recueil de titres, op. cit.

24. *Ibid.*, Pgx., GG 106.

25. *Ibid.*, Pgx, GG 87, GG 86 et FF 214.

26. "Jean Bellefont de Verneuil" est parrain paroisse de Teyjat en 1740. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. de Teyjat.

27. Ils apparaissent; ainsi dans le Recueil de titres, op. cit.

28. A.D.D., Pgx., GG 83 (7 avril 1709).

29. L'arrêt du Conseil d'Etat du 15 mars 1703 stipulait que les qualifications de chevalier et d'écuyer étaient probantes de noblesse pour tout le royaume (JOUCLA DE MORENAS H.), *Le Second Ordre*, Paris: Ed. du Palais Royal, p. 137.

XIII et Louis XIV, la monarchie contrôla assez régulièrement le port de cette qualification nobiliaire la plus importante et poursuivit en justice ceux qui la portaient sans droit. Après la mort de Louis XIV, ce contrôle ne fut plus que ponctuel. L'on vit alors la bourgeoisie utiliser dans les actes les plus importants (contrats de mariage ou testaments): cette qualification jadis très surveillée.

Le décompte de toutes les familles bourgeoises de Périgueux qualifiées au XVIII<sup>e</sup> siècle d'écuyer a donné le chiffre de 135 familles environ. Parmi celles-ci se trouvent 71 familles à la fois nobles et bourgeoises, soit un peu plus de la moitié. En fait, si l'on compare le nombre de familles nobles non qualifiées d'écuyer (soit 64 familles) avec le nombre total de familles bourgeoises non nobles ayant vécu à Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle (soit 410) on se rend compte que seuls 15 pour cent de la bourgeoisie non noble de Périgueux fit suivre son nom au XVIII<sup>e</sup> siècle - et souvent occasionnellement - de la qualification d'écuyer. Cette proportion est peu élevée mais elle révèle la place réelle de ceux qui, dans cette bourgeoisie, rêvaient de noblesse ou s'impatientsaient de ne pas en faire partie.

Il faut remarquer que certaines de ces qualifications d'écuyer portées par des familles bourgeoises n'étaient en rien illégales. Le chercheur doit sur ce point rester attentif, d'autant qu'aucune étude n'existe à l'heure actuelle sur ce sujet. Ainsi, très légalement de nombreux commençaux du roi possédaient de par leur fonction le privilège de se qualifier d'écuyer. Il semble même qu'il faille parler pour eux de véritable «noblesse viagère». C'est le cas des compagnies de gardes du corps du roi, des officiers et des chevaliers de St Louis qui au XVIII<sup>e</sup> siècle portent régulièrement cette qualification. Limitons-nous ici à deux exemples caractéristiques.

Voici d'abord la famille Chabrier. Issue d'un procureur d'office à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, elle habite alors Bourdeilles et se qualifie de sieur des Héliers, parfois même de sieur des Héliers de Fayolle. En 1773, nous retrouvons à Périgueux où il vient d'obtenir des lettres de bourgeoisie<sup>(30)</sup> «Jean Baptiste Chabrier des Héliers, sieur de la Joubertie», qualifié d'écuyer<sup>(31)</sup>. Il est alors capitaine de cavalerie, ancien brigadier des gardes du corps du roi et chevalier de Saint Louis.

Autre exemple, celui de la famille Aumassip, vieille famille de robe de Périgueux, possédant un droit de sépulture dans l'église Saint Sylain dès 1658<sup>(32)</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Maître Jean Aumassip procureur du roi en la maréchassée est père de «Jean Aumassip» (sic) qualifié d'«écuyer, capitaine de cavalerie et gendarme de la garde ordinaire du Roy»<sup>(33)</sup>.

30. A.D.D., Pgx. BB 12, folio 70 verso et 71 recto, BB 90 et 91 recto.

31. *Ibid.*, Pgx. GG 98, rég. par. de Saint Front de Périgueux (19 février 1773).

32. *Ibid.*, Pgx. GG 118, rég. par. de Saint Sylain.

33. *Ibid.*, Pgx. GG 96, rég. par. de Saint Front de Périgueux (25 juin 1760).

Ainsi de nombreux gardes du corps issus des familles bourgeoises de Périgueux portaient bien légalement au XVIII<sup>e</sup> siècle cette qualification trompeuse et personnelle d'écuyer sans être noble pour autant. Ils ne figurent pas parmi les électeurs des députés de la noblesse en 89.

#### d) La qualification de seigneur

Après la qualification d'écuyer, celle qui paraissait le mieux évoquer la noblesse était celle de seigneur. Mais de façon paradoxale, cette étude a révélé qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle cette qualification restait assez bien respectée.

Alors que nous avons 135 familles bourgeoises qui se paraient légalement ou non du titre d'écuyer, il n'en est que 74 à se qualifier de seigneur, soit un peu plus de 15% de l'ensemble des familles bourgeoises. Or, ce chiffre doit être lui-même réduit, car 28 d'entre elles étaient nobles. D'autre part, pour environ 10 autres familles, cette qualification apparaît de façon exceptionnelle dans un document municipal très flatteur qui nous donne la liste des «députés des citoyens et bourgeois de Périgueux en mai 1774»<sup>(34)</sup>. Il apparaît ainsi que seules 36 familles non nobles environ, appartenant à la bourgeoisie, portaient au XVIII<sup>e</sup> siècle cette qualification de seigneur, soit un peu plus de 7%. C'est bien peu.

Il faut rappeler qu'en droit cette qualification était attachée à la terre et non à la personne. Est-ce pour cela qu'elle fut mieux respectée? Les familles impatientes d'accéder à la noblesse se paraient surtout de la qualification d'écuyer et se contentaient ensuite de l'appellation de sieur de telle ou telle terre. Exemple : «M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Pierre Bouchier, Ecuyer, sieur de Vignerac» (sic) nommé un des 30 prud'hommes en 1728 pour le quartier Taillefer -, à Périgueux<sup>(35)</sup>.

Bien sûr, certaines familles, ayant racheté aux seigneurs des paroisses les droits pesant sur leurs terres, étaient bien souvent tentées de se qualifier de seigneur de leur nouveau «repaire noble». Il en était de même pour des bourgeois propriétaires de rentes seigneuriales dues sur quelques pièces de terre.

Dans les faits, aucune de ces «seigneuries» dont se prévalaient ces quelques familles de la bourgeoisie ne correspondait avec les juridictions seigneuriales au tracé délimité depuis le Moyen Age. Les titulaires de ces seigneuries-là, couvrant le territoire d'une à plusieurs paroisses, restaient la noblesse et l'Eglise.

Lorsque cette qualification de seigneur était bien justifiée, elle désignait dans les faits un fief noble possédé par la bourgeoisie. Et il est bien tentant de voir dans ces 7% de bourgeois qualifiés de seigneurs, ces fameux possesseurs de francs-fiefs auxquels la ville

34 A.D.D., Pgx., BB 34, folio 27 et suivants (20 mai 1774).

35. *Ibid.*, Pgx., BB 16 (élection du 14 novembre 1728).

attachait une importance symbolique. Malheureusement, malgré les centaines de pages consacrées par la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle à ce long procès, elle ne s'est pas donnée la peine de dresser simplement la liste des bourgeois, titulaires de fiefs nobles.

Il faut remarquer d'ailleurs qu'à l'inverse des situations précédemment évoquées, les titulaires de ceux-ci, lorsqu'ils nous sont connus ne cherchaient pas toujours à se parer de la qualification d'écuyer - tel «Pierre Ventou, sieur de Saint Roch du Mayne, seigneur des fiefs des Bouillons et de la Vergne, avocat en la cour» (sic), qualifié ainsi au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>(36)</sup>.

Encore assez bien respectées au XVIII<sup>e</sup> siècle, peu nombreuses, portant sur des fiefs ou lopins de terre, ces qualifications de seigneurs, que devaient surveiller aussi les véritables seigneurs des paroisses, restaient réservées à la frange la plus riche de la bourgeoisie. Réelles ou fantaisistes, ces qualifications ornaient les documents les plus importants de la vie de ces familles, contrat de mariage d'une fille, acte de baptême des enfants ou acte d'achat d'un domaine.

### e) Armoiries

Terminons ce tour d'horizon des éléments d'une apparence nobiliaire par ces attributs symboliques que constituent les armoiries.

Là aussi, il est courant de dire que la possession d'armoiries n'est en rien le privilège de la noblesse puisque l'on connaît des armoiries bourgeoises dès le Moyen Age<sup>(37)</sup>. Pourtant, et à l'inverse, ce qui caractérisait la noblesse, c'était bien les armes présentes sur les livres et les titres des églises et des chapelles. Pour cette raison, les plus importantes familles de la bourgeoisie tenaient à posséder des armes. Posséder ou non des armes au XVIII<sup>e</sup> siècle (et quelles armes, parlantes, timbrées ?) voici un bon critère pour étudier les hiérarchies internes des bourgeoisies d'Ancien Régime.

#### - L'origine des armes

En fait, parmi les familles de Périgueux dont on connaît aujourd'hui les armoiries, il faut distinguer trois situations :

- \* des familles possédant depuis des siècles des armoiries ou qui en reçurent sous Louis XIV,
- \* des familles qui «empruntèrent» leurs armes,
- \* des familles qui inventèrent les leurs.

#### - Armes anciennes

Lorsqu'elles sont issues anciennement de la noblesse, les

<sup>36</sup> A.D.D., E dépôt, reg. par. de Thiviers (1751).

familles bourgeoises possèdent très anciennement des armes dont elles prirent soin au cours des siècles de conserver le dessin.

Issus d'un cadet d'une famille noble de Saint Etienne de Tinèe, les Gueydon, arrivés en Périgord dans les années 1550, reçus dans la bourgeoisie de Périgueux au début du XVII<sup>e</sup> siècle et omniprésents au travers de leurs nombreuses branches dans le Périgueux du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>(36)</sup>, ont gardé leurs armes anciennes et parlantes qui se trouvent peintes dans un registre municipal : «D'azur à un lion d'or, tenant dans ses pattes de devant un guidon d'argent à la hampe d'or»<sup>(37)</sup>.

De même les Mater mettent-ils leur point d'honneur au XVIII<sup>e</sup> siècle, à conserver les armes reçues en même temps que leur anoblissement, le 14 octobre 1595 de l'empereur de Saint Empire Rodolphe II et dont ils conservaient encore le parchemin en 1841 date de leur extinction en Périgord<sup>(38)</sup>.

Voici dans la traduction de 1595, peu hiéraldique, la description de ces armes :

«un écusson noir, dans lequel paraît un lion blanc ou argentin lampessé se tenant droit, et regardant en avant ayant une queue tournée, tenant dans ses pattes une faux regardant en arrière»<sup>(41-42)</sup>.

Il s'agit là de cas très rares et le plus souvent les familles de la bourgeoisie de Périgueux qui possédaient légalement des armes les tenaient de bon ou mauvais gré du «Grand Armorial de France» dressé sous Louis XIV pour des raisons financières.

Certains reçurent et sans leur consentement des armes «imposées d'office» et différentes de celles qu'ils possédaient déjà. Ce fut le cas des Gueydon précités et ils ne les portèrent pas<sup>(43)</sup>. Ceux qui n'en avaient pas s'en contentaient (parfois quelque temps seulement) tels les Merlhie de La Grange qui reçurent lors du Grand Armorial de France «d'azur à une fasce de sinople chargée d'un château d'argent»<sup>(44)</sup>, pourtant en 1789, les armes de la famille étaient «deux merles affrontés, accompagnés de deux étoiles posées en chef de l'écu»<sup>(45)</sup>. On le voit, la bourgeoisie avait un faible pour les armes parlantes.

### - Armes empruntées

L'étude des armoiries françaises montre que la distance géographique n'a jamais été un obstacle pour les familles. Sans

37. (JOUGLA de MORENAS H.), *op. cit.*, p. 231.

38. Papiers Gueydon de Dives, Archives privées - Château de Dives - Manzac sur Vern.

39. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial du Périgord...*, *op. cit.*, t. I, p. 262.

40. *Ibid.*, Pgx, t. II, p. 99 et A. dioc., manuscrit de l'abbé Brugière, notes sur la famille Mater.

41. *Ibid.*

42. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille Mater compliquait ses armes de 3 étoiles posées 2 et 1.

43. Le Grand Armorial de France, registre de Périgueux leur donne: "d'or à trois pals d'azur et au chevron d'argent brochant sur les pals" - B.N., fonds français, 32240.

44. *Ibid.*

45. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial du Périgord...*, *op. cit.*, t. II, p. 101.

46. Petrus Maleii (Pierre de Malet) de Sorges figure parmi les noms de ceux qui doivent annuellement des redevances décimales à l'abbaye de Ligueux B.N., Pgd., n° 34, folio 41 et n° 41, folio 129.

attachait une importance symbolique. Malheureusement, malgré les centaines de pages consacrées par la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle à ce long procès, elle ne s'est pas donnée la peine de dresser simplement la liste des bourgeois, titulaires de fiefs nobles.

Il faut remarquer d'ailleurs qu'à l'inverse des situations précédemment évoquées, les titulaires de ceux-ci, lorsqu'ils nous sont connus ne cherchaient pas toujours à se parer de la qualification d'écuyer - tel «Pierre Ventou, sieur de Saint Roch du Mayne, seigneur des fiefs des Bouillons et de la Vergne, avocat en la cour» (sic), qualifié ainsi au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>(36)</sup>.

Encore assez bien respectées au XVIII<sup>e</sup> siècle, peu nombreuses, portant sur des fiefs ou lopins de terre, ces qualifications de seigneurs, que devaient surveiller aussi les véritables seigneurs des paroisses, restaient réservées à la frange la plus riche de la bourgeoisie. Réelles ou fantaisistes, ces qualifications ornaient les documents les plus importants de la vie de ces familles, contrat de mariage d'une fille, acte de baptême des enfants ou acte d'achat d'un domaine.

#### e) Armoiries

Terminons ce tour d'horizon des éléments d'une apparence nobiliaire par ces attributs symboliques que constituent les armoiries.

Là aussi, il est courant de dire que la possession d'armoiries n'est en rien le privilège de la noblesse puisque l'on connaît des armoiries bourgeoises dès le Moyen Âge<sup>(37)</sup>. Pourtant, et à l'inverse, ce qui caractérisait la noblesse, c'était bien les armes présentes sur les livres et les titres des églises et des chapelles. Pour cette raison, les plus importantes familles de la bourgeoisie tenaient à posséder des armes. Posséder ou non des armes au XVIII<sup>e</sup> siècle (et quelles armes, parlantes, timbrées ?) voici un bon critère pour étudier les hiérarchies internes des bourgeoisies d'Ancien Régime.

#### - L'origine des armes

En fait, parmi les familles de Périgueux dont on connaît aujourd'hui les armoiries, il faut distinguer trois situations :

- \* des familles possédant depuis des siècles des armoiries ou qui en reçurent sous Louis XIV,
- \* des familles qui «empruntèrent» leurs armes,
- \* des familles qui inventèrent les leurs.

#### - Armes anciennes

Lorsqu'elles sont issues anciennement de la noblesse, les

<sup>36</sup> A.O.D., E dépôt, reg. par. de Thiviers (1751).

familles bourgeoises possèdent très anciennement des armes dont elles prirent soin au cours des siècles de conserver le dessin.

Issus d'un cadet d'une famille noble de Saint Etienne de Tinède, les Gueydon, arrivés en Périgord dans les années 1550, reçus dans la bourgeoisie de Périgueux au début du XVII<sup>e</sup> siècle et omniprésents au travers de leurs nombreuses branches dans le Périgueux du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>(38)</sup>, ont gardé leurs armes anciennes et parlantes qui se trouvent peintes dans un registre municipal : «D'azur à un lion d'or, tenant dans ses pattes de devant un guidon d'argent à la hampe d'or»<sup>(39)</sup>.

De même les Mater mettent-ils leur point d'honneur au XVIII<sup>e</sup> siècle, à conserver les armes reçues en même temps que leur anoblissement, le 14 octobre 1595 de l'empereur de Saint Empire Rodolphe II et dont ils conservaient encore le parchemin en 1841 date de leur extinction en Périgord<sup>(40)</sup>.

Voici dans la traduction de 1595, peu hiéraldique, la description de ces armes :

«un écusson noir, dans lequel paraît un lion blanc ou argentin lampessé se tenant droit, et regardant en avant ayant une queue tournée, tenant dans ses pattes une faux regardant en arrière»<sup>(41-42)</sup>.

Il s'agit là de cas très rares et le plus souvent les familles de la bourgeoisie de Périgueux qui possédaient légalement des armes les tenaient de bon ou mauvais gré du «Grand Armorial de France» dressé sous Louis XIV pour des raisons financières.

Certains reçurent et sans leur consentement des armes «imposées d'office» et différentes de celles qu'ils possédaient déjà. Ce fut le cas des Gueydon précités et ils ne les portèrent pas<sup>(43)</sup>. Ceux qui n'en avaient pas s'en contentaient (parfois quelque temps seulement) tels les Merlhie de La Grange qui reçurent lors du Grand Armorial de France «d'azur à une fasce de sinople chargée d'un château d'argent»<sup>(44)</sup>; pourtant en 1789, les armes de la famille étaient «deux merles affrontés, accompagnés de deux étoiles posées en chef de l'écu»<sup>(45)</sup>. On le voit, la bourgeoisie avait un faible pour les armes parlantes.

### - Armes empruntées

L'étude des armoiries françaises montre que la distance géographique n'a jamais été un obstacle pour les familles. Sans

37. (JOUGLA de MORENAS H.), *op. cit.*, p. 231.

38. Papiers Gueydon de Dives, Archives privées - Château de Dives - Manzac sur Vern.

39. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial du Périgord...*, *op. cit.*, t. I, p. 262.

40. *Ibid.*, Pgx. t. II, p. 99 et A. dioc., manuscrit de l'abbé Brugière, notes sur la famille Mater.

41. *Ibid.*

42. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille Mater compliquait ses armes de 3 étoiles posées 2 et 1.

43. Le Grand Armorial de France, registre de Périgueux leur donne: "d'or à trois pals d'azur et au chevron d'argent brochant sur les pals" - B.N., fonds français, 32240.

44. *Ibid.*

45. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial du Périgord...*, *op. cit.*, t. II, p. 101.

46. Petrus Malet (Pierre de Malet) de Sorges figure parmi les noms de ceux qui doivent annuellement des redevances décimales à l'abbaye de Ligueux B.N., Pgd., n° 34, folio 41 et n° 41, folio 129.

exagérer, l'on peut dire que telle famille bourgeoise de Provence, sachant qu'il existait ou avait existé une famille bretonne importante du même patronymique qu'elle, était plus d'une fois tentée d'emprunter ses armes. La noblesse le faisait déjà depuis longtemps à commencer par les Talleyrand qui reprirent les armes «de gueules aux trois lions d'or» des comtes de Périgord, leurs aînés !

Un autre exemple nous est donné par les nombreuses familles nobles - de Malet - ayant relevé les armes très originales de la vieille famille Malet, de Normandie, qui se distingua à la bataille d'Hasting. Certaines établies en Périgord étaient peut-être des branches cadettes, d'autres non. Ainsi les Malet, bourgeois de Périgueux, présents également à Sorges dès le XII<sup>e</sup> siècle<sup>(46)</sup> portaient au XVII<sup>e</sup> siècle d'argent à une croix ancrée de sable<sup>(47)</sup> ; créée baron d'empire, cette famille Malet reçut très légalement des armes inspirées de celles de Malet de Normandie : de gueules à trois fermeaux d'argent, complétées par un franc quartier<sup>(48)</sup>.

Sans aller aussi loin, la famille Noël si souvent évoquée ici avait pour armes au XVIII<sup>e</sup> siècle, armes dont elle faisait usage dans son cachet et sur son argenterie, celles de la famille noble Noël, du Languedoc<sup>(49)</sup>. De même, la famille Chastenet d'Eglise-Neuve, qui demanda en vain au XVIII<sup>e</sup> siècle aux maires et consuls de Périgueux l'inscription du nom de Chastenet dans le «catalogue de la noblesse»<sup>(50)</sup> portait les armes des Chastenet de Puységur, grande famille de l'Armagnac, illustrée par un Maréchal de France<sup>(51)</sup>.

### - Le choix des armes

Sans avoir besoin de passer par le cabinet d'Hozier et de demander contre finance une concession régulière d'armoiries, les familles arrivées au XVIII<sup>e</sup> siècle à un certain stade d'honorabilité et de fortunes se choisissaient elles-mêmes et bien librement des armes<sup>(52)</sup>. La façon la plus courante était de se faire graver un cachet

47. B.N., fonds français, 32240 - Grand Armorial de France, registre de Périgueux, armes de Bertrand Malet, juge de Sorges.
48. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial... du... Périgord*, *op. cit.*, t. I, p. 325.
49. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial... du... Périgord*, *op. cit.*, t. II, p. 110.
50. A.D.D., Pgx., BB 33 - opposition à une ordonnance de l'intendant par laquelle M. de Chastenet, était porté, pour la capitulation, au rôle de la noblesse (1764).
51. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Additions et corrections à l'Armorial du Périgord*, Périgueux: publication de la SHAP, 1930, p. 45. Cependant les armes qui leur reconnaît l'Armorial de France de 1696 sont "d'or au châtaignier de sinople, fruité de sable", B.N., fond français, 32240, Grand Armorial de France, registre de Périgueux n° 857.
52. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le procès-verbal de l'élection des maires et consuls, consigné dans le "Livre vert" (A.D.D., Pgx., BB 15) était parfois précédé d'un dessin en couleur ou à la plume d'inspiration symbolique, tels des lemmes figurant la justice et la force, accompagné des armes des maires et consuls. Certaines de ces armes écrivent le Chanoine Roux et Jean Maubourguet "sont authentiques; il en est aussi de fantaisistes. Lorsque quelque consul n'en avait pas d'officiel le dessinateur en créait pour lui; une maison pour le consul Desmaison, un pommier pour le consul Pommier, un chêne pour le consul Dujarric" - ROUX (J.) et MAUBOURGUET (J.), *op. cit.*, p. 2-3. D'autres armes bourgeoises apparaissent dans le "Livre rouge", A.D.D., Pgx., BB 16.

armorié, instrument bien pratique pour clore élégamment actes et correspondances.

«L'armorial de la noblesse du Périgord», en son tome II<sup>(53)</sup> consacré davantage que le premier tome aux familles bourgeoises, est rempli de ces armes découvertes par hasard sur des testaments ou correspondances des bourgeois de Périgueux. En règle générale, ces armes à usage interne (par opposition à celles de la noblesse!) sont des armes parlantes ou symboliques reposant sur des jeux de mots, des représentations d'un élément du nom ou sur de fausses étymologies humoristiques qui n'échappaient pas à leur auteur. La famille Chaumel du Planchat n'arborait-elle pas «un chameau au naturel passant»<sup>(54)</sup> et les Drapeyroux un drapeau!<sup>(55)</sup>

Mais par fierté municipale ou conscience de leur singularité, de nombreuses familles de bourgeoisie urbaine tenaient à faire figurer dans leurs armes ce chef chargé de trois étoiles caractéristique des familles issues de la bourgeoisie consulaire<sup>(56-57)</sup>. On connaît 35% des armes possédées par les familles de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Remarquons que 21% de ces armes connues montrent ces chefs «consulaires» à 3 étoiles rangées en chef, plus rarement à 2 étoiles (cas de 5 d'entre elles) ou à 2 étoiles encadrant un croissant.

La majorité de ces armes connues appartiennent aux familles des catégories les plus considérées dans la ville : noblesse, bourgeois vivant noblement, magistrats et hommes de lois. Rares sont les armes dont la possession est régulière. Elles apparaissent surtout sur les cachets de cire scellant lettres et testaments, sur l'argenterie ou la vaisselle.

Prenons ici un seul exemple d'armes bourgeoises bien typiques, relevées sur un testament. Il s'agit de la famille (de) Gerbaud, de la Faye de la Picandine - famille d'avocat, de notaire, de bourgeois<sup>(58)</sup> vivant noblement, qualifiée à la fin du siècle de noble citoyen, époque où elle donna deux gardes du corps<sup>(59)</sup>. Le cachet de cire qui clot le testament d'Armand de Gerbaud, sieur de Picandine le 13 octobre 1773 ne permet pas d'identifier les émaux et métaux de ces armes, mais il reste bien clair et laisse apercevoir 3 gerbes (Gerbaud!) surmontées du chef à 3 étoiles caractéristiques<sup>(60)</sup>. Comme il s'agissait d'une pratique sans contrôle et sans effet, il arrivait que des frères ou d'autres branches usassent de cachets où figuraient des armes différentes. C'est le cas du cachet de cire qui clot le testament de M<sup>r</sup> Armand Philippe de Gerbaud de la Picandine, notaire, daté du 7 août

53. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial... du... Périgord*, op. cit.

54. *Ibid.*, t. II, p. 41.

55. A. D. D., Pgx., BB 16.

56. ARLOT de SAINT SAUD (A. d') compte rendu de séance de la Société Historique et Archéologique du Périgord, SHAP, t. XLII, 1915, p. 39.

57. Anoblissement en 1594, la famille Girard de Langlade, issue de Périgueux porte dès cette époque ce chef caractéristique dans ces armes, B. N., Pgd., n° 142, f. 188.

58. A. D. D., Pgx., GG 94 (18 avril 1750).

59. DURIEUX (J.), op. cit., SHAP, t. XLVIII, 1921, p. 270 et RECUEIL DE TITRES, op. cit.

60. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial... du... Périgord*, op. cit., t. II, p. 70-71.



Brothier



de Water

- CERTAINES FAMILLES ONT CONSERVE LEURS ARMES ANCIENNES

des Moulins  
de LeybardiePontard  
(pont)Souc  
(souche)Gerbeaud  
(gerban)de Meredieu  
(une mer)Oo(u)mondie  
(le monde!)

- DE NOMBREUSES FAMILLES ADOPTERENT DES ARMES PARLANTES ET LE CHEF A TROIS ETOILES DES FAMILLES CONSULAIRES (étoiles plus rarement placées comme pour les Meredieu en 2 et 1, etc)

Moulinard  
(roues de moulin)

Desvignes

Montoan  
(mont-cison)Merveilles  
(bord de mer!)Lidonne  
(lys donne)

- QUELQUES FAMILLES ONT ADOPTE DES ARMES SEULEMENT PARLANTES EN JOUANT AVEC L'ETYMOLOGIE DE LEUR NOM

Noël

(Noël, en Languedoc)



de Chastenet

(Chastenet de Puysegur, en Auvergne)

- DES FAMILLES PORTENT LES ARMES DE FAMILLES HOMONYMES ET ANCIENNES

Juge



du cheene

- QUELQUES FAMILLES ONT ADOPTE DES ARMES PLUS SOBRES

Tableau 26 : Principaux types d'armoiries de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle  
(Armes extraites de Froidefond de Boulazac, A. de, 1891).

1786 et où figure une gerbe (!) sur laquelle est posé un coq, accostée de deux oiseaux affrontés<sup>(61)</sup>.

Restons à ce simple exemple, bien pâle reflet de ce qu'une étude systématique des armoiries bourgeoises pourrait révéler<sup>(62-63)</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à une époque où les armoiries avaient perdu la forme originale de l'écu pour prendre une forme et un sens symbolique, le port d'armes par la bourgeoisie restait révélateur d'une nostalgie et d'un rêve nobiliaire. Or, et le droit restait là très strict, seule la noblesse pouvait surmonter ses armes d'un timbre, entendons là d'une couronne ou d'un heaume.

Ceci apparaît bien dans ces cachets armoriés tous surmontés d'un casque (surtout au XVII<sup>e</sup> siècle) ou d'une couronne (au XVIII<sup>e</sup> siècle) surtout comtale.

Par réaction, la noblesse prit l'habitude systématique sous Louis XVI de timbrer ses armes de la couronne immédiatement «supérieure» au plus haut titre possédé par la famille. Ainsi, à la veille de l'Ancien Régime, il n'était aucun marquis qui ne timbrât ses armes d'une couronne ducal<sup>(64)</sup>.

## C - Les pratiques culturelles de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle

Il est tentant d'imaginer que la défense d'une identité sociale particulière par les familles les plus en vue de Périgueux, des quelques familles nobles jusqu'aux métiers de robe en passant par les bourgeois propriétaires fonciers, ait eu une influence prépondérante sur les croyances, mentalités et pratiques culturelles de cette bourgeoisie au point d'éclipser toute autre préoccupation.

Effectivement, dans un jugement dénué de complaisance, et pour cause, Bouquier (le futur conventionnel) s'exprimait ainsi à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>(65)</sup> «les habitants de Périgueux n'ont jamais eu la moindre connaissance de sciences et des arts et la bourgeoisie n'est occupée que de la confirmation de ses privilèges municipaux».

En étudiant la mentalité de cette bourgeoisie, Jean Emmanuel Bonnichon développait un point de vue semblable dans la conclusion de son chapitre 5<sup>(66)</sup> : «les bourgeois de Périgueux», écrit-il (...) «semblent avoir vécu hors des courants philosophiques de leur siècle. Ils étaient passionnés par les récits de voyage et la géographie qui les

61. *Ibid.*

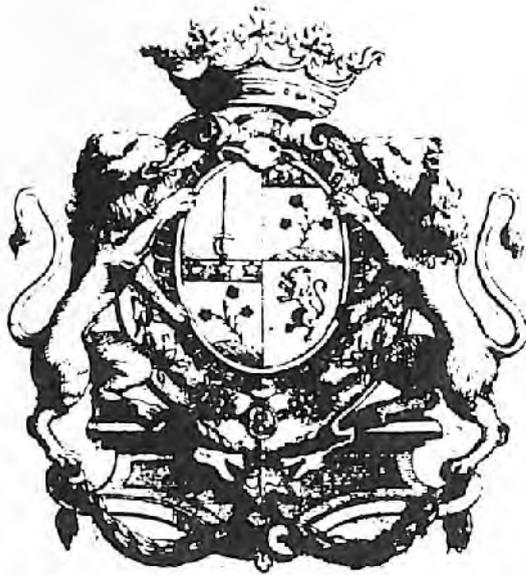
62. Sur les caractères de l'héraldisme moderne, sur l'instabilité des armoiries ainsi sur l'intérêt de l'héraldisme pour l'histoire des mentalités voir l'ouvrage essentiel de Michel PASTOUREAU. *Traité d'Héraldisme*, Paris: Picard, 1979.

63. du MAS de PAYSAC (G.), "L'armorial du Périgord, état actuel des recherches et perspectives" in *Actes du XXXIX<sup>e</sup> congrès d'études régionales de la Fédération Historique du Sud-Ouest* tenu à Sarlat les 26 et 27 avril 1987.

64. Voir comme exemple de cette pratique, WAROQUIER de COMBLES (Cie de), *Tableau historique de la noblesse militaire*, Paris: Clousier, 1784.

65. BARRIÈRE (P.), *La vie intellectuelle en Périgord, 1500-1800*, Bordeaux: Delmas, 1936, p. 306.

66. BONNICHON (J.E.). *op. cit.*, p. 339.



## MONSIEUR DE BERTIN

*Comte et Baron de Bourdeille, Premier Baron  
du Périgord, Comte de Benon, Premier Baron  
de L'Aunis, Ministre d'Etat, Commandeur des  
Ordres du Roi.*

*1786.*

*Les armes écartelées d'Henri Bertin au XVIII<sup>e</sup> siècle  
On notera en 2 et 3 les trois étoiles des anciennes armes Bertin  
et la couronne ducal.*

*(A.D.D. - 8 FI Armoiries 3 - Fonds Jean Secret,  
collection de la SHAP).*

aidaient à s'évader de l'étroitesse de leurs horizons quotidiens. Ils ont aussi cherché dans l'histoire non seulement, un «ailleurs», mais la justification de leurs privilèges. La recherche historique intéressée qui a animé le procès des francs-fiefs est sans doute le fait marquant de la vie intellectuelle de Périgueux».

Que penser de ces jugements à la lumière des recherches récentes ?

En fait, il apparaît aujourd'hui plus important de comprendre la mentalité de ce bourgeois périgourdin de «l'intérieur», en le suivant à St Front, dans sa confrérie de Pénitents ou dans sa loge maçonnique, plutôt que de porter sur lui un jugement ex abrupto. Ainsi, en adoptant une telle attitude, la mentalité de la bourgeoisie périgourdine à la veille de la révolution apparaît plus nuancée, plus diverse.

Comme ailleurs au XVIII<sup>e</sup> siècle, la pensée des Lumières exerçait une influence dans la ville. Elle attirait certains esprits, en inquiétait d'autres. En tout cas elle était bien présente à côté des pratiques culturelles plus traditionnelles de la bourgeoisie périgourdine. Ce sont ces pratiques culturelles qu'il faut examiner maintenant

## 1 - Prépondérance de la foi

Comme la société d'alors, qu'elle soit protestante autour de Bergerac et plus au sud, ou catholique ailleurs, Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle est d'abord une ville chrétienne. Pourquoi minimiser l'importance de cette foi quand on ne la passe pas totalement sous silence ou pourquoi s'étonner de ces «bourgeois seulement soucieux de leur salut»? <sup>(67)</sup>. Rendons seulement à cette société sa propre image, celle d'une communauté où la pratique religieuse accompagnait chaque instant de la vie. Les archives et minutes notariales sont là pour le confirmer.

Lorsque l'on quitte les rues pittoresques du vieux Périgueux, que l'on laisse derrière soi ces ruelles étroites, bordées de maisons construites avec recherche mais prisonnières de leurs vis-à-vis, et que l'on entre dans la cathédrale St Front l'on ressent un contraste saisissant. Il semble que les habitants de la vieille ville se soient confinés, resserrés à l'extrême pour laisser toute la place à ce qui paraissait l'essentiel : c'est-à-dire la foi en Dieu. C'est pour elle qu'est le volume imposant de cette cathédrale presque unique en France par la taille de sa coupole romano-byzantine du XII<sup>e</sup> siècle. Reportées sur une ville de 5 à 6.000 habitants, les dimensions de ce monument devaient paraître plus imposantes encore.

Or cette foi, entre l'attitude volontaire de la contre-réforme et la mentalité plus critique du «siècle des Lumières», était à Périgueux

<sup>67</sup> BONNICHON (J.E.), *op. cit.*, p. 153

trionphante. Cette ville apparaît bien, après la révocation de l'Edit de Nantes, comme la capitale du Périgord catholique. La présence d'évêques plus actifs qu'ailleurs, le grand nombre de congrégations et l'attitude de la population confirment, avant toute question secondaire sur la foi et les pratiques sociales, un tel état de fait.

Tel quel ce problème est très riche et pourrait donner lieu à une étude particulière. Il suffira de montrer ici les principaux aspects de l'omniprésence de la foi chrétienne dans la ville du moins jusque vers les années 1770 environ.

Rien n'est plus précieux qu'un livre de raison pour nous révéler la mentalité du temps. Ces livres, au dire de Dujarric-Descombes qui en a étudié quelques-uns pour le Périgord<sup>(68)</sup>, étaient «de petits registres dans lesquels de nombreuses familles avaient l'habitude d'inscrire tout ce qui leur arrivait, les naissances, les mariages, les décès, les ventes, les achats. Souvent, le chef de maison accompagnait ces mentions de quelques réflexions qui montraient la pente de ses idées et le fond de ses sentiments». Ils nous montrent combien ces familles vivaient alors dans le giron de la foi.

En exergue du livre de raison de la famille Haussire qui couvre la période 1684-1764, nous trouvons cette phrase si révélatrice : «Livre journalier de Jacques Haussire au nom du père du fils et du Saint Esprit je prie Dieu qu'il me fasse la grâce de n'y mettre rien qui fasse tort à personne n'y puisse choquer sa foi en aucune manière»<sup>(69)</sup>.

Nous trouvons les mêmes préoccupations dans le livre-journal de Sicaire Bonneau, autre bourgeois de Périgueux qui s'étend sur une période de 24 années (1751-1775).

«A la naissance de son premier fils, le 29 août 1752, il ajoute l'expression de ce vœu bien légitime - Dieu lui fasse la grâce d'être homme de bien! - A la naissance de sa fille aînée, le 7 octobre de l'année suivante: - Dieu veuille faire de Thérèse ma fille, une personne de vertu! - Pour chacune de ces filles - Dieu la fasse sage!<sup>(70)</sup>.

De même, ainsi que nous l'apprend ce livre de raison, la chapelle du «château» de la Jarthe, paroisse de Trélissac, et résidence habituelle de Sicaire Bonneau, était l'objet de soins particuliers». Les religieux Augustins de Périgueux - montaient - y dire la messe à raison de vingt sols (...)<sup>(71)</sup>.

C'est le lieu de rappeler toute l'importance des offices religieux pour cette société à la veille de la Révolution.

Le dimanche, jour de repos obligatoire était bien le jour dominical où, entre messe et vêpres, la population passait plusieurs

68 - 88 DUJARRIC-DESCOMBES (A.), "La vie privée en Périgord d'après les Livres de raison", S.H.A.P., t. II, 1924, p. 147-162 et 197-214 et PARAT (P.), *Etude de quelques livres de raison en Périgord*, XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles, dactylographié, 1987 (A.D.D., A 1439).

69 - En possession de l'auteur.

70 - DUJARRIC-DESCOMBES (A.), *op. cit.*, p. 153.

71 - *Ibid.*, p. 154.

heures de rang aux offices, dans la basilique Saint Front. Il en était de même lors de nombreuses fêtes religieuses, jours chômés et pour des occasions spéciales, messes solennelles pour l'avènement d'un nouveau roi ou prières collectives comme sous Louis XV, pour la guérison de celui-ci ou bien encore pour tâcher d'éloigner une épidémie.

Avec le sérieux qui caractérise son épiscopat, l'évêque de Périgueux, Monseigneur Jean Chrétien de Machéco de Prémieux veillait par le catéchisme du diocèse de Périgueux qu'il fit imprimer (le premier qui ait existé dans le diocèse) à instruire et faire mieux connaître les bases de la foi. De même et afin de «flétrir les comportements trop frivoles des chrétiens du diocèse les dimanches et jours de fêtes, «ainsi que l'écrit Guy Mandon<sup>(72)</sup>, ce même évêque fit imprimer en 1760 à Périgueux une «Instruction en forme de catéchisme sur l'obligation et la manière de sanctifier les jours de dimanches et de fêtes»

N'oublions pas aussi que par ses manifestations solennelles les cérémonies catholiques étaient aussi l'occasion de grandes fêtes où les aspects religieux et profanes étaient intimement liés.

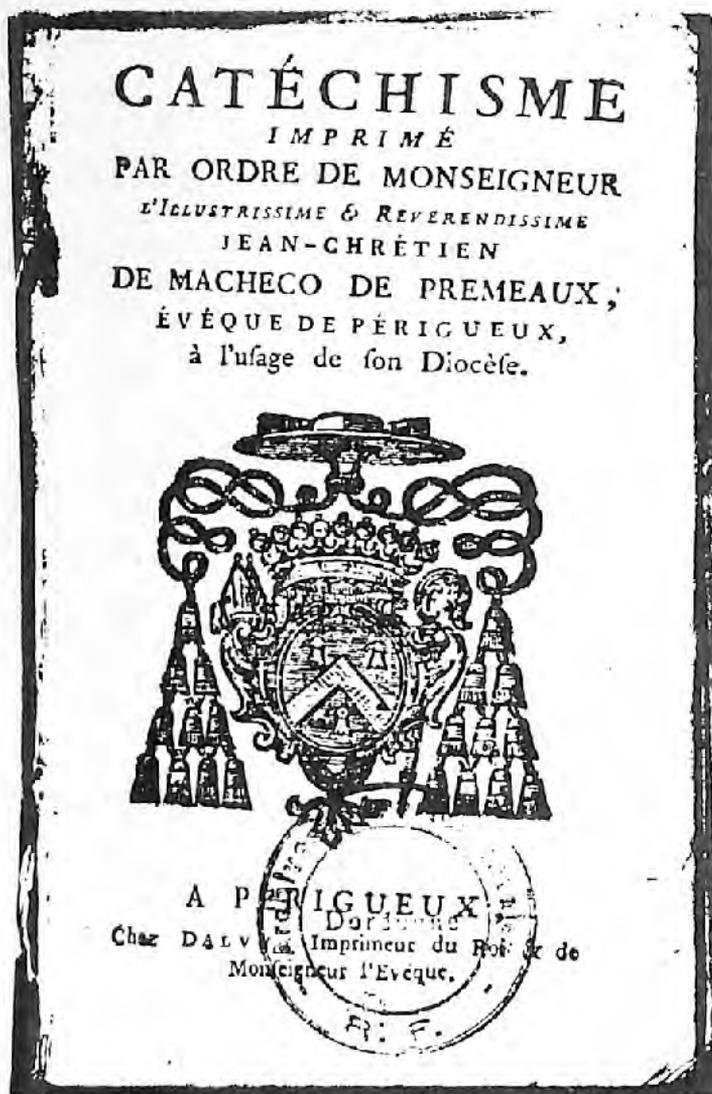
Quels meilleurs exemples de fêtes religieuses que les cérémonies qui eurent lieu les 2, 3, 4 et 5 juillet 1751 (soit 4 jours durant !) à l'occasion de la béatification de Jeanne Chantal (la future Sainte Chantal) dont l'érudit abbé Brugière a recueilli en ses notes manuscrites la relation que voici<sup>(73)</sup> :

«(...) La fête fut annoncée dès la veille par le son de toutes les cloches et par le retentissement des pièces de canon. Le lendemain, qui était le 2 juillet, Monseigneur avec son chapitre se rendit processionnellement à l'église de la visitation. Là, il fit un beau discours sur les vertus de la Bienheureuse, la considérant comme modèle particulier des personnes du sexe et comme modèle de tous les chrétiens en général par sa fidélité à accomplir tout ce qu'elle connaissait être agréable à Dieu. Après la lecture du Bref du St Père relatif à la béatification, on ôta le voile qui couvrait le tableau de la Bienheureuse, on chanta le Te Deum et la cérémonie fut clôturée (du moins pour ce premier jour) par la bénédiction du St Sacrement suivie d'une décharge d'artillerie (...). Pendant toutes ces fêtes, les cinq autels de la cathédrale furent toujours occupés et l'on compta jusqu'à cent messes par jour» (sic).

En fait, la plus belle preuve de l'importance de la foi chrétienne pour cette société périgourdine et ces familles bourgeoises apparaît dans le très grand nombre de prêtres et de religieuses qu'elles donnèrent tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les notices généalogiques réalisées ici ont montré clairement cette situation, une situation

72 MANDON (G.), *La société périgorde au siècle des lumières - le clergé paroissial*, Périgueux: MédiaPress, 1982, p. 230.

73 A. Dioc., manuscrits de l'Abbé Brugière.



*Première page du catéchisme du diocèse de Périgueux  
 de Macheco de Prémieux, imprimé en 1789 (A.D.D., usuel).*

qu'avait déjà notée Guy Mandon sans son étude du clergé périgourdin <sup>(74)</sup>.

«Sur le plan géographique, écrit-il, c'est la primauté des clercs d'origine urbaine qui est frappante et, surtout, la domination périgourdine (...) «Fils de la ville, dans un diocèse à 95% rural, ces prêtres sont aussi issus des familles très souvent rentières. Il est tout particulièrement frappant de constater quelle place la noblesse tient dans le recrutement. Un curé sur cinq, et peut-être un sur quatre, est fils de cette catégorie sociale qui ne représente pourtant pas plus d'un vingtième de la population de la ville. Un autre cinquième des prêtres se recrute dans un groupe proche du précédent : il s'agit des bourgeois vivant noblement (...). On le voit, c'est donc près de la moitié des futurs curés qui sont originaires des milieux fort attachés à leurs privilèges» <sup>(75-76)</sup>.

Dans la décennie précédant l'Ancien Régime, l'origine sociale de ces ecclésiastiques, changea légèrement. On note alors une augmentation du nombre de prêtres issus des familles exerçant des professions libérales et surtout des métiers du droit. Voilà qui contraste fort avec l'image d'Epinal d'un bas clergé pauvre vivant chichement de sa portion congrue. A l'inverse il ne faut pas tomber dans les facilités d'une analyse trop simple de cette situation.

Guy Mandon montre en effet que l'origine souvent bourgeoise d'une grande partie du clergé périgourdin n'était pas fortuite. Au lendemain du concile de Trente, les évêques de Périgueux s'efforcèrent de rendre au prêtre la dignité et la science qui lui firent souvent défaut au XVI<sup>e</sup> siècle, du temps des accusations portées contre l'Eglise. En exigeant que les familles des futurs prêtres puissent leur garantir un revenu pendant leurs premières années de sacerdoce (les familles hypothéquaient pour cela une métairie de taille moyenne) <sup>(77)</sup> et que ceux-ci aient déjà une formation scolaire suffisante, l'Eglise locale ne pouvait que renforcer un clergé d'origine bourgeoise et urbaine passé par les collèges, clergé qui contrastait avec les conditions générales d'une province rurale où l'analphabétisme était plus fort qu'ailleurs <sup>(78)</sup>.

La lecture, lorsqu'elle est possible, des listes des religieux des congrégations de Périgueux et de ses environs au XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>(79)</sup> montre là aussi la présence, parfois même l'omniprésence, des vocations venant des familles bourgeoises de la ville. Devant l'ampleur de cette question, le mieux est de se limiter ici à quelques

74. MANDON (G.), *La société périgorde...*, *op. cit.*

75. MANDON (G.), *La société périgorde...*, *op. cit.*, p. 41.

76. Les recherches actuelles de M. l'Abbé Bouet sur le clergé du nord du département au début de la Révolution illustrent bien cette situation. BŒUET (Abbé R.) "le clergé du district de Nontron", *S.H.A.P.*, t. CIX, 1982, p. 189 et "le clergé" du district d'Excideuil", *S.H.A.P.*, t. CX., p. 286.

77. MANDON (G.), *La société périgorde...*, *op. cit.*, p. 36.

78. POUSSOU (J.P.) "Recherche sur l'alphabétisation en Aquitaine au XVIII<sup>e</sup> siècle, in *Lire et écrire*, ouvrage collectif sous la direction de FURET F. Editions de Minuit, 2<sup>e</sup> tome, p. 294.

79. A. Dioc., BRUGIERE (Abbé), notes manuscrites sur les couvents de Périgueux.

exemples : Chez les clarisses, ordre présent à Périgueux dès 1220, donc dès les origines du Puy Saint Front, les abbesses au XVIII<sup>e</sup> siècle appartenaient toutes aux familles importantes et souvent nobles de la ville ainsi que le montrent leurs noms : de Chastillon en 1700, du Cluzel (1704) de Montégut (1728), Fournier (1738) de Lagreze (1789) les noms des simples religieuses de cette abbaye de Ste Claire en 1789 montrent que celles-ci étaient issues des mêmes familles nobles ou rentières (Bouchier, du Cluzel, de Cremoux, de Valbrune, de la Bastide).

Nous retrouvons une situation très comparable au XVIII<sup>e</sup> siècle parmi les membres des nombreuses congrégations installées à Périgueux depuis la première moitié du siècle précédent, au temps de la Contre-Réforme. Ces vocations, issues de la bourgeoisie apparaissent très nombreuses chez les Visitandines ou les Bénédictines installées à Ligeux et à Périgueux. Quant aux Ursulines de Périgueux leur couvent apparaît bien aujourd'hui comme un véritable monopole de la bourgeoisie périgourdine, à tel point que l'étude réalisée sur cette congrégation par le Chanoine Roux <sup>(80)</sup> peut être considérée, par la richesse de ses commentaires fondés sur les anciennes minutes notariales, comme un véritable livre d'or de la bourgeoisie de Périgueux !

Les congrégations d'hommes (Cordeliers, Augustins et Recollets) sont moins connues ; mais parmi les prieurs du couvent des Dominicains de Périgueux (alias Jacobins ou frères prêcheurs) nous retrouvons au XVIII<sup>e</sup> siècle ces mêmes familles bourgeoises de la ville (les Fournier, Jaujay, Tamarelle, Paradol, Montamas...) <sup>(81-82)</sup>.

Il reste pour montrer l'importance des convictions chrétiennes dans le Périgueux du XVIII<sup>e</sup> siècle à évoquer l'existence des confréries de Pénitents.

Celles-ci, qui d'ailleurs n'ont disparu à Périgueux qu'au tout début de ce siècle, réunissaient dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle tous les hommes pieux de la ville venus chercher ici, au delà de leurs activités professionnelles et de leurs différences sociales, le moyen de poursuivre un même idéal de foi et de service.

Ces congrégations, à Périgueux ou à Sarlat, ont été étudiées de façon très vivante par Suzanne Gendry en 1977 <sup>(83)</sup>. D'après ses

80. ROUX (J.), *les Ursulines de Périgueux, op. cit.*

81. BECOUART (N.), "Les frères prêcheurs de Périgueux de 1691 à 1790", *S.H.A.P.*, t. CX, 1983, p. 153.

82. N'oublions pas également dans ce tableau les chanoines de Saint Front dont le recrutement en Périgord était visiblement plus fermé que dans les chapitres des régions voisines. C'est bien ce que nous dit Philippe Loupes dans son étude des chapitres et chanoines de Guyenne au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : "du point de vue régional, écrit-il, le Périgord se différencie de la province par une forte pénétration de la noblesse au sein des chapitres (...). Aussi les canonicats de Saint Front sont-ils une aubaine pour les grandes familles périgourdines (...) où les moins grandes (...)". Parmi celles-ci figurent les Delpy et les Bertin, familles bourgeoises, de noblesse de robe, de Périgueux. Loupes (Ph.) ; *Chapitres et chanoines de Guyenne au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris : publié avec le concours de la Fédération historique du Sud-Ouest, 1985, p. 237-238.

83. GENDRY (S.), "Les confréries de Pénitents en Périgord", *S.H.A.P.*, t. CIV, 1977, p. 98 et suivantes.



recherches, c'est le XVII<sup>e</sup> siècle plus que le XVIII<sup>e</sup> siècle qui peut être considéré comme l'âge d'or des confréries de Pénitents. La dévotion, l'humilité régnait alors dans ces confréries où se retrouvait déjà la haute bourgeoisie de la ville (les Bouchier, Souc, Chalup, Dalesme, Huard). Un esprit bien différent les animait alors. N'étaient-ils pas partis à pied à Rocamadour en 1630 pour tenter de conjurer la peste qui menaçait<sup>(84)</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle ces confréries étaient encore vivantes mais leurs règles s'étaient assouplies. Si les Pénitents continuaient comme au siècle précédent à participer à la sépulture des pauvres, à célébrer, vêtus de leur «sac» anonyme et pieds nus, les fêtes patronales, à visiter les prisonniers et pauvres, etc, l'austérité primitive tendait de plus en plus à céder le pas à des querelles de préséances entre les 3 confréries ou à la mise en scène de réalisations plus spectaculaires (pour la fête de la Passion par exemple).

Enfin, le recrutement lui-même tendait à se fermer. A l'origine le statut des Pénitents noirs qui est conservé, ne révèle aucune ségrégation sociale<sup>(85)</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, parlant de la composition des 3 confréries de Pénitents, l'on disait ironiquement à Périgueux «nobles blancs, riches bleus, pauvres noirs»<sup>(86)</sup>. Quelle est la part de vérité dans cet adage ? On ne sait. En revanche, il existait au XVIII<sup>e</sup> siècle au sein de la confrérie des Pénitents blancs une branche féminine dont le recrutement restait encore conforme à l'idéal des premiers règlements, puisque y étaient encore reçues entre 1778 et 1790 des femmes venant de toutes les origines sociales : femme de chambre, épouse d'apothicaire, ou haute noblesse telle la «Marquise de Bonneguise»<sup>(87-88)</sup>.

Indéniablement la foi chrétienne restait au XVIII<sup>e</sup> siècle le fondement de la mentalité de la bourgeoisie périgourdine, foi active dont les pratiques serviront plus tard de point de départ à certaines institutions sociales que nous connaissons aujourd'hui.

L'histoire de ces confréries vient de nous montrer à quel point les pesanteurs humaines pouvaient altérer à la longue ces engagements chrétiens. La simple lecture des notices généalogiques montre effectivement que les vocations restaient parfois affaire de cadet, vocations souvent volontaires ou cadets délibérément sacrifiés à l'intérêt des familles soucieuses de ne pas émietter le patrimoine.

84. A.D.D., 115 H. 1. "Livre de l'élection des confrères qui sont en charges et autres actes concernant la compagnie de Messieurs les Pénitents bleus de Périgueux" (1627-1678).

85. *Ibid.*, J 32 - Statut des Pénitents noirs.

86. A. Dioc., Manuscrits de l'abbé Brugière.

87. A.D.D., 116 H1 (l'orthographe correcte est - Bonneguise).

88. Indépendamment de ces confréries de Pénitents on rencontre à Périgueux au XVIII<sup>e</sup> la présence de confréries moins importantes dont certaines vraisemblablement de métier. Ainsi eut lieu en 1789, paroisse de Saint Georges, l'enterrement de Jacques Beaudry "porté au présent cimetière de Saint Georges par les cordonniers de la Confrérie de Saint Crespin" (*Ibid.*, Pgx., GG 161). De même, en 1771, nous voyons "les confréries de l'annonciation de la Sainte Vierge" assister à l'enterrement de Françoise Château, femme de M. Batu, Me architecte (*Ibid.*, Pgx., GG 26).

Cependant, l'attitude fidèle du clergé périgourdin au moment de la Révolution<sup>(89)</sup> ne peut qu'entraîner une analyse plus nuancée de cette situation.

## 2 - Préludes de la science historique à Périgueux

L'autre centre d'intérêt spirituel et intellectuel de Périgueux au XVII<sup>e</sup> siècle était la recherche historique.

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle du moins, depuis Brantôme, le centre du Périgord s'était presque spécialisé dans l'histoire de la province. Montaigne lui aussi, autre périgourdin, ne déclarait-il pas que les historiens étaient sa «droite balle» ?<sup>(90)</sup>. Dans sa remarquable étude sur «la vie intellectuelle en Périgord» (1550-1800)<sup>(91)</sup>; Pierre Barrière nous montre les étapes de cette recherche sur l'histoire de la province. Dès 1577, Arnault de la Borie publie un ouvrage, plus tard perdu, sur les «Antiquités du Périgord»<sup>(92)</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Jay d'Ataux puis Chevalier de Cablanç écrivent successivement une histoire de Périgueux. Or, et nous sommes bien là, au centre de notre propos, ces trois historiens appartenaient à des familles de la bourgeoisie de Périgueux. Jay d'Ataux et Chevalier de Cablanç qui furent maires de Périgueux se préoccupèrent même pendant leur mandat de la conservation et du classement des archives municipales. Ce qui montre bien leur attachement à l'histoire.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle Lagrange Chancel, autre gentilhomme et bourgeois de la ville, poète connu pour ses «Philippiques» (satire vengeresse contre le Régent) écrivit vers 1757 une étude sur l'histoire du Périgord. En fait, en ce XVIII<sup>e</sup> siècle, l'étape la plus importante fut franchie par l'abbaye de Chancelade située à 4 kilomètres seulement de Périgueux. C'est là, grâce à l'abbé Gros de Beler, issu d'une importante famille bourgeoise de la ville, que purent s'épanouir dès 1730 les préoccupations intellectuelles du patriarcat périgourdin.

Nous étions à cette date au début du procès des francs-fiefs et il n'est pas exagéré de dire que Gros de Beler, prenant fait et cause pour la ville, utilisa les ressources de son abbaye pour faire avancer les recherches sur les «Antiquités de la Province».

L'influence de Chancelade dans ces préoccupations historiques n'est pas anecdotique, car cette abbaye, véritable carrefour d'hommes de lettres et de chercheurs, montra une véritable rigueur scientifique. Ainsi, dans un «Mémoire sur l'utilité des histoires particulières des provinces et sur la manière de les écrire», mémoire présenté à l'Académie de Bordeaux en 1758, le chanoine Baudeau, chargé de

89 BRUGIERE (Abbé), *Le livre d'or du diocèse de Périgueux et de Sarlat ou le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire*. Montreuil-sur-Mer: imprimerie Notre Dame des Prés, 1893.

90. Cite dans BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 583.

91 Barrière (P.), *op. cit.*

92 B.N., Pgd, n° 94, folio 175.

concentrer les documents d'histoire à Chancelade, montra alors une démarche scientifique faite de prudence et d'analyse, qui préfigure le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un mémoire analogue, son successeur à Chancelade, le chanoine Leydet montrera plus tard une même rigueur d'analyse. Ce dernier, aidé nous dit Barrière de la plupart des religieux, se mit en quête des documents historiques originaux, visitant monastères, châteaux, se rendant à Nérac ou se faisant envoyer les documents conservés à la Tour de Londres sur la région<sup>(93)</sup>. Un autre périgourdin souvent cité ici, le ministre Bertin, aidait de Paris les historiens de sa province travaillant à Paris ou à Chancelade. Lui-même montra par son action particulière tout l'intérêt de préoccupations héritées de son Périgord natal puisqu'il fut le protecteur des études archéologiques en France et le fondateur du dépôt des Chartes<sup>(94)</sup>.

Toutes ces activités historiques et intellectuelles eurent une postérité dans des domaines différents.

Sur le plan intellectuel d'abord, ces recherches servirent de prélude aux démarches rigoureuses de trois grands chercheurs périgourdins de la génération suivante, l'abbé de Lespine, directeur déjà cité de l'école des Chartes<sup>(95)</sup>, l'archéologue Mourcin<sup>(96)</sup> et l'historien du Périgueux gallo-romain Wigrin de Taillefer<sup>(97)</sup>. Dans le même temps, ces recherches renforcèrent l'attrait des Périgourdins pour le passé.

«Le calendrier historique du Périgord» publié en 1789 le montre clairement. Bien qu'il s'agisse là d'un almanach administratif de petite taille, il contient en grande partie des résumés historiques sur les privilèges, sur les monuments et sur l'histoire de la ville (depuis «Japhet, fils de Noé, qui en jeta les premiers fondements», nous dit-il)<sup>(98)</sup>.

Par cet attrait pour l'histoire, ainsi que pour la généalogie, donc pour des préoccupations intellectuelles précises, tangibles et paisibles, Périgueux et ses environs contrastaient en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous dit Barrière, avec les deux autres axes de la province. Bergerac et Sarlat où l'on montrait alors davantage de goût pour les idées philosophiques et les discussions d'idées<sup>(99)</sup>.

Notons aussi que ces préoccupations intellectuelles produisirent dans le coeur du Périgord comme ailleurs, des fruits plus amères.

93. MARTIN DU THEIL (A.N.), *Silhouettes et documents du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Périgueux: Imprimerie commerciale et administrative, 1932, p. 88-89.

94. MARTIN DU THEIL, *op. cit.*, p. 89.

95. DUJARRIC-DESCOMBES (A.), "L'Abbé Lespine" (1757-1831), *S.H.A.P.*, t. XXXVII, 1910, p. 511-535.

96. GENDRY (S.), "Joseph Mourcin, homme curieux et curieux homme, 1784-1856", *S.H.A.P.*, t. C., 1973, p. 81-122.

97. "Procès-verbal de la séance d'installation de la Société historique et archéologique du Périgord (Discours d'Eugène Massoubre où est retracé la carrière d'Wigrin de Taillefer)", *S.H.A.P.*, t. I, 1874, p. 25-26.

98. A.D.D., usuel.

99. BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 557.

Ainsi Prunis, dernier conservateur des manuscrits de l'abbaye de Chancelade, fut il chargé sous la Révolution de faire brûler environ 30000 titres féodaux en un seul jour sur la place de la Pelouse à Périgueux!<sup>(100)</sup>.

### 3 - Echos du siècle et fronde intellectuelle à Périgueux

A les voir si pieux et si préoccupés d'histoire et de généalogie, l'on peut se demander si les bourgeois de Périgueux se sentirent vraiment concernés par les courants philosophiques qui agitaient alors leur siècle. Nous avons vu que Jean-Emmanuel Bonnichon répondait négativement à cette question. En fait, une analyse plus nuancée montre que les idées des philosophes commençaient à pénétrer et à troubler les esprits des familles apparemment tranquilles de la Cité. Ces manifestations d'une pensée dix-huitiémiste tout à la fois curieuse, sceptique et rêveuse apparaît là où l'on s'attendrait le moins à la trouver ; dans la noblesse, le clergé ou chez les gardes du corps. A ces débats raffinés et à la mode, le reste de la population demeurait apparemment tout à fait étranger.

#### a) Distractions, soutenance de thèse et rhétorique au collège

Il est malheureusement difficile de découvrir dans les archives des témoignages sur les habitudes culturelles de la bourgeoisie. Pourtant l'on aimerait connaître ces distractions habituelles tant à la campagne qu'en ville. Il est bien évident que les fêtes religieuses ou celles qu'organisait la municipalité ne suffisaient pas à remplir les longues journées de loisirs de ces « bourgeois vivant noblement ». Nous savons sans autre précision que la ville possédait un jeu de paume, rue des Places. On ne sait s'il servait beaucoup. C'est là en tout cas que les troupes de théâtre, de passage à Périgueux y donnaient leur spectacle, quand ils n'utilisaient pas tout simplement l'hôtel de ville (Périgueux eut un théâtre permanent vers 1785)<sup>(101)</sup>.

En fait, parmi ces distractions, il apparaît bien qu'une des réjouissances de cette bourgeoisie avait pour cadre le collège. C'est là dans cet établissement fondé dès 1596, et qu'ils avaient en grande partie fréquenté dans leur jeunesse, que les membres de la bourgeoisie de Périgueux, maire et consuls en tête, venaient assister en juillet-août aux « discussions-solennelles » et « thèses » qui clôturaient les études secondaires. Des thèses semblables étaient soutenues aussi en juillet au séminaire.

100. BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 504 et surtout SADOUILLET-PERRIN (A.), "Joseph Prunis: une vocation ambiguë", *S.H.A.P.*, t. CIX, 1982, pp. 119-150.

101. BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 487. La petite histoire nous apprend qu'à cette époque un bourgeois de la ville plus intéressé par l'escalier des artistes que par le devant de la scène eut maille à partir avec l'archer municipal chargé de garder l'entrée du dit escalier. (A.D.D., Pgx., FF 148).



*En-tête de la thèse soutenue en 1766 par les élèves  
du collège de Périgueux (A.D.D., D5/2)  
L'on notera la décidace et le sujet de la thèse.*



# PLAIDOYERS FRANÇAIS

DEDIÉS A MESSIEURS

## LES MAIRE ET CONSULS,

*SEIGNEURS HAUTS-JUSTICIERS, COMTES, BARONS,  
Gouverneurs & Lieutenants pour le Roi, Juges Civils, Criminels & de Police des Ville, Cité, Fauxbourgs,  
Bailliés & Jurisdiction de Périgueux.*

PAR MM. LES RHÉTORICIENS DU COLLÈGE DE PÉRIGUEUX.

ANNÉE M. DCC. LXXI.

S U J E T.

UN Officier lègue en mourant tout son bien à cinq de ses parens, qui le touchent également de près, tous cinq Officiers d'une égale réputation dans le genre de Service, qui les distingue. L'un est Officier de Cavalerie, l'autre d'Infanterie, le troisième de Gênes, le quatrième d'Artillerie, & le cinquième de Troupes légères. Mais afin de piquer la rivalité des Prétendants, le Testateur partage lui-même sa Succession en cinq Portions inégales, voulant, que la répartition s'en fasse selon le mérite plus ou moins grand des services rivaux.

Cette habitude étant ancienne car dès 1654 nous avons la preuve que les bourgeois qui étaient présents participaient à ces «discussions» lesquelles avaient lieu le plus souvent en latin <sup>(102)</sup>.

Or, au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous le savons grâce à quelques thèses imprimées qu'Alberte Sadouillet-Perrin a étudiées en 1980 <sup>(103)</sup>, le sujet de ces discussions s'éloignait de plus en plus de la foi et même de l'histoire. Il s'agissait surtout de discussions de philosophie complétées par des paragraphes consacrés à l'astronomie, la physique, les mathématiques ou la géographie.

Pierre Barrière, qui en connaissait le contenu, écrivait <sup>(104)</sup> «Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces thèses sont bien en conformité avec l'esprit encyclopédique en ce sens que les notions scientifiques de toutes sortes y tiennent plus de place que les notions proprement philosophiques ; le matérialisme et le sensualisme à la mode tendent de plus en plus à s'y introduire ; la physiologie prend le pas sur la psychologie, et même l'âme est presque complètement laissée de côté».

Ces «thèses», ces manifestations publiques, n'ont pour but à Périgueux comme ailleurs que d'exercer des élèves à l'art de la rhétorique; une rhétorique bien classique lorsque l'on dit dans l'une d'elle, ainsi que le cite Mme Sadouillet-Perrin, le sujet suivant de joutes oratoires tenues à Périgueux le 30 avril 1766 <sup>(105)</sup>.

«Un officier lègue en mourant tout son bien à 5 de ses parents qui le touchent également de près, tous cinq officiers d'une égale réputation dans le genre de service qui les distingue. L'un est officier de cavalerie, l'autre d'infanterie, le troisième au génie, le quatrième d'artillerie et le cinquième de troupes légères. Mais, afin de piquer la rivalité des prétendants, le testateur partage lui-même sa succession en cinq parties inégales, voulant que la répartition s'en fasse selon le mérite plus ou moins grand des services rivaux. Cinq rhétoriciens représentant les cinq armes plaideront leur cause devant un jury comprenant un président, dix-huit conseillers et un avocat général».

Ainsi dans le collège de Périgueux, mais aussi dans celui des Jacobins ou dans le Petit séminaire apparaît au cours de cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle une tendance à préférer les centres de curiosité du siècle (philosophe, mathématiques, physique, etc.) à l'apprentissage plus traditionnel de la théologie et de l'histoire.

Nul doute que cette tendance jointe à celle de l'art de la parole n'ait servi de terrain d'accueil à la philosophie des Lumières. Barrière le pense lorsqu'il écrit à ce propos «Les bons bourgeois qui auront reçu cette formation pourront prendre place sans effort dans les clubs et assemblées révolutionnaires, ils y seront tout de suite à l'aise et trouveront immédiatement dans leurs souvenirs d'enfance le ton et les mots...» <sup>(106)</sup>.

102. BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 22.

103. SADOUILLET-PERRIN (A.), *Thèses d'autrefois...*, *op. cit.*.

104. BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 23.

105. SADOUILLET-PERRIN (A.), *Thèses d'autrefois...*, *op. cit.*.

106. BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 23.



Un exemple de certificat de succès scolaire au collège de Périgueux  
 celui de Jean Audinet en 1771 - (A.D.D. J 85).

Mis à part le collège de Mussidan, «l'une des meilleures écoles du diocèse au XVIII<sup>e</sup> siècle» semble-t-il<sup>(107-108)</sup>, notons ici la grande qualité du collège de Périgueux qui, ne l'oublions pas, fut celui qui forma quelques-uns des fils de la bourgeoisie appelés à un bel avenir : Maine de Biran, ou l'avocat Merlie de La Grange qui termina sa carrière à Philadelphie. Un des professeurs de ce collège, Lakanal fut plus tard commissaire de la convention et s'occupa alors en Dordogne de l'Instruction Publique.

Ainsi Périgueux, contrairement à ce qu'ont voulu affirmer plusieurs chercheurs, appartenait bien à son siècle tant par son collège, que par sa société littéraire; cette société où l'on retrouve en bonne place à la fin du siècle (faut-il s'en étonner ?). Le principal du collège et la plupart de ses administrateurs<sup>(109)</sup>.

### b) Société littéraire et pensée des Lumières à Périgueux

Prenons garde d'opposer dans le Périgueux du XVIII<sup>e</sup> siècle pensée «bourgeoise» et aristocratique. Il y a depuis le siècle de Louis XIV, au moins dans cette province dont était issu Fénelon, toute une tradition de raffinement littéraire et de fronde intellectuelle dans la noblesse. En témoigne le salon littéraire provincial de Marie-Madeleine Angélique de Labrousse, comtesse de Verteillac<sup>(110)</sup>, ou celui des d'Abzac en leur château de Mayac<sup>(111)</sup>. En 1696, le marquis du Lau d'Allemans, effrayé par la situation de la France, n'a pas peur d'adresser à Louis XIV une «Remontrance au Roi sur les misères publiques<sup>(112)</sup>».

Pour ne pas rester trop à l'écart des capitales intellectuelles régionales, qu'étaient Bordeaux (avec son Académie) ou Toulouse avec ses jeux floraux, des bourgeois de Périgueux (Bertin, Lamy, Dalby, etc...) créent en 1684 une société littéraire vite dispersée par la police<sup>(113)</sup>. La Grange-Chancel la ressuscite en 1718 réunissant autour de lui l'évêque de Périgueux, la grande noblesse du centre de la province et des familles de la bourgeoisie tels les Faure de Rochefort. La fuite de La Grange-Chancel après la publication des «Philippiques» ruina le projet.

107. SADOUILLET-PERRIN (A.), Thèses d'autrefois..., *op. cit.*.

108. Sur l'état de l'enseignement en Périgord en 1789, voir DUJARRIC-DESCOMBES (A.), "Aperçu de l'Instruction publique en Périgord avant 1789", *S.H.A.P.*, t. VIII, 1881, p. 480; BECQUART (N.), "Etat de l'enseignement en Dordogne en 1789", *S.H.A.P.*, t. C11, 1975, p. 142 et LANDRY (H.), "Aperçu sur l'Instruction publique à Mussidan pendant la Révolution et le premier Empire", *S.H.A.P.*, t. XCVI, 1969, p. 118.

109. Calendrier historique du Périgord, *op. cit.*, A.D.D., usuel (la liste manuscrite des membres de cette société se trouve à la fin de l'ouvrage).

110. DUJARRIC-DESCOMBES (A.), "Nicolas et Labrousse et Marie-Madeleine Angélique de Labrousse, comte et comtesse de Verteillac (1648-1693, 1689-1751)", *S.H.A.P.*, t. XXXVII, 1910, p. 157-169, 232-240.

111. BARRIÈRE (P.), *op. cit.*, p. 29.

112. DUJARRIC-DESCOMBES (A.), "La vie et les écrits du marquis d'Allemans (1651-1726)", *S.H.A.P.*, t. XVI, 1889, p. 352-408 et 452-471.

113. DUJARRIC-DESCOMBES (A.), "La Société Littéraire de Périgueux en 1780", *S.H.A.P.*, t. X, 1883, p. 593-599. Dans cet article Dujarric-Descombes donne quelques précisions sur cet éphémère Société littéraire de 1684.

En 1780, la société littéraire revit le jour sous l'impulsion de deux personnages appartenant à des familles tant nobles que bourgeoises de la ville et ouverts aux idées du siècle. Le marquis d'Abzac de la Douze et l'abbé Taillefer. Le ministre Bertin en rédigea les statuts et cette même année le subdélégué Eydely autorisa sa création malgré l'avis défavorable de l'intendant de Guyenne qui écrivit au sujet de sa création: "il ne pourrait en résulter tout au plus que des demi-savants dont la multiplication accélère la décadence et contribue à la dépravation des principes».

Ce que nous savons des débats de cette société littéraire grâce à quelques opuscules imprimés nous montre effectivement à quel point l'orientation en était pré-révolutionnaire. A côté d'un éloge à Rousseau «ce philosophe sublime, à qui la nature avait réparti tous ses dons dans la plus haute mesure et dont la belle âme fut sans cesse révoltée contre les erreurs et la faiblesse de l'humanité»<sup>(114)</sup>, nous y trouvons une longue critique de la féodalité.

«Ce que les Barbares avaient commencé par la destruction des Arts, ils (la noblesse) le consommèrent... les idées du beau et du vrai furent dénaturées: on perdit les notions de justice et d'équité... Alors, il fut réglé que les sueurs d'un millier d'hommes actifs, laborieux et utiles, devaient être la juste récompense de l'oisiveté, de la débauche et du brigandage de quelques individus... l'homme puissant forgea des fers à l'homme faible...».

Jamais aucune assemblée révolutionnaire de 1789 à 1794, écrit Pierre Barrière<sup>(115)</sup> n'entendit un réquisitoire plus violent que celui-ci, qu'accueillirent sans protester, que prononcèrent peut-être un Taillefer, un d'Abzac, un Saint Astier tous trois membres de la plus vieille noblesse de la province et bourgeois de Périgueux. On se rend bien compte écrit-il, qu'en 1780 la Révolution avec toutes ses audaces est virtuellement faite.

Ainsi, plus que par son action, telle la constitution d'une bibliothèque restée embryonnaire, cette société littéraire de 1780-89 révèle à quel point Périgueux était perméable comme ailleurs aux idées du temps (elle était abonnée aux principaux journaux).

Or, et nous l'avons souligné plus haut, cette attitude allait de pair avec la défense des privilèges de la ville ou avec un sens très aigu des préséances. Ainsi l'énumération des 51 membres de cette société littéraire, qui figure sur les dernières pages du «Calendrier historique du Périgord» pour l'année 1789<sup>(117)</sup> suit la hiérarchie traditionnelle de cette fin de siècle où se mêlent distinctions par ordre et par professions (soit dans l'ordre qui est adopté: clergé, noblesse, magistrats, avocats, médecins, bourgeois vivant noblement!).

114. BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 419

115. *Ibid.*, p. 419-420.

116. BARRIERE (P.), *op. cit.*, p. 420.

117. *Calendrier historique du Périgord, 1789* (A.D.D., usuel).

La simple lecture des noms révèle l'impact de ces idées des «lumières» dans la ville. Ainsi par leur nombre, les prêtres représentent plus du tiers des membres et parmi eux figurent deux évêques, Bourdeilles, évêque de Soissons et Bouchier, curé de Saint-Silain, futur évêque constitutionnel. Le Second Ordre est représenté par la haute noblesse de la ville, dont les représentants de l'Ordre aux Etats Généraux: le comte de la Roque et le marquis de Verteillac. Parmi les magistrats figure Lacharmie, futur député du Tiers Etat. 7 bourgeois vivant noblement clôturent cette liste.

Ce document apporte aussi deux renseignements bien révélateurs. Comme il a été dit plus haut, nous y trouvons avec la charge de bibliothécaire, Jérôme Bernus, principal de collège, ainsi que la plupart des administrateurs dudit collège: Fournier de la Charmie et du Fraisse, un avocat, Debets de la Crouzille, un notaire, Dauriac. On comprend mieux ainsi le type d'enseignement que l'on donnait alors au collège. Surtout, il apparaît aujourd'hui que plus du tiers des membres de cette société appartenait également aux nombreuses loges maçonniques qui fleurissaient alors à Périgueux et qui regroupaient en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle près d'1/5<sup>ème</sup> des familles bourgeoises de cette ville, que quelques historiens vite déroutés par le procès post-féodal des francs-tieffs qualifièrent trop vite de passésistes.

### c) L'importance des sociétés maçonniques à Périgueux

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, on le sait, fut marqué en France par le développement rapide vers le milieu de la période de sociétés confidentielles plutôt que secrètes de «francs-maçons» imitées des loges qui, en Angleterre connaissaient depuis 1717 un remarquable essor. Paris, puis les principales villes de France eurent bientôt leurs loges maçonniques.

Avec un peu de retard sur Bergerac, dont la première loge connue date de 1747, Périgueux vit se développer à partir de 1761 plusieurs loges, parfois rivales. Ce développement de la franc-maçonnerie a été bien montré par Bonnichon<sup>(118)</sup> et plus récemment par Guy Penaud qui a réussi à dresser le «Répertoire des loges maçonniques de la Dordogne» des origines à nos jours<sup>(119)</sup>. Il suffit ici d'en rappeler les principaux traits.

Mise à part l'éphémère «Ecoisair de la Beauté» créée en 1761, il est remarquable de noter que trois loges existaient à Périgueux de 1781 à 1789, trois loges, soit autant qu'à Bordeaux pendant la même période, mais pour une ville de 5000 habitants seulement! Jean Emmanuel Bonnichon a bien montré comment la plus ancienne des trois, l'Anglaise de l'Amitié, fut créée au départ par trois personnages

118 BONNICHON (J.E.), *op. cit.*, p. 315 et suivantes.

119 PENAUD (G.), «Répertoires des loges maçonniques de la Dordogne», S.H.A.P., t. Cl, 1974, p. 199 et suivantes.

nouvellement arrivés dans la ville (un greffier en chef de la maréchaussée, un commis à la recette des tailles, un marchand drapier). La seconde, ou loge militaire du Point de Réunion, fut créée en 1781 afin de rassembler les anciens militaires périgourdins et les officiers de passage. Il s'agissait là d'une loge aristocratique réunissant des militaires issus des loges de leurs régiments (n'oublions pas qu'en 1789 le Grand Orient de France contrôlait 655 loges, dont 88 dans l'armée).

La troisième loge, celle de l'Heureuse Rencontre, créée également en 1781 malgré l'hostilité des deux autres passait pour avoir un recrutement plus démocratique. N'y rencontrait-on pas un musicien de la cathédrale qui se prétendait (à tort au dire des deux autres loges) «Noble citoyen»? <sup>(120)</sup>.

Cette franc-maçonnerie du XVIII<sup>e</sup> siècle malgré son caractère «humaniste» ne faisait que professer du «bout des lèvres» selon la formule de Le Roy Ladurie «un certain idéal d'égalité et de fraternité». Si la porte restait ouverte pour les protestants, si la noblesse tendait à y fusionner avec la bonne bourgeoisie, les domestiques ou le monde artisanal y était refoulé au micux dans les loges de statut inférieur <sup>(121)</sup>.

A nouveau, nous retrouvons chez ces élites de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ces idées des lumières faisant bon ménage avec les notions de rang social. Comment ne pas être tenté de faire ici le rapprochement entre nos trois compagnies de pénitents: les «nobles blancs, riches bleus et pauvres morts» et ces trois loges maçonniques.

Cette «franc-maçonnerie sous les Lys», l'image est de Roger Priouret <sup>(122)</sup> était alors de bon ton. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, toute l'élite semblait mettre un point d'honneur à appartenir à une loge, sans chercher, du moins au début, à lutter contre le régime ou la foi chrétienne, aussi apparaît-elle parfois comme une fronde intellectuelle des Grands, séduits par ses idées comme certains l'avaient été au siècle précédent par la pensée généreuse d'un Fénelon ou d'un Vauban.

Il est important de souligner ces traits de la première franc-maçonnerie afin de comprendre comment la bourgeoisie de Périgueux apparemment conservatrice put être séduite par elle. Car séduite elle le fut dans des proportions supérieures à la moyenne générale. On trouve en effet à Périgueux, à la veille de la Révolution, environ 40 maçons issus de la bourgeoisie, pour une ville comprenant près de 200 familles privilégiées (soit près de 20 %) <sup>(123)</sup>; la moyenne généralement admise pour la France de cette époque est d'environ «un

120. B.N., Fonds maçonniques F.M.2. 344.

121. DUBY (C.), *et al.*, *op. cit.*, 1981, p. 520.

122. PRIOURET (R.), *La Franc-Maçonnerie sous les Lys*, Paris, 1953.

123. Les documents conservés dans le fonds maçonnique de la Bibliothèque Nationale (B.N., FM 2.344) font apparaître près de 49 noms de familles différents sur la période 1774-1783. Durant cette même période nous trouvons 247 noms bourgeois distincts, le pourcentage de francs-maçons est donc de 19,8 %.

individu en loge» pour 20 habitants mâles non prolétaires» <sup>(124)</sup> (soit 5 %). Ainsi Périgueux n'échappait pas à la tendance commune de cette fin d'Ancien Régime. Dans cette ville aussi les idées des Lumières exerçaient un attrait sur les esprits.

Sicaire Bonneau de la Jarthe que nous avons vu si pieux au long des pages de son livre de raison est sollicité par les idées nouvelles dès la seconde moitié du siècle. Sous l'influence de Jean Baptiste Cœuille, futur franc-maçon, il s'abonne aux Gazettes et au Journal Encyclopédique. On sent bien chez lui un tiraillement spirituel puisqu'en 1757 à côté d'ouvrages d'histoire et de géographie il achète «la dévotion d'accord avec l'esprit» de M. de Pompignan, évêque du Puy <sup>(125)</sup>.

Ces crises de conscience se retrouvent chez un Jean-Baptiste Merthe. Celui-ci était membre de «l'Anglaise de l'Amitié». Mais en 1774, lorsque cette loge se rattacha au Grand Orient de France, il préféra se retirer <sup>(126)</sup>.

Rares sont à cette époque les bourgeois de Périgueux soucieux de défendre les idées et convictions passées de mode tel l'avocat Dupuy de Monférier dont la bibliothèque riche d'ouvrages juridiques et religieux contenant un «Dictionnaire antiphilosophique» (Avignon 1769) et une «Instruction pastorale de Mgr l'Archevêque de Lyon sur les sources de l'Incrédulité» (1776) <sup>(127)</sup>.

Périgueux fait-il figure d'exception parmi les villes d'Ancien Régime? Le taux d'adhésion à la franc-maçonnerie plus élevé qu'ailleurs ne l'indique pas. On peut expliquer ce taux par l'importance de la noblesse, de la quasi-noblesse, des militaires, des professions de robe à Périgueux, toutes catégories très attirées alors par la franc-maçonnerie.

Bien sûr, il faudrait connaître les noms de tous les maçons Périgourdins afin de définir le profil de cette élite «éclairée». Si les noms que l'on connaît montrent la présence de notables, le maire (Migot de Blanzac) en tête, les bourgeois vivant noblement, plus attirés par leur domaine que par la ville s'y font rares et sans doute leur mentalité était-elle restée différente comme le sera leur attitude pendant la tourmente.

## D - La singularité de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle

En conclusion de ces pages consacrées à l'idéal social et aux pratiques culturelles de cette bourgeoisie, il faut revenir à la question posée en introduction de cette partie: comment peut-on situer cette bourgeoisie dans le tableau des élites de l'Ancien Régime? Est-elle

124. DUBY (G.), *et. al.*, *op. cit.*, 1981, p. 520.

125. DUJARRIC-DESCOMBES (A.), *la vie privée en Périgord...*, *op. cit.*, p. 155.

126. BONNICHON (J.E.), *op. cit.*, p. 328.

127. *Ibid.*, p. 330.

plus proche de la noblesse que de la bourgeoisie? En d'autres termes comment peut-on la caractériser?

Elle apparaît aujourd'hui comme une quasi-noblesse municipale (expression volontairement ambiguë), peu homogène, et dont les événements de 89 révéleront les principaux clivages et les tensions internes.

## 1 - Une quasi-noblesse municipale

Par sa mentalité, par ses pratiques, tout autant que par ses privilèges, la bourgeoisie de Périgueux à la fin de l'Ancien Régime apparaît globalement plus proche de la noblesse que de la bourgeoisie commerçante et vive des villes voisines. Bien au contraire, malgré les tentatives répétées de création d'une chambre consulaire, elle n'eut jamais comme horizon économique que le deux, trois lieues, jouxtant la cité: un marché local tout au plus.

Cette bourgeoisie urbaine de moins en moins nombreuse à partir de 1750, alors que Périgueux s'ouvrait davantage à la noblesse, n'était qu'une moyenne bourgeoisie d'officiers, de «fonctionnaires» et de bourgeois propriétaires fonciers, tenant à conserver une situation sociale acquise difficilement, nous l'avons vu, à la suite de l'effort de plusieurs générations. Ce qui ne l'empêchait pas d'être dans le même temps sollicitée par des idées nouvelles.

Toute la rapprochait de la noblesse ou plutôt d'une idée qu'elle se faisait de la noblesse réelle: cette catégorie qui se faisait remarquer par ses privilèges fiscaux et honorifiques et qui à la fin du siècle, le "décret Ségur" l'avait montré, cherchait à renforcer ses positions.

A cette noblesse là, elle n'appartenait pas (du moins les familles bourgeoises qui n'étaient pas à la fois nobles et de bourgeoisie urbaine); mais, de ses privilèges municipaux, de sa situation originale, elle en avait induit une image idéalisée, Don Quichotesque parfois, de la noblesse.

Il est net que cette attitude rapprochait davantage cette bourgeoisie de la petite et moyenne noblesse locale, même si elle montrait quelques points communs avec la grande, celle de la franc-maçonnerie, des idées libérales et de l'aventure américaine (à laquelle l'un de ses membres prit part)<sup>(126)</sup>.

Pour pallier l'inconfort moral de cette situation juridique intermédiaire, elle cultivait les mille éléments d'une différence sociale. Le but était de se distinguer de la population non privilégiée du cœur de la province et, pour commencer, de la simple bourgeoisie.

Par certains côtés, sa réaction à la fin de l'Ancien Régime et l'ampliation dans les actes de titulatures bourgeoises de «noble-

## — Chanson sur le Bailliage de 1788. —

(Sur l'air du vaudeville du *Mariage de Figaro*)(Le *couplet de Sallie*)

## Lou Boliadzé (1)

NÔTRE paoubé grand Boliadzé,  
 Voléin donc l'eycorauns ?  
 Paouté dé daou, qu'ou doumadé :  
 N'i fasio nouma d'étris.  
*Déhard ni may Lacrouello*  
 Lovions bé tout d'rigounia,  
 Qu'ou séro déivergounia (bis).

Ys nou disiont qu'o Limodreys,  
 Prétendiont nous deygouris !  
 Pesto sio pas aus engodreys !  
 Sonnt mas dans eyrlourdis :  
 Vous bolias si plato excuse,  
 Faou entré bien allinao,  
 O may bien chompolinao !

Aou reing dé notre noublesse,  
 Ys tréssiont plo de grimpas.  
 Maugré sio dé qu' d'neouffesse !  
 Sont noumas fayts par rompas.  
 In rudellont d'aou pinacié,  
 Lagréto s'ey rouba maou,  
 Tony ey tomba dé chovaou.

Dimpey, notré *dangé-madé*  
 No pardu soun opetit ;  
 Haoutoux dé n'être pas sauté,  
*Maler* n'in fay lou poure ;  
*Martin* dé tout qu'ou deybacié,  
 Ney tant et may déroula.  
*Daylo* ney tout eyploura.

Veyrias *Lacré*, lou pouillayré,  
 Intré sous treis rateliers,  
 Pesto, juro coumm'un frayré  
 Qué no pardu sous déniers ;  
 Corbleu ! di-eou dé l'oraté,  
*Déoué* nous o tous veindus.  
 Et naoutreys stiont toumaus.

Lou pus nouli de Peyrablé,  
 Lou miéy leça, lou pus heou,  
 In un mot lou may capable,  
 O quey notr'oum Boumaou,  
 Lous oretus daou boliaozé,  
 Lous boto presque in froncé,  
 Ah ! l'hobildé homé qu'ouquey !

Boun Din ! couma s'ey guazillo ;  
 Notré becqua *Chillouadau* ;  
*Vay* dé *Gautier* et *Garguille*  
 Dire d'un ar pissaoudou ;  
 « Faou reutra cin ma couquillo  
 N'veins dé la palo au tiou,  
 Paoubé ! qué déveindray you ? »

Dieu t'chef dé le *Durado* ;  
 Lou vénérable *Jfigot* ;  
 In so facio bosonado,  
 Et soun ar dé *Visigoto*,  
 Dit : « Si oué crégu mio tenno,  
 Mé s'irie pas qu'y fourra ;  
 » Ma you iné seys plo gourra. »

Per miéy reléva lour mino,  
 O l'quys vilieus rénegats,  
 Dédins lo roudio eytomino,  
 Vouillions bien sé povenas. . .  
 Mas lou Rey, notré honn meyré,  
 Révénot déssus sous pas,  
 Lous o plo tous rebottas.

In redinstant so crovato,  
 Coressont sous bobignou,  
*Gras-Jean* dit : « N'ay sur lo rato,  
 » Quo me seiat plo de l'ynnou. »  
*Routou* dit : « Lou bêt me marso  
 » Tout lou loung d'aou croupignou ;  
 » D'outré sio d'aou poustillou ! »

Lou doeyin dé queou baracié,  
 O quey notr'oum *Marras*,  
 Marmou qué fay un oracié,  
 Ah ! si l'houvins péron !  
 N'ont tout désir dé lon veyré,  
 Notreys messurs dé *Bourdeus*,  
 Qué lou demandoront léon.

In renifiont lo civado,  
 L'arcoudein dé *Saint-Michéou*,  
 Loreillo presque lévado,  
 Piafavo din lu borreou,  
 You fay las lo réculado,  
 Et réboutat soun pousou ;  
 N'in tribolo cin so pou.

*Taillac*, *Pouzauteou* lou neutré,  
*Dauria*, ni may *Pouantou*,  
 Tsacun d'ys ney mas un pleutré,  
 N'ont fay d'ins leurs colessou,  
 Si vérias leur pietro mino  
 Et lur ar tout eyfura !  
 Lou bravé berian-vira !

Frumier moussur dé so raço !  
*Sillet* paouso sous souliers,  
 Freint soun sa et so bésaco  
 Per tourna sur soun polier,  
 « Ventrebien, sio pas de *Varé*,  
 » Dit *Banous* devouconcerta,  
 » O may dé qu'y sont bâte ! »

Per miéy fas leur brigondaté,  
 Qu'y infameis avoucais,  
 Vilis artisans d'aou baladé,  
 Séront plo tous couvoucais,  
 Dé rapino, dé pilladé  
 Ordeis, paou délicats,  
 Méritent d'être mauquas.

Parlas mé d'aou percuravris,  
 Qué se sount bien coumpourtas,  
 Quo ney pas d'aou d'rigounlayrés,  
 O quey d'obord décida,  
 Lous opas d'aou grand boliaozé  
 Né lous ont point touvras,  
 O queis dé braves gou, as !

citoyen», «citoyen-seigneur», etc..., ne fit qu'accompagner la réaction nobiliaire qu'encourageait à Versailles Louis XVI.

Dans ces circonstances, il est tentant d'imaginer que la nuit du 4 août dût être plus tristement ressentie dans maintes familles bourgeoises de Périgueux qu'elle ne le fût par la noblesse «éclairée».

## 2 - L'absence d'homogénéité de la bourgeoisie

Pourtant, à y regarder de plus près, ces familles de la bourgeoisie étaient loin de partager le même idéal et leurs situations n'étaient pas si cohérentes. Elles connaissaient des tensions et clivages internes très nombreux. Ces clivages étaient d'abord inhérents à cette société hiérarchique. Ainsi la vision qu'avait la société de la place de telle ou telle profession, primait sur son importance réelle. Souffraient de cette situation les activités non représentées dans le Conseil de ville. (Nous l'avons vu plus haut avec la catégorie des bourgeois propriétaires fonciers). En souffraient aussi les professions en plein développement et qui aspiraient à davantage de considération.

Rien n'est plus révélateur de cette état de fait que le texte présentant les chirurgiens de Périgueux au sein du calendrier du Périgord pour 1788-89. Ce texte est davantage un plaidoyer qu'une introduction, tant il est vrai que les chirurgiens eurent beaucoup de mal à se faire admettre au XVIII<sup>e</sup> siècle parmi les corps de ville.

«La profession de chirurgiens, nous dit-on <sup>(129)</sup> a été longtemps confondue avec les Arts et Métiers; mais des lettres-patentes, du 10 août 1756, expédiées sur un arrêt du Conseil d'Etat, du même jour, lui ont donné, à *juste titre* <sup>(130)</sup>, un *nouveau lustre*. Ceux qui exercent aujourd'hui la chirurgie, sans *aucun* mélange de profession mécanique, et sans faire *aucun* commerce, *ni* trafic, soit par eux, ou par leurs femmes sont réputés exercer un *Art libéral*, et sont compris dans le nombre des *Notables Bourgeois des Villes*».

Ces clivages au sein de la société apparaissent aussi dans les procès du XVIII<sup>e</sup> siècle mettant en cause des bourgeois de la ville. Etudiant la criminalité de mœurs dans la sénéchaussée de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle (1740-1789) Jean-Louis Audebert écrit <sup>(131)</sup> «l'impression que l'on a après avoir lu toutes ces dépositions est que nous avons affaire à une société fortement hiérarchisée où chacun a conscience de la place qu'il occupe dans cette hiérarchie... Non seulement il en a conscience mais en outre il l'accepte - les rapports se font d'égal à égal ou de supérieur à inférieur d'une façon naturelle».

Dans cet ordre d'idées, la société du XVIII<sup>e</sup> siècle (et Périgueux ne fait pas exception) attachait une grande importance à l'honneur, ce sentiment de dignité complexe et largement subjectif dont la défense

129 Calendrier historique du Périgord, *op. cit.*

130 Termes mis en italique par nous.

131 AUDEBERT (J.L.), *La criminalité des mœurs dans la sénéchaussée de Périgueux* (1740-1789), T.E.R., Univ., de Bordeaux III, dactyl., 1970-71.

encombraient les tribunaux de façon surprenante. Pour un rien, pour une injure, un refus de préséance, l'on cherchait alors querelle à son voisin.

En voici quelques exemples:

«Plainte de Bazillac le Blanc, marchand de Périgueux contre Orfaure de Tantalou aîné, bourgeois de Périgueux, paroisse Saint Silain, âgé de 48 ans qui se permet sur son compte des propos plus qu'indiscrets (qui peuvent lui faire perdre) l'estime et la confiance publique et portent atteinte mortelle à sa fortune et à son honneur»<sup>132-133</sup>,

Ces clivages transparaissent aussi dans les poèmes satiriques telle la célèbre chanson en patois sur le baillage, écrit sur l'air des noces de Figaro et qui dépeint de façon ironique l'effervescence municipale qui accompagna l'éphémère création d'un grand baillage qui ne dura que cinq jours, ayant été aussi vite créé par Louis XVI que supprimé par lui. L'auteur de cette chanson s'y moque vertement de la basoche périgourdine, de ces «infâmes avocats» si remués par la création de la juridiction:

«Au rang de notre noblesse  
ils croyaient, parbleu! grimper  
Diable soit de ces Jean fesse  
Crées seulement pour ramper»... (134)

Cette strophe rappelle à un siècle de distance l'ode adressée en 1662 par Jacques de Chalup à Périgueux, où celui-ci se moque de la noblesse locale issue souvent d'anciens bourgeois et d'hommes de lois:

«Quelques nobles ou soy-disants,  
S'ils entendent bien des mistères  
Trouveront qu'ils sont des paysans  
Parmi les Escrits des Notaires  
Ton antique tradition  
Pour d'autres a fait mention  
De l'origine de leurs pères,  
En prouvant que ces Basoloys  
Et ces nobles imaginaires  
Sont eschapez de tes Bourgeois...» (135-136)

132. A.D.D., B 799 (procédure du 10-2-1787, acte 19).

133. De même une procédure du 17-4-1748 nous montre qu'un bourgeois de Périgueux, Bardet de Sermaze fut traité par un certain Couland Petit "laboureur à bras" de "vieux chien, banni de Dieu et des hommes, aucun de nos bourgeois ne te veut voir ni entendre" (*Ibid.*, B 463) (procédure aimablement communiquée par M. l'abbé Pierre Pommarède).

134. Cité par PECOUT (Th.), *op. cit.*, p. 372.

135. Cité par BUSSIERE (G.), *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, Bordeaux: Charles Lefevre, 1877.

136. Sur les tensions existant au XVIII<sup>e</sup> siècle entre noblesse ou prétendue telle et bourgeois de Périgueux, on lira l'article de Suzanne Gendry: "Un 14-Juillet à Château-L'Evêque" (*S.H.A.P.*, t. XCIV, 1967, p. 120-124).

Parmi les éléments permettant de montrer que les familles nobles vivant à Périgueux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient conscience de leur singularité, se trouve le fameux projet de création d'un ordre de Saint-Hubert en 1728 (dont l'auteur semble avoir été Pierre d'Abzac de Sarrazac). En effet, si l'article 9 de ce projet prévoit que l'Assemblée annuelle se tiendra à Périgueux pendant les huit premiers jours de carnaval, et si l'article 12 prend soin de préciser que «le premier fondement de l'ordre est la joie et son véritable but est le plaisir, l'article 5 n'en prévoit pas moins que (sic) «pour qu'il y ait encore plus d'union et d'uniformité dans l'Ordre, on n'y recevra que des personnes qui puissent faire preuve de noblesse». Voilà qui excluait d'emblée la majorité de nos «nobles citoyens». Si cet Ordre de Saint-Hubert ne resta jamais qu'à l'état de projet, il n'en est pas moins révélateur des clivages internes du patriciat périgourdin<sup>(137)</sup>.

Une autre différence de mentalité apparaît semble-t-il à Périgueux entre bourgeois vivant noblement et métiers du droit, à tel point que l'on peut y déceler comme un mépris réciproque se traduisant dans l'exercice des charges municipales. Ainsi faut-il remarquer le faible nombre de consuls appartenant au XVIII<sup>e</sup> siècle aux familles de bourgeois rentiers. Lorsque ces derniers sont élus consuls, c'est souvent en leur absence et il leur arrive même de refuser «sous prétexte de noblesse» tel Morras de Bareyou déjà cité, en 1728<sup>(138)</sup>. Cette élite, qui dans les faits est surtout rurale, semble mépriser les mandats municipaux! Mais à l'inverse, force est de noter que le pouvoir au XVIII<sup>e</sup> siècle finit par être confisqué par le groupe des magistrats, dont la fortune était souvent supérieure à celle des bourgeois rentiers.

En définitive, c'est surtout dans les alliances matrimoniales que vont apparaître ces divers clivages et nuances de mentalité (car n'oublions pas que nous sommes alors dans une société où les mariages étaient arrangés par les familles quand ils n'étaient pas simplement imposés aux futurs conjoints<sup>(139)</sup>.

137. BECOUART (N.), "Sur ordre de Saint-Hubert créé en 1728", S.H.A.P., t. CV, 1978, p. 167.

138. A.D.D., BB 16, élection de 1728.

139. 12 % des familles (non nobles) de la bourgeoisie de Périgueux eurent une alliance au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la noblesse. Il s'agit là presque exclusivement de familles de bourgeois vivant noblement issues bien souvent de la magistrature. Ces familles ont une caractéristique. Elles servaient alors en majorité dans l'armée. Leur mode de vie se rapprochait ainsi doublement de la noblesse.

Il faut remarquer que parmi ces mariages avec la noblesse nous trouvons autant de familles de robe ou anoblies (les Delpy, Montozon, de Roche, d'Artensec, etc) que des familles de noblesse "d'extraction", souvent étrangères à Périgueux.

Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup>, nous voyons Jean-Baptiste Dupuy, sieur de la Martinie épouser à Périgueux Elisabeth de la Rochefoucaud (A.D.D., Pgx, GG 74). Autre exemple: en 1757 Jean Moisson, sieur du Petit Mars et du Meyrat épouse "noble personne, demoiselle de la Marthonie" (*ibid.*, Pgx, GG 24).

Quant à la noblesse, elle ne négligeait pas les alliances avec la bourgeoisie, surtout lorsqu'il s'agissait d'épouser l'héritière bien dotée d'une famille ou d'une de ses branches. Ainsi en 1757, Pierre de Bardou, Chevalier, seigneur de Segonzac épouse Marguerite Haussire, demoiselle de Creyssensac (*ibid.*, Pgx, GG 95). De même, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, "Messire Pierre de Marquessac, écuyer, chevalier de la reine, épouse Jeanne Joffre, demoiselle des Rivières, "habitant le repaire noble des Rivières" (sic) (*ibid.*, reg. par. de Saint-Félix de Reilhac).

Nous retrouvons en partie ces clivages à la fin du siècle dans l'attitude des sous-groupes de cette bourgeoisie périgourdine lors des événements révolutionnaires.

### 3 - Périgueux sous la Révolution ou le vrai visage de la bourgeoisie

Peu à peu, comme le reste de la France, Périgueux fut entraîné en cette fin de siècle dans l'engrenage de la Révolution, une révolution qui allait trouver sur place les relais diligents, jeunes idéologues attirés par les idées des lumières ainsi que quelques membres de cette bourgeoisie.

Les contemporains, dans ce centre du Périgord, avaient bien conscience que des problèmes réels, que des inégalités et des injustices flagrantes existaient dans ce pays, qui étaient dans le même temps l'un des plus puissants, des plus peuplés, des plus alphabétisés du continent.

Ces problèmes, les cahiers de doléances, source inépuisable, nous les décrivent avec minutie et humilité (dans la mesure où c'est bien le Tiers, bourgeoisie non comprise, qui s'y exprime).

#### a) Les cahiers du Tiers Etat

La lecture de ces cahiers du Tiers Etat<sup>(140)</sup>, pour les paroisses de Périgueux, sa banlieue et les paroisses résidentielles de la bourgeoisie, montrent une grande confiance dans le roi. S'ils se montrent critiques envers le haut clergé (ces absents et riches propriétaires) l'attachement à l'Eglise reste intact. Ils montrent aussi leur souci d'une meilleure défense de la foi, du bas clergé, du patrimoine de l'Eglise en même temps qu'une critique envers les décimateurs laïcs.

«Que sa majesté ordonna que les églises, autels et sacristie fussent dans un état plus honnête et plus décent qui par la négligence et mauvaise volonté de gros décimateurs sont très mal en ordre» dit le cahier de Coursac en son article 10<sup>(141)</sup>.

Les cahiers des environs de Périgueux dénoncent, fait significatif, l'importance de la propriété privilégiée: «Il est à propos d'observer dit celui de Saint Paul de Serre, qu'il y a dans la paroisse plusieurs privilégiés, qu'ils jouissent de gros revenus sans en payer les charges ce qui grève de beaucoup les pauvres cultivateurs par les grandes impositions auxquelles ils sont chargés»<sup>(142)</sup>.

La paroisse de Creyssensac fait observer dans son cahier qu'elle est «très peu habitée, très pauvre, déserte et montagnaise et s'il y a du bon terrain il est possédé par les privilégiés»<sup>(143)</sup>.

140. A.D.D., 6C.

141. *Ibid.*

142. *Ibid.*

143. A.D.D., 6C.

La paroisse voisine de Coursac demande «Qu'il soit représenté aux dits Etats (Généraux) que les impositions accablent les paysans et les travailleurs de terre soit par faute de commerce, soit à raison du mauvais terrain de la province, soit par le grand nombre de privilégiés nobles ou autres qui possédaient la majeure partie du fonds sont causes que tout reflue sur les paysans et travailleurs de terre»<sup>(144)</sup>.

Cependant ces cahiers ne trahissent pas dans le Périgord central un désir de changement politique. Avec une certaine candeur celui de la paroisse de Montrem<sup>(145)</sup> explique même dans son dernier paragraphe:

«Que sur tant d'autres objets dont les dits habitants entendent dire que s'occupent des esprits plus exercés que les leurs, ils déclarent dans leur simplicité n'y rien comprendre, et ne pouvoir par conséquent en avoir aucune opinion»!

144. Aucune étude n'a encore été réalisée sur la propriété de la terre à la veille de la Révolution en Périgord. Dans le chapitre qu'il consacre à "la crise révolutionnaire" (in *Histoire du Périgord*, ouvrage collectif sous la direction de Arlette Higounet-Nadal, Toulouse: Privat, 1983, p. 255); René Pijassou estime que "la moitié du sol appartenait aux privilégiés". En fait, la meilleure approche dont disposent actuellement les chercheurs est un "Etat du département de la taille" (de l'Election de Périgueux), rédigé en 1770 (A.D.D. 303; document déjà cité ici, et qui indique pour chaque paroisse, le nombre de paires de boeufs privilégiés ainsi que le nombre total de paires de boeufs. Un simple calcul révèle ainsi que les privilégiés (clergé, noblesse et riches bourgeois) possédaient à cette date 29 % des attelages de travail de l'Election, chiffre qui peut correspondre d'assez près au pourcentage des terres appartenant aux privilégiés. Encore faut-il préciser, comme l'indique çà et là ce même document, que les meilleures terres leurs appartenaient et que celles-ci étaient le plus souvent groupées en domaine d'une grande étendue pour la région soit 100 ha et plus (Pijassou René, *op. cit.*, p. 264).

Pour en revenir à la Révolution, il faut préciser que l'ouvrage majeur sur cette période: les *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, de Georges Bussiére, ouvrage cité plus haut, s'inscrit directement dans la perspective et l'influence des bourgeois de Périgueux. Il leur consacre de longs développements et leurs noms reviennent à chaque page pour les années 89-91. Or durant cette période, la paysannerie périgourdine eut peu l'occasion d'exprimer ouvertement ses revendications. En fait, l'inégale propriété du sol et le mode d'économie agricole mettant face à face propriétaires et métayers n'est pas expressément remis en cause. (L'idée en viendra plus tard à quelques "novateurs" (sic), il est vrai très isolés: de Verneuilh - Puiraseau, *Mes souvenirs de 75 ans*, Limoges: Bardou, 1836, p. 198). En revanche, les rares incidents provoqués par la grande peur "la grande paou" dans le centre de la province, et mieux encore ceux qui eurent pour cadre la préparation de la fête de la Fédération en 1790, et qui présentent l'intérêt de mettre en scène des métayers, révèlent deux sortes de revendications ou d'attitudes du monde rural:

- Tout d'abord, une lutte contre le pouvoir symbolique des nobles et riches bourgeois (notamment à l'intérieur des églises: préséances, bancs privilégiés: ce qui révèle le lien du mode rural avec les pratiques religieuses);

- Et surtout, une opposition très nette contre les inégalités fiscales, le taux élevé de la dime, les rentes foncières et droits féodaux considérés par eux comme sans fondement. En revanche, l'attitude de ce monde rural envers les "Moussieus" n'est pas systématiquement négative. Elle dépend de situations locales. Certains supportaient difficilement, pour reprendre une éphémère chanson sarladaise, qu'un "tiran de vilagé vous forco randr' hommagé o so lotuita" (vous force à rendre hommage à sa fatuité) (Hermann, Gustave, *Variétés révolutionnaires, Une chanson païoise sur la Constitution de 1791*, Périgueux: Joucla, 1901). Mais il s'agissait là plus d'une critique du pouvoir - symbolique - qu'une remise en cause de la riche propriété.

La vente des biens nationaux, étudiés par René Pijassou (*op. cit.*, p. 264-267), pour les districts d'Excideuil et de Nontron, paraît bien avoir provoqué de sensibles transferts fonciers dont profitèrent surtout nous dit-il la bourgeoisie périgourdine et pour 30 % seulement la riche paysannerie des laboureurs. Si cette situation esquissait le règne de nouveaux notables, en revanche les métairies ne furent pas touchées.

En définitive, sur ce chapitre des revendications paysannes, il faut souligner comme l'écrit René Pijassou que "l'effervescence resta latente dans les campagnes périgourdines, ponctuées çà et là, de révoltes locales, jusqu'au cours de l'été de 1793., quand la Convention décréta l'abolition totale, sans indemnité, des droits féodaux" (*Ibid.*, p. 258).

145. *Ibid.*

## b) Bourgeois et Révolutionnaires

Or «ces esprits plus exercés que les leurs» (pour reprendre cette belle expression) étaient alors en pleine effervescence durant cette période, dans la tranche la plus hardie de la bourgeoisie de Périgueux. Le portrait de ces acteurs de la Révolution est très semblable à celui déjà cité, que nous donne Pierre Goubert <sup>(146)</sup>. «Notables, ils appartiennent à la moyenne bourgeoisie, celle des avocats, des magistrats, des notaires ou de quelques familles rentières de la ville; jeunes ils ont été perméables aux idées nouvelles et sont membres de la révolution», à Périgueux seuls quelques-uns d'entre eux iront jusqu'au bout ou presque. Limitons nous ici à trois exemples.

Voici d'abord Peyssard, le plus connu:

Sa famille dont le nom patronyme était Charles habitait le village de Peyssard, paroisse de Preyssac, situé au nord de Périgueux village dont elle prenait le nom en 1675 <sup>(147)</sup>. Elle donne des consuls de Périgueux dès 1624 <sup>(148)</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille exerce à Périgueux la profession d'avocat <sup>(149)</sup>.

Jean-Pascal, le futur révolutionnaire est fils de Jean-Baptiste Charles de Peyssard, avocat en la cour. A 18 ans, il est admis comme garde du corps dans la compagnie de Villeroy (sur la présentation du duc de Villeroy!) <sup>(150)</sup>. Lors de son mariage en 1780 avec «Anne-Dauphine Dumazel du Tour, fille de Messire Antoine Dumazel du Tour de Puy-Aubry, écuyer ancien consul général de France en Andalousie» (bourgeois de Périgueux et franc-maçon) Jean-Pascal Peyssard est désigné sous les noms et qualifications de «Jean-Charles de Peyssard, écuyer, seigneur de la Petite Fouillouse, garde du corps du roi». Rien ne semble manquer à son honorabilité. Pourtant, acquis dès son passage chez les gardes aux idées nouvelles, il fut élu en 1792 sixième député de la Dordogne et déclara à la Convention en votant la mort du Roi: «Je trouve dans ma conscience que Louis a mérité la mort». <sup>(151)</sup>

«Montagnard», plus chanceux que les autres, puisqu'il réussit à traverser sans trop d'encombres les régimes suivants, il mourut à Peyssard (commune actuelle de Château-L'Évêque) le 25 octobre 1808. Il resta jusqu'à sa mort fidèle à ses idées extrêmes. Nommé président de l'administration municipale de Périgueux en 1795, il institua l'année suivante une fête «à l'occasion de l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français» qui ne fut abolie qu'en 1799. Le

146. GOUBERT (P.), *l'Ancien Régime, op. cit.*, t. I, p. 192.

147. Dès 1616 apparaît paroisse de Saint Front de Périgueux un "Pierre Charles, habitant du village de Peyssard, paroisse de Preyssac" (d'Agonac) (A.D.D., Pgx, GG 42). En 1675, Raymond Charles de Peyssard fut élu consul de la cité (*ibid.*, Pgx, BB 15, folio 233 verso).

148. *ibid.*, Pgx., BB 15, folio 50 recto.

149. *ibid.*, Pgx., GG 88 (1724), GG 93 (1745).

150. DURIEUX (J.), "Les gardes du corps du Roi", *S.H.A.P.*, t. XLVIII, 1921, p. 57.

151. DUJARRIC-DESCOMBES (A.), "Le Conventionnel Peyssard, ancien garde du Roi", *S.H.A.P.*, t. XLVIII, 1921, p. 128-130.

programme de cette fête était ainsi conçu: «le cortège trainant à sa suite le simulacre du dernier roi des Français, sortira dans le même ordre pour se rendre sur la place de la Liberté (place Michel Montaigne) où sera dressé un bûcher consommateur de tous les attributs tyranniques<sup>(152)</sup>.

Autre exemple caractéristique, celui de Martial Dalby de Fayard. La famille Dalby, Alby ou d'Alby est anciennement connue à Périgueux puisqu'elle y apparaît dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>(153)</sup>. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, la famille exerce dans la ville la profession d'avocat<sup>(154)</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle possède près d'Agonac la terre de Fayard dont peu à peu elle prend le nom<sup>(155)</sup>. Honorablement connue, elle s'allie avec la noblesse puisqu'Arnaud d'Alby, sieur de Fayard épouse le 9 avril 1749 Anne d'Hautefort<sup>(156)</sup>. Nous sommes ici dans les bonnes familles de la ville.

Cela n'empêcha pas un de ses membres Martial Dalby de Fayard, né à Périgueux le 17 avril 1742, de devenir vice-président du directoire de Dordogne, président du tribunal criminel révolutionnaire<sup>(157)</sup> et de mourir tranquillement à Périgueux en 1820.

Ces exemples sans être majoritaires, ne sont pas des exceptions - la lecture des «Etudes historiques sur la Révolution en Périgord» de Georges Bussière<sup>(158)</sup> fournit de nombreux comparables. Il apparaît ainsi que les clivages politiques provoqués par la Révolution Française se retrouvent au sein même des élites locales bourgeoises ou nobles. Le général Beaupuy et ses frères, membres des armées révolutionnaires, dont la famille était issue de la vieille bourgeoisie de Périgueux, illustrent bien cette situation<sup>(159-160)</sup>.

Cependant il faut bien reconnaître que ces prises de position d'une frange de la bourgeoisie de Périgueux, ne sont pas à l'image de l'attitude d'ensemble des «nobles citoyens» face à la Révolution.

### c) Une bourgeoisie fidèle

Ces nobles citoyens apparaissent pendant la tourmente à la fois modérés et fidèles à leur attachement séculaire à la monarchie (étant bourgeois d'une ville franche, traditionnellement liée au régime). Modérés, ils le furent par leur attitude discrète et non farouchement

152. DUJARRIC-DESCOMBES (A.), "Le Conventionnel Peyssard, ancien garde du Roi", *op. cit.*, p. 129.  
 153. En 1561-62 en effet "honorables Pierre Alby, sieur du Mas était déjà qualifié de "bourgeois de Périgueux" (A.D.D., 2E 1851/315-3).  
 154. Il s'agit de Pierre d'Alby, avocat (*ibid.*, GG 43 - 16 décembre 1617).  
 155. 155. *ibid.*, reg. par. d'Agonac (1639-42).  
 156. 156. *ibid.*, Pgx., GG 129.  
 157. 157. *Le tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur*, Périgueux: Cassard, 1880 et A.D.D., 24 L;  
 158. 158. BUSSIERE (G.), *op. cit.*  
 159. 159. Plus connue dans l'histoire de Périgueux sous son nom patronyme de Bacharetie cette famille donna à la ville un maire en 1627, (A.D.D., BB 15, folio 57) et fut anoblie peu après.  
 160. 160. BUSSIERE (G.), *Le général Michel Beaupuy*, Périgueux: Joucla, 1891.

hostile face aux innovations révolutionnaires. N'étaient-ils pas, hier encore, fiers de leur appartenance à leur loge du «Point de Réunion» ou de «l'Anglaise de l'Amitié»?

Dès la préparation des Etats Généraux, ils montrent dans maints cahiers de doléances du Tiers où leur influence fut prépondérante, leur souci de conserver et de défendre une situation sociale et économique locale, fruit d'un effort plusieurs fois séculaire.

Ce qui revient le plus souvent dans les cahiers des paroisses proches de Périgueux, c'est la demande de suppression définitive du droit de franc-fief, cet «impôt humiliant et oppressif» (cahier de Montrem)<sup>(161)</sup>.

Ces revendications de la bourgeoisie de Périgueux apparaissent encore plus nettement dans le cahier de Mensignac<sup>(162)</sup> dont voici quelques extraits.

«Que le Tiers Etat nous dit ce cahier ne soye pas privé de l'avantage d'acquérir la noblesse et de jouir de certains privilèges dont jouissent les nobles. En conséquence, supplie sa majesté de retirer l'ordonnance qui exclut le Tiers Etat des emplois militaires en exigeant la preuve de quatre degrés de noblesse, pour être employé en qualité d'officiers dans les régiments»... (article 6).

«Que les bonnes familles du Tiers Etat même ceux qui exercent des Etats Libres soyent admis à obtenir des places aux écoles royales militaires et autres établissements gratuits fondés par sa majesté» (article 7)<sup>(163)</sup>.

Les élections aux Etats Généraux envoyèrent les bourgeois de Périgueux voter selon leur qualité dans des - Ordres - différents, Noblesse ou Tiers. Cela dû froisser plus d'un «noble citoyen». Un incident bien significatif troubla d'ailleurs l'assemblée générale des trois ordres du Périgord qui se tint dans la cathédrale Saint Front le 16 mars 1789: le maire de Périgueux Migot de Blanzac (votant dans la noblesse à titre personnel puisqu'il était noble) «se vit exclu de l'Ordre de la noblesse en tant que représentant de la ville de Périgueux, et ce par Cosson de la Sudrie, doyen de la noblesse; on ne voulut pas écouter ses réclamations, basées sur ce qui s'était passé aux derniers Etats du Périgord, en 1651». Il déclara qu'il porterait l'affaire au Conseil du Roi<sup>(164)</sup>.

Il ne s'agit pas ici de faire l'historique de la Révolution à Périgueux; de telles études existent même si elles devraient être rajeunies. Notons que l'attitude de cette bourgeoisie ne fut pas toujours aussi conservatrices que certains historiens l'ont écrit.

Ainsi lorsque dans maints cahiers de doléances les bourgeois influents demandent le rétablissement des Etats particuliers du Périgord, il ne faut pas voir là un désir anachronique de retour à des

161 A.D.D., 6C.

162 *Ibid.*

163 A.D.D., 6C.

164 Procès verbal de l'assemblée générale des trois ordres du 16 mars 1789, A.D.D., 6C 38.

institutions périmées (Périgueux, rappelons le, avait l'honneur d'y figurer parmi la noblesse, juste après les quatre barons de la province); bien au contraire il s'agissait là d'une revendication économique. Le Périgord et ses élites souffraient au XVIII<sup>e</sup> siècle de la tutelle administrative et économique de Bordeaux, cette ville qui par deux fois avait empêché Périgueux de se doter d'une chambre de commerce.

«Que la province du Périgord soit entièrement séparée de la Guyenne» nous dit le cahier de Coulounieix<sup>(165)</sup> pendant que celui de Saint-Pierre de Chignac<sup>(166)</sup> demande que soient rétablis «les Etats Particuliers de cette province qui séparée de ses voisins sera administrée conformément aux Etats du Dauphiné». (N'oublions pas à ce propos que le Dauphiné avait fourni le 7 juin 89, en sa - Journée des tuiles - un des événements moteurs de la Révolution).

Il faut avancer prudemment dans l'analyse des événements révolutionnaires à Périgueux, identifier les milieux d'origine de ses acteurs, expliquer les attitudes de la bourgeoisie, non de façon générale, mais en fonction de chacun des événements; telles l'assemblée générale des trois ordres, le conseil des communes créé en juillet 89 pour résoudre les questions urgentes (ravitaillement, maintien de l'ordre) ou bien encore la fondation du club des amis de la Constitution de Périgueux le 20 juin 1790, signée par des nombreux noms bourgeois<sup>(167)</sup>.

Il est clair cependant que Périgueux dans ces années 1789-90 chercha à défendre son statut privilégié. Pour certains bourgeois, les événements du printemps 89 permettaient même d'espérer un retour à la liberté municipale d'élire les maires et consuls selon l'ancienne tradition!

Les événements qui suivirent, et sur lesquels il est inutile de revenir, se chargèrent de détruire ces illusions. Mentionnons seulement quelques faits révélateurs de l'esprit qui régnait alors dans la municipalité.

Au mois de mars, inquiète des idées qui étaient dans l'air, la municipalité prit grand soin de protester par devant notaire contre toute atteinte portée par le cahier général des trois sénéchaussées, soit aux prérogatives royales en matière législative, soit aux privilèges des villes ou communautés<sup>(168)</sup>. Cela n'empêcha pas le cahier général du Tiers-Etat de réclamer dans son article 23, la suppression des privilèges des villes, le 25 du même mois de mars.

Lorsque cette suppression devint effective dans la nuit du 4 août 1789, Périgueux réduite en une nuit à une simple bourgade, montra peu d'empressements à s'incliner devant cette nouvelle situation

165. A.D.D., 6C.

166. *Ibid.*

167. BUSSIERE (G.), "... La Révolution en Périgord", *op. cit.*

168. PECOUT (T.), *op. cit.*, p. 338.

puiqu'un mois seulement après, en septembre, elle reçut comme par le passé l'hommage féodal du couvent de la Visitation!<sup>(169)</sup>

Jusqu'en 1791 cependant, nos bourgeois de Périgueux semblent avoir peu ressenti dans leur manoir campagnard les effets de la Révolution en marche. Ils furent même appelés avec la noblesse du lieu à la tête des milices et gardes nationales des villages constitués à partir d'août-septembre 1789. Ils subirent tout de même «la guerre des girouettes» et leurs bancs privilégiés dans les églises furent brûlés sauf oublié ou lorsque, comme à Saint-Alvère (où les nobles-citoyens de Périgueux étaient nombreux) les «dames» du lieu (sic) allèrent s'asseoir en déclarant qu'elles se laisseraient brûler plutôt que de consentir au sacrifice!<sup>(170)</sup>

Ces «émotions populaires», pittoresques ou non, prirent une toute autre tournure après la tentative de fuite de Louis XVI en juin 1791. Alors se dessina chez les plus fidèles, nous dit Suzanne Gendry<sup>(171)</sup>, un mouvement qu'on a pu appeler «l'émigration d'honneur» et dont le but était bien de porter secours au Roi avant même de chercher à mettre à l'abri personnes et biens.

Ainsi à partir de l'automne 1791, l'émigration lança-t-elle à l'aventure une première vague de notables locaux, plus tard rejoints par ceux qui, plus modérés sans doute face aux premiers événements révolutionnaires, mirent plus de temps à comprendre, tel l'abbé de Lespine, qu'il valait mieux pour eux aussi prendre le chemin de l'exil. En route (lorsqu'ils ne se cachèrent pas dans les environs même de leur paroisse!) ils retrouvaient des prêtres et religieuses assermentés auxquels se joignirent plus tard des prêtres jureurs, anxieux du sort incertain qui semblait leur être, malgré tout, réservé<sup>(172)</sup>.

Tous bien sûr, ne partirent pas mais les archives de la série Q qui ont trait à l'émigration, au clergé réfractaire, à la confiscation de biens, etc... montrent clairement le camp que choisit à partir de cet automne 1791 la bourgeoisie périgourdine; ce camp était celui de la fidélité à la monarchie<sup>(173)</sup>.

De cette fidélité, il existe de nombreux témoignages. Ainsi, dès février 1790, lorsque les commissaires du Directoire du district vinrent proclamer aux 31 religieuses bénédictines de Périgueux que les vœux solennels étaient abolis et qu'elles pouvaient sortir de leur cloître et toucher une pension, aucune ne demanda à partir. Dans ces 31 religieuses que de membres de familles bourgeoises: tels Bayle de Lagrange, de Chastenet, de Guischaré, Forestier, d'Alesme de Vige, de Sudrat, Boyer de la Coudercherie!<sup>(174)</sup>

169. Cité dans Higonnet-Nadal (A.) et al., *Histoire du Périgord*, ouvrage collectif sous la direction de Arlette Higonnet-Nadal, Toulouse: Privat, 1983, p. 235.

170. Cité par BUSSIERE (G.), "... La Révolution en Périgord", *op. cit.*

171. GENDRY (S.), "Le triste sort d'un émigré périgourdin"... *op. cit.*, p. 145 et s.

172. A.D.D., série Q et notamment Q 23-49, liste d'émigrés et de radiations.

173. A.D.D., série Q, signalons notamment les documents concernant les maisons et biens d'émigrés à Périgueux, Q 940, 941, 943, 947 à 951, etc...

174. A.D.D., L. 1439.

La plupart de ces noms de familles de la bourgeoisie apparaissent également dans les listes manuscrites des émigrés périgourdiens que l'abbé Brugière nous a laissées. Dans ces listes, ces noms voisinent avec ceux de la noblesse de la province. Nous y retrouvons les gardes du corps, issus de la bourgeoisie, désignés alors comme «gardes du dernier tyran» tel Debenoux aîné, du Chassaing Fombressin, Lidonne fils, la Cotte Minard, etc.

Des familles entières de la bourgeoisie (du moins les hommes) prirent alors le chemin de l'exil (8 chez les du Cluzel, 4 chez les Manou Benoît Lambressec, 3 chez les Noël ou chez les Laves)<sup>(175)</sup>.

Pour bien comprendre l'ampleur de cette émigration bourgeoise, il suffit de reprendre l'exemple de la vallée du Vern déjà étudiée. En 1792, toutes les riches demeures qui s'y trouvent tendent à se vider. A Leyzarnie, 5 membres de la famille du Castaing ont rejoint l'émigration, chez les Gueydon, ils sont 4, chez les du Ricu 4 aussi, chez les La Bastide 8. Aux Bourboux, où la famille du Mas a été décimée par maladie à la veille de la Révolution<sup>(176)</sup>, il ne reste qu'une veuve<sup>(177)</sup> et un jeune fils de 10 ans

De manière générale, c'est le clergé qui semble avoir été le plus touché durant la tourmente. Et là aussi, que de membres de familles bourgeoises de Périgueux parmi ces prêtres persécutés! En voici quelques-uns: Robert «Lachaud Loquessie» (44 ans), et Pierre «la Peyronie Fouquetin» (43 ans) déportés sur le navire «Washington», Jean Guillaume Mater, 58 ans, déporté sur «Les Deux Assemblées», mort le 18 août 1794, enterré à l'île d'Aix; ou encore Bertrand Vechembre, 28 ans, vicaire d'Azerat, déporté également sur le navire «Les Deux Assemblées», mort le 27 décembre 1794, enterré à l'île Madame (178).

Le père de ce dernier, Georges Vechembre, procureur, âgé de 54 ans fut condamné à mort comme conspirateur, le 12 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris<sup>(179)</sup>.

De ceux qui émigrèrent, tous ne revinrent pas tel Elie Joseph Noël de Flageat, dont l'histoire, tant de sa famille, plusieurs fois évoquée ici, que la sienne, illustre bien l'originalité de la bourgeoisie périgourdine.

Suzanne Gendry a su retracer les dernières années de ce Joseph Noël de Flageat et c'est à elle que nous devons ce qui suit<sup>(180)</sup>.

Né en 1760, mousquetaire gris dès l'âge de 13 à 14 ans et jusqu'en 1775, il se maria en 1780 et partagea dès lors sa vie entre sa maison de la rue du Plantier à Périgueux et son domaine de Flageat

175. A.D., O. 23.49.

176. du MAS (L.), *Mémoires d'une maire de campagne*, manuscrit, fin XIXe siècle - Archives de la cure de Manzac sur Vern.

177. Laquelle assiste à la messe que célèbre à Leyzarnie, le curé réfractaire - du Castaing - qui s'y cache - *Ibid.*

178. BRUGIERE (Abbe), le livre d'or du diocèse de Périgueux et de Sarlat... *op. cit.*

179. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial... du Périgord...*, *op. cit.*

180. GENDRY (S.), "Le triste sort d'un émigré périgourdin...", *op. cit.*, p. 145 et suivante.

situé près de Sainte-Marie de Chignac. Ses 6 à 7 métairies faisaient de lui un propriétaire assez aisé. Bourgeois privilégié, écuyer, car mousquetaire, il apparaît même, sans être vraiment noble, dans un mémoire adressé au roi par la noblesse de Guyenne, Gascogne et Périgord.

Emigré très tôt, en automne 1791, il rejoint la coalition du Périgord, dont le comte de Lostanges prit le commandement, avant de tomber le 30 avril 1794 dans une sortie de bataillon du Loyal Emigrant auquel il appartenait.

Ainsi, cette famille Noël apparaît bien là comme le symbole de l'évolution et du sens de l'honneur de cette bourgeoisie périgourdine. Presque nobles car bourgeois de Périgueux et mousquetaire, en tout cas alliés depuis des siècles avec la noblesse (les Bremond, les Froidefond) ses membres avaient rejoint la mentalité des vieilles familles nobles ou bourgeoises fidèles à la monarchie, une mentalité qui traduit bien la devise inscrite sur les médaillons que portaient les membres de la «coalition du Périgord» pendant l'émigration<sup>(181)</sup>:

«PETRA DURIS, COR AMICIS  
HOSTIBUS ENSIS  
HAEC TRIA SI FUERIS  
PETRACORENSIS ERIS»<sup>(182)</sup>.

Ainsi dans la dernière partie de cette étude, nous avons cherché à monter les différents aspects de la mentalité particulière de la bourgeoisie de Périgueux, essayant à chaque fois d'entrer dans sa subjectivité.

Plus qu'une étude synthétique, il s'agissait ici d'illustrer de façon aussi précise que possible cet idéal social original, cette aspiration générale du centre du Périgord au XVIII<sup>e</sup>, à «vivre noblement», aspiration montrée plus haut dans l'étude générale de la mobilité et dont les traits principaux sont regroupés dans le tableau ci-joint.

## CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude consacrée à la mobilité professionnelle et à l'idéal d'une bourgeoisie d'Ancien Régime, il faut revenir quelques instants encore sur la singularité de la bourgeoisie de Périgueux.

Il ne s'agit pas ici de dresser un tableau de la ville française au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'histoire urbaine a été profondément renouvelée ces

181. GENDRY (S.), "Le triste sort d'un émigré périgourdin...", *op. cit.*

182. On aura compris: "Impitoyable pour les méchants, tout cœur pour les amis, brave comme l'épée contre les ennemis de la patrie: si tu as ces trois qualités, tu es digne d'être Périgourdin", traduction libre de Robert Benoit dans sa *Petite histoire de Périgueux*, Marseille: Lafite Reprints, 1979, p. 63.

<u>Le nom et ses attributs</u>	<u>Le pouvoir municipal</u>	<u>La place de la bourgeoisie dans les paroisses rurales</u>
<p>66,7% des familles de la bourgeoisie sont qualifiées de <u>sieur</u> d'une terre, ont incorporé cette terre à leur nom (près de 10% de ce groupe) ou ont glissé une particule devant leur nom (4% de ce groupe)</p>	<p>46,5% des familles participent au <u>pouvoir municipal</u> (mairie, conseil et prud'hommes, etc) (dans la proportion de 61,8% pour les métiers du droit, de 16,6% pour les B-V-N, de 9,1 pour la médecine, de 7,3 pour les marchands)</p>	<p>42% des familles bourgeoises possèdent un <u>domaine conquis</u>, plus ou moins important.</p>
<p>35% au moins des familles de la bourgeoisie possèdent des <u>armoiries</u> (près d'1/4 de celles-ci ont un chef "consulaire" à 3 étoiles ou variantes)</p>		<p>27% des familles de la bourgeoisie (non compris la noblesse) se font inhumer dans les <u>églises</u> (ce pourcentage devait être supérieur). Il s'agit surtout de B-V-N et de familles ayant gardé des attaches rurales.</p>
<p>17% des 274 familles vivant à Périgueur entre 1770 et 1789 sont qualifiées de "<u>noble citoyen</u>"</p>		
<p>15% des familles de la bourgeoisie non noble au XVIIIe, portaient la qualification d'<u>écuyer</u></p>		
<p>7% des familles de la bourgeoisie non noble portaient au XVIIIe la qualification de <u>Seigneur</u></p>	<p>5,4% sont <u>élus maires</u> (les maires sont nobles surtout de noblesse de robe)</p>	
	<p>1% des familles donnent un <u>subdélégué</u> de l'Intendant (ceux-ci sont nobles et issus en majorité de familles de magistrats)</p>	

Tableau 27 : Tableau des principales pro

<u>Armée - Vocation - Mariage</u>	<u>Les idées du siècle</u>	- 394 - <u>L'attitude face à la Révolution</u>
<p><u>48% des familles donnent un militaire au XVIII<sup>e</sup> s.</u> (surtout gardes du corps) recrutés à 85% parmi cens. Roi, Noblesse, b.v.n. et avocat</p>		
<p>plus de 20% des familles donnent au XVIII<sup>e</sup> un <u>religieux</u> ou une <u>religieuse</u></p>	<p>19,8% des familles de la bourgeoisie au XVIII<sup>e</sup>, eurent au moins un de leurs membres parmi les <u>franc-maçons</u> des 3 loges de Périgueux</p>	<p>33% environ des "200 familles" de la bourgeoisie de Périgueux en 1789 ont eu un à plusieurs de leur membres qui ont <u>émigré</u></p>
<p>14,5% des familles de la bourgeoisie (non compris les familles nobles) <u>se marient dans la noblesse</u> (il s'agit surtout de B-V-N et d'anciennes familles de magistrats)</p>	<p>15,3% des "200 familles de la bourgeoisie de Périgueux en 1789 appartenant à la société littéraire.</p>	<p>7,5% des "200 familles" de la bourgeoisie de Périgueux en 1789, ont eu un de leurs membres parmi les <u>acteurs de la Révolution</u></p>

culturelles de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle

dernières années <sup>(183)</sup> mais elle n'aborde que de façon schématique l'histoire de la bourgeoisie.

Dans de nombreuses monographies urbaines réalisées depuis ces vingt dernières années <sup>(184)</sup> des chapitres sont bien consacrés à l'étude de la hiérarchie sociale et des catégories professionnelles; mais il s'agit le plus souvent de tableaux d'ensemble, de photos instantanées qui ne laissent pas paraître la lente mutation interne de la bourgeoisie urbaine à l'époque moderne.

C'est cette lente mutation que nous avons voulu montrer ici, en posant sur les familles qui composaient la bourgeoisie de Périgueux au XVII<sup>e</sup> siècle les questions indiquées plus haut: d'où viennent-elles?, que font-elles?, où vont-elles?

Cette approche particulière suggère plusieurs réflexions: une réflexion méthodologique ainsi qu'une réflexion sur la mobilité des sociétés urbaines d'Ancien Régime.

De façon générale, il faut bien souligner que l'histoire sociale reste aujourd'hui d'actualité, ainsi que le notait avec une étrange amertume Pierre Goubert en 1965:

«Maintenant que les grandes respirations de la conjoncture économique sont bien connues», écrivait-il alors, «il va falloir se résigner à les rapprocher des hommes, à voir les choses de très près socialement et régionalement» (185).

Pour se rapprocher des hommes, il faut redonner sa place dans la recherche historique à cette science auxiliaire longtemps suspectée de complaisance qu'est la généalogie. C'est ce que fait Michel Peronnet dans son article publié dans les *Annales* en 1968 <sup>(186)</sup>.

Il reste à mettre en place une méthode d'analyse généalogique rigoureuse située à mi-chemin des démarches sociologiques et historiques.

Il est clair que la méthode des comparaisons sociologiques employée ici est succincte et l'on sait tout ce que peut avoir d'appauvrissement pour la recherche, la simplification linéaire des destinées familiales réalisées pour cette étude.

Il faut noter cependant que les fiches généalogiques réalisées pour chacune des familles constituent des bases de données importantes; même si elles n'ont pas encore livré l'ensemble des renseignements sociologiques qu'elles contiennent, notamment sur les échanges matrimoniaux entre groupes et sous-groupes de cette bourgeoisie. Car il est vrai ainsi que l'écrivait Jean-Claude Perrot en

183. "La ville au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Colloque d'Aix en Provence*, 29 avril-1<sup>er</sup> mai 1973, Aix en Provence (Centre d'études et de recherches sur le XVIII<sup>e</sup> siècle), Edisud et "Pouvoir, ville et société en Europe (1650-1750)", *Actes du colloque de Strasbourg*, 1984.

184. "Les villes françaises", *L'Information historique*, n<sup>o</sup> 46, 1983, p. 70 à 76 et DUBY (G.), et al., *op. cit.*

185. GOUBERT (P.), *Société d'histoire moderne et contemporaine*, compte rendu des séances, février 1965.

186. PERONNET (M.), "Généalogie et histoire, approches méthodologiques", *Revue historique*, t. CCXXXIX, 1968, pp. 111-122.

1974 dans les *Annales*<sup>(187)</sup> que «c'est en anthropologue qu'il faudrait considérer dans chaque société l'échange des femmes entre les lignages et celui des biens».

Il reste néanmoins que la méthode employée, malgré les réserves exprimées plus haut, a permis de mettre en lumière la tendance générale de la mobilité sociale du patriciat périgourdin, attiré irrésistiblement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle par les métiers du droit, les offices et les caractéristiques de la vie noble dont témoignaient la possession de la terre et le service armé.

Cette évolution invite à une réflexion d'ensemble sur les sociétés urbaines de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne. De ce point de vue, la question essentielle est de savoir si ce qui apparaît à Périgueux est propre ou non à cette ville.

La première remarque et la plus importante est que l'histoire de la bourgeoisie de Périgueux montre très peu d'analogie, même à une moindre échelle, avec celle de la société bordelaise.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour reprendre l'expression traditionnelle, fut l'âge d'or de Bordeaux, ville qui apparaît alors aux visiteurs admiratifs en plein chantier, en pleine reconstruction monumentale. Les voyageurs qui traversèrent successivement les deux villes, tel François de La Rochefoucauld en 1784-84<sup>(188)</sup>, notent le contraste entre Périgueux d'aspect encore médiéval et Bordeaux, grande métropole atlantique qui fait figure pour les contemporains de «Petit Paris»<sup>(189)</sup>.

Premier entrepôt français du XVIII<sup>e</sup> siècle, Bordeaux attire dans la première moitié du siècle l'immigration étrangère et protestante. Le marché privilégié des Iles permet la prospérité des négociants dont la fortune est sans commune mesure avec celle que l'on observe à Périgueux. Ces négociants sont bien sûr attirés par la noblesse comme le reste de la bourgeoisie; mais, pour ne prendre en compte que cet exemple, la situation de la famille Acquart, dont la charge anoblissante ne représente que 3,3 % d'une fortune estimée à 3,7 millions, laisse songeur<sup>(190-191)</sup>.

Les familles de parlementaires, bien souvent issues du négoce, n'hésitent pas à s'allier avec ces riches négociants bordelais<sup>(192)</sup>, tout en préférant les placements fonciers qui font alors de ces parlementaires les «seigneurs de la vigne». Seules quelques familles de Périgueux, les Montozon, les Maignol et les Moulins de Leybardie

187. PERROT (J.C.), «Rapports sociaux et villes au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales E.S.C.*, XXIII, 1968, pp. 241-268.

188. LA ROCHEFOUCAULD (F. de), *op. cit.*

189. BUTEL (P.) et POUSSOU (J.P.), *La vie quotidienne à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris: Hachette, 1980.

190. BUTEL (P.), *Les négociants bordelais, l'Europe et les Iles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aubier, 1974.

191. Sur ces questions de fortune et société: CHAUSSINAUD-NOGARET (G.), «Capital et structure sociale sous l'Ancien Régime», *Annales E.S.C.*, n° 22, mars-avril 1970, pp. 463-476.

192. DOYLE (W.), *op. cit.*

ont réussi à rejoindre leur groupe ou du moins la cour des Aides <sup>(193)</sup>.

Non, Périgueux ne peut être comparé à Bordeaux, ni à des villes portuaires dans lesquelles l'esprit d'entreprise et des possibilités d'enrichissement plus rapides formèrent une mentalité et une réalité sociale bien différente.

En revanche, si l'on compare Périgueux avec les capitales petites et grandes de régions principalement agricoles, alors tout change. Pour le montrer, il est possible de choisir des exemples venant des régions très diverses. On se limitera ici à quelques villes.

Toutes proportions gardées, la comparaison entre la mobilité sociale que connut la bourgeoisie de Périgueux et celle de villes telles que Dijon <sup>(194)</sup>, Amiens <sup>(195)</sup>, Beauvais <sup>(196)</sup>, ou Châteaudun <sup>(197)</sup> est vraiment troublante. Ces convergences peuvent être résumées de la façon suivante:

- Analogies dans les origines de la bourgeoisie: au XVI<sup>e</sup> siècle, dans beaucoup de ces villes on assiste à un renouvellement de la bourgeoisie s'opérant à la fois par le bas (venant du commerce) et par le haut (issu de la noblesse); les familles venant de ces groupes sont alors attirées par les charges des juridictions locales <sup>(198)</sup>.

La noblesse elle-même, plus fragile au lendemain de la guerre de Cent Ans, la paix revenue, défavorisée par la politique de Louis XI ou ruinée en Dijonnais après la chute du Duché, vint trouver refuge dans les offices.

- On le voit l'analogie la plus importante entre toutes ces villes est bien l'attrait générale de la bourgeoisie pour les charges, dont les détenteurs sont partout situés en tête des hiérarchies municipales:

«Trésoriers de France, présidents et conseillers dominent la ville», nous dit Pierre Deyon pour Amiens «En ville, même roturiers, ils précèdent toujours le simple gentilhomme» <sup>(199)</sup>. Ce qui permet d'expliquer l'attrait des charges, c'est leur stabilité, l'honneur attaché à leur possession et les privilèges qui les accompagnaient, avec en premier lieu l'exemption de taille. «C'est à ce signe qu'on le reconnaît membre de la société respectable, qui a le crédit et le prestige», écrit Roupnel, du titulaire d'office, «c'est ce privilège qui donne leur attrait aux fonctions publiques» <sup>(200)</sup>.

Sur ce point, nous notons déjà une petite différence avec Périgueux, exempté de taille de façon générale.

193. BEGE (D.), *op. cit.*

194. ROUPNEL (G.), *Les populations de la ville et de la campagne dijonnaise au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris: Ernest Leroux, 1922.

195. DEYON (P.), *Amiens, capitale provinciale*, Paris, 1967.

196. GOUBERT (P.), *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris: SEVPEN, 1960.

197. COUTURIER (M.), *Recherches sur les structures sociales de Châteaudun, (1525-1789)*, Paris: SEVPEN, 1969.

198. ROUPNEL (G.), *Les populations de la ville et de la campagne dijonnaise...*, *op. cit.*, p. 179; COUTURIER (M.), *op. cit.*, p. 238 et DEYON (P.), *op. cit.*, p. 272.

199. DEYON (P.), *op. cit.*, p. 265.

200. ROUPNEL (G.), *Les populations de la ville et de la campagne dijonnaise...*, *op. cit.*, p. 227.

- De même, dans toutes ces villes, les historiens ont pu noter une plus faible mobilité sociale au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, où l'on voyait alors des familles passer directement du négoce aux offices (telles à Périgueux les Tourtel et les Valbrune).

«Ces passages directs du négoce aux offices se font au XVII<sup>e</sup> siècle progressivement plus difficile», écrit Pierre Deyon, pour Amiens. «De la boutique au prétoire, la mutation du bourgeois est moins rapide»<sup>(201)</sup>. Tandis que Marcel Couturier écrit à propos de Châteaudun<sup>(202)</sup> «les familles de marchands ne trouvent plus le moyen de prendre le départ pour une ascension sociale rapide après le début du XVII<sup>e</sup> siècle».

Et nombreux sont les historiens à noter qu'à partir de cette époque de véritables dynasties familiales se succèdent dans les charges avant que ces sociétés urbaines n'aient tendance au XVIII<sup>e</sup> siècle à se fermer. En ce siècle, note Roupnel à Dijon «la construction sociale une fois terminée se ferme alors et la classe devient une caste»<sup>(203)</sup>.

- Si l'on compare la mentalité de ces bourgeoisies provinciales, là aussi que de ressemblances. Tous les historiens sont unanimes pour signaler l'attraction générale vers la noblesse. Il en est de même pour Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle, à propos duquel Maurice Garden écrit: «La ville des marchands n'a pas su résister à l'attrait de la noblesse»<sup>(204)</sup>.

Cependant, malgré l'importance de ce phénomène, il ne faudrait pas s'arrêter à ce truisme et pouvoir étudier ce que devinrent ces familles après leur entrée dans la noblesse.

Cette étude sur Périgueux a soulevé maints problèmes concernant la noblesse, dont les rapports avec la ville, pris de façon générale, restent à étudier au cours des siècles. Aujourd'hui, il manque encore des études précises sur la noblesse, non des études globales, mais des analyses sociologiques sur les familles nobles d'une même région: type d'origine, mode d'entrée dans la noblesse, mentalité, choix de carrières, etc.

- Enfin la dernière grande analogie et non la moindre entre Périgueux et ces autres capitales régionales choisies ici comme exemples, apparaît dans les placements fonciers: placements prioritaires de ces bourgeoisies atteignant leur maturité. Pierre Goubert écrivait déjà en 1960 dans son étude sur Beauvais et le Beauvaisis: «Si nous considérons enfin la composition habituelle de la majorité des fortunes bourgeoises, nous constatons que les terres y tenaient presque toujours le premier rang» et plus loin «les plus riches achetaient un manoir et y faisaient de longs séjours, en jouant à se croire gentilhomme»<sup>(205)</sup>.

201. DEYON (P.), *op. cit.*, p. 272.

202. COUTURIER (M.), *op. cit.*, p. 237.

203. ROUPNEL (G.), *Les populations de la ville et de la campagne dijonnaise...*, *op. cit.*, p. 178.

204. GARDEN (M.), *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris: Flammarion, 1975.

205. GOUBERT (P.), *Beauvais et le Beauvaisis...*, *op. cit.*, p. 332-333.

Là s'arrête cependant l'analogie avec Périgueux et avec la situation de nos «bourgeois vivant noblement», qui connaissaient leurs équivalents à Paris et ailleurs <sup>(206)</sup>.

Car c'est bien en fin de parcours, au fait de leur situation, que les familles bourgeoises réussissaient ces importants placements fonciers, acquérant fiefs, seigneuries et vignobles. Encore le faisaient-ils à la suite d'activités plus dynamiques qu'à Périgueux, tels qu'à Beauvais le commerce des étoffes, le stockage des vivres, les prêts consentis à la campagne <sup>(207)</sup> ou tout en continuant leur activité de négoce comme à Bordeaux ou Orléans où nous voyons des familles anoblies poursuivre leur activité de négoce et de commerce de sucre <sup>(208)</sup>. Il en est de même à Besançon, où nous dit Jean-François Solnon <sup>(209)</sup> «le passage de la bourgeoisie à la noblesse n'interrompt pas les nouveaux anoblis dans leur recherche du profit».

D'autre part, bon nombre de ces bourgeois reportèrent sur leurs biens fonciers la même rigueur de gestion héritée de leurs pères, tels les parlementaires de Toulouse, grands propriétaires producteurs de grains, les «seigneurs de la vigne» à Bordeaux déjà mentionnés et l'activité bourgeoise de Dijon, dont Gaston Roupnel salue en termes lyriques dans sa conclusion l'effort séculaire: "C'est par elle que la ville préservée a pu vivifier de son épargne le corps appauvri des campagnes <sup>(210)</sup>.

En Périgord, il faudra attendre l'An II pour que le marquis de Fayolle avec sa "Topographie Agricole du département de la Dordogne" <sup>(211)</sup> attire réellement l'attention des notables sur l'importance du sol.

En somme Périgueux, par rapport à ses voisines ou aux capitales régionales étudiées tout à l'heure, reste une ville au destin médiocre (au sens étymologique de situation moyenne). Jugement que les faits corroborent, même s'ils ne tiennent pas compte de l'invisible, telle la douceur d'un pays où la nature était pour tous au XVIII<sup>e</sup> siècle moins hostile qu'ailleurs.

Ainsi la destinée de cette bourgeoisie urbaine au XVIII<sup>e</sup> siècle paraît limitée par les moyens financiers et par un idéal local préjudiciable, celui du - bon bourgeois de campagne - et du - noble rural.

206. A Beauvais, on les désignait sous le nom de "bourgeois vivant de leurs rentes sans travailler" (*Ibid.*, p. 258). A Paris, ces bourgeois se désignaient eux-mêmes sous la simple appellation de "bourgeois de Paris" - DAUMARD (A.) et FURET (F.), *Structures et relations sociales à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris: A. Colin, 1961, p. 35.

207. GOUBERT (P.), *Beauvais et le Beauvaisis...*, *op. cit.*, p. 334.

208. LEFEVRE (G.), *Etudes orléanaises: I - Contributions à l'étude des structures sociales à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1962.

209. SOLNON (J.F.), *215 bourgeois gentilhommes au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Secrétaires du Roi à Besançon*, Besançon - Paris, 1980.

210. ROUPNEL (G.), *Les populations de la ville et de la campagne dijonnaise...*, *op. cit.*, p. 296.

211. FAYOLLE (A. de), *Topographie agricole du département de la Dordogne (ci-devant Périgord)* (écrite en Fructidor an II), Périgueux: publication de la SHAP, 1939.

Vassaux du Roi, du moins le répètent-ils à loisir, évoluant dans une région agricole enclavée, c'est vers le service du Roi que s'orientèrent les rares familles issues de la bourgeoisie qui réussirent à s'élever au-delà du cadre de Périgueux et de son "pariage". Plus que la réussite matérielle, c'est l'honneur qu'ils recherchèrent et il est bien connu avec Cliquot Blervache <sup>(212)</sup> que les "honneurs sont le salaire des uns et l'argent celui des autres".

Ce qui attire ces familles, à défaut de connaître la destinée brillante du fermier Général du Cluzel de la Chabrerie, fils d'un bourgeois de Périgueux <sup>(213)</sup>, c'est l'idéal de servir de façon plus honorifique que réelle à l'armée, voire de rejoindre consultat et ambassade comme l'éphémère ministre des Affaires étrangères de 1792, Pierre-Paul de Meredieu, baron de Naillac.

Et l'on aurait tort de penser que la Révolution vint mettre un terme à cette situation particulière. En fait elle ne fut, d'un point de vue social, qu'un entracte.

Sitôt l'orage révolutionnaire passé, nous retrouvons la plupart des familles nobles ou notables de l'ancienne bourgeoisie solidement implantées à Périgueux et dans la région. Ce sont elles qui tiennent le haut du pavé au sein du collège électoral censitaire du département en 1828. La majorité de ces familles dont les noms ont été transformés ou figés par l'histoire tiennent encore la région et ont noms d'Abzac, Audebert, d'Aumassip, Basbayon, Bayle de Lagrange, pour n'en rester qu'aux premiers cités dans cette liste de 1828.

En fait, d'un point de vue social, il apparaît aujourd'hui que la véritable cassure dans ce centre du Périgord n'apparaît pas sous la Révolution ni au second Empire mais bien au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles avec la crise de l'économie agricole qui entraîne le déclin de la bourgeoisie rurale <sup>(214)</sup>.

212. CLIQUOT-BLERVACHE, observations sur la noblesse et le Tiers Etat, cité par PERROT (J.C.), "Rapports sociaux et villes au XVIII<sup>e</sup> siècle", *ANNALES E.C.S.*, XXIII, 1968, pp. 241-268.

213. Voir BLUCHE (F.), *L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle (1715-1771)*, Paris: C. KLIMCKSIECK, 1956, p. 157-158 et DURAND (Y.), *op. cit.*

214. Les documents annexés à cette étude ainsi que les sources et la bibliographie peuvent être consultés à la bibliothèque de la SHAP: du MAS de PAYSAC, G. "Les nobles citoyens de Périgueux au XVIII<sup>e</sup> siècle, annexes, sources et bibliographie, dactylographié.



# Dictionnaire des officiers périgourdins de l'armée royale qui ont combattu aux Etats-Unis pendant la guerre d'Indépendance

par le Général A. DE BRIANSON

*Le service historique de l'armée de terre a édité (1982) un dictionnaire des officiers français ayant combattu aux Etats-Unis. On y relève les noms de neuf cent quatre-vingt officiers, plus quarante de volontaires non officiers. On peut y relever les noms de vingt-trois personnages nés ou ayant vécu en Périgord.*

*Bien que portant sur un très petit nombre de cas, une étude de l'origine sociale et professionnelle des 21 officiers montre que 20 sur 21 - dont quatre issus de la bourgeoisie - ont suivi la "voie royale" des cadets-gentilhommes. Un seul "sort du rang" : engagé à 21 ans, sergent à 25 ans, sous-lieutenant à 50 ans, capitaine à 55 ans, aide-major à 58 ans, décédé à 59 ans à la Guadeloupe.*

**Extraits concernant les Périgourdins.**

**1) - Adhemar (Jean Félix, chevalier d')**

Maison dont la filiation prouvée remonte à 1313, la jonction

entre les rameaux du Rouergue et ceux du Languedoc n'est pas prouvée. Cet officier appartient à la branche du Roc restée obscure, dont la filiation est donnée depuis 1642. Fils de Daniel d'Adhemar du Paleyvat et de Catherine Grondis. Petit-fils de Charles et de Marie d'Archer.

Cinq Adhemar servaient dans le régiment de Cambresis sous le règne de Louis XVI. Né à Mauzac (Dordogne) le 14 janvier 1741. Cadet au régiment de Belsunce le 1er Juin 1753. Enseigne dans celui de Flandre le 1er Juin 1755. Lieutenant le 1er Février 1756. Capitaine le 6 Juin 1760. Réformé en 1763. Réintégré le 18 Juin 1768. Capitaine commandant au régiment de Cambresis en 1776. Etait à Savannah avec un détachement de ce régiment. Chevalier de Saint-Louis en 1780. Lieutenant-Colonel le 25 Juillet 1791. Prit part à la tentative des officiers de Perpignan de s'emparer de la citadelle le 6 Décembre 1791. Incarcéré à Orléans et massacré à Versailles le 9 septembre 1792 avec deux cousins.

2) - Arnaudet (André)

Né à la Feuillade (Dordogne) le 6 Décembre 1726.

Soldat le 1er Février 1747. Sergent le 1er Septembre 1751. Porte-Drapeau le 8 Décembre 1767. Sous-lieutenant le 1er Juillet 1776. Participe aux campagnes d'Amérique avec un bataillon du Régiment de Foix. Se distingua à la prise de l'île Saint-Vincent. A dû prendre part à l'attaque de Savannah. Capitaine le 16 mai 1781. Passé aide-major au régiment de la Guadeloupe le 12 Juin 1784. Décédé à la Basse-Terre le 24 Juillet 1785.

3) - Besson (Marc de)

Noble. Fils de Geoffroy de Besson de Marober, capitaine d'infanterie et de Françoise de Malleville. Né au château de Lacoste, à Castelnau le 15 Mars 1755 ou le 6 novembre 1755 à Sarlat (Dordogne). Sous-lieutenant le 17 Avril 1774. Lieutenant le 12 Mars 1779. A pris part au siège de Gloucester avec un détachement du régiment Colonel Général Infanterie. Tué sur "le Jason", sans doute le 12 Avril 1782.

4) - Cremoux (Jean Marie, chevalier de)

Bourgeoisie de Périgueux qui s'agrégea à la noblesse au XVII<sup>e</sup> siècle. Maintenu en 1704. Filiation depuis 1546.

Fils de Jean Baptiste vicomte de Boulois qui épousa en 1756 Anne Marie de la Broue de Vareilles (fille de Jean Marie, brigadier des armées du roi). Petit-fils de Jean Valentin, capitaine au régiment de Bearn et d'Isabeau Cortel de Chassenat. Célibataire. Né à Périgueux le 8 avril 1758 (ou 1759). Volontaire au régiment de Touraine le 1er Mai 1774. Sous-lieutenant le 18 janvier 1775.

Lieutenant le 12 Décembre 1779. A pris part aux sièges de Yorktown et de Saint-Christophe et aux combats navals de Guichen et de Grasse où il a été blessé. Capitaine le 12 novembre 1782. Il abandonna le 6 mars 1792, émigra en Juillet, servit à l'armée de Bourbon dans la compagnie de son régiment, prit part à la défense de Maestricht en 1793, servit au régiment de Montmorency-Laval en 1794-1795, puis à l'armée de Condé en 1796-1797. Chevalier de Saint-Louis en 1796. Rentré en France en 1802. Retraité comme lieutenant-colonel à la Restauration. En 1824, il résidait à Périgueux.

#### 5) - Desmoulins de Leybardie (Guillaume)

Famille de Périgueux anoblie avec le père de cet officier par charge de conseiller à la Cour des Comptes de Guyenne le 26 juin 1751. Fils de Louis et de Madeleine Elisabeth Cellier Saissan. Il épousa en 1806 Fanny Legros dont il n'eut pas d'enfant.

Né au château de Longua à Saint-Médard (Dordogne) le 8 septembre 1765. Cadet-gentilhomme au régiment de Soissonnais le 18 janvier 1781 ; il rejoignit le corps de Rochambeau aux Etats-Unis. Sous-lieutenant le 2 février 1782, lieutenant le 10 mars 1786. Il abandonna le 13 juin 1791, émigra, servit dans l'armée de Condé dans les chevaliers de la Couronne du 15 novembre 1791 au 15 juillet 1795. Passé capitaine aide-major au régiment de Mauser, il rentra à l'armée de Condé le 3 novembre 1799 et y resta jusqu'au licenciement. Amnistié le 15 janvier 1803. Décédé avant 1814.

#### 6) - Du Chassaing de Ratevout (Jean)

Noblesse du Périgord dont la filiation remonte à 1541. Fils de Joseph, garde du corps, né en 1726 qui épousa en 1755 Catherine de Combe-Albes du Chazaud. Petit-fils de Simon du Chassaing de Torantin et de Marie-Noël du Perrier. Né à Mareuil (Dordogne) le 25 novembre 1760. Cadet-gentilhomme au régiment d'Agenois le 1er mai 1781, a pu participer au siège de Yorktown et a dû prendre part aux combats des 9 et 12 avril 1782. Sous-lieutenant le 15 novembre 1782. Il démissionne le 5 mars 1790.

#### 7) - Du Lau d'Allemans (Pierre Marie, vicomte)

Noblesse d'extraction chevaleresque du Périgord dont la filiation remonte à 1372 et preuves depuis 1429 ; elle eut 7 fois les honneurs de la Cour. Fils de Jean Louis Antoine (1716-1789), colonel d'infanterie qui épousa en 1738 Madeleine Le Coigneux de Bellabre (fille de Louis Jacques brigadier des armées du Roi et de Marie Anne de Nugent de la Ravaye de Beaurepaire). Petit-fils de Jean Armand (1679-1746) capitaine au régiment du Roi et d'Antoinette Sabine Julie Beaupoil de Sainte-Aulaire. Marié à Angerville-Laurière (Loiret) le 22 avril 1776 à Catherine Marie Suzanne de Verges, dont 5 enfants.

Né à Champniers (Dordogne) le 25 mars 1752. Garde du corps de la compagnie Noailles le 13 avril 1766, capitaine au régiment de Conde-Dragons le 4 août 1772, colonel en second du régiment d'Agenois le 1er mars 1776. Il s'embarqua pour Saint-Domingue en octobre 1778, prit le commandement du régiment dont le colonel Dupleix de Cadignan mourut le 20 juin 1779. Commandant de la partie sud de Saint-Domingue le 26 mars 1780. Rentré en France en janvier 1781, a dû rejoindre son régiment avant de prendre part au siège de Yorktown. Colonel du régiment de Saintonge le 1er juillet 1783. Maréchal de camp le 25 août 1791. Il démissionna le 13 mai 1792 émigra et servit à l'armée de Condé comme commandant de la compagnie des officiers de son régiment. Il se rendit à Saint-Domingue en 1793 pour veiller aux intérêts de sa femme, passa au service britannique de 1794 à 1798. Rentré en France en juillet 1800. Nommé lieutenant-général honoraire le 13 août 1814. Décédé à Paris le 26 juillet 1816.

**8) - Gontaut-Biron duc de Lauzun puis duc de Biron (Louis Armand de)**

Maison de Guyenne et du Périgord ayant eu 12 fois les honneurs de la Cour ; remonte sa filiation à 1147. Fils de Charles Antoine (1708-1800) lieutenant-général qui épousa en 1744 Antoinette Eustache de Croissac du Chatel. Petit-fils de Charles Armand (1664-1756) lieutenant-général et de Marie Antoinette de Bautru de Nogent. Il épousa le 4 février 1766 Amélie de Boufflers, guillotinée le 27 juin 1794. Il vivait séparé de sa femme et n'avait pas d'enfants, légitimes du moins.

Né à Paris le 13 avril 1747. Enseigne au régiment des Gardes françaises le 18 janvier 1761, sous-lieutenant le 18 octobre suivant, lieutenant le 19 février 1764, capitaine commandant le 11 octobre 1767 avec un brevet de colonel le même jour. Il se rendit en Corse sans ordre ni autorisation et s'y distingua. Colonel de la Légion royale le 27 février 1774... Mestre de camp lieutenant du Royal-Dragons le 26 juillet 1776. Colonel propriétaire du corps des volontaires étrangers de la Marine le 1er septembre 1778. Il s'empara du Sénégal en 1779 avec un détachement de ce corps. Brigadier le 1er mars 1780. Il passa en Amérique avec le corps de Rochambeau comme colonel propriétaire de la Légion de son nom, tirée du corps des volontaires étrangers. Rentré en France après le siège de Yorktown, il revint aux Etats-Unis en septembre 1782. Maréchal de camp le 13 juin 1783 et colonel propriétaire des Hussards de Lauzun issu de sa Légion. Commandant d'une brigade de cavalerie le 1er avril 1788. Il devint l'agent et le confident du duc d'Orléans. Son éloignement puis son hostilité à l'égard de la Cour seraient la conséquence de l'influence qu'exerça sur lui Mme de Coigny ; ainsi que la nomination du duc du

Chatelet, sur la pression de la Reine, comme commandant du régiment des Gardes françaises, poste devenu vacant par la mort du maréchal de Biron, oncle de Louis Armand.

Député de la noblesse du Quercy au Etats Généraux, il siégea à gauche et fit partie du club constitutionnel et du club de Valois. Il se distingua dans la nuit du 4 août avec ceux qui firent l'abandon de leurs privilèges. En janvier 1792, il accompagna Talleyrand à Londres, chargé d'acheter des chevaux ; il y connut des ennuis à cause d'anciennes dettes et de faux billets à son nom. Lieutenant général le 13 janvier 1792, il servit à l'armée du Nord sous Rochambeau et échoua à Quiévrain. Commandant en chef de l'armée du Rhin le 9 juillet ; de l'armée d'Italie le 9 décembre, de l'armée des Côtes de la Rochelle le 8 avril 1793. Il s'y heurta aux représentants en mission, voulut démissionner, fut convoqué à Paris puis destitué le 11 juillet 1793. Arrêté et emprisonné, accusé "d'inertie dans son commandement pendant la guerre de Vendée, d'être un ci-devant, d'avoir persécuté les patriotes, de s'être entouré d'Allemands, d'avoir participé à une conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la Révolution". Ces accusations ne reposaient sur aucun fondement ; il fut cependant condamné à mort le 10 décembre 1793 et exécuté le lendemain. Il a laissé des "Mémoires" qui ont fait l'objet de plusieurs éditions.

#### 9) - Guérin de la Chaise (Jean Pierre)

Noblesse du Périgord faisant ses preuves depuis 1531.

Fils de Jean Armand et de Marguerite de Brayac ; il épousa à Metz en 1786 une demoiselle de Guérchin dont il eut cinq filles. Né à Doudrac (Lot et Garonne) le 19 janvier 1744. Enseigne au régiment de la Marine le 20 avril 1761, lieutenant le 25 janvier 1762, capitaine le 15 mai 1778. Chevalier de Saint-Louis en 1778. Il commandait la compagnie du régiment d'Auxerrois à Savannah et prit part également aux combats de Tabago et de la Dominique où il se distingua. Major du régiment d'Armagnac le 27 novembre 1782, lieutenant-colonel le 3 mai 1787, colonel du 35<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 5 février 1792.

Il démissionne le 4 juin 1792, servit à l'armée des Princes en 1792 comme commandant de la compagnie de son régiment, puis à l'armée de Condé du 26 mai 1793 jusqu'en 1801. Maréchal de camp le 10 décembre 1798. Décédé à la Giscardie à Salles ( Lot et Garonne) le 28 septembre 1827. Il était vénérable de la loge du régiment d'Armagnac.

#### 10) - Jarlan de Sireuil (Jean)

Noble. Fils de Simon, officier au régiment Royal la Marine et de Marie Thérèse de Bouzes. Frère de Jean, né en 1750, garde du corps. Né à Limeuil (Dordogne) le 25 décembre 1742. Volontaire au

régiment d'Auvergne en juin 58, lieutenant le 25 décembre suivant, capitaine le 6 novembre 1771. Passé dans le régiment de Gatinais à la formation en 1776. Blessé à Savannah et à Yorktown. Mort de ses blessures à l'hôpital de Williamsbourg le 20 décembre 1781.

#### 11) - Laffon du Cluzeau (Jean)

Famille de bourgeoisie du Périgord, il est dit fils de "messire" mais ne fournit peu de certificat de noblesse. La branche de Labedat a été anoblie en 1773. Fils de Louis et de Marguerite Gravier ; il épousa Louise Fournier du Fardeil, d'origine créole, remariée le 21 septembre 1795 avec Maine de Biran, son cousin. Selon Churchill elle mourut de saisissement lorsque son premier mari revint en Périgord en 1803. Ils avaient deux fils : Jules et Alexis. Né à Périgueux (Dordogne) le 19 juillet 1762. Cadet gentilhomme au régiment de Saintonge le 12 mars 1780, sous-lieutenant le 15 avril suivant. Passé en Amérique avec le corps de Rochambeau. Lieutenant le 11 mai 1789. Il ne rentra pas à l'issue d'un congé expiré le 1er octobre 1791 et servit à l'armée des Princes dans la 4ème compagnie à cheval des gentilshommes du Périgord. A la restauration, il habitait Périgueux et fut nommé capitaine à dater du 12 mars 1791.

#### 12) - Laporte (Pierre Jean-Baptiste de)

Noblesse de Bordeaux originaire du Périgord, remontant au XVIème siècle, maintenue en 1667. Fils de Daniel qui épousa en 1751 Marie des Mesures de Rauzan (1724-1802) ; petit-fils de Jacques, conseiller secrétaire du Roien 1723 et de Jeanne Gentillot. A son retour d'émigration, il épousa Jeanne Kirman dont il eut un fils mort en 1816. Né à Cadillac (Gironde) le 21 janvier 1761. Sous-lieutenant au régiment de Touraine le 12 décembre 1779. Il était peut-être au siège de Yorktown et fut blessé à Saint-Christophe ; lieutenant le 13 juillet 1782. Il ne rentra pas dans son corps à l'expiration de semestre 1790-1791.

#### 13) - Le Comte de Rampont ( Pierre)

Noble. Fils de Jacques, conseiller du Roi en l'élection de Périgueux et de Marguerite Ursule de Roche. Né à Périgueux le 8 novembre 1763. Cadet au régiment de Saintonge le 8 novembre 1778, sous-lieutenant le 12 mars 1780, passé en Amérique avec le corps de Rochambeau, lieutenant le 10 septembre 1786. Absent de son corps le 1er août 1791.

#### 19) - Losse de Bayac (Charles Joseph Nicolas)

Noblesse du Périgord connue depuis 1247, filiation depuis 1479. Fils de Charles Emmanuel, marquis de Losse, lieutenant-colonel au régiment de Navarre qui épousa en 1733 Marguerite Coita. Petit-fils

d'Antoine et d'Anne de Pourquery. Il épousa Claire Emilie Aymar de Pepin dont il eut deux fils : Antoine Charles né en 1796 et Joseph Emile né en 1797, garde du corps à la Restauration. Né à Nancy le 17 juin 1741. Page du roi Stanislas puis de Louis XV. Enseigne au régiment de Bourbonnais le 15 mars 1759, lieutenant le 23 novembre suivant, capitaine le 12 novembre 1770. Passé en Amérique avec le corps de Rochambeau. Chevalier de Saint-Louis en 1781. Rang de major le 8 mai 1783, lieutenant-colonel dans le bataillon de chasseurs des Ardennes le 21 août 1784, commandant le IIème Bataillon de chasseurs le 1er mai 1788, colonel du 31ème régiment d'infanterie le 21 octobre 1791. Retraité le 12 mai 1793. Il était vivant en 1802. Il a laissé un journal dont le manuscrit se trouve à l'université de Charlottesville (Virginie).

**15) - Menou (Louis Armand François de)**

Famille issue de maîtres-verriers du Périgord qui revendique descendre de la maison de Menou du Perche. Fils de François Menou de Camboulas, gendarme de la garde qui épousa en 1745 François Dupeyron. Petit-fils de Pierre Gaston, gendarme de la garde. Il épousa le 26 janvier 1780 Anne Danay de Graville dont il eut deux enfants. Né à Saint-Vivien-de-Monségur (Gironde) le 19 novembre 1748 (plutôt que 1744).

Enseigne au régiment de Briqueville (futur Soissonnais); passé en Amérique avec le corps de Rochambeau. Chevalier de Saint-Louis en 1782. Major du régiment d'Auvergne le 10 mai 1782, lieutenant-colonel le 20 avril 1788. Il prit part à l'affaire de Nancy. Retraité le 25 juillet 1791. A la Restauration, il résidait à Casseuil. Mort en 1828.

**16) - Menou (Pierre Armand de)**

Frère du précédent.

Né à Monségur (Gironde) le 5 avril 1755. Sous-lieutenant au régiment de Soissonnais le 7 septembre 1778, passé en Amérique avec le corps de Rochambeau, capitaine le 14 novembre 1782. Nommé lieutenant-colonel du 1er régiment d'infanterie le 27 juillet 1791, refusa puis démissionna le 23 novembre 1791. Il aurait émigré dès le 12 juin, n'ayant pas rejoint son corps après le semestre 1790-1791, il servit à l'armée de Condé en 1792 dans la compagnie de son régiment. Chevalier de Saint-Louis en 1796, époque où il était à Londres. Il mourut en Angleterre.

**17) - Roche de Villeneuve, puis de Puyroger (Philippe Henry, chevalier de)**

Bourgeoisie de Périgueux anoblée au milieu du XVIIIème siècle par une charge de conseiller secrétaire du Roi. Fils de Pierre, seigneur

de la Guilhanie, magistrat au Présidial de Périgueux et de Catherine Ducheyron.

Né à Périgueux le 30 novembre 1742. Lieutenant au régiment de Saintonge le 19 mai 1760, capitaine le 8 septembre 1778, passé en Amérique avec le corps de Rochambeau. Chevalier de Saint-Louis en 1781. Lieutenant-colonel le 6 novembre 1791. Retraité le 1er septembre 1792.

**18) - Saint-Exupéry (Georges Alexandre)**

Famille noble du Périgord qui eut les honneurs de la Cour en 1763 sur preuves de 1405. Sa jonction avec la maison du Limousin, dont la filiation remonte à 1290, n'est pas établie. Cet officier appartient à la dernière branche cadette. Fils de Jean Gratien, mort en 1778 qui épousa en 1736 Julie de Montmejan. Petit-fils de Jean Louis et d'Ambroise Dordre. Il épousa à la Rochelle le 13 avril 1790 Victoire Green de Saint-Marsault, dont il eut deux fils. Né à Moissac (Tarn et Garonne) le 17 mai 1757. Sous-lieutenant au régiment de la Sarre le 10 juin 1774, lieutenant le 20 juin 1779, embarqué sur "le Triton" à la fin de l'année 1779, il ne rentra en France que le 30 mai 1782. Il prit part aux combats livrés sur mer par Guichen en 1780, aux sièges de Penascola et de Gloucester. Capitaine le 6 mars 1788, il abandonna le 7 juillet 1791, servit en émigration de 1792 à 1794, rentra en France et fut arrêté le 2 août 1795, emprisonné et reconduit en Suisse le 11 juin 1797. Il rentra en France en 1802 et mourut à Paris le 8 mai 1825. Il était franc-maçon. Il a laissé un journal "Journal d'un officier du régiment de la Sarre-Infanterie pendant la guerre d'Amérique (1780-1782) publié en 1924.

**19) - Saulnier de la Chaumardie (Nicolas Joseph)**

Fils de Joseph, bourgeois, marchand drapier et de Marguerite Bonheur. Marié en 1778 avec une demoiselle Marchand des Tetes, dont il eut au moins cinq enfants. Né à Périgueux le 10 novembre 1747. Cadet au régiment d'Angoumois le 12 avril 1759, sous-lieutenant au régiment de Boulonnais du 2 janvier 1764 jusqu'en 1769. Lieutenant au régiment de l'Amérique le 17 mars 1774, sous-lieutenant dans celui de la Guadeloupe le 1er mai 1775, lieutenant le 1er juillet 1777. Il prit part aux combats de Sainte-Lucie, la Grenade, Saint-Christophe et fut blessé à Savannah. Il abandonna vers le début de l'année 1785. Chevalier de Saint-Louis en 1791. Lieutenant dans la Gendarmerie nationale en Charente Inférieure le 19 juin 1791, il y a servi jusqu'au 2 septembre 1798. Il était vivant à la Restauration.

**20) - Segur de Montazeau (Henry Philippe Jean-Baptiste de)**

Appartient à l'une des branches de la maison de Segur, connue en Bas-Limousin depuis 1242. Il monta dans les carosses du Roi en

1781. Fils de Charles, capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie qui épousa en 1751 Antoinette de Segur de Montazeau. Petit-fils de Charles et d'Angélique de Graily de Lavaignac. Il épousa le 21 mai 1786 Anne Charlotte Marguerite de Portelance Touru (1772-1860). Né au château de Montazeau (Dordogne) le 9 décembre 1756. Elève à l'Ecole militaire. Sous-lieutenant au régiment de la Marine le 25 février 1774, lieutenant dans celui d'Auxerrois le 1er mai 1777, il prit part aux combats de la Grenade et de Savannah. Capitaine le 14 juin 1780, major en second de Languedoc-Infanterie le 1er mai 1788. Réformé en 1791, il émigra la même année, commanda la compagnie de son régiment à l'armée des Princes ; il se battit à Saint-Domingue de 1793 à 1796 avec les émigrés au service britannique et fut tué au Mole Saint-Nicolas le 15 février 1796. Il était franc-maçon.

**21) - Talleyrand du Périgord (Jacques Boson, comte de )**

Maison du Périgord dont la filiation remonte à 1166 et les preuves à 1245 ; elle eut 16 fois les honneurs de la Cour. Frère de l'évêque d'Autun, donc fils de Charles Daniel (1734-1788) lieutenant-général et d'Alexandrine Eléonore de Damas ; petit-fils de Daniel et de Marie Elisabeth Chamillart. Il épousa le 20 octobre 1800 Charlotte Louise Madeleine de Pusignan (1776-1809). Né à Paris le 3 avril 1764. Elève à l'Ecole militaire, sous-lieutenant au régiment de Dauphin-Dragons le 1er avril 1780. Passé en Amérique en mai 1782, y fut employé comme aide-de-camp de Chastellux, il quitta son général quand celui-ci regagna la France et s'engagea dans le régiment de Soissonnais pour prendre part à la campagne de 1783. Capitaine le 31 mai 1783, mestre de camp en second de Bourbonnais-Dragons le 4 septembre 1787, colonel attaché à ce régiment en 1788. Député suppléant de la noblesse de Paris-hors-les-murs, n'a pas siégé. Il émigra en 1791. Aide de camp du comte de Provence en 1792 et 1793, lieutenant-colonel du régiment de Périgord en 1794 ; il prit part à l'expédition de Quiberon. Maréchal de camp le 4 juin 1814, lieutenant général honorifique le 26 juin 1816. Décédé à Paris le 2 mars 1830.

**Français qui n'étaient pas officiers dans l'armée royale et ont combattu dans l'armée américaine.**

**22) - Daney de Marcillac (Jean Raymond)**

Cette famille originaire du Périgord se serait fixée à la Martinique en 1670. Daney serait la déformation d'un prénom, son patronyme étant Lapeyre ; cette famille n'a pas fait reconnaître sa noblesse à la Martinique. Il épousa en 1786 Marie Elisabeth Boisson. Né à la Martinique le 9 juillet 1753, il servit comme lieutenant dans le

régiment d'infanterie américaine du colonel Jim Bygelon. Décédé à la Martinique vers juillet 1808.

**23) - La Reynie de Sarlat (Louis)**

Fils de Michel, tailleur d'habits et d'Anne Reynal. Marié, 3 enfants. Né à Sarlat le 5 mai 1751, se fit appeler de la Reynie de la Bruyère, alors que son nom réel était Louis Larenie. (Cité pour mémoire car on ne sait s'il servit réellement de 1777 à 1783, comme il l'a prétendu, dans les chasseurs new-yorkais et comme lieutenant aide de camp du général Philippe Schwyler). Décédé, semble-t-il en 1807.

A. de B.

# Le château de Marzac et son histoire

par Jean-Louis GALET

## *LE SITE :*

*Dominant fièrement, du haut de sa falaise, le cours de la Vézère dans une courbe prononcée, le site prédestinait Marzac à l'occupation humaine dès une haute époque. Il a été habité par des générations de chasseurs préhistoriques, attirés en ces lieux par la migration des rennes et des saumons. Il en reste peu de témoignages car l'aire de plein air est battue par les intempéries depuis des millénaires (9000 avant J-C).*



### LA PREHISTOIRE : Le Magdalénien.

Cependant la rive opposée était riche d'abris sous roche naturels largement ouverts vers le soleil ; en 1864, l'archéologue et médecin anglais Christy avec Edouard Lartet mit au jour un très riche gisement d'outils en silex et surtout en os finement travaillé, rappelant, par certains aspects, les productions des Esquimaux et des Lapons actuels.

Comme ce site portait le nom d'une petite église troglodytique, construite à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sous le vocable de Sainte-Madeleine, ils donnèrent à cette industrie lithique le qualificatif de "Magdalénien", qui est resté.

Cela renforça la passion d'Henri Christy pour la préhistoire et le Périgord et l'engagea à publier plus tard un magnifique ouvrage de référence.

### LE HAUT MOYEN AGE :

Dès les débuts de l'histoire, il y eut là une agglomération d'habitats dans les cavités, naturelles ou aménagées en grottes. On la visite avec intérêt de nos jours, comme étant le "village troglodytique de la Madeleine", couronné, sur la crête, excellent poste d'observation et de tir pour interdire le passage dans la vallée, par un castel ruiné, le Petit-Marzac, qui relevait de la seigneurie de Rouffignac.

Tout naturellement, le puissant roc de Marzac, situé au sud, en face, possédait les mêmes avantages de surveillance et de défense que la falaise de la Madeleine : ses abrupts défiaient l'escalade, appelaient la construction d'un ouvrage à fins militaires.

### ORIGINES ROMAINES :

Il s'y éleva probablement, au moment où la paisible occupation romaine, créatrice de grands domaines agricoles (*villa* ou *domus*), fut troublée et compromise dans sa prospérité par les premières invasions barbares, celles des Alains, qui commencèrent, en Périgord, vers l'an 275. L'appellation de "Marzac" est sûrement d'origine latine, accusée par la terminaison en "ac" (*acum*) très fréquente en Dordogne, indiquant l'idée de possession.

### LES VIKINGS ou NORMANDS, la première Tour :

Les nécessités de défense devinrent encore plus impératives avec l'apparition des Vikings ou Normands, ou Hommes du Nord, qui s'étaient installés dans l'île de Ré sur le littoral aquitain où ils hivernaient. Au printemps, sur leurs drakkars, ils remontèrent les rivières, pillant, brûlant les bourgs et monastères. L'évêque de Périgueux, Frotaire, prescrivit, pour se défendre de ces incursions, de verrouiller les terres par des fortifications, occupant des points de passage plus faciles à défendre. Sur la Vézère il désigna la falaise de la Rocque-Saint-Christophe, un peu en amont de Marzac, mais il est

probable que le roc de Marzac fut lui-même doté, au moins, d'une tour de guet.

#### **UN NOBLE REPERE FEODAL :**

Le premier castel défensif de Marzac, reconnu comme repaire noble, ne devait pas différer beaucoup des autres du Périgord qui marquèrent les débuts de la féodalité. On n'avait pas eu besoin là, comme parfois ailleurs, d'édifier une "motte", telle celle du château de l'Herm à Rouffignac, l'escarpement du site se suffisant à lui-même.

Humbles premiers châteaux forts, parfois réduits à une tour de bois, ceints de robustes pieux, plantés en palissade, auxquels succédèrent murailles de pierre fruste puis donjons de moëllons hâtivement maçonnés.

Il ne reste rien de ces primitives constructions.

#### **LES GUERRES DE CENT ANS : Français et Anglais.**

Le mariage de la reine Aliénor d'Aquitaine fit passer le duché sous la dépendance de son mari Henri Plantagenet, devenu roi d'Angleterre en 1154, tandis que le roi de France voulait reprendre le contrôle de ces riches territoires. D'où deux conflits acharnés, la première et la seconde guerre de Cent Ans qui finit, en 1453, par la prise de Bordeaux après la bataille de Castillon.

On appelait "Français" les habitants du pays qui se déclaraient pour le roi de France et "Anglais" ceux qui défendaient les châteaux, domaines et villes pour la couronne d'Angleterre. Marzac fut presque constamment un château "anglais".

Les deux rois firent construire en Périgord, pour se surveiller mutuellement, des cités fortifiées enceintes de murailles et de tours, ce sont les bastides.

Aujourd'hui encore, quand on célèbre le septième centenaire de la fondation de ces bastides "anglaises", un représentant de la reine d'Angleterre est toujours l'invité d'honneur à ces cérémonies comme à Beaumont-du-Périgord où à Monpazier, fondées par le roi Edouard Ier. De très nombreux touristes britanniques viennent l'été, visiter "leurs" bastides en Périgord.

#### **LES SEIGNEURS DE MARZAC :**

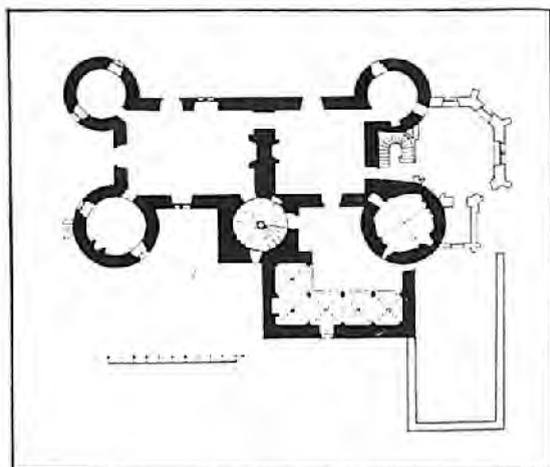
Ce sont les seigneurs de Marzac, en tant que chefs de guerre, qui vont faire entrer dans l'histoire le nom du fief.

Le plus anciennement connu est Guichard de Marzac. Il fut sénéchal du Périgord et du Quercy pour le roi de France. En 1294, il envoya au bailli de Sarlat l'ordre de lever des soldats, sans délai, pour défendre la province contre les Anglais.

La première famille ayant durablement disposé de la seigneurie fut celle des Campniac. M. de Mourcin, antiquaire et archéologue du début du XIX<sup>e</sup> siècle, se fit l'écho de la découverte, à l'occasion de travaux, de leur sceau dans les décombres du château de Marzac.

Ce sceau de fer était de forme "ronde", contenant un écu penché à senestre en lequel se voit une bande accompagnée, dans la partie supérieure, d'une corneille passant dans le sens de la bande. Ni dans le fond, ni dans les pièces, ne sont indiqués les émaux ; il est timbré, à l'angle dextre, d'un casque à l'Antique sommé d'une couronne comtale d'où sort une tête d'âne bridée. La légende qui l'entoure porte : "S, Aamano de Canhac".

On a relevé aussi la trace du passage à Marzac d'un "Ebrard de Campniac", puis, d'un "Pierre de Campniac, chevalier, qui devint gardien et capitaine de la ville de Périgueux", en 1336, portant les mêmes armes que celles figurant sur le sceau de fer.



*Château de Marzac. - Plan.*

### LE SIEGE DE MONTIGNAC :

La guerre de Cent Ans battait son plein entre le roi de France et le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, dont l'un des plus belliqueux partisans était le cruel Archambaud, comte du Périgord. Il tenait sous sa dépendance, le château de Marzac. Il ravageait la province depuis son puissant château-forteresse de Montignac.

Cette place fut enfin assiégée le 5 août 1397 par Boucicaut, maréchal de France, à la tête d'une puissante armée, pourvue abondamment de machines de guerre redoutables, les "brides", dont les lourds projectiles pouvaient battre les murailles jusqu'à les ruiner. Il était accompagné des sénéchaux du Périgord, d'Auvergne, du Limousin, et du Rouergue.

Les fortifications menaçaient de s'effondrer, sapées par des centaines de terrassiers ; Archambaud dut se rendre, le dimanche 6 octobre 1397. Il fut fait prisonnier en compagnie de sa soeur Brunissende. Tous les agents du comte, dans les seigneuries voisines,

dont Marzac, capitulèrent. Ceux de leurs occupants qui étaient convaincus de crimes furent cousus dans un sac et noyés, ou pendus, sur décision de prompt justice.

Le 19 juillet 1398, le Parlement prononça à l'encontre d'Archambaud et de ses complices une ordonnance de banissement ; ses biens furent confisqués et remis à la discrétion du roi de France.

Le comté du Périgord a été attribué à un frère du roi, Charles d'Orléans, délicat poète qui, plus tard, sera captif à Douvres, en Angleterre. Il lui fut rendu hommage, en 1400, à Montignac, pour la seigneurie, entre autres possessions, de "Domus de Marsaco" selon l'appellation latine du lieu.

#### **RUDES COMBATS A MARZAC :**

Il avait été envisagé par le jugement de raser ces forteresses ou repaires rebelles mais l'insécurité était telle qu'on décida de les conserver intactes, et, parfois même, d'en renforcer les défenses.

Ces précautions, semble-t-il, ne furent pas suffisantes pour protéger Marzac puisque, les Anglais ayant remporté quelques succès locaux, dès 1411, une lettre de rémission est adressée par le roi de France aux habitants de Sarlat qui s'étaient compromis avec les "Anglais de Marzac".

#### **LE SIEGE DE 1410 :**

Ces derniers venaient d'être vaincus, dans le château lui-même, en 1418, à l'issue d'un siège très dur. Les défenses naturelles et architecturales de la place étant redoutables, on n'avait pu réduire les occupants que par la famine ; ils se rendirent, dans un état pitoyable.

Cette nouvelle prise de possession de Marzac par le roi de France ne fut toutefois pas de longue durée, la trahison ayant souvent raison des forteresses les plus inexpugnables, les changements de camp des capitaines, contre écus sonnants, se produisaient fréquemment.

#### **L'ASSAUT DE 1420 :**

Excédé par cet affront, le commandant pour le roi de France de la citadelle de Montignac, Richard de Gontaud de Badefols, décide de donner l'assaut à Marzac. Avec une hardiesse qui étonna les contemporains, il réussit à le prendre, en 1420.

Les dégâts causés à ce château furent considérables, peut-être fut-il même incendié par châtement ? Ce qui explique qu'il ne reste aucun vestige de son apparence médiévale.

#### **LA RENAISSANCE :**

En 1526, le seigneur de Marzac est Pierre de Sireuil, dont la propriété était travaillée par quatorze tenanciers, épars sur les seigneuries de Marzac, Tursac et Manaurie. Le nom d'une autre

famille apparut en ces lieux, celle des Roffignac d'ascendance illustre, de très ancienne noblesse, reconnue comme ayant pris part à la 1ère croisade et à celle de saint Louis en 1248.

Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, par décret, la propriété de Marzac passera des Roffignac aux Carbonnier, originaires du Poitou, seigneurs de Castillonés, en Agenais, qui vont s'approprier définitivement le nom de "Marzac". Ils adoptent aussi les titres et même, par substitution aux leurs, les armes de leurs prédécesseurs, le blason "D'or à lion de gueules".



#### LA RECONSTRUCTION DU CHATEAU :

Cependant, la reconstruction du château est commencée et va se poursuivre pendant des décennies, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

La partie la plus ancienne, venue semble-t-il d'un seul jet, est un corps de logis rectangulaire, dispositif courant en ce temps-là, cantonné aux quatre angles, de tours rondes, coiffées en poivrières, ceinturées et reliées entre elles par un chemin de ronde d'une rare perfection, avec des créneaux et mâchicoulis supportés par des corbeaux tantôt moulurés, tantôt à redans, réunis entre eux par de délicates accolades trilobées.

Du côté du plateau, la façade fut, au siècle suivant, confortée par une robuste tour carrée pour loger un bel escalier, tour couverte d'un toit en pyramide à quatre pans. On l'intégra magistralement à l'ensemble en la dotant, en continuité, du même chemin de ronde en encorbellement que le corps du logis.

Les fenêtres à meneaux, d'une homogénéité harmonieuse, éclairent les façades et allègent les murailles. De même époque, accolée à la tour d'escalier et s'avancant vers la cour d'honneur, une muraille assez massive se développe en équerre. Elle a perdu son parapet mais en conserve les corbeaux, donnant curieusement abri à une sorte de cloître à voûtes d'ogive, sans doute anachronique, mais conférant au château un original cachet médiéval.

#### LES DEPENDANCES :

Le Colombier.

Fantaisie piquante et très remarquable, une imposante tour ronde, un colombier monumental, coiffé d'ardoise, par une coupole se

terminant en clocheton, dont la silhouette s'allège par une série de lucarnes Renaissance de bonne facture : elle est trouée, à l'intérieur, de centaines de niches-couvoirs.

#### **La chapelle :**

Une petite construction du XVI<sup>e</sup> siècle, chapelle devenue funéraire, présente, sur sa clef de voûte, un écu armorié qui n'est pas sans intriguer les archéologues. Ils ont essayé de le déchiffrer. L'écusson rappellerait une union avec la famille qui aurait édifié cette construction : on aurait réuni à parties, les écus d'alliance, au lieu de les accoler, ce qui était la tradition. Il s'agirait donc d'un écartelé dont les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers représenteraient un roc d'échiquier et une tour, alors que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ne figureraient qu'une demi-tour et un demi-roc accolés. La famille masculine eut détenu le roc et la famille féminine la tour..

La chapelle contient des vestiges de peintures représentant saint Nicolas avec les trois enfants dans une cuve, une sainte qui serait sainte Lucie, si ce sont ses yeux qu'elle porte dans un plat, ou sainte Anne si ce sont des seins...

#### **PAISIBLE TRAVERSEE DES PERILS :**

La perfection des défenses de Marzac, confortées par un fossé profond du côté de son seul accès naturel, lui permit, sans doute, après tant et tant de combats acharnés, au Moyen Age, de traverser sans dommages les temps agités des guerres de religion et les troubles de la Fronde. Tout au plus ses seigneurs furent-ils sollicités d'envoyer quelques secours aux cités de Sarlat ou de Périgueux, menacées par les protestants.

#### **LE TEMPS DES MARQUIS :**

Sous Louis XV, le fief avait été élevé au marquisat. La vie était agréable en ces élégantes demeures, les gentilshommes se fréquentaient assidûment de castel à castel et Marzac connut un lustre particulier quand Marie de Labarthe devint sa châtelaine. Elle était petite-fille du grand marin corsaire Jean Bart dont la famille posséda Marzac, de 1756 à 1859.

Est-ce à la popularité de cet ancêtre ou à la manière débonnaire dont se comportaient les maîtres de Marzac avec leurs paysans et leurs administrés, qu'ils durent de traverser sans heurt la tourmente révolutionnaire ? Ils avaient pour coutume, singulière à l'époque, de convoquer les habitants de leur seigneurie pour prendre leur avis lors de la révision des taxes sur les denrées usuelles. On a ainsi le procès-verbal d'une de ces consultations, en date du 10 novembre 1776, qui nous dit qu'étaient établis les barèmes suivants :

Vin vieux, cinq sols la pinte.

Vin nouveau, quatre sols la pinte.

Pain fin, deux sols six deniers la livre.  
 Pain second, un sol neuf deniers la livre.  
 Boeuf gras, quatre sols la livre.  
 Boeuf maigre, trois sols.  
 Mouton, quatre sols six deniers la livre...

#### LE SOUVENIR D'UN POÈTE :

Dans son aspect extérieur, Marzac n'a guère changé depuis lors. Quand il fut acquis par le comte de Fleurieu de Paris, ce dernier, qui se piquait de belles lettres, y invita un poète chansonnier, Gustave Nadaud. Il était fort populaire par certains de ses couplets. Il fut ébloui par l'harmonie des paysages de la Vézère, par le beau domaine et le château de son hôte. Désirant prolonger son séjour, mais craignant d'être importun, il n'eut de cesse qu'on lui louât une petite propriété voisine où il pourrait, à son aise, chercher ses rimes et agencer ses ritournelles. Par référence à une chanson qui l'avait rendu célèbre, il appela "Carcassonne" ce havre de grâce périgourdin, où il faisait large honneur, assure-t-on, à la gastronomie locale <sup>(1)</sup>.



Tursac: Le château de Marzac. La galerie du cloître.

1. Gustave Nadaud (1815-mort à Paris en 1893), il est l'auteur, dans la "Chanson des Deux Gendarmes" du légendaire "Brigadier, vous avez raison".

Aujourd'hui, le château de Marzac, entrevu à travers le lacs des feuillages aux couleurs changeant selon les saisons, avec son enchevêtrement harmonieux de toits et de tourelles, suscite au coeur du visiteur qui le découvre dans le lointain, du haut de la côte des Cugnes, par exemple, une impression de légende et de beauté.

J-L. G.



Ruines du château de la Madeleine par les Eyzies (Dordogne)

*Le site de la Madeleine :*

*En face du château de Marzac, sur la falaise de la rive droite de la Vézère s'élevait le château féodal du Petit-Marzac ou de la Madeleine, du nom de l'église troglodytique et du village lui-même installé à mi-hauteur dans le roc. C'est à l'étage au-dessous près de l'eau, que se trouve le fabuleux gisement préhistorique éponyme qui a peuplé de ses produits de fouilles plusieurs musées du monde. Cette photo, datant de 1904 montre que les ruines du château ont depuis lors totalement disparu. L'étage intermédiaire, mis en valeur par la Régie départementale du Tourisme est l'un des sites originaux les plus visités de la vallée.*



# Un hôtel qui a fait école

par Annie HERGUIDO et Jacques MOUGNAUD

*Le mercredi 2 novembre 1988 s'est ouverte à Savignac-les-Eglises: l'Ecole internationale supérieure de formation des dirigeants d'entreprise de l'hôtellerie et de la restauration.*

*C'est avec une certaine nostalgie que nous allons retracer l'histoire de l'ancien hôtel du Parc que cette école a remplacé.*

*Le voyageur arrivant à Savignac-les-Eglises remarquera aisément la grosse maison bourgeoise, à l'angle de la ruelle qui mène à la chapelle Saint-Christophe : son toit à la Mansard, les guirlandes de pierre ornant les linteaux de la porte d'entrée et des fenêtres du rez-de-chaussée, les figures mythologiques surmontant celles du premier étage nous laissent entendre qu'il s'agit d'une demeure différente des autres. Une certaine noblesse s'attache à la façade de pierre et à la balustrade qui marque l'entrée du parc.*

*Il nous semble donc intéressant de faire plus ample connaissance avec les différents habitants qui ont vécu à cet endroit au fil des deux derniers siècles.*

Construit entre 1800 et 1835, le bâtiment principal est désigné dans un acte notarié de cette époque comme :

"Grande maison bourgeoise d'habitation, construite en pierre et moellons, couverte d'ardoises, élevée sur cave, comprenant un rez-de-chaussée avec cuisine, salle à manger, salon, débarras, four et fournil ; un premier étage avec cinq pièces et un vaste grenier au-dessus, "une belle grange avec grenier à foin, à toit de tuiles ayant porte et grand portail sur la cour; ...petite construction attenante servant

d'étable...belle écurie ayant accès sur la route par un grand portail de fer".

Cet acte fait état également de terres, jardin, vignes et parcelle de bois intégrés à la propriété.

En 1836, M. Jarjavay, maire de la commune, en est propriétaire. Son fils Jean-François, professeur de clinique chirurgicale en hérite mais la fille<sup>(1)</sup> de ce dernier vend l'ensemble le 10 août 1878 à Jean Alphonse Chaminade, négociant à Savignac-les-Eglises.

C'est alors que les bâtiments sont utilisés comme relais de diligences car Chaminade avait créé une entreprise de transports. Son fils Jean-Baptiste qui lui succède n'a pas autant de chance que lui : l'entreprise, autrefois florissante se met à périliter car elle a un concurrent redoutable et inattendu. En effet, à partir du 29 décembre 1887 est mis en service le tramway départemental Périgueux-Excideuil qui est, involontairement, responsable de la faillite du fils Chaminade à tel point que ce dernier doit vendre ses biens au tribunal le 25 juin 1902 !

M. et Mme Feyfant en font l'acquisition ce jour-là mais pour fort peu de temps.

En effet, que s'est-il passé pour que le 15 octobre 1902, quatre mois à peine après son achat, Feyfant décidât de revendre le tout à Pierre Labadie ? L'agent d'assurances qu'était Feyfant pensa sans doute faire une belle affaire mais le nouvel acquéreur n'a pas satisfait aux conditions de vente ce qui aboutit à un jugement le 20 mars 1905.

Finalement, ce n'est que le 14 octobre 1905 que Jean Feyfant peut vendre la propriété à Pierre Géraud !

Ensuite, les propriétaires se succèdent à une cadence folle : Pierre Géraud revend le 1er septembre 1908 aux époux Miquel qui revendent à Mme Gabrielle Thuile le 2 octobre 1917 qui, elle, revendra à Léonard Daniel Barlet le 5 novembre 1922 !

Ces différentes personnes n'ont pas eu le temps de marquer leur passage, ce qui ne sera pas le cas pour Daniel Barlet.

Bien qu'il ne restât lui-même que quatre ans, il fit des aménagements qui existent encore aujourd'hui et qui ont apporté à la demeure son caractère particulier et original, en quelque sorte.

Il s'agit en effet de la balustrade qui donne accès au parc actuel et des figures mythologiques qui ornent la façade principale. Barlet, étranger au pays, parisien originaire de Limoges, a été séduit par Savignac : les écrits de M. Fournier<sup>(2)</sup> et les récits des personnes âgées nous le présentent comme un homme qui s'intéresse au patrimoine culturel de la commune ; il n'est donc pas étonnant qu'il ait voulu faire l'acquisition d'une demeure ayant un passé. Mais son âme d'esthète lui fait modifier les lieux. Les écuries de l'ancien relais, désormais

1. Mme Lacombe née Héniette Jarjavay recueille l'ensemble par succession de son père le 8 août 1876 (étude de Me Desvaux à Cubjac).

2. E. FOURNIER - Cahiers de l'histoire de Savignac (manuscrit).

inutiles, ne lui offrent qu'un horizon limité et triste, il décide donc de les démolir et les remplace par une balustrade fort semblable à celle du château des Bories. Trouvant certainement la façade fort triste, il l'agrémente de visages de Vénus et de Bacchus qu'il sculpte lui-même. Il paraît qu'il y avait un Cupidon cassé, dans le grenier ! <sup>3)</sup>

Barlet, a-t-il vraiment été déçu par Savignac et ses habitants ? On le considérait comme un homme revêché et peu communicatif. Toujours est-il, que le 16 décembre 1926, il revend la propriété à M. Delpeyrat, industriel en conserves à Sarlat. Ce dernier procède à un agrandissement le 12 février 1933 par achat de parcelle à la famille Audebert et échange de terrain avec Félix Lacombe.

Au bout de dix-sept ans Félix Delpeyrat et son épouse semblent préférer une demeure plus retirée et peut-être aussi plus productive, c'est pourquoi le 22 octobre 1943, le domaine est échangé contre une propriété de 39 hectares avec maison d'habitation située au Breuil, commune de Montrem. Ces terres appartenaient alors à Jean Elie Saumande et son épouse Marie Madeleine Georgette Aublant demeurant à Coulaures, Verdeney plus exactement.

Bien vite, les Saumande préfèrent louer le domaine et c'est le 16 janvier 1946, que M. Georges Goujon, négociant, et son épouse, ont l'autorisation d'y tenir tout commerce.

Dans les mois qui suivent ils ouvrent un café restaurant qui connaît vite beaucoup de succès ; on raconte même qu'on y donne bal les samedis soirs. Puis c'est un hôtel dont la clientèle s'élargit et la renommée s'affirme. M. Jean Vessat qui a épousé le 12 octobre 1953 Melle Goujon prend en charge les fourneaux et effectue dans ses temps libres une formation complémentaire auprès des plus grands chefs de cuisine, dans différentes régions de France.

L'établissement connaît un succès croissant et le 7 octobre 1960, les familles Goujon-Vessat en font l'acquisition. Des aménagements sont alors effectués : agrandissement du corps central, construction d'un nouveau bâtiment, mise en valeur du parc. Très vite l'hôtel est homologué dans la catégorie 4 étoiles et le restaurant gagne un, puis deux macarons dans le guide Michelin, trois toques dans celui de Gault et Millau.

Les plus grandes personnalités y séjournent : la reine-mère du Royaume-Uni, André Maurois et de nombreux acteurs de cinéma : tous ceux qui tournaient ou venaient passer leurs vacances en Dordogne connaissaient l'établissement. Même Exbrayat <sup>4)</sup> évoque dans un de ses romans la charmante hôtesse qu'était Mme Goujon et la succulente omelette aux truffes qu'on pouvait déguster à l'hôtel du Parc ! Un peu plus tard, la petite salade tiède aux langoustines et la charlotte au chocolat amer sauce pistache (entre autres) ont attiré les gourmets du monde entier.

3. Selon ce que nous raconta Mme Goujon (ancienne propriétaire).  
4. Dans le roman : « Tout le monde l'aimait bien ».

Mais les meilleures choses ont une fin. Après le décès de M. Goujon, son épouse pense qu'il est temps pour elle de se retirer ; M. et Mme Vessat décident alors d'abandonner l'exploitation de l'hôtel ; ce dernier est en vente en 1986. La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne se porte acquéreur pour créer une Ecole Internationale Supérieure de Dirigeants d'Etablissements de l'Hôtellerie et de la Restauration, dont le modèle sera unique en France.

Fraîchement ravalé, le bâtiment désigné comme "maison bourgeoise" dans les premiers actes notariés a fière allure encore aujourd'hui ; les constructions modernes de l'école d'hôtellerie, qui prolongent le corps situé le long de la rue Saint-Christophe s'intègrent assez bien à l'ensemble, même si leur architecture est résolument moderne. Nous n'émettrons pas de jugement sur l'immeuble qui jouxte actuellement l'école primaire ; sa structure et ses couleurs surprennent un peu mais l'ensemble est harmonieux. On se promène toujours avec autant plaisir dans les sentiers joliment dessinés du parc qui s'est agrémenté d'une piscine. Bref, l'endroit est resté agréable et nous pouvons dire qu'il mérite encore bien son nom.

L'hôtel du Parc a fait école. Souhaitons que cette dernière enrichisse les hautes traditions hôtelières et n'entache pas d'un trop grand internationalisme le caractère pittoresque de l'endroit où elle se trouve.

A.H. et J.M.

#### Bibliographie et Sources

- ADD série 3E (actes notariés).
- Archives de l'étude de M<sup>e</sup> Delport et Me Larre-Rebière à Savignac-les-Eglises.
- Archives municipales de Savignac-les-Eglises.



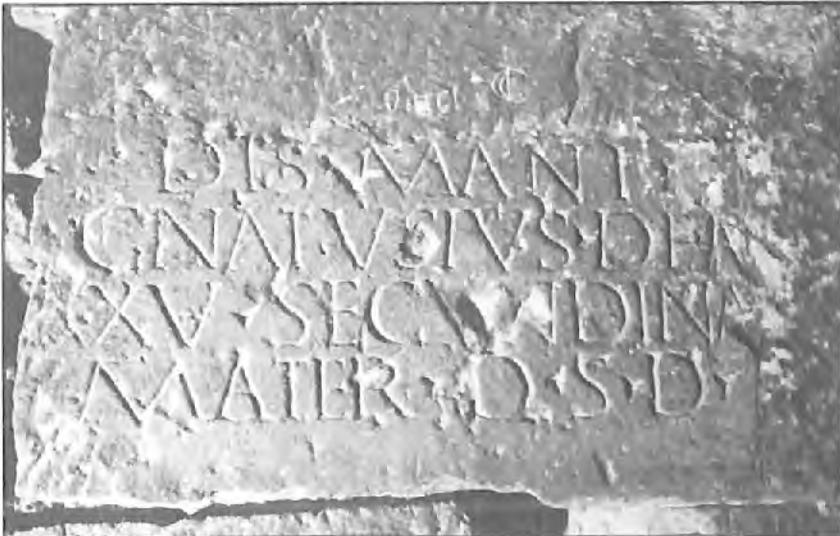
*Hôtel du Parc (Saignac-les-Eglises) en 1946.*



## *DANS NOTRE ICONOTHEQUE*

# Une épitaphe gallo-romaine baladeuse ?

par Brigitte et Gilles DELLUC et Bernard GALINAT



W. de Taillefer en 1821, E. Galy en 1862, E. Espérandieu en 1893, entre autres auteurs, décrivent un bloc de pierre portant une épitaphe gallo-romaine bien identifiable.

D'après E. Espérandieu (1893, p.56), la traduction de l'inscription est la suivante :

*Di(i)s Mani(bus). Gn(aeus) Atu(sius) d(e)ff(unctus) a(nnorum) XXV. Secundina, mater, d(e) s(uo) d(at).*

Traduction: Aux dieux Mânes. Gnaeus Atusius, mort à l'âge de 25 ans. Secundina, sa mère, donne ce tombeau qu'il a payé de ses deniers.

Si l'on s'en tient aux auteurs cités, la localisation de ce bloc est assez imprécise.

Pour Taillefer, ce bloc n°34 est situé "dans l'embrasure d'une porte du vieux château de Barrière, à la Cité" (Taillefer, 1821, p.286). Le Dr Galy le décrit dans le catalogue inventaire du Musée archéologique de la Dordogne sous le n°281, en ajoutant que la pierre a été "trouvée au château de Barrière dans l'embrasure d'une porte" (Galy, 1862, p.59). Enfin E. Espérandieu va un peu plus loin, en mélangeant les deux descriptions précédentes, et écrit que le bloc a été déposé, en 1826, "dans l'embrasure d'une porte du vieux château de Barrière, à la Cité" (de Taillefer). "[Il] est au musée sous le n°281" (Espérandieu, 1893, p.56).

Le but de la présente note est de fournir la photographie de ce bloc et de signaler que, malgré ces indications bibliographiques un peu divergentes, il se trouve toujours à Périgueux, effectivement dans l'embrasure d'une porte qui faisait communiquer autrefois le château Barrière proprement dit et une pièce, aujourd'hui disparue, placée à l'ouest de lui. Ce passage, au premier étage, n'est accessible actuellement que par une escalade et c'est peut-être cette difficulté qui explique l'incertitude qui régnait sur le devenir de ce bloc. Il n'a donc pas été déposé et transporté au Musée du Périgord. Nous avons eu l'occasion d'examiner cette épitaphe sur place avec Bernard Galinat.

Ce bloc calcaire mesure 50 cm de large et les lettres sont hautes de 45mm. Il est monté et maçonné à l'envers, tête-bêche, dans le mur appareillé. Il n'est, comme on le sait, pas le seul emploi gallo-romain du château Barrière.

B.D., G.D. et B.G.

### Bibliographie

Espérandieu E. 1893 : *Musée de Périgueux. Inscriptions antiques. Publications de la Société historique et archéologique du Périgord*, Périgueux.

Galy E. 1862 : *Catalogue du Musée archéologique du département de la Dordogne*, Imp. Dupont, Périgueux.

Taillefer W. de 1821 : *Antiquités de Vésone...*, tome 1. Dupont imp., Périgueux.



## AU FIL DES ARCHIVES

# Sur des tapisseries anciennes du château des Bories

*Les fonds notariaux des Archives départementales renferment des trésors souvent difficiles d'accès. Nous nous proposons d'en extraire régulièrement quelques-uns pour les mettre à la disposition de tous les chercheurs.*

A.D. 24, 3 E 1278 : Périgueux, 31 janvier 1631. Contrat de prix-fait entre Jean de Saint-Astier, d'une part, et Guillaume Laserre et Noël Tixier, d'autre part, concernant la réalisation de tapisseries au château des Bories.

Cejourd'huy, dernier de janvier mil six cen trente un, avant midy, en la ville de Périgueux et maison où habite Jehan de St Astier,

seigneur des Bories, Sarlhac et autres places, par devant moy notaire royal soubzsigné, et présentz les tesmoins bas nommés, ont esté présentz Guilhaume Laserre, me apoticaire de la ville de Pheletin en la Haulte Marche, et Noël Tixier filz de sire Jacques Tixier, merchant tapissier, habitant de lad. ville de Pheletin, associé avec led. Laserre, led. Noël Tixier faizant pour et au nom dud. Jacques, son père, ensemble led. Lassere, auquel ilz promettent de fère ratifier et entretenir ces présentes quand requis ou bezoing sera à peyne de tous despens, dommages et interetz, lesquelz et aud. nom ont entrepris de fère et garnir aud. seigneur des Bories et y habitant, y présent, stipulant et acceptant, sçavoir est la tapisserie de la salle haulte et chambre estant au costé d'icelle, ensemble le cabinet du chasteau dud. lieu des Bories, en la forme qu s'ensuit : premièrement la tante de lad. salle haute y aura représenté dans icelle l'histoire des Prophettes, et pour lad. chambre et cabinet de pièces de potz à fleur à fonds blanc, et ce moyennant le pris et somme, sçavoir de chascune aulne des Prophettes la somme de treize livres t., et l'aulne desd. potz à fleurs la somme de neuf livres t., le tout aulnage de Lion en quarré ; et laquelle bezoigne lesd. Laserre et Tixier seront tenus, comme ilz ont promis, d'avoir fait aud. seigneur des Bories sçavoir celle des potz à fleurs pour lad. chambre et cabinet dans le jour et feste de St Jehan Baptiste, et celle des Prophettes pour gamir lad. salle dans le jour et feste de Noël, le tout prochainement venant, un pacte ne cessant pour l'autre à peyne de tous despens, dommages et interetz ; et à mesmes peynes led. seigneur sera tenu de bailher et payer ausd. Laserre et Tixier la somme à quoy se treuvera monter lad. tapisserie, tant desd. potz à fleur que desd. Prophettes, à la mesme raizon de treize livres t. l'aulne en quarré desd. Prophettes et neuf livres t. l'aulne en quarré desd. potz à fleurs, argent comptant, à proportion qu'il recepvrá lesd. tapisseries ; et pour arres de lad. bezoigne, lesd. Laserre et Tixier aud. nom ont laissé aud. seigneur des Bories une pièce de lad. tapisserie de potz à fleur qu'ilz luy avoient fait pour la monstre d'icelle, qu'il a/v<sup>o</sup>/prinze et retirée pour la leur représenter lorsqu'ilz luy delivreront lesd. (desd.) tantes de potz de fleur pour estre mezurée avec les autres, pour recepvoir tant d'icelle que des autres qu'ilz déllivreront aud. seigneur leur payement argent comptant, qui sera aud. jour et feste de St Jehan Baptiste prochain venant comme dict est ; et toute laquelle bezoigne lesd. vendeurs seront teneus de la fère fère bonne et marchande ; et à l'entretenement de ce que dessus lesd. parties ont obligé et ypotecqué tous et chascuns leur biens présentz et advenir, et ont renoncé à toutes exceptions et deffances aud. présent contraiet moyennant sèrement par eux fait, à quoy fère ont esté de leur consentement condempnés.

soubz le scel royal en présance de mes Guillaume Blondeau et  
Guillaume Lacoste, praticiens, habitants de la présent ville, qui ont  
signé avec les parties.

Les Bories, contractant.

Laserre.

Lacoste, présent.

Tissier.

Blondeau, présent.

Magot, notaire royal.



## NOTES DE LECTURE

Dominique Audrerie. **Visiter le Périgord**. Editions Sud-Ouest Bordeaux 1993 128 p.

Encore un guide qui paraît à l'orée de juillet, parmi bien d'autres. La Dordogne est, dans ce domaine, une mère porteuse singulièrement féconde. Et l'on pourrait regretter cette surnatalité si chaque auteur n'engendrait par une sensibilité qui lui est propre. M. Audrerie a su conjuguer les grands itinéraires classiques, les monuments les plus célèbres avec les chapelles oubliées, les ruines attachantes, les villages qu'il faut découvrir aux cafourches des sentes. Il a su aussi s'entourer de bons photographes (Cabrol, Gisserot, Renié), qui jouent avec la brume, l'ocre et les crépuscules. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

P. Pommarède.

Christian Bourrier. **Le Château de Beynac**. Edition P.L.B. Le Bugue 1993 28 p.

Dans cette agréable plaquette, illustrée de photographies en couleur, l'auteur nous donne l'histoire du château de Beynac, véritable nid d'aigles, qui connut bien des vicissitudes au cours des siècles passés.

Pierre Thibaud. **L'Auvézère et la Loue**. Editions Fanlac Périgueux 1993 160 p.

L'auteur nous conduit, depuis le Limousin, le long de routes souvent méconnues, où apparaissent nombre de vieilles demeures, de forges et de moulins, dans les paysages encore bien préservés.

C'est le premier ouvrage d'ensemble sur cette région, que l'on consultera avec profit et avec plaisir.

François Le Nail. **Les clochers-murs en Périgord. Vieilles Eglises en Périgord (Tome 3)** sous la direction de Dominique Audrerie. Editions P.L.B. Le Bugue 1993 104 p.

F. Le Nail a procédé au recensement méthodique de quelque deux cent cinquante églises à clochers-murs dans notre région. Pour chacune, il s'est livré à une étude approfondie, procédant à des comparaisons et à des analyses. De très nombreux dessins à la plume réalisés par l'auteur illustrent cet ouvrage.

Le présent travail constitue à coup sûr une référence pour les chercheurs et une base d'informations pour tous ceux qui désirent connaître le Périgord.

**Les Troubadours périgourdins** par l'ensemble Tre Fontane et Jean Roux . Editions Prince Negre Bordeaux 1992 78 p.

Cette plaquette réunit un ensemble de poésies dues aux troubadours périgourdins. Elle accompagne un disque compact parfaitement interprété par l'ensemble Tre Fontane qui, on le sait, s'est spécialisé dans la poésie occitane.

**Geneviève Callerot. L'étang des Trois-Jules.** Publi-fusion éditeur Cahors 1993 186 p.

Pour son troisième ouvrage, Geneviève Callerot a réuni une série de nouvelles, qui se passent toutes dans cette région sauvage et mystérieuse, qu'est la Double en Périgord.

**Robert Bouet. Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française - Tome I (A-J).** Editions Deltaconcept Piégut-Pluviers 1993 447 p.

C'est à la rédaction d'un véritable dictionnaire biographique, oeuvre monumentale, que s'est livré le P. Bouet, dont on connaît déjà les travaux importants, publiés dans notre bulletin.

Le Tome I comporte pas moins de 983 notices, intéressant les prêtres périgourdins (A à J) durant la période révolutionnaire. Pour chacun l'auteur s'est efforcé de donner ses dates de naissance et de mort et quelle fut son action avant, pendant et après la Révolution.

Il s'agit là encore d'un ouvrage de référence.

**Catherine Laroze. Visiter les jardins d'Eyrignac.** Editions Sud-Ouest Bordeaux 1993 32 p.

Cette plaquette, illustrée de nombreuses photographies en couleur, permet de retrouver les jardins d'Eyrignac, parmi les plus beaux du Périgord. Rappelons qu'ils sont l'oeuvre de Gilles Sermadiéras, qui, durant de longues années, s'est attaché à réaliser avec un goût certain cet ensemble admirable.

**La Dordogne** sous la direction de Guy Pustelnick. Editions Privat Toulouse 1993 198 p.

La rivière Dordogne est un milieu vivant et fragile. Depuis des millénaires, l'homme la cotoie, l'exploite et l'admire. Aujourd'hui, un important programme de mise en valeur, dans le cadre d'EPIDOR, doit permettre à la rivière de retrouver certains équilibres rompus.

Ce bel album est une invitation à regarder la rivière d'une autre façon, en respectant son intimité et aussi son mystère.

D. Audrerie.

## Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture

- (79) L'image du Périgord vers l'an mille  
d'après Richier de Reims J. Clémens, juillet 1993
- (80) Cadouin et Compostelle D. et G. Mouillac, juillet 1993
- (81) Le sol et le sang de Rachilde P. Pommarède, juillet 1993
- (82) La défense du territoire par  
l'armée, des milices à la conscription  
régulière H. Brugne, août 1993
- (83) René Carmille: un Périgourdin  
trop oublié M. Berthier, août 1993
- (84) Bidoire se meurt M. Berthier, août 1993

Le Conseil d'administration de la Société historique et archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur.

On est prié d'adresser les textes à :

M. le Directeur de la publication  
Bulletin de la S.H.A.P.  
18, rue du Plantier  
24000 Périgueux.

Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison, ou à défaut, archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Il n'est pas fait retour des documents non publiés. Les auteurs ayant adressé leurs textes à la commission, sont avisés de la bonne réception de leur envoi par l'inscription de leur titre dans la présente liste. Le directeur du Bulletin attire l'attention des correspondants sur la qualité des documents remis, en particulier les photographies.

Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.

Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.



## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ QUE L'ON PEUT SE PROCURER

---

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu . . . . .	55
Ex-libris et fers des relieurs périgoudins antérieurs à la période moderne par Ch. Lafon . . . . .	150
Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux . . . . .	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX <sup>e</sup> siècle, par Fournier de Laurière . . . . .	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913 . . . . .	70
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubour- guet, 2 vol. . . . .	120
Notre-Dame des Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure . . . . .	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), tome 3, par J. Maubourguet . . . . .	40
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1980) . . . . .	70
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin) . . . . .	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier . . . . .	30
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface de J. Secret . . . . .	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart . . . . .	10
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale. 2.000 exemplaires numérotés . . . . .	150
Hommage au Président Jean Secret . . . . .	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire (avec réduction à partir de 10 fascicules) . . . . .	70
Sarlat et le Périgord. Actes du congrès de la Fédé. hist. du Sud-Ouest, avril 1986 . . . . .	300
Mélanges offerts à Mme alberte Sadouillet-Perrin et à M. Marcel Secondat (supplément au fasc. 3 du t. CXV du Bulletin 1988) . . . . .	150
Le Périgord Révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord . . . . .	250
La sculpture rupestre en France (de la préhistoire à nos jours). Actes du colloque de Brantôme. Août 1988 . . . . .	150
Tome CXVII, 3 <sup>ème</sup> livraison 1990 du Bulletin consacré au Jubilé de Lascaux . . . . .	100
Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon . . . . .	100
Haut-Périgord et pays de Dronne. Actes du 6 <sup>e</sup> colloque de Brantôme . . . . .	70
Bergerac et le bergeracois, Congrès régional 1990. . . . .	320

**Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,  
accompagnés de son montant.**